



**Document de
programmation**

2018-2020

Décembre 2017

Contents

LISTE DES ACRONYMES.....	4
1. CONTEXTE GENERAL	6
1.1 Introduction	7
1.2 FRA' Vision.....	7
1.3 FRA's Mandate.....	7
2. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2018-2020	9
2.1 Priorités pluriannuelles	11
2.1.1 Priorité 1 – Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.....	11
2.1.2 Priorité 2 – Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants	12
2.1.3 Priorité 3 – Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel	13
2.1.4 Priorité 4 – Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés	14
2.1.5 Priorité 5 – Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide	16
2.2 Programme pluriannuel.....	18
2.2.1 Domaine d'action stratégique : Justice.....	18
2.2.2 Domaine d'action stratégique : Vie privée	19
2.2.3 Domaine d'action stratégique : Égalité.....	20
2.2.4 Domaine d'action stratégique : Migration.....	22
2.2.5 Domaine d'action stratégique : Racisme	23
2.2.6 Domaine d'action stratégique : Engagement	24
3. PROGRAMME DE TRAVAIL 2018	25
3.1 Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice	29
3.2 Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale.....	35
3.3 Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	40
3.4 Domaine d'activité : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	44
3.5 Domaine d'activité : Droits de l'enfant.....	55
3.6 Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms	58
3.7 Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants.....	63
3.8 Domaine d'activité : Racisme, Xénophobie et Intolérance associée	69
3.9 Domaine d'activité : Activités et projets transversaux	76

ANNEXES.....	102
Annexe I : Affectation des ressources par activité 2018.....	103
Annexe II: Perspectives en matière de ressources financières pour 2018-2020	112
Annexe III: Ressources humaines– quantitatives	116
A. Nouvelles tâches et accroissement des tâches existantes	118
B. Gains d’efficacité.....	121
C. Priorités négatives	128
D. Redéploiement.....	130
Annexe IV: Ressources humaines – qualitatives.....	131
A. Politique de recrutement.....	131
B. Évaluation des performances et reclassement/promotions.....	133
C. Politique en matière de mobilité.....	135
D. Équilibre entre hommes et femmes et répartition géographique	136
E. Scolarité.....	140
Annexe V: Immeubles.....	141
Annexe VI: Privilèges et immunités.....	142
Annexe VII : Évaluation de la FRA.....	143
A. Évaluations ex-ante	144
B. Évaluations ex-post.....	145
Annexe VIII : Cadre de mesure des performances.....	147
A. Indicateurs clés de performance de la FRA	148
B. Programmation pluriannuelle 2018-2020 : Indicateurs et cibles par objectif.....	149
C. Rapport annuel 2018 : Indicateurs et cibles par projet	151
D. Indicateurs clés de performance applicables aux directeurs.....	158
Annexe IX : Risques pour l’exercice 2018.....	160
Annexe X : Plan de passation des marchés publics 2018 (décisions de financement) 162	
Annexe XI : Organigramme.....	171
Annexe XII : Activités de soutien	172

Liste des acronymes

- CAT** Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- CAT OP** Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- CLTEH** Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains
- CADP** Convention sur l'accès aux documents publics
- ECCVVC** Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes
- CDDH** Comité directeur pour les droits de l'homme
- CEDAW** Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- CEPEJ** Commission européenne pour l'efficacité de la justice
- CJUE** Cour de justice de l'Union européenne
- CdE** Conseil de l'Europe
- CPPTDP** Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel
- Protocole additionnel à la CCPTDP** Protocole additionnel à la CPPTDP, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données
- CPT** Comité de prévention de la torture
- CNUDE** Convention relative aux droits de l'enfant
- CDPH** Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- CSEC** Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
- Convention d'Istanbul** Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- CEEDE** Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants
- CEDH (telle que modifiée par le Protocole 14)** Convention européenne des droits de l'homme (Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)
- ECOSOC** Conseil économique et social des Nations Unies
- ECRI** Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
- CEDS** Comité européen des droits sociaux
- CSE (1996)** Charte sociale européenne (1996 révisée)
- ECPT** Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- CELRM** Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- CouEDH** Cour européenne des droits de l'homme
- EEE** Espace économique européen
- CEE** Communauté économique européenne
- AELE** Association européenne de libre-échange
- EQUINET** Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité
- REINDH** Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme
- UE** Union européenne
- EUROPOL** Office européen de police
- EUROSUR** Système européen de surveillance des frontières
- CCMN** Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales
- FRA** Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
- FRANET** Réseau de recherche de la FRA
- FRONTEX** Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne
- GC** Grande chambre (de la Cour européenne des droits de l'homme)
- GRETA** Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
- ICERD** Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale

PIDCP Pacte international relatif aux droits civils et politiques
ICESCR Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
ICMPD Centre international pour le développement des politiques migratoires
ICRMW Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
ICPED Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
OIT Organisation internationale du travail
CSI Confédération syndicale internationale
PFN Points focaux nationaux
ONG Organisation non gouvernementale
INDH Institutions nationales des droits de l'homme
ALN Agents de liaison nationaux
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
APCE Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
PNR Dossier passager
RPT Ressortissants de pays tiers
TUE Traité sur l'Union européenne
TFUE Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Directive sur les pratiques commerciales déloyales Directive relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur
ONU Organisation des Nations unies
HCR Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
Commission de Venise Commission européenne pour la démocratie par le droit
OMS Organisation mondiale de la santé
OMC Organisation mondiale du commerce

1. Contexte général

1.1 Introduction

Les droits fondamentaux sont des éléments centraux des valeurs fondatrices de l'Union européenne reprises à l'article 2 du TUE. Tout comme l'ensemble global des droits de l'homme internationaux, il s'agit de normes minimales que l'UE et ses États membres doivent respecter. Pour les États, « respecter, protéger et réaliser » les droits fondamentaux, découlant de la déclaration et du programme d'action de Vienne de 1993*, signifie s'abstenir de toute action qui pourrait porter atteinte à ces droits, garantir que les atteintes à ces droits soient évitées ou réparées, mais également y attirer l'attention et fournir des ressources.

Les droits de l'homme sont généralement mis en avant dans les relations de l'UE avec des pays tiers, et notamment vis-à-vis des États candidats à l'adhésion à l'UE. On observe un engagement croissant à mettre les paroles en pratique et à accentuer les efforts visant à protéger et promouvoir de manière plus systématique et efficace les droits de l'homme – les droits fondamentaux – au sein même du système de l'UE. Des premiers arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans les années 60 au Traité de Lisbonne traduit en droit en 2009, en passant par le Traité d'Amsterdam de 1999 qui plaçait explicitement les droits de l'homme au centre des valeurs européennes, l'UE a constamment renforcé son engagement à protéger les droits fondamentaux au sein de son territoire.

Avec le Traité de Lisbonne, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante, faisant partie du droit primaire et ayant la même valeur juridique que les traités de l'UE. Elle est donc applicable aux institutions de l'UE ainsi qu'aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE. Elle ne comprend pas seulement des droits civils et politiques, mais également des droits économiques et sociaux, s'étendant ainsi à l'ensemble du spectre des droits et les plaçant sur un pied d'égalité dans le système de l'UE.

Les institutions de l'UE s'engageant de plus en plus à promouvoir une culture des droits fondamentaux tant dans leurs actions internes qu'externes, la Charte des droits fondamentaux de l'UE devient un élément essentiel de la base normative de toute action de l'UE.

Renforcer la base des connaissances probantes de l'Union européenne en matière de droits fondamentaux aidera à identifier la manière dont ces droits sont respectés et promus, non seulement en théorie, mais également « sur le terrain ». Collecter des données probantes sur les questions liées aux droits fondamentaux dans les États membres peut contribuer à traduire les paroles en actes, en particulier si cette collecte est liée à des indicateurs pertinents. La FRA a donc développé, en collaboration avec la Commission et les États membres, des indicateurs fondés sur les droits dans certains domaines tels que les droits de l'enfant, l'intégration des Roms et les droits des personnes handicapées dans le but d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques.

Les indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer l'atteinte des objectifs des actions et mesures spécifiques. Cela pourrait contribuer à une meilleure compréhension des moteurs et des obstacles à la mise en œuvre des politiques. Dans la perspective des droits fondamentaux, l'utilisation des indicateurs permettrait de mieux légiférer et de renforcer la responsabilité des décideurs ainsi que la transparence de leurs actions. Sur le long terme, cela pourrait aider à renforcer la légitimité démocratique et à ancrer une culture des droits fondamentaux dans l'UE.

1.2 FRA' Vision

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) exerce sa responsabilité de centre de référence et d'excellence pleinement reconnu, unique et indépendant, pour la promotion et la protection des droits humains pour tous les citoyens des États membres de l'Union européenne.

1.3 FRA's Mandate

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a été créée pour fournir une assistance et une expertise indépendantes fondées sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux, dans le domaine

du droit de l'Union. Elle conseille les institutions et les organismes de l'Union européenne (UE) ainsi que les États membres (dans la mesure où ils agissent dans le champ d'application du droit de l'Union). De cette façon, l'agence remplit son principal objectif consistant à aider l'Union européenne et ses États membres à « respecter pleinement les droits fondamentaux » « lorsque, dans leurs domaines de compétence respectifs, ils prennent des mesures ou définissent des actions ».

Pour atteindre cet objectif, la FRA collecte et analyse des informations et des données comparables, objectives et fiables. Son action s'inscrit dans le cadre plus large de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui est devenue avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne une charte contraignante pour l'Union européenne, lorsque celle-ci met en œuvre le droit de l'Union.

Les activités de la FRA sont organisées autour de trois tâches principales :

- collecter, rechercher et analyser des informations et des données ;
- fournir des conseils indépendants à l'intention des décideurs, coopérer et travailler avec les parties prenantes;
- communiquer les résultats de ses travaux et sensibiliser aux droits fondamentaux.

La FRA a la capacité de réaliser des recherches scientifiques et des analyses comparatives, d'effectuer un suivi des tendances transversales, de sensibiliser l'opinion publique et de fournir des conseils et des recommandations aux gouvernements nationaux ainsi qu'aux législateurs au niveau de l'UE. L'agence dispose de différents réseaux d'agents de liaison nationaux, de parlementaires, d'organisations de la société civile, d'organismes de défense des droits humains et d'instituts de recherche, ce qui lui permet d'établir des contacts dans les différents contextes pertinents. Elle est ainsi devenue un centre d'excellence indépendant dans tous les domaines de ses travaux et soutient les travaux du Parlement européen, du Conseil de l'UE, de la Commission européenne, d'autres organismes de l'UE et des États membres de l'UE. Elle réalise ses missions en totale indépendance.

Le conseil d'administration de l'agence est composé de personnes indépendantes qui sont nommées par chacun des 28 États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe, et de deux représentants de la Commission européenne. Chaque membre peut être assisté d'un suppléant désigné selon la même procédure. Le comité scientifique, qui joue un rôle statutaire, garantit la qualité et la rigueur scientifiques des travaux de l'agence.

Les domaines thématiques de travail de la FRA sont définis par le cadre pluriannuel quinquennal, qui est adopté par le Conseil de l'Union européenne après consultation du Parlement européen. Compte tenu de ses objectifs fondateurs et de ses ressources financières, l'agence réalise des tâches dans les domaines thématiques suivants (conformément au projet de décision du Conseil établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018–2022) :

- i. *les victimes de la criminalité et l'accès à la justice ;*
- ii. *l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou la nationalité ;*
- iii. *la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;*
- iv. *la coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;*
- v. *la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants ;*
- vi. *le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ;*
- vii. *les droits de l'enfant ;*
- viii. *l'intégration et l'inclusion sociale des Roms.*

Lorsqu'une institution de l'Union européenne lui en fait la demande, l'agence peut également travailler en dehors de ces domaines thématiques.

En complément des domaines cités ci-dessus, conformément à son règlement fondateur, l'agence développe des activités dans le domaine de la promotion des droits fondamentaux et du renforcement des capacités.

2. Programmation pluriannuelle 2018-2020

La programmation pluriannuelle de l'agence s'appuie sur le **cadre pluriannuel 2018-2022 de la FRA**¹ et se divise en une partie **pluriannuelle** et une partie **annuelle**.

La partie pluriannuelle repose sur la **stratégie 2018-2022 de la FRA** préparée par les services opérationnels de la FRA, avant d'être débattue puis adoptée par le conseil d'administration de l'agence en 2017. Le présent document se caractérise par les priorités pluriannuelles suivantes, qui définissent les activités sur lesquelles l'agence se concentrera principalement :

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	Dégager les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
	Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
	Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
	Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.
	Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

Le programme pluriannuel consiste en différents domaines d'action stratégiques qui exposent les actions et étapes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs de l'agence. En interne, de tels domaines d'action stratégiques sont appelés des « pôles stratégiques » et ont été créés sans préjudice des domaines d'activité prévus par le cadre pluriannuel (CPA) 2018-2022. Au sein de ces pôles, les domaines d'activité de la FRA sont décrits conformément au CPA actuel.

DOMAINES D'ACTION STRATÉGIQUES	Justice
	Vie privée
	Égalité
	Migration
	Racisme
	Engagement

¹ Durant la session du 7-8 Décembre 2017, le Conseil de l'Union Européenne a approuvé la [décision établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022](#). La décision approuve les domaines thématiques listés.

2.1 Priorités pluriannuelles

2.1.1 Priorité 1 – Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables

Conformément à son règlement fondateur, l'agence « met au point [...] des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen » [article 4, paragraphe 1, point b)]. À cette fin, l'agence développera son travail de collecte et d'analyse de données sur les expériences de différents groupes de population et dans des domaines spécifiques liés aux droits fondamentaux, qui font rarement l'objet de collectes de données à l'échelle de l'Union européenne et des États membres. À cet égard, l'agence est souvent une source unique de données comparables pour l'Union européenne. Elle continuera de consolider sa réputation établie en matière de travaux de recherche qualitative et quantitative, en particulier dans le domaine des enquêtes quantitatives à grande échelle, ce qui permet d'analyser les évolutions dans le temps. La FRA examinera également de nouveaux domaines pour l'analyse de données en matière de droits fondamentaux, y compris l'utilisation des mégadonnées pour identifier les tendances. Son rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne sera approfondi pour mettre l'accent sur l'identification des tendances dans des domaines spécifiques.

Objectifs stratégiques relevant de la priorité 1

1. Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux

La collecte de données de la FRA – depuis la recherche documentaire (collecte et analyse du matériel existant, que ce soit des données statistiques nationales, la jurisprudence, des rapports gouvernementaux et non gouvernementaux ou des études universitaires) à la production de données « primaires » grâce à des recherches quantitatives et qualitatives sur le terrain – continuera d'être la pierre angulaire de ses travaux. Les enquêtes européennes de l'agence qui sont planifiées pour la période 2018-2022 ainsi que les travaux de son réseau de recherche multidisciplinaire FRANET et d'autres projets de recherche pluriannuels seront les principaux moyens de collecte d'éléments de preuve solides et fiables. Cela permettra à l'agence d'identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux.

2. Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations

En élaborant et en appliquant des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux, s'il y a lieu, la FRA perfectionnera son travail de collecte de données pour l'adapter à l'évolution des besoins politiques. L'agence enrichit les indicateurs relatifs aux droits fondamentaux avec ses données primaires et d'autres sources de données. Au cours de la période 2018-2022, lier les travaux de l'agence en ce qui concerne les indicateurs aux indicateurs utilisés dans le contexte de processus de l'UE, tels qu'« Europe 2020 », et les Objectifs de développement durable des Nations unies, revêtira une importance cruciale. Les données produites et analysées par l'agence peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation de la conformité en matière de droits fondamentaux.

3. Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions potentielles des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE

Les analyses de données et d'éléments de preuve de la FRA visent à étayer les rapports réguliers présentés par la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil de l'UE sur la mise en œuvre du droit de l'Union. Elles pourraient être utilisées à des fins spécifiques, telles que la fourniture d'éléments de preuve sur le respect des obligations en matière de droits fondamentaux dans le cadre du Semestre européen, y compris pour évaluer le respect des droits fondamentaux dans l'attribution des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI). Les analyses de données de la FRA pourraient être utilisées pour les évaluations ex-post et ex-ante (ou « en amont ») des répercussions potentielles en matière de droits fondamentaux de certaines actions mises en œuvre.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur les activités suivantes pendant la période 2018-2022 :

- Enquêtes quantitatives – fournir des données comparables à l'échelle de l'Union européenne, ventilées selon le genre et l'âge pour certaines questions et comprenant des groupes de population qui ne sont habituellement pas couverts par les instruments statistiques de l'UE ;
- Travaux de recherche qualitative réalisés principalement par le réseau de recherche de l'agence, FRANET ;
- Analyse des données existantes à l'échelle de l'Union européenne – exploiter le nouveau matériel pour la production de rapports sur les droits fondamentaux ;
- Explorer les méthodes de test concernant les discriminations pour fournir des éléments de preuve expérimentaux solides et comparables ;
- Étudier les possibilités d'analyse des mégadonnées et leurs conséquences pour les droits fondamentaux ;
- Coopérer avec le Conseil de l'Europe et les Nations Unies concernant leurs référentiels d'informations pertinentes, qui peuvent être utilisés par la FRA pour rendre compte de la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne ;
- Utiliser et élaborer des indicateurs fondés sur les droits de l'homme, en lien avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
- Produire des rapports plus réguliers sur les tendances relatives aux droits fondamentaux dans les principaux domaines d'action de l'agence.

2.1.2 Priorité 2 – Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants

L'analyse juridique de la FRA en ce qui concerne l'application du droit à l'échelle des États membres, dans les domaines de son cadre pluriannuel ainsi que dans les autres domaines pour lesquels des demandes spécifiques sont formulées par des institutions européennes, constitue une des pierres angulaires de son activité. L'établissement d'avis juridiques exhaustifs et ciblés à la demande d'institutions de l'Union européenne sur des propositions d'actes législatifs européens constitue un volet de plus en plus important de l'activité de l'agence qui contribue directement à l'amélioration de la législation.

Dans le droit fil de l'objectif général de l'agence consistant à aider les institutions européennes et les États membres à respecter pleinement les droits fondamentaux et conformément à l'article 16 de son règlement fondateur, cette priorité renforcera la position de l'agence en sa qualité d'experte accomplissant sa tâche – contribuer à améliorer la législation et sa mise en œuvre dans l'Union européenne – en totale indépendance.

Objectifs stratégiques relevant de la priorité 2

1. Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union

Pour soutenir les institutions de l'UE, l'agence continuera de dresser des états des lieux exhaustifs de la mise en œuvre du droit de l'Union et de fournir des analyses juridiques dans les principaux domaines liés aux droits fondamentaux qui sont couverts par son cadre pluriannuel ainsi que dans les autres domaines pour lesquels des demandes spécifiques sont formulées par des institutions de l'Union européenne. L'approche socio-juridique de l'agence, au titre de laquelle la mise en œuvre du droit est évaluée au regard des expériences concrètes des responsables des droits et des détenteurs de ces droits, s'est avérée cruciale pour recenser les principaux sujets de préoccupation en matière de droits fondamentaux. L'agence va systématiquement promouvoir cette approche dans son travail avec les institutions de l'Union européenne.

2. Fournir, à la demande des institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux

Comme le Contrôleur européen de la protection des données, qui émet régulièrement des avis sur la législation pertinente en matière de protection des données, la FRA peut encourager les institutions européennes à faire appel plus régulièrement à une expertise indépendante concernant le respect des droits fondamentaux dans les propositions législatives.

3. Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA

La fourniture d'expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE pourrait devenir une activité plus régulière de la FRA. Elle pourrait s'étendre de l'assistance directe aux États membres à la fourniture d'une expertise générale sur les questions liées aux droits fondamentaux dans le cadre du partage d'expérience de l'Union européenne, en passant par un soutien ciblé lié au renforcement de capacités sur les pratiques de suivi et d'évaluation et l'élaboration d'outils pratiques.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur les activités suivantes pendant la période 2018-2022:

- Fournir une assistance et de l'expertise fondées sur des éléments de preuve dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel ainsi que dans d'autres domaines lorsqu'une demande est formulée ;
- Élaborer des avis juridiques sur des propositions législatives de l'Union européenne, à la demande des institutions de l'Union européenne ;
- Fournir de l'aide en matière d'analyse d'impact et examiner les propositions politiques à l'échelle de l'Union européenne concernant le respect des droits fondamentaux ;
- Fournir une assistance et une expertise techniques concernant les questions liées aux droits fondamentaux aux autorités nationales lorsqu'elles en formulent la demande, dans les domaines de compétence de l'Union européenne.

2.1.3 Priorité 3 – Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel

La fourniture de réponses pertinentes en temps utile concernant le respect des droits fondamentaux reste une activité centrale de la FRA. Elle peut aller de la fourniture de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'échelle nationale et de l'Union européenne à propos des évolutions législatives et politiques et des situations dans lesquelles les droits fondamentaux sont grandement menacés, à la fourniture de conseils, par exemple, sur les formations respectueuses des droits fondamentaux, y compris par les institutions et agences de l'UE, ou lorsqu'il est urgent de recueillir une contribution de l'agence concernant par exemple l'augmentation du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants qui entrent sur le territoire de l'Union.

Ces activités s'appuient, au besoin, sur la collecte de données objectives et comparatives par la FRA sur le terrain, avec le consentement de l'État membre concerné. À cette fin, la coopération avec les parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale, européenne et internationale est essentielle pour collecter les informations et optimiser l'impact des résultats.

Objectifs stratégiques relevant de la priorité 3

1. Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE

Pour remplir sa mission consistant à fournir une assistance et un soutien pertinents en temps utile, la FRA proposera son expertise aux institutions et États membres de l'UE dans ses principaux domaines d'activité en apportant un soutien juridique et une assistance dans ce domaine fondée sur des éléments de preuve.

2. Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires

La FRA peut développer son travail d'alerte des autorités nationales et européennes concernant les violations possibles des droits fondamentaux dans les domaines couverts par son cadre pluriannuel. Cela consiste à collecter et à analyser des données dans des domaines spécifiques, notamment à publier de manière régulière des résultats, comme cela est le cas avec les rapports mensuels sur les migrations. Ce travail sera mis en relation avec l'activité de l'agence consistant à identifier les tendances en matière de droits fondamentaux, telle qu'elle est énoncée au titre de la priorité 1.

3. Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux

La présence de la FRA sur le terrain, par exemple dans les centres d'identification et d'enregistrement des migrants (hotspots) en Grèce et en Italie, facilite la fourniture de conseils en temps réel aux acteurs nationaux et européens concernant les défis liés aux droits fondamentaux. La fourniture régulière et en temps utile d'informations collectées par l'agence peut avoir une incidence directe et immédiate sur la réalisation des droits fondamentaux sur le terrain, si les autorités concernées reçoivent et utilisent ces informations. La présence de l'agence sur le terrain contribue également à renforcer la crédibilité et la validité des conseils fournis aux praticiens.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur les activités suivantes pendant la période 2018-2022 :

- Fournir des livrables clés, sous la forme de rapports/de documents/d'avis juridiques, qui correspondent aux politiques européennes urgentes et centrales en matière de droits fondamentaux ;
- Fournir une expertise et une contribution aux autorités nationales et aux acteurs européens, y compris, le cas échéant, dans le domaine de la formation aux droits fondamentaux pour ce qui a trait aux priorités de l'Union européenne, comme l'attribution des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ;
- Être présent sur le terrain dans les États membres sélectionnés, dans les domaines d'activité spécifiques de l'agence, tels que le domaine de l'asile, pour fournir des conseils et une expertise en temps réel ;
- Identifier les risques, y compris les risques potentiels, qui sont liés aux droits fondamentaux en réalisant régulièrement un état des lieux de la situation en matière de droits fondamentaux dans l'Union dans les domaines thématiques de l'agence ;
- Réaliser un suivi systématique en préparant des rapports réguliers/fréquents sur des cas spécifiques, tels que les rapports mensuels sur la situation en matière de migration dans l'Union européenne.

2.1.4 Priorité 4 – Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés

Les activités menées au titre de cette priorité garantissent que la FRA réalise son objectif en matière de sensibilisation, de communication et de promotion des droits fondamentaux.

À ce titre, le processus de communication de l'agence présente deux orientations : La « communication sur les droits » se traduit par l'écoute et la mobilisation des publics de l'agence, des responsables de la gouvernance aux acteurs de terrain, tout en soutenant l'éducation civique. La coordination des stratégies de communication ou la réalisation de produits de communication en partenariat avec les principaux organismes de défense des droits humains, tels que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les Nations unies, auront un effet démultiplicateur important.

Objectifs stratégiques relevant de la priorité 4

1. Sensibiliser systématiquement au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'agence continuera de participer à des activités de sensibilisation pour contribuer de manière significative à renforcer une culture de la protection, de la promotion et de l'exercice des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union européenne. Les droits doivent être activement encouragés à tous les niveaux de gouvernance : au niveau de l'UE, national, régional et local, afin de sensibiliser aux droits fondamentaux et d'y donner accès. Pour y parvenir, la FRA travaillera étroitement aux côtés des institutions de l'UE, des États membres, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, de la société civile et d'autres acteurs.

2. Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux et nouveaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels

L'agence proposera un espace de dialogue sain et inclusif concernant les défis urgents en matière de droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Cet espace dédié au dialogue se transformera en un processus continu

pour déterminer des agendas cruciaux relatifs aux droits humains et communiquer sur ces droits. Cela pourra se faire en engageant un dialogue avec un public plus large, plus local et de terrain ainsi qu'avec les acteurs qui, actuellement, ne sont ni en faveur ni activement contre les droits humains, mais qui sont plutôt incertains ou hésitants (« ceux que l'on peut persuader »). Le Forum des droits fondamentaux de l'Agence jouera un rôle crucial pour atteindre cet objectif, étant donné qu'il favorisera la création de partenariats entre des communautés et des institutions qui entretiennent rarement un dialogue entre elles, notamment le milieu des affaires, les arts et les communautés des droits humains existantes. L'agence engagera également un dialogue de manière systématique avec de nouveaux groupes de parties prenantes, comme les représentants de groupes professionnels, des arts et de la culture, des convictions et des religions, ainsi que des médias. En outre, l'agence favorisera les « communautés de la FRA », notamment la société civile, dans les États membres de l'UE.

3. Communiquer de manière intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA

Dans le domaine des droits fondamentaux, une communication efficace consiste à soutenir durablement ces droits, à exercer une influence sur les leaders du changement et à sensibiliser les titulaires de droits. Pour communiquer efficacement avec le public, les médias, les décideurs et les « influenceurs », les institutions comme la FRA devront communiquer de façon inhabituelle pour une institution. La FRA devra accroître sa vitesse, son agilité, sa flexibilité, son imagination et son caractère novateur dans sa communication. Par conséquent, elle devra expérimenter de nouvelles approches avec audace, notamment dans la sphère des réseaux sociaux, en rapide évolution.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur les activités suivantes pendant la période 2018-2022 :

- Favoriser l'émergence d'un nouveau discours fondé sur les droits humains en élaborant des stratégies de communication qui visent à combiner des messages axés sur la valeur à d'autres arguments, plus déterminants sur l'utilité et la pertinence des droits humains, en coopération avec des partenaires européens et internationaux clés ;
- Participer à l'élaboration de nouveaux outils et applications numériques, notamment des éléments visuels, pour promouvoir les droits, les valeurs et les libertés, en plus d'infographies et d'illustrations détaillées fondées sur des éléments de preuve de la FRA ;
- Favoriser les synergies et promouvoir la coopération entre les États membres de l'UE pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de méthodes, ainsi qu'aider les États membres dans leur démarche d'élaboration de stratégies efficaces pour sensibiliser le public à la thématique des droits fondamentaux, des valeurs et des libertés, y compris de l'éducation civique et de l'éducation aux droits humains, et communiquer à leur sujet ;
- Promouvoir la compréhension, la connaissance et l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment par les praticiens du domaine juridique, en coopération avec des partenaires stratégiques ; en assurant la maintenance et en développant davantage « Charterpedia » de la FRA en tant que base de données transnationale unique qui fournit des données comparatives et solides et une analyse de l'utilisation de la Charte à l'échelle nationale ;
- Promouvoir une culture des droits fondamentaux en pilotant des initiatives visant à démontrer la capacité de l'art et de la culture à faire passer les messages sur les droits humains, ainsi qu'en explorant la portée de l'espace artistique dans les États membres de l'UE et ses principales menaces, y compris des acteurs étatiques et non étatiques ;
- Explorer de manière plus approfondie les origines, les concepts et les objectifs partagés par l'espace qui réunit la religion et les droits humains afin d'identifier le potentiel de coopération et d'action conjointes entre les acteurs motivés par la religion et ceux motivés par les droits humains afin de créer des sociétés justes et équitables ;
- Organiser le Forum des droits fondamentaux tous les deux ans pour maintenir un dialogue continu en rassemblant et en mobilisant les principaux porte-paroles mondiaux et européens du monde politique, des droits humains, des organisations intergouvernementales régionales et internationales, de la société civile, des communautés religieuses et confessionnelles, des arts et des sports, des entreprises et des syndicats ;
- Élaborer des discours pour toucher les communautés et publics nationaux et locaux de manière efficace et en temps utile ;
- Créer une coopération avec les « communicateurs » nationaux et de l'UE, notamment les institutions, la société civile et les personnalités influentes.

2.1.5 Priorité 5 – Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence devra accroître la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses preuves et de son aide en matière de droits fondamentaux au niveau national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs européens, la FRA pourrait servir de catalyseur pour démontrer l'importance que l'Union européenne accorde aux droits fondamentaux et à leur promotion à l'échelle nationale. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits humains.

Pour soutenir cette ambition, l'agence réunira des acteurs nationaux afin de discuter et de traiter des questions spécifiques liées aux droits de l'homme qui présentent une pertinence nationale particulière, comme cela a été le cas, par exemple, en ce qui concerne les crimes motivés par la haine et l'intégration des Roms. L'agence étendra cette pratique à d'autres domaines d'activité sélectionnés et utilisera les conclusions de ces discussions pour développer davantage son travail dans ces domaines particuliers.

Du personnel d'organes nationaux de défense des droits de l'homme pourra être détaché auprès de l'agence afin de permettre un échange mutuel d'expertise et de renforcer la coopération interinstitutionnelle.

Objectifs stratégiques relevant de la priorité 5

1. Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale

L'accent sera mis sur le niveau national et local en renforçant les connaissances et les données des États membres de l'agence relatives aux infrastructures et plans d'action nationaux en matière de droits humains, notamment en créant un espace permettant à la société civile d'agir. Cela permettra à l'agence, dans le cadre d'une approche conjointe, de soutenir une coopération plus étroite et plus ciblée avec les autorités locales, les organisations nationales des droits humains, les administrations nationales et la société civile. La FRA accordera une attention particulière à la publication des résultats de ses recherches sur les données nationales, ce qui viendra compléter sa mission principale consistant à collecter et à publier des données européennes comparables sur les droits fondamentaux. Cette activité viendra promouvoir l'utilisation des résultats de l'agence par les autorités et les organisations de la société civile à l'échelle locale et nationale.

2. Soutenir encore plus le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits humains

En fournissant son soutien et son expertise, l'agence a pour objectif de renforcer les capacités en matière de droits humains dans les États membres de l'UE afin d'améliorer la promotion des droits fondamentaux à tous les niveaux de gouvernance. La contribution de l'agence s'appuiera sur les plans d'action nationaux en matière de droits humains et les programmes gouvernementaux clés, ainsi que sur les commentaires reçus de la société civile et des institutions nationales de défense des droits humains, qui orienteront l'élaboration d'activités. Ces activités seront mises en œuvre en partenariat avec la communauté des parties prenantes de la FRA, afin de renforcer les communautés des droits humains d'une manière durable. À cette fin, la FRA conclura des partenariats stratégiques, par exemple avec les bailleurs de fonds ou les institutions nationales de défense des droits humains, pour lancer des activités dans les États membres.

3. Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE

Compte tenu de son expertise dans la collecte de données dans les divers domaines ayant trait aux droits fondamentaux, l'agence peut proposer cette expertise aux autorités nationales et aux organisations connexes en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données – par exemple concernant la conformité aux indicateurs clés en matière de droits fondamentaux. L'agence peut renforcer son statut de centre d'excellence en matière de données relatives aux droits fondamentaux en coopérant étroitement avec des organisations nationales ainsi qu'avec des organismes de l'UE et

internationaux qui recueillent des données (comme Eurostat et les Nations unies).

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, l'accent sera mis sur les activités suivantes pendant la période 2018-2022 :

- Renforcer le pouvoir d'action et fournir un renforcement sur mesure des capacités de l'infrastructure nationale de défense des droits humains dans les États membres sélectionnés, notamment par la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- Coopérer et créer des synergies particulièrement avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les autres organismes nationaux de défense des droits de l'homme ainsi qu'avec les institutions de médiation ;
- Développer les communautés d'entraide de la FRA à l'échelle des États membres pour centraliser l'accroissement de la diffusion, de l'utilisation et de la mise en œuvre des données, des résultats et des avis de la FRA, en s'appuyant sur les pratiques prometteuses des réseaux nationaux de la FRA et en suivant une approche par pays ;
- Analyser les défis et les menaces relatifs au rôle et à la place de la société civile dans l'UE, et promouvoir les conseils fondés sur des éléments de preuve de l'agence auprès des institutions de l'UE et des États membres pour permettre à la société civile de jouer intégralement son rôle dans l'élaboration des politiques de l'UE ;
- Promouvoir la gouvernance fondée sur les droits humains avec les autorités locales, en coopération avec les partenaires internationaux et européens pertinents, les associations nationales des régions et des villes, et les réseaux clés de villes de l'UE ;
- Améliorer la publication des données de l'agence concernant les résultats nationaux tout en explorant les différentes possibilités de sensibilisation, telles que les versions linguistiques ;
- Faciliter, en coopération avec la Commission européenne, le travail du sous-groupe d'États membres sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes haineux, et contribuer aux activités du groupe de haut niveau de l'Union européenne de lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance ;
- Améliorer la visibilité, la pertinence, l'utilisation et la ponctualité des données nationales de la FRA par les acteurs nationaux

2.2 Programme pluriannuel

2.2.1 Domaine d'action stratégique : Justice

Défis en matière de droits fondamentaux

Afin que le respect des droits fondamentaux devienne réalité, il est nécessaire que les personnes affirmant que leurs droits ont été violés aient accès à la justice. Le concept d'accès à la justice couvre des aspects institutionnels et procéduraux. Tout d'abord, un système global et robuste de cours et tribunaux indépendants et impartiaux doit être mis en place. Ensuite, toute personne pouvant faire valoir la violation de ses droits et de ses libertés doit disposer d'un recours effectif, en ce compris le droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable et à recevoir le conseil juridique nécessaire afin de garantir un accès à la justice effectif. Ainsi, toute procédure juridictionnelle doit fournir un accès effectif à la justice, que cela soit dans des cas, par exemple, de violations graves des droits fondamentaux, de procédures pénales permettant aux victimes de la criminalité d'avoir accès à la justice, de procédures antidiscrimination ou de juridictions du travail protégeant les droits à des conditions de travail justes et équitables.

Les recherches de la FRA n'ont cessé de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les victimes de violations des droits fondamentaux en matière d'accès à la justice, ainsi que la nécessité qui en découle d'accorder une plus grande attention au fait d'encourager les victimes et de leur donner plus de moyens d'agir afin de leur permettre de signaler ces violations aux autorités et de prendre part activement aux procédures concernées. Il s'agit donc également d'abaisser certains seuils pour permettre un meilleur accès à la justice, et pour garantir que les procédures prennent en compte les besoins des victimes et les protègent contre d'autres violations.

En plus de garantir l'accès à la justice pour les personnes dont les droits ont été violés, en ce compris les victimes de la criminalité, la notion de justice comprend les droits de la défense pour toute personne accusée d'un délit ainsi que des règles interdisant qu'une personne puisse être accusée deux fois du même délit.

Des obstacles particuliers surviennent lorsqu'une violation des droits fondamentaux est commise dans un contexte d'activités économiques commerciales, dans lequel les responsabilités individuelles sont souvent éclipsées et rendues indistinctes par des structures organisationnelles complexes. Les clients qui dépendent des produits ou services d'une entreprise, qui estiment que leurs droits ont été violés, ont besoin de mécanismes de soutien et de procédures qui améliorent leur accès à la justice, tels que des interventions de tierces parties ou des mécanismes de recours collectif.

Contexte juridique et politique

Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine du droit de l'UE au cours des dernières années, aux niveaux de la législation de l'UE et de celle des États membres grâce à des feuilles de route détaillées de la Commission portant à la fois sur les droits les plus importants de la partie défenderesse et sur de nombreux droits des victimes de la criminalité. À titre d'exemple, en 2013, la Commission a émis une recommandation suggérant à tous les États membres de mettre en place, à l'échelle nationale, des mécanismes de recours collectif en cessation et en réparation en cas de violation de droits conférés par le droit de l'Union. Cette recommandation exposait également les principes communs auxquels devaient répondre les mécanismes de recours collectif nationaux et appelait les États membres à prendre les mesures adéquates avant 2015. En 2017, la Commission a réalisé une consultation en ligne devant déterminer la manière dont la recommandation avait été mise en œuvre.

Réponse de la FRA pour 2018-2020

Au cours des dernières années, la FRA a mené des recherches poussées sur la mise en œuvre des feuilles de route de la Commission relatives aux droits des victimes de la criminalité et aux droits des accusés. À partir de ces recherches, la FRA continuera, souvent à la demande des institutions de l'UE, à rassembler des éléments de preuve solides permettant d'évaluer l'état actuel des droits des différents groupes de victimes de la criminalité, ainsi que les droits des personnes impliquées dans les systèmes de justice pénale des États membres. Ce faisant, elle accordera une attention particulière aux cas concernant plusieurs États membres qui nécessitent la coopération de leur police, de leur ministère public ou de leurs instances juridictionnelles.

En 2018, les travaux de la FRA viseront principalement à évaluer l'état des droits des victimes conférés par la directive sur les droits des victimes. L'agence étudiera également les droits des victimes (hommes et femmes) de délits violents et apportera des éléments de preuve concernant la situation des femmes victimes de violence domestique qui ont besoin d'une aide spécifique. En 2018, la FRA travaillera aussi sur les droits d'accès à la justice des travailleurs migrants dans les cas d'exploitation grave par le travail en se basant directement sur des entretiens menés sur le terrain avec les victimes concernées. À la demande expresse de la Commission, elle se penchera également sur l'application du

mandat d'arrêt européen et sur la question connexe de l'accès à un avocat à travers l'UE. Enfin, des travaux préliminaires seront également réalisés sur un nouveau projet relatif aux droits de l'homme traitant des entreprises commerciales et de « l'accès aux voies de recours » pour les personnes dont les droits sont violés.

Risques

Les droits des victimes de la criminalité à prendre part aux procédures et à être protégées de la victimisation secondaire peuvent être fragilisés si les praticiens n'adaptent pas leur conception du rôle et de la place de base des victimes au sein du système de justice pénale. Si les praticiens continuent d'envisager les victimes principalement, voire quasi exclusivement, comme des témoins obligés d'aider les autorités compétentes dans leur enquête et les procédures qui en découlent, il existe un véritable risque que les normes établies par la directive sur les droits des victimes ne soient pas mises en œuvre en pratique.

Concernant les droits de la partie défenderesse, un climat sociétal dans lequel l'accent est mis sur la nécessité de renforcer les mesures de sécurité peut fragiliser les droits des accusés, notamment les droits de l'*habeas corpus* des personnes arrêtées ou les droits des accusés à avoir accès à un avocat et à communiquer avec lui de manière confidentielle.

2.2.2 Domaine d'action stratégique : Vie privée

Défis en matière de droits fondamentaux

Comme le souligne la stratégie de la Commission pour un marché unique numérique, qui est l'une des dix priorités de la Commission pour 2016 et au-delà, la révolution numérique offre de grandes opportunités de croissance et de développement d'une économie numérique prospère. Dans le même temps, comme reconnu dans le cadre d'une autre des dix priorités de la Commission sur « la justice et les droits fondamentaux », un certain nombre de problématiques relatives aux droits fondamentaux découlent de cette révolution, et il importe de garantir une protection en la matière.

La vie privée est un droit fondamental protégé par le droit international en matière de droits de l'homme (article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme). Elle est également protégée par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (articles 7 et 8). La circulation massive de données dans un monde numérique peut porter atteinte à d'autres droits fondamentaux, tels que la non-discrimination, la protection des consommateurs et l'accès aux services. La protection des droits fondamentaux dans le monde numérique devient une priorité de l'agenda en raison de l'importance croissante des communications électroniques dans la vie des personnes. Malgré les défis spécifiques posés par l'utilisation croissante des technologies numériques, il est essentiel de s'assurer que les droits fondamentaux sont promus et protégés de la même façon dans le monde en ligne et dans le monde réel. Les évolutions technologiques, l'augmentation des échanges de données avec des pays tiers et l'extension des bases de données existantes représentent des défis nouveaux en matière de droits fondamentaux, ainsi que de potentiels apports positifs qui requièrent la confiance dans les services en ligne (fournis par des acteurs étatiques et non étatiques). La surveillance à grande échelle par les autorités publiques a gravement porté atteinte à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, ainsi qu'à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Une collecte de données similaire par des acteurs privés porte également sur les comportements en ligne, remettant en cause la dichotomie entre les informations « publiques » et « privées ». L'utilisation frauduleuse des données ou l'usurpation de l'identité numérique sont autant de formes de cybercriminalité et de menaces engendrées par le monde numérique et l'économie fondée sur les données. Ce contexte numérique et cette situation des droits fondamentaux, en rapide évolution, requièrent que des mesures soient prises pour garantir une « prise en compte du respect de la vie privée dès la conception » ou une « prise en compte du respect des droits fondamentaux dès la conception » en réponse aux évolutions du monde numérique et des domaines qui s'y rapportent. Diverses initiatives à l'échelle mondiale, régionale ou nationale peuvent être examinées par la FRA afin de veiller à ce que l'extension du marché unique numérique soit réalisée dans le respect des droits fondamentaux, s'assurant ainsi que l'UE est perçue comme un lieu où il est possible d'exercer des activités commerciales et d'interagir sur des questions privées en toute sécurité, ce qui peut représenter un potentiel de croissance.

Contexte juridique et politique

En adoptant la stratégie numérique pour l'Europe, la Commission européenne a souligné le rôle crucial des TIC et en particulier de l'internet, qui constitue « le support essentiel de toute activité économique et sociétale, qu'il s'agisse de faire des affaires, de travailler, de s'amuser, de communiquer ou de s'exprimer librement ». La stratégie pour un

marché unique numérique a confirmé cette approche. L'une des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'Europe et également abordée dans la stratégie pour un marché unique numérique concerne la sécurité (notamment la cybercriminalité) et le faible niveau de confiance que les utilisateurs d'internet accordent à la confidentialité des communications et interactions en ligne. À cet égard, l'existence d'une législation spécifique renforçant le droit de l'UE, telle que le nouveau cadre juridique de l'UE pour la protection des données (RGPD), le prochain règlement relatif à la vie privée et aux communications électroniques, ainsi que la directive sur la sécurité des réseaux et de l'information, revêt une importance particulière. Au vu de l'évolution rapide des TIC et de leurs implications en matière de respect des droits fondamentaux, la FRA suivra de près ces évolutions au moyen de recherches ciblées et intensifiera son travail actuel avec d'autres agences et acteurs de l'UE chargés du développement technique et de l'assistance dans ces domaines, comme l'ENISA, l'EIT et l'eu-LISA. Les travaux de l'agence doivent contribuer au renforcement des connaissances sur le nouveau cadre législatif de l'UE, tel que le RGPD, et assurer la mise en œuvre effective des droits fondamentaux (particulièrement les articles 7 et 8 de la Charte).

Réponse de la FRA pour 2018-2020

En 2018, l'agence poursuivra son travail de sensibilisation sur les cadres juridiques relatifs à la vie privée et la protection des données au moyen de deux nouvelles publications de la FRA actualisées et revues en profondeur : le « Manuel de droit européen en matière de protection des données », destiné aux juristes, et le guide relatif à la prévention du profilage illégal, destiné aux responsables des services répressifs et à d'autres praticiens concernés. Elle assurera également, par la diffusion et la sensibilisation, le suivi de la publication de son deuxième rapport intitulé la « Surveillance par les services de renseignement : protection des droits fondamentaux et voies de recours dans l'Union européenne », publié vers la fin de l'année 2017.

Parallèlement, la FRA intensifiera également ses efforts de recherche interne sur les défis en matière de vie privée posés par les nouvelles technologies et, en particulier, les technologies s'appuyant sur ce qu'on appelle les « big data », ou mégadonnées. Plus spécifiquement, l'agence s'intéressera à la faisabilité et à la valeur ajoutée de l'élaboration d'un projet portant sur la société fondée sur les données et les droits fondamentaux, ainsi qu'aux défis qu'un tel projet suppose. Elle étudiera notamment l'utilisation grandissante des nouvelles technologies dans les processus décisionnels pouvant engendrer des résultats insoupçonnés, tels que le traitement inégal ou discriminatoire des personnes concernées par les données. Enfin, la FRA examinera l'importance des droits fondamentaux dans l'environnement numérique, en apportant une contribution d'experts aux discussions sur les domaines qui s'y rapportent, comme la gouvernance de l'internet du point de vue de la protection des droits fondamentaux. Les nouveaux domaines de recherche de l'agence comprendront les éléments suivants : faisabilité de l'élaboration d'un projet portant sur la société fondée sur les données et les droits fondamentaux, en mettant l'accent sur les nouvelles technologies et leurs applications ; recherches initiales sur l'utilisation des mégadonnées, des algorithmes et les mauvais traitements potentiels.

Risques

Les technologies numériques évoluent à un rythme effréné. Le principal défi de l'agence dans son travail est de rester au fait des dernières évolutions et de renforcer sans cesse son expertise technologique afin de mener des analyses pertinentes de l'incidence de ses changements sur les droits fondamentaux dans le but d'apporter, au bout du compte, des réponses pertinentes. Les projets qui seront élaborés au cours de la période 2018-2020 auront vocation à faire progresser la FRA dans ces domaines, en collaboration avec d'autres agences de l'UE, la Commission et les parties prenantes concernées.

2.2.3 Domaine d'action stratégique : Égalité

Défis en matière de droits fondamentaux

Les données probantes de la FRA ne cessent de montrer que les différents groupes de population au sein de l'UE, y compris les enfants, font régulièrement face à la discrimination, l'inégalité et l'exclusion dans des domaines clés de la vie. Les structures et les pratiques qui entretiennent et perpétuent ces modèles d'inégalité et de discrimination dans toute l'UE sont toujours d'actualité et représentent un obstacle de taille à l'inclusion et au respect des droits fondamentaux dans la pratique. Il ne faut cependant pas oublier les cadres juridiques et stratégiques de grande envergure, ainsi que les instruments financiers, instaurés par l'UE et les États membres pour promouvoir l'inclusion sociale et combattre la discrimination. L'intégration des Roms et la protection des enfants restent des défis considérables à eux seuls.

Contexte juridique et politique

Les travaux de la FRA dans ce domaine d'action stratégique reposent sur les valeurs fondatrices de l'UE que sont l'égalité et la non-discrimination. L'attachement à ces valeurs est reflété dans les dispositions de la Charte des droits fondamentaux ayant trait, notamment, à la dignité humaine ; la liberté de pensée, de conscience et de religion ; la non-discrimination ; les droits de l'enfant ; les droits des personnes âgées ; et l'intégration des personnes handicapées. Les principes qui sous-tendent ces dispositions ont été transposés ou intégrés dans des instruments juridiques, politiques et financiers, tels que la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi, la recommandation du Conseil relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms, la recommandation de la Commission européenne « Investir dans l'enfance », le programme européen relatif aux droits de l'enfant, les fonds structurels et d'investissement européens, le Semestre européen, le socle européen des droits sociaux, la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées ou la liste des actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI. La discrimination fondée sur la nationalité fait également partie des domaines de travail thématiques du cadre pluriannuel de la FRA pour la période 2018-2022.

Dans ce domaine, la FRA poursuit son travail de coopération avec le Conseil de l'Europe, en soutenant par exemple les travaux de l'assemblée parlementaire du CdE, particulièrement sa commission sur l'égalité et la non-discrimination, qui œuvre à l'élaboration de nouvelles normes sur la protection des groupes vulnérables. Cette commission a par exemple récemment travaillé sur la promotion des droits humains et l'élimination des discriminations à l'égard des personnes intersexes.

Les instruments des Nations Unies orientent également les travaux de la FRA dans le domaine d'action stratégique de l'égalité et de la non-discrimination. Ces instruments comprennent la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par l'UE et 27 États membres avant 2018. La FRA est membre du cadre de l'UE concernant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui est chargée de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la CDPH par l'UE. Tous les États membres de l'UE ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UE et ses États membres se sont engagés à respecter le *Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable*. Parmi ces objectifs, les plus pertinents pour le travail de la FRA dans le domaine stratégique de l'égalité comprennent les suivants : pas de pauvreté, faim « zéro », bonne santé et bien-être, éducation de qualité, travail décent et croissance économique, et inégalités réduites.

Réponse de la FRA pour 2018-2020

La FRA poursuivra ses activités d'analyse et de collecte des données concernant la non-discrimination et l'égalité de traitement, l'inclusion sociale, l'intégration des Roms et les droits de l'enfant, en ce compris dans le domaine de la migration. L'agence continuera de jouer son rôle au sein du cadre de l'UE concernant la CDPH et appuiera les activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, la diversité et l'égalité, particulièrement en ce qui concerne la promotion de la collecte de données sur l'égalité. La FRA diffusera la version actualisée et enrichie du manuel de droit européen en matière de non-discrimination conçu en coopération avec le greffe de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle diffusera également les résultats de plusieurs projets, dont la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination, le droit à une vie autonome pour les personnes handicapées, l'engagement local pour l'intégration des Roms, la pauvreté infantile et les exigences en matière d'âge minimum pour les enfants. L'agence commencera à préparer la deuxième édition de l'enquête de l'UE sur les personnes LGBT, qui inclura également les personnes intersexes. Elle coopérera avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre d'une enquête pilote sur les évaluations de la discrimination dans certains États membres spécifiques. Sous réserve de l'obtention de fonds devant être débloqués, la FRA lancera un projet sur les obstacles empêchant les personnes âgées de vivre de façon autonome au sein de la communauté. La FRA délimitera la portée potentielle d'activités de recherches sur la liberté de religion ou de conviction, ainsi que sur la violence à l'encontre des enfants.

Risques

En 2018, la FRA mènera plusieurs projets complexes et nécessitant une grande quantité de ressources dans le domaine de l'égalité, qui mobiliseront une part non négligeable de ses ressources financières et humaines. En dépit des mesures d'atténuation des risques prévues, ces projets pourraient entraver la capacité de la FRA à répondre dans les délais aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'égalité.

2.2.4 Domaine d'action stratégique : Migration

Les travaux de la FRA se concentreront en priorité sur le domaine de la migration, de l'asile et des frontières. L'agence utilisera son expertise en matière de droits fondamentaux pour appuyer le travail législatif et politique de l'UE et promouvoir une application du droit de l'UE conforme aux droits fondamentaux. Tout manque de connaissances sera comblé par les résultats des recherches sur la biométrie, l'exploitation grave par le travail et une analyse des défis en matière de droits fondamentaux relatifs à la réponse des États membres aux arrivées de 2015 et 2016. Enfin, la FRA partagera son expertise avec les acteurs de terrain nationaux et européens en étant présente dans les États membres les plus touchés.

Défis en matière de droits fondamentaux

L'UE doit faire face à une forte pression migratoire ainsi qu'à des défis en matière d'intégration, ce qui affecte considérablement les droits fondamentaux. Chaque année, des milliers de personnes, dont des enfants, meurent en tentant de rejoindre l'UE dans des bateaux surpeuplés et mal équipés. En outre, les cas de refoulement aux frontières se multiplient. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile sont mises à rude épreuve et ne tiennent pas toujours compte des besoins des enfants, notamment ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui sont séparés de leur famille. Par ailleurs, les chances de se voir accorder le droit d'asile dépendent encore de l'État membre dans lequel la personne introduit sa demande. Les signalements de privation arbitraire de liberté et d'usage excessif de la force lors de l'arrestation, la détention et l'expulsion de ressortissants de pays tiers sont un point régulièrement abordé dans les travaux des organes de contrôle. Les données à caractère personnel des migrants seront davantage enregistrées dans des systèmes informatiques à grande échelle et seront utilisées à des fins de sécurité et de gestion de la migration. Certaines catégories de migrants ne disposent pas d'un même accès aux droits ou aux possibilités de participer à la vie sociale et politique, ce qui peut entraîner leur aliénation, voire leur radicalisation violente, posant de ce fait une menace pour la cohésion sociale.

Certains droits fondamentaux de base sont menacés, tels que le droit à la vie, l'interdiction du refoulement, l'interdiction de la torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de la privation arbitraire de liberté et le droit au respect de la vie privée. Bien que des restrictions de certains droits fondamentaux soient possibles, elles doivent rester dans les limites strictes prévues à l'article 52 de la Charte de l'UE.

Contexte juridique et politique

L'UE a adopté plus de 30 instruments de droit dérivé de l'UE en matière de visas, de frontières, d'immigration, de traite des êtres humains et de trafic d'êtres humains, ainsi que de retour et de réadmission. Plusieurs nouvelles propositions législatives font actuellement l'objet de discussions. Les normes sont complétées par des plans d'action sur, par exemple, les retours, le trafic d'êtres humains ou l'intégration des migrants. La plupart des documents législatifs et politiques dans ce domaine sont lourds de conséquences pour les droits fondamentaux. Certaines agences de l'UE, telles que Frontex, l'EASO et Europol, sont actives sur le terrain pour apporter leur aide aux États membres. Cela ajoute une dimension toute nouvelle par rapport à d'autres domaines, car l'UE pourrait se rendre coupable de violations des droits fondamentaux au travers de ses actions sur le terrain.

Réponse de la FRA pour 2018-2020

À partir de ses travaux précédents, la FRA aborde tant le niveau politique que législatif, ainsi que l'application des politiques sur le terrain. Quelque 25 publications de la FRA (y compris des études comparatives, des manuels, des documents « Focus », des documents d'orientation et des avis juridiques), dont certaines sont disponibles dans plusieurs langues officielles de l'UE, contiennent des suggestions sur la manière de respecter les droits fondamentaux à l'intention des décideurs politiques et des professionnels qui travaillent sur le terrain. Une étroite coopération avec d'autres agences JAI ainsi que des modalités de travail avec Frontex, l'EASO et l'eu-LISA ont permis à ces partenaires de bénéficier de l'expertise de la FRA en matière de droits fondamentaux. Des groupes de travail composés des États membres dirigés par la Commission, des auditions du Parlement européen et des groupes de travail du Conseil, auxquels la FRA a participé, ont offert un espace de dialogue permettant de partager l'expertise et les résultats des recherches de la FRA. Le déploiement temporaire d'experts de la FRA dans les États membres les plus touchés par les nouvelles arrivées a permis à l'agence de fournir aux acteurs de terrain de l'UE une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux difficultés pratiques rencontrées. Les aperçus mensuels de la FRA des défis en matière de droits fondamentaux dans certains États membres permettent de suivre les tendances, les défis émergents et les pratiques prometteuses.

Risques

Les agences et les institutions de l'UE, ainsi que les États membres, accordent une importance grandissante à l'expertise de la FRA, laquelle se voit invitée à fournir une contribution dans de plus en plus de discussions politiques. Cela peut conduire la FRA à dépasser ses capacités limitées. La nécessité constante de revoir ses priorités de travail du fait de la survenue d'événements externes ne permet peut-être pas à l'agence d'aborder de nouveaux problèmes avec la même minutie que par le passé. En raison de ses capacités limitées, la FRA se verra contrainte de refuser de plus en plus de demandes de contribution ou d'assistance, telles que la participation à des conférences, ce qui pourrait présenter un risque pour sa réputation.

2.2.5 Domaine d'action stratégique : Racisme

Défis en matière de droits fondamentaux

Des données probantes collectées par la FRA ne cessent de montrer que les personnes vivant dans l'Union européenne, y compris les enfants, doivent régulièrement faire face au racisme et à la discrimination ethnique dans divers domaines de leur vie. Cela comprend des obstacles à (l'accès à) l'emploi, l'éducation et la fourniture de biens et de services ; le profilage ethnique discriminatoire opéré par les services répressifs ; la victimisation raciste ; la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, y compris l'antitsiganisme, l'antisémitisme et la haine à l'égard des musulmans. La manifestation de phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée persiste bien que tous les États membres aient transposé la directive sur l'égalité raciale dans leur droit national. Il reste des lacunes en matière de transposition de la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie dans le droit national, même si de nombreux États membres ont étendu la protection contre les discours de haine et les crimes de haine au-delà du racisme et de la xénophobie afin de couvrir d'autres formes d'intolérance, telles que l'homophobie ou la transphobie.

Contexte juridique et politique

La lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est un élément permanent du cadre pluriannuel de la FRA. La directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique offre une protection contre la discrimination dans les secteurs tant publics que privés. Le champ d'application de la directive couvre (l'accès à) l'emploi et au travail, la protection sociale, les avantages sociaux, l'éducation, ainsi que l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services, y compris en matière de logement. La décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal interdit l'incitation publique à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe par référence à la race, la couleur, l'ascendance, la religion ou les convictions, ou l'origine nationale ou ethnique. L'article 22 de la directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité oblige les États membres à fournir aux victimes de la criminalité une évaluation personnalisée afin d'identifier leurs besoins spécifiques en matière de protection. Le contexte politique des travaux de l'agence sur le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance dépend également des activités du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, y compris en ce qui concerne la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine. Il est également déterminé par les éléments suivants : les activités des coordinateurs de l'UE sur la lutte contre l'antisémitisme, sur la lutte contre la haine à l'égard des musulmans et sur les droits de l'enfant ; le rapport périodique de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale ; les obligations positives qui incombent aux États membres de lutter contre les crimes de haine et les discours de haine et les obligations positives des États membres envers les victimes de crimes de haine.

Réponse de la FRA pour 2018-2020

La FRA continuera de collaborer activement avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, y compris en ce qui concerne la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine. Elle poursuivra également sa collaboration active avec les États membres, la Commission européenne, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Conseil de l'Europe et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, ainsi qu'avec les organisations faïtières de la société civile dans leur travail commun visant à améliorer les méthodes d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine. La FRA continuera de fournir des données pour soutenir le travail de ces organisations, y compris en continuant d'élaborer et de diffuser les résultats de l'enquête EU-MIDIS II relatifs à son domaine d'action stratégique

sur le racisme. L'agence mènera à terme sa deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des Juifs dans certains États membres et rendra certains résultats accessibles au public. La FRA actualisera son aperçu annuel de la situation en matière de collecte des données sur l'antisémitisme dans les États membres ainsi que de la base de données sur la haine à l'égard des musulmans et la haine à l'encontre des migrants.

Risques

En 2018, la FRA mènera parallèlement quatre enquêtes, tandis qu'une supplémentaire est en cours de préparation. Cela pourrait entraîner des retards dans la publication de la sélection de résultats de la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des Juifs.

2.2.6 Domaine d'action stratégique : Engagement

Défis en matière de droits fondamentaux

Le principal défi de la FRA au cours des années à venir est de promouvoir une vie digne pour chacun au sein de l'Union européenne à travers le prisme d'engagements en matière de droits de l'homme et donc de communiquer sur le maintien de la promotion de ces droits, d'influencer les acteurs du changement et de sensibiliser les titulaires de droits. Si non seulement la FRA, mais aussi tous ceux chargés de surveiller, appliquer ou promouvoir les droits de l'homme, échouent dans cette tâche essentielle, la politique et les médias seront détournés par ceux qui sont déterminés à défaire le cadre des droits de l'homme.

Contexte juridique et politique

Selon le règlement fondateur de la FRA, l'agence doit assurer l'étroite coordination avec les organes compétents de la Communauté (article 7) et coopérer au niveau des États membres et au niveau international (article 8), avec le Conseil de l'Europe (article 9) par souci de complémentarité et afin d'en garantir la valeur ajoutée, ainsi qu'avec la plate-forme des droits fondamentaux de la société civile (article 10). Le règlement prévoit également [article 4, paragraphe 1, point h)] la conception d'une stratégie de communication (le cadre de communication et de coopération de la FRA) afin de favoriser le dialogue avec la société civile dans le but de sensibiliser le grand public aux droits fondamentaux. À cette fin, l'agence est chargée de diffuser des informations sur ses travaux.

Réponse de la FRA pour 2018-2020

En 2017, l'agence a lancé un projet spécial sur la « Sensibilisation aux droits fondamentaux ». Cette approche est désormais intégrée au document de programmation 2018-2020 par le biais de plusieurs projets spécifiques, fruits d'une série de réunions d'experts organisées en 2016 sur les thèmes de la « communication sur les droits », la « religion et les droits de l'homme » et les « arts et les droits de l'homme ». Ainsi, deux projets principaux ont été mis sur pied sur les thèmes « Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés » et « Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide ». Chaque projet se subdivise en plusieurs sous-projets (pour plus de détails, cf. la section 3.9 Domaine d'activité 9 : Activités et projets transversaux) dans le but d'apporter une réelle contribution au renforcement d'une culture de la protection, de la promotion et de l'application des droits fondamentaux au sein de l'Union européenne et des États membres.

Risques

Les agences, les institutions de l'UE et les États membres font de plus en plus appel à l'expertise de la FRA. Il se pourrait que la FRA devienne un problème en raison de ses capacités limitées. En cas d'évolution de la situation et d'événements imprévus entraînant la formulation de demandes spécifiques à l'agence (communication et coopération), elle risque de réagir lentement, voire pas du tout, en raison de ressources indisponibles.

3. Programme de travail 2018

Introduction

Le programme de travail annuel 2018 se compose d'activités et de projets dans les domaines d'action stratégiques de l'agence, tels que présentés dans la programmation pluriannuelle.

Le programme de travail s'organise en neuf domaines d'activité déterminés par le cadre pluriannuel (CAP) 2018-2022.

Domaines d'action stratégiques	Domaines d'activité
JUSTICE	1. Victimes de la criminalité et accès à la justice
	2. Coopération judiciaire, excepté en matière pénale
VIE PRIVÉE	3. Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
ÉGALITÉ	4. Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité
	5. Droits de l'enfant
	6. Intégration et inclusion sociale des Roms
MIGRATION	7. Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants
RACISME	8. Racisme, xénophobie et intolérance
ENGAGEMENT	9. Activités et projets transversaux

Un aperçu des projets de la FRA est présenté pour chaque domaine d'activité. Il prend en considération :

- les **projets pluriannuels** reportés d'exercices antérieurs ;
- les **nouveaux projets** en 2018 ;
- l'affectation des ressources pour répondre aux urgences en matière de droits fondamentaux et les demandes non anticipées d'assistance et d'expertise, notamment celles émanant des institutions de l'UE pour des conseils et avis ponctuels.

Afin de garantir une mise en œuvre flexible du programme de travail, les projets ont été classés par ordre de priorité selon le modèle suivant :

- **Première priorité** - Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un domaine spécifique.
- **Deuxième priorité** - Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes.
- **Troisième priorité** - Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice.

Synthèse

À partir du travail effectué dans le domaine d'action stratégique *Justice*, la FRA aidera la Commission européenne à déterminer les mesures et les meilleures pratiques afin d'orienter les États membres, particulièrement en ce qui concerne les victimes de crime de haines, ou de violence fondée sur le genre ou domestique. En outre, la FRA continuera de s'engager sur le thème de la détention pénale au sein de l'UE, en examinant les aspects des droits fondamentaux dans des situations de transferts illégaux transfrontaliers en coopération avec les organes de contrôle respectifs. L'agence réalisera également des travaux sur l'accès à la justice dans les procédures civiles transfrontalières, y compris les affaires liées à la consommation, qui évalueront le fonctionnement de la législation de l'UE en la matière au niveau des États membres.

Conformément aux objectifs généraux énoncés dans la stratégie pour un marché unique numérique en Europe et aux dernières mises à jour sur la protection des données aux niveaux européen et international, la FRA a travaillé sur plusieurs projets dans ce domaine. Afin de fournir des informations actualisées lorsque le règlement général sur la protection des données entrera en vigueur, l'agence travaillera sur une version mise à jour du « *Manuel de droit européen en matière de protection des données* », en collaboration avec le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données. Par ailleurs, une version actualisée du *Guide visant à prévenir le profilage discriminatoire* sera rédigée et publiée en 2018.

Concernant le domaine d'action stratégique *Égalité*, la FRA fournira des données comparables sur l'incidence réelle sur le terrain de la législation et des politiques de l'UE et des États membres en matière de non-discrimination, d'intégration et d'égalité par le biais de la *deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination* (EU-MIDIS II). Dans le domaine des *droits de l'enfant*, la FRA poursuivra son travail via une collaboration ciblée avec des parties prenantes clés, dont la Commission européenne et d'autres institutions de l'UE. En outre, des travaux préparatoires en vue d'une étude sur la situation des enfants handicapés dans les établissements de soins institutionnels et alternatifs vont être entrepris. La FRA continuera également à travailler sur *l'intégration des Roms* via son programme pluriannuel sur les Roms, y compris la troisième enquête sur l'intégration des Roms que les États membres pourront utiliser dans le cadre de l'élaboration de politiques ciblées et de l'évaluation de leur incidence.

Dans la continuité des précédents travaux dans le domaine de la *migration*, l'agence continuera à contribuer à l'élaboration de politiques au niveau de l'UE et des États membres en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux. La FRA s'entretiendra directement avec des groupes qui sont exposés aux formes graves d'exploitation par le travail (tels que les travailleurs saisonniers, détachés et domestiques) et analysera les répercussions à long terme de la crise de l'asile/de la migration de 2015.

L'agence continuera de s'appuyer sur ses points forts actuels dans le domaine du *racisme* en coordonnant le sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Dans le cadre de la deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine contre les Juifs, l'agence examinera les progrès réalisés en matière de garantie de la protection des droits fondamentaux des personnes juives, conformément au droit et aux politiques de l'UE en vigueur. En outre, comme chaque année, l'agence compilera les informations existantes sur la situation de la collecte des données sur l'antisémitisme dans l'UE.

Enfin, la FRA travaille également sur des projets qui portent sur plus d'un domaine thématique, comme le *rapport sur les droits fondamentaux* et le *rapport d'activité annuel*. L'agence continuera à mener son *enquête sur les droits fondamentaux*, la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population européenne dans le domaine des droits fondamentaux au fil du temps. Une grande attention, dans le cadre des projets multithématiques, sera accordée à la promotion des droits fondamentaux, qui se fera au moyen de conférences de la FRA en

coopération avec les Présidences et d'autres institutions de l'UE, ainsi que par la sensibilisation et la coopération avec les parties prenantes dans les États membres de l'UE. Dans ce domaine, le *deuxième Forum des droits fondamentaux* jouera un rôle important. Enfin, les produits et activités de l'agence ayant une pertinence directe ou indirecte pour les travaux des administrations nationales, la FRA entretient également des contacts étroits avec les *agents de liaison nationaux* dans les États membres de l'UE ainsi qu'avec les organisations de la société civile par l'intermédiaire de sa « *Plate-forme des droits fondamentaux* ». Dans ce domaine, il convient de souligner le nouveau projet « *Système d'information européen sur les droits fondamentaux* », un point d'accès unique rassemblant des documents pertinents pour les États membres de l'UE.

*Domaine d'action stratégique : JUSTICE***3.1 Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice**

Dans le contexte du cadre de l'UE sur l'État de droit, la Commission européenne cherche à renforcer la capacité de l'UE à garantir une protection efficace et égale de l'État de droit dans tous les États membres, en luttant notamment contre toute menace contre l'État de droit. Le tableau de bord annuel de la justice dans l'UE est utilisé par la Commission pour présenter des données factuelles sur les systèmes et procédures judiciaires dans les États membres. La FRA peut soutenir les efforts de la Commission dans ce domaine au moyen de ses travaux ciblés sur la mise au point d'indicateurs dans le domaine des droits fondamentaux et de la justice, ainsi que par ses recherches qualitatives et enquêtes quantitatives, notamment l'enquête sur les droits fondamentaux. Pour l'adoption des mesures concernant la feuille de route de procédure pénale, la Commission préparera des rapports portant sur la mise en œuvre par les États membres de ces mesures. À la lumière de l'agenda de l'UE en matière de justice pour 2020, la Commission consolidera ce qui a été réalisé et établira de nouvelles initiatives dans ce domaine.

En ce qui concerne les travaux de la FRA dans le domaine des victimes de la criminalité, une évolution significative a été l'adoption de la directive sur les droits des victimes (qui fait partie de la « feuille de route de Budapest ») en tant que nouvel instrument juridique pour les victimes, qui exige également des États membres qu'ils présentent des données sur la façon dont les victimes ont accès à leurs droits. Les travaux en cours de la FRA dans ce domaine peuvent soutenir la Commission dans l'établissement des mesures pratiques et des meilleures pratiques pour guider les États membres qui sont actuellement occupés à traiter des besoins spécifiques des victimes, notamment en ce qui concerne les victimes des crimes de haine et de la violence fondée sur le genre ou domestique. L'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA apportera une contribution par la collecte de données sur les expériences vécues par la population en général en ce qui concerne la victimisation pénale et l'absence de signalement aux autorités. En outre, les travaux de la FRA dans ce domaine sont reflétés dans les travaux d'Eurostat, qui entreprend un exercice pilote pour une enquête sur la violence à l'égard des femmes et des hommes. Avec la contribution des experts de la FRA, l'OSCE reproduit l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans 10 États non membres de l'UE. Les questions susmentionnées seront traitées en 2018 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels en 2018 :

- L'agence continuera d'actualiser ses travaux existants dans ce domaine, afin de mesurer les évolutions au niveau des États membres concernant la mise en pratique de la législation et des politiques clés, par exemple, dans le domaine de l'État de droit.
- La FRA continuera de mettre en œuvre le projet « Droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité – une analyse comparative », et continuera de fournir une expertise pertinente à la Commission.

Nouveaux projets en 2018 :

- Établissement des travaux concernant l'« Accès à la justice dans les procédures civiles transfrontalières », notamment les affaires liées à la consommation, qui évalueront le fonctionnement de la législation de l'UE au niveau des États membres, en gardant à l'esprit que les procédures de l'UE sont conçues pour simplifier et faciliter l'accès à la justice dans les affaires civiles et commerciales.
- Réalisation de travaux préliminaires concernant les possibilités pour la FRA d'élaborer un « Index des droits fondamentaux pour l'UE » offrant un aperçu de la situation des États membres dans différents domaines, contribuant à une évaluation régulière, à long terme, des progrès réalisés par les États membres concernant diverses questions en matière de droits fondamentaux et s'appuyant sur les travaux de la FRA relatifs aux indicateurs de l'État de droit.
- Étant donné que l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA inclura des questions sur les expériences des personnes interrogées en matière de *victimisation pénale* (par exemple, infraction sur les biens et fraude informatique) et sur leurs schémas de signalement à la police et à d'autres services, ces données

peuvent être extraites pour fournir *un ensemble de données sur les victimes unique à l'échelle de l'UE* qui serait utile aux différentes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur les droits des victimes ; cela revêt une importance particulière en l'absence d'enquête sur les victimes de la criminalité à l'échelle de l'UE.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux en 2018 :

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (p. ex. collecte et analyse ponctuelles de données).

Projet A 1.1 - Droits d'accès à la justice des victimes de la criminalité – une analyse comparative

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La directive établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2012, oblige les États membres à la transposer avant le 16 novembre 2015. Un des objectifs de la directive est de veiller à ce que les victimes de la criminalité puissent participer aux procédures pénales. Le présent projet vise à évaluer la situation des droits des victimes en ce qui concerne les tribunaux et la participation des victimes aux procédures pénales. La principale valeur ajoutée du projet est, par conséquent, l'offre de conseils fondés sur des éléments probants aux États membres de l'UE au sujet de l'application effective des droits des victimes à l'accès à la justice à la suite du délai de transposition. Une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre restreint d'États membres de l'UE, représentant différents systèmes juridiques et différentes traditions, sera entreprise. La recherche fournit un aperçu global à trois niveaux :

1. Niveau juridique : Comment les victimes de la criminalité et leurs droits sont-ils conceptualisés dans les divers systèmes juridiques et dans le contexte des différentes traditions juridiques ? Quels sont les droits des victimes garantissant des enquêtes, des poursuites et des jugements efficaces, ainsi que leur participation aux procédures pénales ?
2. Niveau institutionnel : Comment les institutions publiques et privées travaillant avec les victimes s'assurent-elles que leur travail reflète les droits et besoins des victimes ? Quelle est la situation des personnes plus vulnérables (p. ex. les personnes handicapées) ? Quel est le point de vue des acteurs du système judiciaire pénal (police, avocats, procureurs, juges) sur le rôle des victimes dans le système de justice pénale ?
3. Niveau pratique : Dans la mesure du possible, l'étude se penchera aussi sur les expériences des victimes en la matière.

Le projet s'appuiera sur les précédents travaux de recherche de l'agence au sujet des victimes de la criminalité ainsi que sur les résultats de ses enquêtes à grande échelle (l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, par exemple), qui révèlent un faible taux de signalement des actes criminels aux autorités et contiennent des données relatives au degré de satisfaction des victimes par rapport aux réponses reçues en matière de victimisation pénale.

Parties prenantes clés : victimes de la criminalité ; États membres de l'UE ayant mis en œuvre la directive sur les victimes ; institutions de l'UE assurant le suivi de la mise en œuvre de la directive ; praticiens dans le domaine du droit et dans d'autres domaines pertinents du système judiciaire pénal travaillant avec les victimes de la criminalité ; organisations d'aide aux victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Examiner et analyser, du point de vue des droits, la façon dont les victimes de la criminalité sont impliquées dans la procédure pénale, en s'inspirant directement des expériences et du point de vue des victimes de la criminalité impliquées dans le système de justice pénale.
- Les résultats des recherches aideront la Commission et les États membres à cerner et comprendre certains des obstacles rencontrés par les victimes (en se penchant notamment sur la disponibilité et le caractère adéquat de l'offre de services) concernant leur accès à la justice en vue de l'exercice des droits que leur confère la directive sur les droits des victimes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des éléments de preuve et des données comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Interaction avec les principales parties prenantes lors de l'élaboration du projet ; • Finalisation du rapport comparatif et du rapport de synthèse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport comparatif final. • Rapport de synthèse. • Diffusion des conclusions comparatives finales, y compris en offrant des conseils ciblés fondés sur des données factuelles.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec parties prenantes	0,5	0,2	-	0,7	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	72 000	-	-	72 000
Total :	0,5	0,2	-	0,7	72 000	-	-	72 000

Projet A 1.2 – Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours

PRIORITÉ 3

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

À la demande du Conseil de l'UE, la FRA a adopté, en avril 2017, un avis sur la manière dont l'UE pourrait améliorer l'accès aux voies de recours des victimes de violations des droits de l'homme par des entreprises. Faisant suite à cet avis, la Commission européenne a demandé à la FRA de dresser un état des lieux de la situation juridique et réelle dans les États membres de l'UE en ce qui concerne l'accès aux voies de recours, y compris aux mécanismes judiciaires et non judiciaires. Ces informations serviraient d'outil de référence indispensable pour justifier et établir les priorités d'action de la Commission européenne.

À l'instar de l'avis d'avril 2017 de la FRA, ce travail de recherche reposerait sur les normes et les lignes directrices applicables dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, provenant en particulier des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, qui soutiennent les actions dans des domaines clés.

Pour fournir autant de résultats pertinents et pratiques et de propositions de voies à suivre que possible, le projet pourrait être mené en collaboration avec l'Institut européen du droit, une entité financée en partie par la Commission européenne qui fournit des instruments concrets, tels que des recommandations et des observations sur les projets de législation, et offre des solutions pratiques à l'UE. Les premières discussions à ce sujet entre la FRA et l'Institut européen du droit ont eu lieu au cours de l'année 2017 et des travaux préparatoires supplémentaires ont débuté.

En fonction du montant débloqué, des États ayant le statut d'observateur auprès du conseil d'administration de la FRA pourraient être inclus. À défaut, seul un nombre restreint d'États membres pourront l'être.

OBJECTIFS DU PROJET

- À la demande de la Commission européenne, la FRA fournirait de nouvelles orientations à l'UE et aux États membres, dans la continuité de l'avis de 2017 de l'agence, sur la manière d'améliorer l'accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des éléments de preuve et des données comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, les valeurs et les libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions d'experts pour préparer certains domaines prioritaires. • Recensement des travaux de recherche menés dans les États membres de l'UE (et dans les États ayant un statut d'observateur auprès de la FRA). • Réalisation de travaux de recherche et d'analyse en interne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un projet de rapport sur les obstacles juridiques et pratiques et sur les moyens de les surmonter (à finaliser en 2019).

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec parties prenantes	0,2	-	-	0,2	-	-	250 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,2	-	-	0,2	-	-	250 000	-

Projet A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des travaux de recherche, notamment, à l'échelle de l'UE, un ensemble de données pertinentes sur les victimes collectées dans le cadre de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA, et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine des victimes de la criminalité et de l'accès à la justice. Des conseils fondés sur des éléments de preuve seront également fournis, selon les besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (par exemple, les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité, les organisations professionnelles travaillant avec les victimes et d'autres acteurs travaillant dans ce domaine) et les organisations de juristes. La FRA rédigera également des publications telles que des rapports, des manuels et/ou d'autres types de publication, ou mettra à jour les publications existantes. Enfin, l'agence continuera à mettre à jour ses travaux existants dans ce domaine afin de mesurer les progrès accomplis au niveau des États membres.

Ce projet couvre également les travaux préliminaires concernant les possibilités pour la FRA d'élaborer un index des droits fondamentaux pour l'UE offrant un aperçu de la situation des États membres dans différents domaines, contribuant à une évaluation régulière, à long terme, des progrès des États membres sur diverses questions en matière de droits fondamentaux, notamment l'accès à la justice, et s'appuyant sur les travaux de la FRA concernant les indicateurs de l'État de droit. Dans ce contexte, et en fonction des progrès réalisés en 2018, l'agence pourrait également chercher à mesurer l'incidence des mesures de sécurité interne à l'aide des indicateurs de l'État de droit en ce qui concerne les progrès accomplis dans un certain nombre d'États membres, où des menaces pour la sécurité interne (parfois en combinaison avec la « menace de la migration » perçue) ont suscité des changements législatifs et politiques.

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques ou de synthèse, des documents « Focus » et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Publier *des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications.*
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive.
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun et avec les personnes appropriées.
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.
- Évaluer la faisabilité de l'élaboration d'un index des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des travaux de recherche contextuels. • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées au niveau de l'UE et au niveau national. • Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant. • Préparation de documents d'information sur des questions stratégiques actuelles. • Participation aux réunions et aux événements et organisation de réunions et d'événements. • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Mise à jour des produits existants et réimpression, le cas échéant. • Préparation de documents d'information sur des questions 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes. • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts. • Développement de séries d'indicateurs. • Mise à jour de certaines publications et de certains outils en ligne (entièrement ou partiellement).

stratégiques actuelles.

- Participation à des réunions et à des événements et organisation de réunions et d'événements.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,65	0,1	0,2	0,95	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000
Total :	0,65	0,1	0,2	0,95	15 000	-	-	15 000

Domaine d'action stratégique : JUSTICE

3.2 Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

Ces dernières années, l'agence a défini deux axes de recherche, l'un portant sur les droits des personnes soupçonnées ou accusées, l'autre sur les droits des détenus. Le premier axe comprend la publication de l'agence intitulée « *Rights of suspected and accused persons across the EU : translation, interpretation and information* » (*Droits des personnes soupçonnées et accusées dans l'UE : traduction, interprétation et information*) (2016), et le « *Handbook on access to justice* » (*Manuel sur l'accès à la justice*) (2016) dans la mesure où il concerne les droits des personnes soupçonnées ou accusées. Le second axe concerne la publication de l'agence intitulée « *Criminal detention and alternatives : fundamental rights aspects in EU cross-border transfers* » (*Détention pénale et alternatives : aspects relatifs aux droits fondamentaux dans le cadre de transferts transfrontaliers au sein de l'UE*) (2016), le « *Handbook on access to justice* » (*Manuel sur l'accès à la justice*) (2016) dans la mesure où il concerne les droits des détenus et des personnes en détention provisoire, ainsi que le projet en cours portant sur les conditions de détention et le suivi de celles-ci. Le nouveau projet relatif à l'accès à un avocat et au mandat d'arrêt européen (A.2.2) se concentrera sur la jonction de ces deux axes en examinant l'efficacité pratique des droits dont les personnes disposent lors de leur arrestation, qu'il s'agisse d'une arrestation réalisée dans le cadre d'une enquête pénale ou en application d'un mandat d'arrêt européen.

Tous ces projets contribuent à améliorer l'application des normes en matière de droits fondamentaux dans les États membres en ce qui concerne les droits de la défense (article 48 de la Charte) et les droits des personnes privées de liberté (article 6 de la Charte) et à renforcer ainsi la confiance mutuelle dans le respect des normes en matière de droits fondamentaux au sein de toute l'UE, une confiance qui est une condition nécessaire à une coopération judiciaire efficace dans ces domaines.

Un certain nombre des projets susmentionnés ont été entrepris à la demande directe de la Commission européenne.

En se fondant sur les recherches réalisées auprès des détenteurs de droits et des titulaires d'obligation, le travail de l'agence dans ce domaine s'est concentré sur les droits des individus tels que les personnes soupçonnées ou accusées et les détenus.

Projets pluriannuels en 2018 :

- Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle (A.2.1)

Nouveaux projets en 2018 :

- Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux (projet A 2.2).

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits annuels en 2018 :

- Le projet A 2.3 permet à l'agence de répondre aux demandes ponctuelles de soutien des institutions de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire et de communiquer les résultats des travaux de recherche, et de fournir ainsi une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire.

Projet A 2.1 – Détention pénale dans l'UE : conditions et suivi

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans le contexte du transfert de détenus d'un État membre de l'UE à l'autre dans le cadre du mandat d'arrêt européen de 2002 et au vu d'autres situations de transfert intra-UE, comme celles relevant de la décision-cadre de 2008 sur le transfert de détenus, il convient de tenir dûment compte des droits fondamentaux. Ce point a été souligné par la Cour de justice de l'Union européenne (en particulier dans les *affaires Aranyosi et Căldăraru* de 2016). L'ampleur du recours à la détention est également extrêmement pertinente pour la question des conditions de détention : avoir uniquement recours à la détention augmente par exemple le risque de surpopulation dans les centres de détention. Par conséquent, les instruments de l'UE tels que ceux promouvant une utilisation accrue des alternatives à la détention, en particulier la décision-cadre de 2008 sur les mesures de probation et les peines de substitution (après procès) et la décision-cadre de 2009 sur la décision européenne de contrôle judiciaire (avant procès), constituent une partie essentielle de ce domaine du droit de l'Union. L'efficacité de tous ces instruments dépend de la reconnaissance mutuelle, qui ne peut fonctionner qu'avec un degré suffisant de confiance entre les États membres. Pour pouvoir établir, maintenir ou renforcer la confiance, il convient de disposer de systèmes juridiques, judiciaires, pénitentiaires, probatoires et sociaux relativement comparables. Le mode de fonctionnement de ces systèmes doit être clair et transparent, par exemple en ce qui concerne les conditions de détention, l'existence de programmes de réhabilitation sociale et leur nature ainsi que les types d'alternatives à la détention et leur application. Il est essentiel de s'inspirer des mécanismes de suivi existants et de rendre les constatations tirées de ces mécanismes plus accessibles et de les rapprocher du contexte et de la législation de l'UE.

À la demande de la Commission européenne et sur la base des conclusions du rapport sur les aspects liés aux droits fondamentaux des situations de transferts transfrontaliers de criminels publié en 2016 par la FRA, celle-ci cherchera, dans le cadre de ce projet, à rassembler les données et informations existantes en matière de suivi en étroite collaboration avec les organes de contrôle concernés. Cela concernera notamment le Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe et le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT). Les mécanismes nationaux de prévention formeront également une partie du cadre des Nations Unies. Ceux-ci sont requis au niveau national conformément au protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture. Le projet doit porter une attention particulière aux droits de l'enfant et à la discrimination, et pourrait également inclure des considérations relatives à la prévention de la radicalisation. Sa pertinence pour l'UE et son actualité en seraient ainsi renforcées, tout en mettant en évidence des domaines de préoccupation particuliers dans lesquels des mesures pourraient être prises.

OBJECTIFS DU PROJET

- Développer un concept pour des données et informations accessibles et spécifiques à l'UE au sujet des conditions de détention, de la nature et de l'application des programmes de réhabilitation sociale, et des alternatives à la détention qui soient appropriées pour les professionnels (juges, agents de probation et fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ou fonctionnaires de ministères) qui demandent un accès aux conditions de détention et des alternatives dans l'UE au niveau opérationnel ;
- Développer une approche harmonisée de l'examen et de l'évaluation des préoccupations en matière de droits fondamentaux dans les affaires individuelles par les juges, les agents de probation et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ou les fonctionnaires de ministères ;
- Formuler des recommandations pour un système de suivi fiable lié aux meilleures pratiques et aux incitations au changement. Il pourrait reposer sur une version améliorée des systèmes de suivi existants, encouragés et sponsorisés par l'UE, qui pourraient être plus fréquents et porter une plus grande attention aux aspects pertinents pour le droit de l'Union. En outre, un tel système pourrait également être lié à des incitations telles que la subordination de l'affectation des fonds (par exemple les fonds structurels de l'UE) aux recommandations des organes de contrôle, en s'inspirant de pratiques encourageantes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherches et analyses en interne. • Consultation des parties prenantes et des organes de contrôle et coopération avec ceux-ci. • Élaboration et test d'un site web pilote avec des données et des informations sur les conditions de détention et les alternatives disponibles. • Élaboration et test d'une liste de contrôle pour évaluer les préoccupations en matière de droits fondamentaux dans les affaires de transferts transfrontaliers. • Exposé des recommandations fondées sur des données probantes pour un suivi amélioré soutenu par l'UE de la détention et de ses alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble comparative des normes nationales • Un site web offrant un prototype et un essai pilote pour le premier des trois objectifs du projet. • Une liste de contrôle finale pour le deuxième des trois objectifs du projet.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	75 000	-	-	75 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,1	0,3	-	0,4	75 000	-	-	75 000

Projet A 2.2 – Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : NOUVEAU

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/11/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Dans son avis adopté en août 2017 sur ce document de programmation, la Commission a invité l'agence à réaliser des travaux de recherche « sur la mise en œuvre pratique de certains aspects de la directive relative au droit d'accès à un avocat, tels que la mise en contact rapide des personnes soupçonnées avec les avocats, la participation des avocats lors des interrogatoires, la confidentialité, les renoncements, le droit d'accès à un avocat dans le cas de l'émission d'un mandat d'arrêt européen et la communication avec des tiers en cas de privation de liberté » ainsi que sur les « aspects pratiques de la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'UE récemment adoptées visant à renforcer les droits procéduraux des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen ». Sur la base de cette demande, l'agence réalisera en 2018 des travaux de recherche sur le terrain dans un certain nombre d'États membres. Ces travaux seront menés dans le cadre de FRANET et consisteront en des entretiens avec des professionnels (agents de police, juges, procureurs, avocats de la défense, personnel des administrations pénitentiaires) ainsi qu'avec des personnes accusées et des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen. Ces entretiens viseront à établir la réalisation factuelle des droits des personnes accusées et des personnes recherchées à avoir accès à un avocat, à informer un tiers dès la privation de liberté et à communiquer avec des tiers, et d'autres droits pertinents au regard des droits des individus à la liberté et à la sécurité (article 6 de la Charte) et des droits de la défense (article 48 de la Charte). Ce projet se concentrera sur les droits des personnes lors de leur arrestation, y compris les arrestations réalisées dans le cadre d'une enquête pénale ainsi que les arrestations réalisées en application d'un mandat d'arrêt européen.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à l'évaluation de la Commission requise au titre de l'article 16 de la directive 2013/48/UE.
- Contribuer au respect des droits fondamentaux et du droit dérivé de l'UE dans les États membres en ce qui concerne les droits de la défense des personnes soupçonnées ou accusées et les droits des personnes recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre dans le cadre de FRANET de travaux dans le domaine social en réalisant des entretiens avec des professionnels et des personnes soupçonnées, accusées ou recherchées en vertu d'un mandat d'arrêt européen. • Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions avec les parties prenantes.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,7	0,3	0,4	1,4	-	-	10 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,7	0,3	0,4	1,4	-	-	10 000	-

Projet A 2.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet assure le suivi d'activités liées à des projets antérieurs et couvre les demandes ponctuelles de soutien formulées par les institutions de l'UE dans le domaine de la coopération judiciaire, excepté en matière pénale. Les principales activités du projet seront la communication des résultats des recherches et l'offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE, notamment en réponse à des demandes ponctuelles, dans le domaine de l'accès à la justice. Des conseils fondés sur des données probantes seront également fournis, selon leurs besoins, aux décideurs politiques clés au niveau national et à d'autres parties prenantes concernées telles que les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme (p. ex. les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile travaillant avec les victimes de la criminalité et d'autres acteurs travaillant dans ce domaine).

OBJECTIFS DU PROJET

- Produire des données, des rapports thématiques ou de synthèse, des documents « Focus » et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Publier des rapports ou des avis ponctuels sur la base des éléments d'information existants et de l'expertise interne et mettre à jour certaines publications.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive.
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun et avec les personnes pertinentes.
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.
- Évaluer la faisabilité de l'élaboration d'un index des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des travaux de recherche contextuels. • Communication des conclusions des recherches aux décideurs politiques clés et à d'autres parties prenantes concernées au niveau de l'UE et au niveau national. • Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant. • Préparation de documents d'information sur des questions stratégiques actuelles. • Participation aux réunions et aux événements et organisation de réunions et d'événements. • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Mise à jour des produits existants et réimpression, le cas échéant. • Préparation de documents d'information sur des questions stratégiques actuelles. • Participation à des réunions et des événements et organisation de réunions et d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes. • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions d'experts. • Développement de séries d'indicateurs. • Mise à jour de certaines publications et de certains outils en ligne (entièrement ou partiellement).

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,65	0,1	0,2	0,95	35 000	-	-	35 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,65	0,1	0,2	0,95	35 000	-	-	35 000

Domaine d'action stratégique : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

3.3 Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Le contexte des travaux de la FRA en ce qui concerne ce domaine est façonné par les objectifs généraux fixés par la Stratégie pour un marché unique numérique en Europe ainsi que par le débat politique au niveau de l'UE et au niveau international, par exemple dans le cadre du forum sur la gouvernance de l'internet (IGF). Le règlement général sur la protection des données à caractère personnel entrera en vigueur en 2018 et, à cette date, la directive sur la protection des données en matière pénale et judiciaire devra être transposée dans les États membres. Le règlement à venir sur le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques en remplacement de l'actuelle directive aura également des implications de grande portée sur les droits fondamentaux. En parallèle, les travaux du Contrôleur européen de la protection des données évoluent pour refléter les nouveaux défis, et les questions de sécurité resteront en tête de l'agenda de l'UE. Les travaux à venir du nouveau Comité européen de la protection des données contribueront également à l'application effective des droits sur la base des articles 7 et 8 de la Charte.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2018 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels en 2018 :

- La FRA assurera le suivi de la publication du rapport sur la surveillance en 2017 avec une diffusion et un engagement des parties prenantes accrus en 2018. Le Manuel de droit européen en matière de protection des données résultant de la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe a fait l'objet d'une réécriture en 2017 (comme prévu par le document de programmation 2017-2019) et sera publié (et traduit) en 2018. La publication du manuel prévue pour 2018 pourra avoir lieu au moment de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel et de la transposition de la directive sur la protection des données en matière pénale et judiciaire. En 2018, l'agence lancera également son second Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, lequel aborde de nouveaux points, tels que le contrôle aux frontières, et renvoie à l'utilisation de grandes bases de données.

Nouvelles activités en 2018 :

- Examen de la faisabilité d'un projet intitulé « Société fondée sur les données et droits fondamentaux », axé sur les aspects des nouvelles technologies et leur application.
- Examen de l'importance des droits fondamentaux dans l'environnement numérique, en apportant une contribution d'experts aux discussions et aux travaux de recherche connexes ; contribution aux travaux entrepris sur la gouvernance de l'internet du point de vue de la protection des droits fondamentaux.
- Étudier la possibilité pour la FRA de procéder à des recherches sur des « big data » (données massives), des algorithmes et le traitement potentiellement discriminatoire.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits annuels en 2018 :

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Projet A 3.1 – Mise à jour du Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2010, la FRA a publié un guide visant à prévenir le profilage ethnique discriminatoire, qui reposait sur les résultats de la première enquête EU-MIDIS de l'agence qui comprenaient des données sur les expériences de certaines minorités ethniques, groupes d'immigrants et groupes de Roms en matière de contrôles de police. Le guide s'est avéré être un outil très utile pour les agents des services de police en offrant des données uniques ainsi qu'une explication claire du profilage. Il présente également les implications juridiques et le cadre dans lequel le profilage ethnique peut être utilisé. Le guide fournit également des éléments de preuve reposant sur des études de cas concernant des situations où le profilage peut s'avérer utile et d'autres où il peut être illégal et/ou contre-productif. Le guide sera mis à jour en 2017 pour tenir compte des résultats de la deuxième enquête EU-MIDIS de l'agence, qui seront disponibles fin 2016 et comprennent des données sur les contrôles de police. Le nouveau guide tiendra compte des évolutions observées au cours de ces dernières années en ce qui concerne le contexte et l'utilisation du profilage au niveau de deux facteurs principaux :

- 1) le développement rapide des technologies des données associé à l'utilisation accrue de ces technologies par les autorités répressives ;
- 2) le développement et l'utilisation accrue de technologies similaires dans le domaine de la gestion des frontières.

Ces deux facteurs ont une incidence sur différents droits fondamentaux tels que la protection des données, la vie privée et la non-discrimination. La FRA examine déjà certains aspects de cette question, notamment dans le cadre des projets sur les données biométriques et la surveillance.

Dans ce contexte, elle a mis le guide à jour afin qu'il reflète ces nouvelles réalités et afin d'évaluer l'impact de celles-ci sur les méthodes de profilage et les droits fondamentaux. Le nouveau guide comprendra une mise à jour générale de l'analyse, en tenant compte des évolutions juridiques et technologiques, et sa portée sera étendue pour inclure la gestion des frontières.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre à jour et développer l'édition 2010 du guide visant à prévenir le profilage ethnique discriminatoire.
- Renforcer la collaboration avec Europol, Frontex et le CEPOL en leur qualité d'utilisateurs clés du guide et de contributeurs potentiels à celui-ci.
- Contribuer à la sensibilisation et à la compréhension du cadre juridique européen qui régit l'utilisation du profilage par les agents des services de police et les gardes-frontières dans les États membres.
- Contribuer à la mise en œuvre effective des normes européennes en matière de protection des données dans les domaines de l'application de la loi et de la gestion des frontières, également en vue des nouvelles règles en matière de protection des données.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication d'un guide. • Présentation publique du guide. • Traduction et préparation du guide en vue d'une publication dans plusieurs langues de l'UE. • Communication des résultats des travaux de recherche aux acteurs clés au niveau de l'UE et des États membres. • Diffusion du guide. • Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes. • Participation aux réunions et événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide facilement accessible aux agents des services de police et aux gardes-frontières, publié dans toutes les langues de l'UE ; • Réunions avec des parties prenantes et des experts.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,15	0,25	0,3	0,7	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	150 000	50 000
Total :	0,15	0,25	0,3	0,7	50 000	-	150 000	50 000

Projet A 3.2 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de protection des données

PRIORITÉ 3

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2014, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, la FRA a publié le Manuel de droit européen en matière de protection des données. Le manuel, qui synthétisait la législation et la jurisprudence nationales dans le domaine de la protection des données, a été couronné de succès, notamment en raison de sa traduction dans toutes les langues officielles de l'UE. Depuis 2014, le droit européen dans le domaine de la protection des données a été grandement modifié par plusieurs réformes, tant au niveau de l'UE qu'au niveau du Conseil de l'Europe. La mise à jour prévue dans ce projet inclura et modifiera la législation pertinente de l'UE et du Conseil de l'Europe à la lumière des récentes adoptions du règlement général (UE) 2016/679 sur la protection des données (RGPD) et la directive (UE) 2016/680 relative au secteur de la police et de la justice pénale (directive « Police »), la modernisation de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel à l'égard du traitement automatisé des données, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données (STE n° 181), ainsi que la jurisprudence actualisée de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH).

À l'instar de l'édition précédente, le Manuel mettra en lumière et résumera, de manière didactique, les principes juridiques et jurisprudentiels clés du droit européen sur la protection des données, notamment dans le domaine du flux transfrontalier de données. Par exemple, le manuel pourrait contribuer à promouvoir et à mieux comprendre les droits découlant des nouvelles règles de l'UE en matière de protection des données.

La mise à jour du manuel a été élaborée en 2017, en étroite coopération avec les partenaires clés de la FRA dans ce domaine : le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La présentation publique du manuel est prévue pour coïncider avec le début, en mai 2018, de l'application du règlement général sur la protection des données et la transposition de la directive sur la protection des données en matière pénale et judiciaire. Par conséquent, il serait important de prévoir une stratégie de communication pour promouvoir la mise à jour du manuel.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mise à jour de l'édition 2014 du Manuel en matière de protection des données.
- Renforcer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), la Cour européenne des droits de l'homme et le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et assurer une communication avec le nouveau Comité européen de la protection des données.
- Contribuer à la sensibilisation, la connaissance et la compréhension des cadres juridiques réformés de la protection des données parmi les juristes, les juges, les praticiens du droit et les autorités chargées de la protection des données, et d'autres « intermédiaires » aux niveaux national et européen, ainsi que les organisations de la société civile et les personnes intéressées qui travaillent aux niveaux national et européen. Mettre en place une stratégie de communication sur la présentation publique du nouveau manuel.
- Faciliter la mise en œuvre au niveau national du droit européen et des instruments juridiques internationaux pertinents dans le domaine de la protection des données.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication du manuel en ligne et sur support papier. • Lancement du Manuel en mai 2018. • Traduction et préparation du manuel pour publication dans plusieurs langues de l'UE. • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Diffusion et promotion du manuel auprès des parties prenantes concernées. • Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes. • Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel facilement accessible pour les praticiens du droit. • Manuel traduit dans toutes les langues de l'UE. • Mise en place d'une stratégie de communication. • Réunions avec des parties prenantes et des experts.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,15	0,25	0,3	0,7	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	150 000	50 000
Total :	0,15	0,25	0,3	0,7	50 000	-	150 000	50 000

Projet A 3.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En réponse à deux des dix priorités fixées par la Commission pour 2016 et au-delà, à savoir le « Marché unique numérique » et la « Justice et les droits fondamentaux », l'agence est en mesure de jouer un rôle crucial dans la mise à disposition de résultats de recherche et d'une expertise en ce qui concerne l'intersection de ces deux domaines, en se penchant sur des droits fondamentaux tels que la vie privée et la protection des données, ce qui ajoute une valeur importante aux travaux réalisés dans ces domaines. Au vu de l'évolution rapide des TIC et de leurs implications en matière de respect des droits fondamentaux, la FRA suivra de près ces évolutions au moyen de recherches ciblées et intensifiera son travail avec d'autres agences et acteurs de l'UE chargés du développement technique et de l'assistance dans ces domaines, comme l'ENISA.

L'agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par un engagement ciblé avec des parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. Dans le domaine de la protection des données, par exemple, l'agence est la mieux placée pour fournir une analyse et des données sociojuridiques au niveau transnational dans l'UE. À cet égard, son analyse juridique ne se limite pas aux articles 7 et 8 de la Charte, mais permet une évaluation plus large des droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, qui peut porter sur des thèmes tels que la lutte contre les discriminations, parallèlement à d'autres droits fondamentaux tels que le respect de la vie privée et la protection des données. En 2018, l'agence entend examiner de manière plus approfondie le rôle des TIC en ce qui concerne leur incidence sur les principaux droits fondamentaux, en se penchant à la fois sur les incidences négatives et positives de l'utilisation accrue des TIC. À cette fin, elle étudiera les possibilités de lancer un projet en 2017 afin d'examiner ce domaine plus en détail, en s'appuyant sur les travaux de recherche déjà menés au sujet de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données et en se référant à des travaux parallèles réalisés par la FRA au sujet de la liberté d'entreprise. Par ailleurs, l'agence suivra avec attention les travaux de la Commission relatifs à la liberté d'expression, à la liberté des médias et au pluralisme des médias, l'édition 2016 du colloque sur les droits fondamentaux de la Commission établissant l'ordre du jour.

Parties prenantes clés : Le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, les États membres, le Groupe de travail de l'article 29 [le prochain Comité européen de la protection des données], le Contrôleur européen de la protection des données, les institutions nationales de défense des droits de l'homme/les organismes de lutte contre les discriminations, les agences de l'Union européenne (ENISA, EUROPOL, eu-LISA), le Conseil de l'Europe, la société civile et les organisations professionnelles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves.
- Publier *des rapports ponctuels sur la base du matériel existant et de l'expertise interne*.
- Mettre à jour certaines publications, telles que le guide sur le profilage ethnique.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive.
- Promouvoir des activités de communication et de coopération adaptées.
- Mettre au point des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives au domaine et à des projets spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées. • Réimpression de rapports existants, le cas échéant. • Participation à des réunions et des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes. • Mise à jour de certaines publications (ou parties de publications). • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés pertinents et d'autres contributions. • Élaboration d'indicateurs.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,8	0,4	0,35	1,55	11 000	-	-	11 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,8	0,4	0,35	1,55	11 000	-	-	11 000

Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

3.4 Domaine d'activité : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

Les travaux de la FRA dans ce domaine se fondent sur la directive 2000/43/CE sur l'égalité raciale, sur la directive 2000/78/CE relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi, sur le débat sur le projet de directive sur l'égalité de traitement, ainsi que sur les efforts déployés par la Commission pour promouvoir le recueil de données en matière d'égalité. La proposition de la Commission pour un nouveau socle européen des droits sociaux, qui devrait être adoptée début 2018, renvoie, au titre de certains de ses vingt droits et principes, à l'égalité et à la non-discrimination, y compris en matière de discrimination fondée sur la nationalité. Il est envisagé de renouveler le document de stratégie de la Commission européenne « Non-discrimination et égalité des chances », lequel pourrait influencer la « Liste des actions pour promouvoir l'égalité des personnes LGBTI » de la Commission européenne. La stratégie européenne (2010-2020) en faveur des personnes handicapées pourrait connaître des changements significatifs, à la suite d'un examen de mi-exercice et l'adoption envisagée de la proposition de la Commission pour un acte européen sur l'accessibilité d'ici 2018. La stratégie du Conseil de l'Europe (CdE) en faveur des personnes handicapées qui soutient les États membres du CdE dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies dispose de cinq domaines prioritaires fondés sur les droits qui seront pris en compte : a) égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ; b) sensibilisation ; c) accessibilité ; d) reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité et e) droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance. La Commission européenne devrait continuer à mettre l'accent sur la désinstitutionnalisation, y compris dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Fonds structurels et d'investissement européens, et sur un thème transversal dans l'évolution des politiques en matière de handicap.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2018 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels en 2018 :

- Rédaction et diffusion des conclusions du projet sur la vie autonome des personnes handicapées.
- Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination et soutien au travail du groupe de haut niveau de la Commission sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité visant à améliorer le processus de recueil de données relatives à l'égalité.
- Diffusion des résultats du projet sur la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du TFUE portant sur la non-discrimination et la citoyenneté de l'Union, ainsi que de l'analyse comparative.
- Participation au cadre de l'UE de suivi pour la convention relative aux droits des personnes handicapées

Nouvelles activités en 2018 :

- Préparation pour la deuxième édition de l'enquête en ligne de l'UE sur les personnes LGBTI en 2019.
- Établir la possibilité de mener des activités stratégiques pertinentes de recherche sur *la liberté de religion ou de conviction, en concertation avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe afin de développer une synergie et éviter les doubles emplois avec les actions menées l'année précédente avec les communautés religieuses.*
- Travail de préparation pour un projet portant sur les tests de discrimination, en coopération avec l'OCDE.

- Lancement du projet sur les obstacles empêchant les personnes âgées d’avoir une vie autonome dans la communauté, si des fonds se libèrent.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits annuels en 2018 :

- Offre d’une assistance et d’une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l’UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l’UE (y compris les demandes d’avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Projet A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'UE est partie à la CDPH des NU et, dans les limites de ses compétences, elle est tenue de veiller au respect, à la protection, à la promotion et à l'exercice des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, la quasi-totalité des États membres de l'UE a ratifié la CDPH et ils arrêtent actuellement des mesures en vue de sa mise en œuvre. En 2014, la FRA a lancé un projet pluriannuel sur le droit des personnes handicapées à une vie autonome, énoncé à l'article 19 de la CDPH, en insistant tout particulièrement sur la transition des soins en institution vers des soins de proximité. Les conclusions de ce projet illustrent la façon dont un engagement pris au niveau international pour réaliser la participation pleine et effective à la société des personnes handicapées sur un pied d'égalité avec les autres personnes se traduit par une action concrète au niveau local. Au cours des deux premières phases du projet, la FRA a élaboré des indicateurs des droits de l'homme concernant l'article 19 et a commencé à les alimenter avec des informations sur les législations et les politiques élaborées par les États membres de l'UE pour soutenir le processus de transition vers une vie dans la communauté.

Sur la base des résultats de cette recherche, la FRA a entrepris en 2016 et en 2017 un travail de terrain dans une série de municipalités afin de recenser les moteurs et les obstacles à la désinstitutionnalisation des personnes handicapées. Si le caractère approfondi du travail de terrain a abouti à un nombre réduit d'études de cas, celles-ci reflètent toutefois les différentes modalités administratives et les diverses traditions et approches en matière de protection sociale qui existent dans l'UE en ce qui concerne la transition vers des soins de proximité. En 2017, l'agence a finalisé le travail de terrain. En 2018, la FRA se concentrera sur la diffusion des conclusions du projet dans son ensemble afin de fournir des données, des informations et une assistance aux principales parties prenantes sur les mesures visant au respect du droit des personnes handicapées à une vie autonome et à être incluses dans la communauté.

OBJECTIFS DU PROJET

- Alimenter le cadre de l'UE de suivi de la CDPH avec des données et une analyse comparative tenant compte de la dimension du genre.
- Recenser les obstacles et les moteurs de la désinstitutionnalisation.
- Alimenter les indicateurs des droits de l'homme sur le droit à une vie autonome.
- Transmettre les résultats utiles aux acteurs clés et sensibiliser aux implications sur les droits fondamentaux.
- Engagement des parties prenantes et des organisations représentatives des personnes handicapées.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de rapports basés sur le travail de terrain et les données de recherche documentaire. • Production des résultats de la communication à l'appui de la diffusion des conclusions et des avis fondés sur des éléments probants. • Coopération avec les parties prenantes, dont des missions pour présenter les conclusions et fournir des avis fondés sur des éléments probants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts aux parties prenantes. • Réunion avec les parties prenantes et des experts aux niveaux de l'UE et des États membres afin de sensibiliser aux résultats et fournir des avis fondés sur des données probantes. • Rapport sur les conclusions principales et matériel de communication pertinent (dont du matériel audiovisuel) pour soutenir la diffusion.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	1	-	1,1	10 000	-	-	10 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	-	50 000
Total :	0,1	1	-	1,1	60 000	-	-	60 000

Projet A 4.2 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2010, l'agence et la Cour européenne des droits de l'homme ont élaboré conjointement un manuel de jurisprudence sur la non-discrimination, pour aboutir à la publication d'un manuel en mars 2011, disponible dans les 23 langues de l'UE et dans 10 langues de pays tiers. Le manuel met en lumière et résume de manière didactique les principes juridiques et de jurisprudence clés en matière de droit de non-discrimination. L'agence et la Cour visaient ainsi à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel a contribué à faciliter l'accès aux tribunaux pour les membres des minorités et les personnes vulnérables qui souhaitaient se plaindre d'actes discriminatoires dont ils étaient victimes. Les évolutions de la jurisprudence pertinente depuis 2010, associées à une forte demande pour le manuel parmi les professionnels a nécessité une mise à jour et une diffusion du manuel, activités qui se sont poursuivies en 2017. En 2018, l'agence continuera la diffusion du manuel mis à jour parmi les parties prenantes concernées, y compris le groupe de haut niveau de la Commission sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité afin d'appuyer les efforts qu'elle déploie pour améliorer le recueil d'informations relatives à l'égalité. La FRA et la Cour européenne des droits de l'homme visent, par ce manuel, à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel contribue à faciliter l'accès aux tribunaux pour les membres des minorités et les personnes vulnérables souhaitant se plaindre d'actes discriminatoires.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe, en sensibilisant aux questions pertinentes des droits de l'homme, y compris par la formation.
- Renforcement de la coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.
- Sensibilisation et connaissance parmi les juges, les procureurs, les juristes, les fonctionnaires et d'autres praticiens au niveau national et international quant aux garanties en matière de droits fondamentaux concernant l'application du principe de non-discrimination.
- Améliorer la capacité des juridictions nationales et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. Renforcement de la coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne.
- Diffuser le manuel pour contribuer à améliorer la capacité des juridictions nationales, des praticiens du droit et des autorités chargées de l'application du droit dans les États membres de l'UE à appliquer le droit de non-discrimination et les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe, en sensibilisant aux questions pertinentes des droits de l'homme.
- Contribuer au groupe de haut niveau de la Commission sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité afin d'appuyer les efforts déployés par l'agence pour améliorer le recueil d'informations relatives à l'égalité.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication du manuel en ligne et sur support papier. • Traduction et préparation du manuel pour publication, selon la disponibilité des ressources. • Élaboration d'une analyse ciblée et de notes explicatives sur le manuel afin de faciliter la connaissance et la diffusion de ses résultats. • Diffusion du manuel. • Activités spécifiques de sensibilisation et de communication destinées aux parties prenantes. • Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel dans certaines langues de l'UE. • Réunions avec des parties prenantes et des experts. • Diffusion du manuel.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	0,1	-	0,1	-	-	35 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	20 000	-	350 000	20 000
Total :	-	0,1	-	0,1	20 000	-	385 000	20 000

Projet A 4.3 – Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2016, à la demande de la Commission européenne, l'agence a entrepris un projet visant à élaborer un inventaire de jurisprudence nationale relative à l'application des droits de la citoyenneté de l'Union (articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Ce projet porte sur la non-discrimination fondée sur la nationalité, les droits de la citoyenneté de l'UE, y compris les droits politiques des citoyens de l'UE et la liberté de circulation des citoyens de l'UE et des membres de leur famille. Les résultats seront produits sous une forme conviviale accessible aux praticiens du droit et aux juges. Le projet rassemblera et analysera la jurisprudence nationale pertinente en tenant compte des travaux pertinents réalisés par différentes parties prenantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Sensibiliser les praticiens du droit et les juges de la jurisprudence nationale relative aux articles 18 à 25 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats. • Traduction et diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport comparatif.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	-	-	100 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	20 000	-	-	20 000
Total :	0,1	0,3	-	0,4	20 000	-	100 000	20 000

Projet A 4.4 – Participation au cadre de l'UE chargé de promouvoir, de protéger et de contrôler l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'Union européenne (UE) est signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Dans la mesure de ses compétences, l'UE a l'obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre composé du Parlement européen, du Médiateur européen, du Forum européen des personnes handicapées et de la FRA. Le cadre de l'UE coopère et coordonne ses activités avec les travaux de la Commission en tant que point focal pour la mise en œuvre de la CDPH.

Pour guider ses travaux, le cadre de l'UE a élaboré un programme de travail coordonné incluant des activités mises en œuvre par plusieurs membres du cadre conjointement ou par le cadre dans son ensemble. En remplissant ses responsabilités en tant que membre du cadre de l'UE, la FRA contribue activement à la mise en œuvre du programme de travail. Le cadre se réunit également régulièrement afin de partager des informations et de coordonner des activités conjointes, telles que les réunions annuelles entre le cadre de l'UE et les mécanismes nationaux établis conformément à l'article 33, paragraphe 2, sur la mise en œuvre et le suivi de la CDPH au niveau national.

Conformément à son rôle dans ce cadre de contrôle, la FRA collecte et analyse des données pertinentes dans le cadre de ses travaux sur l'égalité et la non-discrimination fondée sur le handicap. En outre, l'agence élabore des indicateurs et des critères de référence en étroite coopération avec la Commission européenne, appliquant le modèle structure-processus-résultats élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La FRA intègre également le handicap dans d'autres domaines thématiques de ses travaux et traite les droits des personnes handicapées en tant qu'élément spécifique de ses activités de sensibilisation.

En 2015, la mise en œuvre par l'UE de la CDPH au cours de la période 2011-2013 (à la suite de son adhésion à la convention) a été examinée par le Comité de la CDPH. Le cadre, bien que non spécifiquement visé par les observations finales du Comité de la CDPH, contribue au suivi de l'examen du Comité, dans le cadre de son mandat. En tant que membre du cadre de l'UE, la FRA contribuera à tout suivi conformément au programme de travail du cadre et au mandat du cadre.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collaborer avec les membres du cadre CDPH de l'UE pour mettre en œuvre le programme de travail du cadre.
- Coordonner, avec des membres du cadre de l'UE, en étroite collaboration avec la Commission européenne en tant que point focal pour la mise en œuvre de la CDPH.
- Soutenir, en coopération avec les membres du cadre de l'UE, la promotion, la protection et le suivi de la CDPH par l'UE, grâce à des données, des analyses et des conclusions fondées sur des éléments de preuve découlant de ses projets axés sur les droits des personnes handicapées ainsi que des matériels de sensibilisation ; ces travaux tiendront compte des difficultés sexospécifiques, le cas échéant.
- Suivre et soutenir les activités de la Commission en tant que point focal de l'UE, en coopération avec les membres du cadre de l'UE et dans le cadre du mandat du cadre, dès lors qu'elles se rapportent aux observations finales du Comité de la CDPH par rapport à l'UE et aux États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'UE.
- Coopérer avec, et compléter les travaux des mécanismes de suivi nationaux, en tant que membre du cadre de l'UE et, le cas échéant, conjointement avec le point focal.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions du cadre de l'UE chargé de contrôler l'application de la CDPH et aux événements extérieurs auxquels les membres du cadre sont invités (par exemple, le Forum de travail annuel sur la mise en œuvre de la CDPH). • Participation aux activités faisant suite aux observations finales du comité de la CDPH, telles qu'élaborées dans le programme de travail du cadre de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats conformément au programme de travail du cadre de la CDPH de l'UE.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	20 000	-	-	20 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	-	5 000
Total :	0,1	0,3	-	0,4	25 000	-	-	25 000

Projet A 4.5 – Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne note dans son rapport conjoint sur l'application des directives sur l'égalité [SWD (2014) 5 final] que « Toute personne pourrait avoir besoin de la protection de la directive [sur l'égalité de traitement en matière d'emploi] contre une discrimination fondée sur l'âge dans l'emploi ou la profession à un certain moment de sa vie. Il est dès lors essentiel d'établir une distinction entre, d'une part, les différences de traitement qui sont justifiées sur la base du fait que la mesure est un moyen proportionné pour atteindre un objectif légitime, et, d'autre part, la discrimination qui est illégale ». Le nouveau socle européen des droits sociaux fait spécifiquement référence, dans ses vingt droits et principes, aux personnes âgées afin de s'assurer qu'elles sont protégées contre la discrimination dans des domaines d'intérêt particulier pour elles, comme l'accès aux biens et aux services et l'accès aux systèmes de protection et de sécurité sociale. Les personnes âgées peuvent également être confrontées à une inégalité de traitement à bien d'autres égards, par exemple des augmentations disproportionnées des primes à payer à partir d'un certain âge. En outre, les personnes âgées peuvent aussi rencontrer des obstacles financiers et pratiques liés à l'accès aux services, y compris au logement, par exemple en raison du manque d'infrastructures accessibles ou d'informations. La fixation de limites d'âge dans l'accès aux produits et services et l'absence de modalités conviviales en matière de services peuvent agir en tant qu'obstacle empêchant les personnes âgées de se prévaloir de leur droit de mener une vie digne et autonome et de participer de manière égale à la vie sociale et culturelle. Peu d'éléments de preuve des implications en matière de droits fondamentaux de la fixation de ces limites sont toutefois disponibles.

Ce projet vise à combler cette lacune de connaissances en compilant et en analysant des données grâce à des travaux de recherche documentaire sur les obstacles juridiques et pratiques qui empêchent les personnes âgées de mener une vie autonome, y compris d'accéder aux services, ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour aider les personnes âgées à vivre de façon autonome dans la communauté, notamment en assurant l'accessibilité et l'accès aux services généraux. L'analyse prendra en considération la perspective de genre, dans la mesure où les données disponibles le permettent. Les travaux de recherche documentaire seront assortis d'entretiens avec les décideurs politiques, les fonctionnaires et d'autres acteurs pertinents dans certains États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collecter des éléments de preuve sur les obstacles juridiques et pratiques liés à l'âge, auxquels sont confrontées les personnes âgées pour vivre de façon autonome au sein de la communauté, y compris pour accéder aux services dans l'UE, ainsi que sur les mesures prises par les États membres pour garantir une participation égale des personnes âgées à la société, en sensibilisant aux questions pertinentes en matière de droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les parties prenantes. • Collecte et analyse de données. • Missions et participation aux réunions externes, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de rapports nationaux et d'analyses préliminaires.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	0,1	0,2	0,4	-	-	550 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,1	0,1	0,4	0,4	-	-	550 000	-

Projet A 4.6 – EU-MIDIS II

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2015, la FRA a lancé la deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) afin d'évaluer les progrès réalisés depuis la première édition de l'enquête en 2008. Cette enquête fournit des données comparables à l'échelle de l'UE sur l'impact réel sur le terrain des politiques et législations européennes et nationales en matière de non-discrimination, d'intégration et de promotion de l'égalité. Ces données peuvent aider les décideurs à mettre en place des réponses stratégiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine de l'intégration des migrants et de l'inclusion sociale. Dans le cadre de cette deuxième édition de l'enquête EU-MIDIS, des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques ont été interrogées dans toute l'UE, dont des Roms dans neuf États membres. L'enquête EU-MIDIS II permet de collecter des données comparables sur les conditions socio-économiques, les expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle, des questions liées à l'inclusion et à la participation sociales et la connaissance des droits. Les données collectées sur la situation socio-économique des Roms continueront à être utiles à la Commission européenne dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel ainsi qu'aux autorités nationales et locales dans le cadre de l'élaboration et de la communication de stratégies en faveur de l'intégration des Roms plus efficaces et inclusives. Ces travaux ont permis de produire de précieux éléments de preuve concernant l'impact des efforts déployés par l'UE et les États membres en matière d'inclusion sociale, qui soutiendront les décideurs dans l'élaboration de réponses ciblées. Les conclusions de l'enquête EU-MIDIS II soutiendront également la poursuite de l'élaboration d'indicateurs sur les droits fondamentaux dans le domaine de l'intégration des migrants, en s'appuyant sur les travaux pertinents en matière d'indicateurs de résultats réalisés par la Commission européenne (Eurostat) et d'autres institutions de l'UE, les organes des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Les résultats contribueront à orienter les activités des autorités locales, des INDH/organismes de promotion de l'égalité et de la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Cerner l'évolution des tendances en comparant les résultats avec ceux de la première enquête EU-MIDIS de 2008 (27 États membres de l'UE), ainsi qu'avec ceux de l'enquête sur les Roms menée en 2011 par la FRA dans 11 États membres.
- Fournir des données pour les indicateurs clés qui permettront de mesurer les progrès réalisés pour combler l'écart entre les Roms et les non-Roms dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement, ainsi que la mise en œuvre des stratégies nationales en faveur de l'intégration des Roms dans certains États membres de l'UE, ainsi que pour certains indicateurs sur l'intégration des migrants, en garantissant une ventilation par sexe.
- Fournir des données sur les expériences de discrimination, la victimisation criminelle, l'inclusion sociale et la participation à la vie sociale, et la connaissance des droits des migrants et de leurs descendants.
- Peaufiner les méthodologies de recherche pour l'échantillonnage et la collecte d'informations auprès de groupes difficiles à atteindre.
- Produire des résultats utiles aux principales parties prenantes, sensibiliser aux implications des droits fondamentaux et diffuser les résultats du projet.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse plus approfondie des données de l'enquête ; publication des résultats dans différents formats (format papier et numérique, y compris sous la forme d'un outil interactif d'exploration des données) ; annonce et diffusion des résultats. • Formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve à l'intention des institutions et des États membres de l'UE. • Coopération avec les parties prenantes et sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats dans différents formats (y compris la visualisation des résultats sur le site internet de la FRA). • Présentation des résultats de l'enquête lors d'événements européens et nationaux. • Engagement avec les parties prenantes sur la base des résultats de l'enquête.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,1	0,4	-	1,5	40 000	-	5 000	05 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	80 000	-	110 000	80 000
Total :	1,1	0,4	-	1,5	120 000	-	115 000	120 000

Projet A 4.7 – Mesure de l'ampleur de la discrimination dans l'UE par l'utilisation du test de situation

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La « directive relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi » et la « directive sur l'égalité raciale » interdisent la discrimination en matière d'emploi fondée sur diverses raisons, dont les origines raciales ou ethniques et la religion ou les convictions. Les enquêtes EU-MIDIS I et II de la FRA ont permis de recueillir des témoignages de personnes victimes de telles formes de discrimination. Ces enquêtes offrent une mine d'informations sur la façon dont ces personnes vivent le fait d'avoir été victimes de discrimination. Ces informations peuvent être complétées par des expériences contrôlées qui montrent directement l'ampleur de la discrimination. De telles expériences menées sur le terrain pour évaluer l'ampleur de la discrimination sur le marché du travail ont commencé dès les années 1960 et ont été plus fréquemment organisées depuis les années 1990, sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les chercheurs envoient des candidatures fictives offrant des qualifications équivalentes, l'employeur se retrouvant avec deux candidatures identiques dont la seule différence est l'origine raciale/ethnique du candidat. L'origine ethnique est généralement indiquée par le nom. La plupart des études réalisées à ce jour montrent qu'il existe une discrimination importante à l'égard des minorités ethniques lorsque seul le nom est modifié dans les candidatures. Ce projet est organisé en coopération avec l'OCDE. En 2018, l'OCDE lancera, en étroite concertation avec la FRA, une étude pilote visant à développer des méthodologies pour effectuer un test comparable au niveau international en 2019/2020. L'étude a pour but de mesurer l'ampleur de la discrimination fondée sur les origines ethniques dans le domaine du recrutement de travailleurs. L'étude tient compte de la dimension du genre, mais examinera également les méthodologies utilisées pour évaluer les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI en matière de logement et, potentiellement, sur le marché du travail. En 2019, pour autant que les fonds soient disponibles, la FRA a l'intention d'organiser en coopération avec l'OCDE (dans les pays tiers) des tests de discrimination dans certains pays de l'UE, aboutissant à la plus importante collecte de données sur la discrimination jamais organisée dans l'UE. Le projet permettra de fournir aux institutions et aux États membres de l'UE des données solides sur l'ampleur et le fonctionnement de la discrimination dans l'UE qui, complétées par les données des enquêtes de la FRA, constitueront la collecte de données sur la discrimination la plus complète à ce jour.

Pour ce projet, la FRA coopérera avec l'OCDE, avec deux étapes clés :

1) en 2018, elle coopérera avec l'OCDE pour apporter la contribution d'experts afin de développer et de tester la méthodologie lors d'une étude pilote ; 2) en 2019-2020, en fonction des résultats de l'étude pilote (évaluation de faisabilité) et à condition que les fonds soient disponibles, la FRA lancera un test de discrimination à grande échelle dans certains États membres sur les minorités ethniques, les migrants et leurs descendants, et les personnes LGBTI. Des tests seront réalisés sur le marché du travail et, potentiellement, sur le marché de l'immobilier. L'OCDE couvrira une série de pays tiers en fonction des fonds disponibles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Mettre au point, en coopération avec l'OCDE et les experts, une méthode solide permettant de mesurer l'ampleur de la discrimination fondée sur l'origine ethnique lors de la présentation d'une candidature à un emploi ou à un logement, qui pourra être utilisée au niveau international et à plusieurs reprises.
- Réaliser, en étroite collaboration avec l'OCDE, la plus grande expérience internationale destinée à mesurer l'ampleur de la discrimination.
- Mesurer l'ampleur de la discrimination en matière de logement à l'encontre des personnes LGBTI et des personnes d'origines ethniques différentes.
- Analyser les résultats afin de mieux comprendre quand et comment des situations de discrimination se produisent dans le domaine du recrutement et de la recherche de logement.
- Fournir aux États membres et aux institutions de l'UE des données comparables visant à sensibiliser aux écarts en matière de protection des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

- Cerner l'évolution des tendances et mesurer les progrès dans les États membres.
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec l'OCDE pour le développement de méthodologies et réalisation de l'étude pilote. • Réunion de parties prenantes et d'experts afin de recueillir des informations sur la conception méthodologique de l'étude. • Travail préparatoire pour l'élaboration de tests à grande échelle en 2019-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des contributions de la réunion de consultation des experts et des parties prenantes pour développer la méthodologie de collecte des données. • Résultats de l'étude pilote menée en 2018 par l'OCDE.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,15	0,9	0,2	1,25	-	-	50 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	15 000	-
Total :	0,15	0,9	0,2	1,25	-	-	65 000	-

Projet A 4.8 – Deuxième enquête EU-LGBTI

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les améliorations apportées aux cadres juridiques et politiques de l'UE et des États membres pour protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont encourageantes. En 2018-2019, l'agence lancera la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin de recueillir des éléments de preuve sur la façon dont ces améliorations sont vécues par les détenteurs de droits sur le terrain. Il n'existe pas d'autres données statistiques au niveau de l'UE qui soient fondées sur des enquêtes portant sur des questions pertinentes ventilées par orientation sexuelle ou identité de genre. La première vague de cette enquête a été lancée par l'agence en 2012 en réponse à une demande de la Commission européenne. Quelque 93 000 répondants LGBT y ont participé, ce qui en fait la plus grande enquête de ce genre. Dans sa Liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l'agence de reconduire l'enquête en 2019. Plusieurs États membres de l'UE, réunis au sein du réseau des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI, ainsi que des ONG représentant les personnes LGBTI, ont également proposé à la FRA de réaliser une nouvelle enquête. Parallèlement, l'enquête EU-LGBT de la FRA a servi de source d'inspiration à d'autres institutions nationales, telles que l'Institut national français d'études démographiques (INED), pour la conception et la réalisation d'enquêtes nationales similaires sur les personnes LGBT, et des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, ont entrepris de compiler des données en dehors de l'UE. Contrairement à l'enquête EU-LGBT de la FRA, ces efforts n'ont toutefois pas abouti à la production de données qui permettraient d'établir des comparaisons entre les États membres de l'UE ainsi que de donner un aperçu de la situation au niveau de l'UE.

La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l'UE et ses États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les instruments stratégiques et législatifs de l'UE applicables dans ce domaine incluent les directives relatives à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions requises, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les écarts dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI. Les résultats de la deuxième vague de l'enquête de l'UE sur les personnes LGBTI seront comparés avec ceux de la première vague, dans la mesure où la méthode en ligne l'autorise, permettant ainsi à l'agence et aux autres parties prenantes d'évaluer les changements au fil du temps. Certaines des questions seront alignées sur celles de l'enquête sur les droits fondamentaux afin de comparer les expériences et les points de vue de la population en général. Les résultats contribueront à éclairer les initiatives entreprises par le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE, les organisations de la société civile et les organismes nationaux de protection des droits de l'homme.

La reconduction de cette enquête permettra à l'agence de contribuer davantage à la « mise » au point de méthodes et de normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », tel qu'énoncé à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil européen portant sur la création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, dans un domaine où des données comparatives fiables sont nécessaires, mais inexistantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données comparables sur les expériences et les avis des personnes LGBTI en ce qui concerne divers domaines des droits fondamentaux dans l'UE, tels que l'égalité et la non-discrimination, la victimisation ou la sensibilisation aux droits, qui éclaireront l'UE et les États membres dans l'élaboration du cadre juridique et politique.
- Comparer les résultats et évaluer les changements entre les deux enquêtes.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de documents et d'outils pour le travail sur le terrain. • Consultation des parties prenantes et des experts, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de documents et d'outils pour le travail sur le terrain. • Compte rendu de l'état d'avancement du travail sur le terrain.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,35	-	-	0,35	300 000	-	350 000	300 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,35	-	-	0,35	300 000	-	350 000	300 000

Projet A 4.9 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Des activités supplémentaires dans le domaine de la « non-discrimination » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des données probantes, par un engagement ciblé auprès des parties prenantes clés, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus politiques aux niveaux de l'UE et des États membres. Cela inclura des activités liées à l'égalité de traitement et à toutes les formes de discrimination, notamment une recherche de fond sur la mise en œuvre de l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne concernant la non-discrimination. Cela sera réalisé au moyen d'une combinaison de recherches documentaires, de réunions avec des parties prenantes et d'une sensibilisation par une participation aux réunions, conférences et événements pertinents, ainsi que par le suivi de rapports publiés par l'agence au cours des années précédentes. En 2017, l'agence a commencé à s'engager auprès des communautés confessionnelles afin de développer ses travaux dans le domaine de la liberté de religion ou de conviction. En 2018, l'engagement des parties prenantes reprendra en ce qui concerne les travaux de l'agence sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), en vue d'entreprendre les préparatifs pour la deuxième édition de l'enquête LGBT+I de l'UE. En 2018, l'agence assurera le suivi des évolutions concernant le socle européen des droits sociaux, d'autant plus que la proposition pertinente de la Commission s'étend quelque peu au-delà de l'acquis actuel en étendant la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge et l'orientation sexuelle aux domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, et l'accès aux biens et services accessibles au public. Le socle étend également l'interdiction de discrimination fondée sur le genre au domaine de l'éducation, qui n'est pas couvert par l'acquis actuel de l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves.
- Publier des analyses et des articles fondés sur les informations existantes en fonction des besoins et mettre à jour certaines publications.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques.
- Organiser des activités de communication et de coopération pertinentes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Élaboration d'analyses et de notes explicatives ciblées, notamment en ce qui concerne la liberté de religion ou de conviction. • Mise à jour et réimpression des rapports existants, selon les besoins. • Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis d'experts à l'intention des parties prenantes. • Mise à jour de certaines publications (entièrement ou partiellement). • Préparation et présentation d'avis, de documents, d'exposés d'autres contributions pertinents, selon les besoins.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,5	0,2	0,5	2,2	10 000	-	-	10 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	-	10 000
Total :	1,5	0,2	0,5	2,2	20 000	-	-	20 000

Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

3.5 Domaine d'activité : Droits de l'enfant

Le contexte des travaux de la FRA dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de l'agenda européen pour les droits de l'enfant de 2011, qui devrait être révisé, ainsi que la recommandation de la Commission de 2013 intitulée « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », au titre du « paquet investissements sociaux » et des objectifs politiques Europe 2020. Les travaux tiendront également compte des évolutions politiques faisant suite à la référence à la pauvreté des enfants dans le nouveau socle européen des droits sociaux en 2017. Grâce à la réforme du RAEC et la communication d'avril 2017 sur la protection des enfants migrants, l'accent sera toujours mis sur les enfants dans le contexte de la migration, en particulier les enfants non accompagnés. La situation des enfants qui sont arrivés avec leur famille pendant la crise de 2015 sera également analysée. Le travail de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant est transversal et les activités connexes continueront d'être intégrées dans d'autres domaines de recherche de la FRA, dans les projets sur l'asile, l'intégration des Roms et des migrants, l'accès à la justice, l'égalité et la non-discrimination, les droits des personnes handicapées et la protection des données.

L'agence répondra aux demandes des institutions de l'UE relatives aux contributions en matière de droits fondamentaux concernant les instruments politiques et le droit de l'UE, par exemple les acquis dans le domaine de la justice et de la protection des victimes, le socle social européen, ou les acquis de l'UE en matière d'asile et de protection des enfants migrants. L'agence s'appuiera sur les recherches existantes et les prochains rapports dans le domaine des droits fondamentaux et de la pauvreté des enfants, ou des âges minimums pour que les enfants aient accès aux droits fondamentaux. Des partenariats seront mis en place afin de préparer des futurs travaux potentiels dans le domaine de la violence à l'encontre des enfants.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2018 en incluant ce qui suit :

Projets pluriannuels en 2018 :

- Le travail de l'agence sur les droits de l'enfant est intégré et se poursuit dans plusieurs activités de recherche, en analysant les résultats de l'enquête EU-MIDIS II, notamment en ce qui concerne les Roms et l'enquête sur les droits fondamentaux. En outre, l'agence continue de travailler sur les droits de l'enfant dans le cadre de son engagement dans le contexte de la migration et de l'asile.
- Les travaux de l'agence sur la pauvreté et le bien-être des enfants élaboreront une analyse ciblée sur les questions identifiées dans le contexte du nouveau socle européen des droits sociaux.
- Le projet sur l'âge minimum s'achèvera par la finalisation de la publication en ligne et un court rapport thématique.
- L'agence examinera la question de la violence à l'encontre des enfants afin d'établir des domaines éventuels pour de futures recherches.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux en 2018 :

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Projet A 5.1 – Bien-être et pauvreté de l'enfant

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

S'ajoutant aux grands objectifs de la stratégie Europe 2020, au socle européen des droits sociaux et à la recommandation de la Commission de 2013 *Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité, le bien-être et les droits des enfants qui vivent dans la pauvreté continueront de figurer à l'agenda de l'UE*. Cela est également reflété dans l'intérêt du Parlement européen pour inclure les indicateurs de la pauvreté de l'enfant dans l'enquête sur la croissance annuelle de la Commission.

Sur la base des travaux effectués précédemment dans le domaine du bien-être et de la pauvreté de l'enfant, les activités du projet continueront en 2018 avec l'analyse juridique et la publication des résultats. Si d'autres ressources sont disponibles, la FRA recueillera les données sur les enfants sans abri. Cela fournira des éléments concrets pour l'évaluation, par la Commission, de la mise en œuvre de sa recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ».

Le projet bénéficiera aux institutions et agences de l'Union européenne, aux États membres de l'UE, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, à la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collecter et analyser les données statistiques et d'autres informations.
- Éclairer la mise en œuvre de la recommandation de la Commission « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ».

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire et analyse des méthodologies pertinentes et de la structure éventuelle du contenu. • Consultations avec des parties prenantes et des experts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport comparatif. • Réunions avec les parties prenantes. • Réunions avec les experts.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,3	-	0,5	0,8	5 000	-	180 000	5 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	20 000	10 000
Total :	0,3	-	0,5	0,8	15 000	-	200 000	15 000

Projet A 5.2 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine des « droits de l'enfant »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/012017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Des activités supplémentaires dans le domaine des « droits de l'enfant » se concentreront sur la tâche de l'agence consistant à fournir une assistance et une expertise fondées sur des données probantes, par un engagement ciblé auprès des parties prenantes clés, veillant ainsi à ce que les données factuelles de la FRA éclairent et alimentent les processus politiques aux niveaux de l'UE et des États membres. Les activités pertinentes pourraient couvrir un ensemble de domaines étant donné qu'une grande partie des travaux sur les droits de l'enfant sont intégrés dans les recherches de l'agence, par exemple en ce qui concerne la migration, l'égalité, la protection des données, les droits des personnes handicapées, etc. En fonction des évolutions politiques aux niveaux européen et national, l'agence assurera le suivi de ses travaux de recherche sur les droits de l'enfant par un engagement ciblé auprès des parties prenantes clés afin de s'assurer que les éléments probants recueillis au cours des années précédentes éclairent les débats et décisions. La FRA assurera également le suivi des évolutions du nouveau socle européen des droits sociaux qui inclut des références spécifiques au droit à une éducation abordable dans la petite enfance et à des soins de qualité, ainsi que le droit à la protection contre la pauvreté, en particulier en ce qui concerne les enfants venant de milieux défavorisés qui ont le droit à des mesures spécifiques pour renforcer l'égalité des chances. L'agence finalisera l'analyse des lois nationales sur les âges minimums, qui doivent être publiés sur un portail interactif en ligne. Cette recherche examine la manière dont les États membres établissent certains âges minimums pour avoir accès aux droits fondamentaux tels que le droit de vote, le droit de demander l'asile, ou le travail, ou la possibilité de se marier.

Des résultats analysant les données existantes de manière plus approfondie pourraient être produits, à la demande des institutions de l'UE. Dans le domaine de la protection de l'enfant, par exemple, et sur la base des orientations de 2015 de l'UE sur les systèmes de protection intégrés de l'enfant, une collecte et une analyse de données supplémentaires pourraient être demandées. L'agence continuera d'évaluer la possibilité de mener des recherches sur la violence à l'encontre des enfants. La FRA poursuivra également ses efforts afin d'impliquer les enfants dans la recherche, les réunions et les événements.

Le projet bénéficiera à, et sensibilisera, un large éventail de parties prenantes, dont la Commission européenne et d'autres institutions de l'UE, les États membres, les INDH/organismes de promotion de l'égalité/médiateurs pour les enfants et institutions du Médiateur, les agences spécialisées, les agences et organismes de l'Union, la société civile, y compris les organisations professionnelles.

OBJECTIFS DU PROJET

- Réalisation et publication d'une analyse spécifique sur les questions relatives aux droits de l'enfant, sur la base de données existantes, le cas échéant.
- Communication des conclusions aux parties prenantes partageant des pratiques encourageantes.
- Résultat d'activités de communication et de sensibilisation.
- Élaboration de nouveaux travaux de recherche, tels que requis par l'évolution politique.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des conclusions aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Fourniture d'une assistance et d'une expertise ciblées et fondées sur des éléments probants aux institutions et États membres de l'UE. • Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées, le cas échéant. • Mise à jour de rapports existants, le cas échéant. • Partage des connaissances lors des réunions et événements. • Sensibilisation aux droits de l'enfant et aux résultats du travail de la FRA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution ciblée aux réunions et événements. • Publication en ligne sur les exigences en matière d'âge minimum et court rapport. • Mise à jour de certaines publications (entièrement ou partiellement). • Publication d'avis, de documents, le cas échéant.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,6	-	1,2	2,8	20 000	-	-	20 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	35 000	5 000
Total :	1,6	-	1,2	2,8	25 000	-	35 000	25 000

Domaine d'action stratégique : ÉGALITÉ

3.6 Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms

L'agence poursuivra son programme pluriannuel sur les Roms en concentrant ses efforts sur l'élaboration d'une base de données probantes relatives à l'intégration des Roms, que les États membres pourront utiliser dans le cadre de l'élaboration de politiques ciblées et de l'évaluation de leur impact, conformément au cadre de l'UE et à la recommandation du Conseil de décembre 2013 relative à l'intégration des Roms. Cette activité comprend une analyse approfondie et des publications sur la base des données de l'enquête EU-MIDIS II relatives aux Roms, la collecte des données et le compte rendu de la situation des Roms dans les États membres qui ne sont pas couverts par l'enquête EU-MIDIS II ainsi que la poursuite du développement d'un système local de suivi en ligne des progrès réalisés au niveau municipal. Les données recueillies seront ventilées par genre et âge et une analyse qualitative apportera des informations sur les difficultés et les différences sexospécifiques. Les éléments probants sur la privation à laquelle les Roms sont confrontés contribuera donc à chasser les préjugés et l'antitsiganisme qui alimentent la discrimination à l'encontre des Roms et leur exclusion. Les dimensions spécifiques de la privation à laquelle les Roms sont confrontés seront donc abordées horizontalement, dans les domaines thématiques pertinents des travaux de l'agence (par exemple, l'activité 5, « droits de l'enfant », abordera également la vulnérabilité des enfants roms).

L'agence sera en mesure de répondre aux demandes de contributions en matière de droits fondamentaux des institutions de l'UE concernant l'intégration des Roms et du socle européen des droits sociaux. Ces contributions comprendront des rapports thématiques, des analyses ciblées, des données sur les difficultés d'intégration des Roms au niveau local et d'autres éléments probants des États membres de l'UE. L'élargissement des partenariats avec différents acteurs (instituts statistiques, société civile, donateurs) permettra d'intégrer les approches appliquées et amplifiera l'impact des travaux de la FRA en matière d'intégration des Roms.

Projets pluriannuels en 2018 :

- Enquête relative aux Roms III (3^e édition) : données et analyse sur l'intégration des Roms dans plusieurs États membres.
- Recherche qualitative et collecte de données secondaires.
- Outil en ligne pour collecter les données et les points de vue des autorités locales sur les progrès réalisés dans l'intégration des Roms.
- Assistance à la Commission et aux États membres dans l'élaboration d'indicateurs et d'outils pour suivre les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration des Roms.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits annuels en 2018 :

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Projet A 6.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2016

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'objectif du projet est de collecter des données fiables et comparables ventilées en fonction de l'origine ethnique des Roms, notamment des données quantitatives et qualitatives, qui ne sont pas collectées par les instruments statistiques européens. Les données fourniront des éléments probants sur les progrès réalisés dans le cadre des efforts d'intégration des Roms aux institutions européennes, et en particulier à la Commission européenne afin de répondre à ses besoins en matière de rapports annuels. Les États membres aux niveaux national, régional et local bénéficieront également des données et de l'analyse fournies par le biais de ce projet. Ce projet comporte deux volets :

Premièrement, la collecte de données sur les résultats de l'intégration des Roms au niveau (national) agrégé. Cette collecte sera réalisée au moyen de la troisième enquête sur les Roms (la première a été menée en 2011 et la deuxième en 2015 dans le cadre de l'enquête EU MIDIS II), ce qui inclura des éléments de recherche pouvant fournir des données et des informations sur l'intégration des Roms pour les États membres qui n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête. La préparation débutera en 2017 par un travail de terrain prévu pour 2018. Il devrait générer des données ventilées selon l'origine ethnique des Roms, permettant de suivre les progrès concernant l'intégration des Roms au niveau des résultats. Deuxièmement, la collecte de données sur les défis de l'intégration des Roms et les réponses au niveau local. Cette collecte se fera grâce à une enquête en ligne des autorités publiques au niveau local afin de générer des données sur les actions d'intégration des Roms dans les municipalités comptant une population rom importante, en mettant en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms. Les contributions pertinentes des programmes conjoints ROMED2 et ROMACT du CdE/UE et de la base de données en ligne du CdE des bonnes pratiques liées aux Roms seront prises en compte dans l'analyse.

Les deux volets du projet se complètent mutuellement en générant des éléments probants sur les droits fondamentaux et la situation socio-économique des Roms dans les quatre domaines fondamentaux de la vie sociale, sur la portée des défis que cela implique et sur les réponses des autorités publiques au niveau local. La perspective au niveau local complétera la vision agrégée des ressources consacrées au niveau central [par le biais des programmes opérationnels respectifs des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) pour aider les États membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'intégration des Roms]. Ces activités servent également à sensibiliser aux questions relatives au respect des droits fondamentaux concernant les personnes d'origine rom. Les résultats du projet devraient être utilisés par un large éventail de parties prenantes dans leurs activités, notamment la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Parlement européen, Eurofound, les États membres, les autorités et communautés locales, les INDH/organismes de promotion de l'égalité, les organisations de la société civile, les organisations professionnelles, les PCNR.

OBJECTIFS DU PROJET**Volet A :**

- Fournir des données objectives, fiables et comparables sur les résultats des efforts d'intégration des Roms tels que reflétés dans le statut socio-économique des échantillons représentatifs de la population rom en se concentrant sur l'emploi, l'éducation, l'hébergement et la santé, la discrimination et le signalement d'incidents, la victimisation pénale avec motivation discriminatoire et le signalement d'incidents, ainsi que la sensibilisation aux droits.
- L'enquête couvrira certains États membres ; les pays restants seront couverts par une recherche qualitative.
- Suivre les progrès par une analyse des tendances en ce qui concerne les données d'enquête existantes.
- Les données seront ventilées par sexe et âge.

Volet B :

- Générer des données fiables et comparables au niveau local, en complément de la vision générée par les enquêtes auprès d'un échantillon représentatif.
- La collecte des données couvrira des municipalités comptant une population rom importante dans l'UE.
- Faciliter l'échange d'expérience et de connaissances entre les parties prenantes directement impliquées dans les mesures d'intégration des Roms.
- Améliorer l'efficacité des ressources consacrées à l'intégration des Roms.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Volet A : <ul style="list-style-type: none"> • Affinement des stratégies d'échantillonnage, du cadre d'échantillonnage et des questionnaires. • Recherches sur le terrain et contrôle de la qualité. • Réunions avec des parties prenantes et des experts. 	Volet A : <ul style="list-style-type: none"> • Deux rapports thématiques sur les recherches sur le terrain (analyse approfondie des données EU MIDIS II). • Ensembles de données préliminaires.

Volet B :

- Pilotage de l'application en ligne.
- Analyse des données.

Volet B :

- Ensembles et analyse de données.
- Réunions avec des experts et des parties prenantes.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,1	0,7	0,2	2,0	900 000	-	-	900 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	1,1	0,7	0,2	2,0	900 000	-	-	900 000

Projet A 6.2 – Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Depuis 2010, la Commission a identifié le besoin de comprendre ce qui fonctionne ou non lors de la mise en œuvre de mesures et d'actions en faveur de l'intégration des Roms au niveau local. L'objectif de ce projet est d'identifier les moteurs et les obstacles aux mesures et actions en faveur de l'intégration des Roms à l'échelon local, par le biais d'une recherche qualitative et participative impliquant activement les acteurs locaux, ainsi que les autorités et populations locales, quelle que soit leur origine.

Le projet (connu sous l'acronyme LERI) vise à générer des données qualitatives sur les dynamiques des interventions au niveau local en faveur de l'intégration des Roms qui révèlent des blocages empêchant d'obtenir des résultats tangibles. L'analyse fournira des informations qui pourront aider les autorités nationales, régionales et locales à améliorer l'efficacité des interventions ciblant les Roms.

Les résultats du projet seront utilisés par de nombreux acteurs, notamment : la Commission européenne ; le Conseil de l'UE ; le Parlement européen ; Eurofound ; les États membres, y compris les autorités et communautés locales ; les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; la société civile ; les organisations professionnelles ; le Conseil de l'Europe ; les PCNR.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir une assistance fondée sur des données probantes ainsi qu'une expertise pour soutenir les institutions européennes et les États membres dans l'élaboration de mesures ou le choix d'actions en faveur de l'intégration des Roms afin de garantir le respect et la réalisation des droits fondamentaux.
- Identifier et attirer l'attention sur les moteurs et les obstacles concernant les efforts et ressources consacrés à l'intégration des Roms.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE.
- Renforcer la contribution de la FRA aux processus au niveau national.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'études de cas sur la recherche qualitative. • Publication de rapports et d'autres contenus. • Communication des résultats du projet et élaboration du matériel de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport comparatif. • Rapport technique. • Matériels de communication.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	0,7	0,2	1,0	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	85 000	-	-	85 000
Total :	0,1	0,7	0,2	1,0	85 000	-	-	85 000

Projet A 6.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'« intégration et inclusion sociale des Roms »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/012017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence assure le suivi de son travail de recherche pertinent par un engagement ciblé avec les parties prenantes clés pour s'assurer que les conclusions de ce travail leur sont transmises et qu'elles documentent leurs débats et leurs décisions. La FRA fournit également une expertise sur demande et s'implique dans des actions et des activités de coopération pertinentes contribuant à l'intégration des Roms, en particulier en soutenant les États membres dans la mise en œuvre et le suivi de leurs stratégies nationales d'intégration des Roms et en aidant la Commission européenne à évaluer les progrès réalisés dans ce domaine. Dans ce contexte, une coopération a été établie avec les subventions de l'EEE et de la Norvège pour soutenir les actions en faveur de l'intégration des Roms aux niveaux national, régional et local.

Le Parlement européen ; le Conseil de l'UE ; la Commission européenne ; les États membres, y compris les autorités et communautés locales ; les INDH/organismes de promotion de l'égalité ; les agences spécialisées ; les agences de l'UE ; la société civile ; les organisations professionnelles ; les PCNR.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des preuves.
- Publier des analyses et des publications fondées sur les informations existantes en fonction des besoins et mettre à jour certaines publications.
- Mettre les résultats de la FRA à la disposition des décideurs de manière proactive.
- S'engager dans des activités de sensibilisation, de communication et de coopération.
- Ajuster et mettre à jour les indicateurs de l'UE fondés sur les droits prenant en compte l'écart entre les Roms et les non-Roms dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement, ainsi que la discrimination et les alimenter avec des données de 2011, 2016 et 2018, ainsi que sur des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques. Les indicateurs tiendront compte des obstacles particuliers auxquels les femmes roms sont confrontées.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées. • Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées. • Réimpression de rapports existants, le cas échéant. • Publication de documents supplémentaires. • Participation aux réunions et événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis d'experts à l'intention des parties prenantes, participation aux auditions et événements. • Mise à jour de certaines publications (entièrement ou partiellement). • Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{ère} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{ère} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,4	0,3	0,5	2,2	10 000	-	-	10 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	10 000	-
Total :	1,4	0,3	0,5	2,2	10 000	-	10 000	10 000

Domaine d'action stratégique : MIGRATION

3.7 Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Les travaux de la FRA dans ce domaine prendront en considération les changements importants intervenus dans le cadre juridique actuel de l'UE pour l'asile et la migration, qui est susceptible d'être adopté d'ici 2018. La mise en œuvre de politiques en matière de contrôles aux frontières de l'UE, d'asile et de retour sera affectée par le mandat plus fort et la présence sur le terrain de FRONTEX et de l'EASO. La troisième phase du développement de la législation européenne sur l'asile pourra être complétée, entraînant l'adoption des règles européennes plus contraignantes, de nouvelles questions en matière de droits fondamentaux et des contrôles aux frontières de plus en plus automatisés, avec des implications, par exemple, sur l'utilisation de données biométriques dans des systèmes de collecte de données à grande échelle. En outre, une nouvelle stratégie pour lutter contre la traite des êtres humains, de nouvelles politiques pour lutter contre le trafic de migrants et concernant l'intégration des migrants devraient voir le jour. Les implications immédiates et à long terme relatives à l'intégration des nouvelles arrivées dans l'UE nécessiteront une évaluation basée sur les droits fondamentaux pour sous-tendre ce processus.

Projets pluriannuels en 2018 :

La FRA continuera à s'appuyer sur ses points forts actuels dans les domaines susmentionnés, en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE ainsi qu'aux États membres. Cela couvrira les principales activités en amont à Bruxelles et au siège des agences ainsi que les avis d'experts fournis au niveau des États membres, en particulier dans les situations d'urgence. La FRA offrira une aide et une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences de l'UE en réponse aux changements politiques ou législatifs au niveau européen (y compris les demandes d'avis de la FRA). La FRA continuera de collecter des données sur les urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par exemple, collecte et analyse de données ponctuelles et déploiements temporaires sur le terrain) ainsi que des aspects des droits fondamentaux d'intégration à plus long terme, après une situation d'urgence, des migrants.

Les conclusions du projet de la FRA sur les données biométriques dans des systèmes d'information à grande échelle guideront la FRA dans le soutien d'une extension conforme aux droits fondamentaux d'outils informatiques pour gérer la migration au niveau de l'UE. La FRA continuera également ses travaux sur les « formes graves d'exploitation par le travail » (SELEX II) en assurant le suivi de précédents travaux réalisés avec des titulaires de devoirs au moyen d'entretiens, dans une seconde phase, avec ceux qui ont subi une exploitation par le travail, dont les résultats devraient être disponibles en 2018. L'agence s'appuiera également sur ses travaux concernant l'inclusion sociale et la participation des migrants aux sociétés européennes.

Nouveaux projets en 2018 :

En réponse à l'impact à long terme de la crise de l'asile/migration de 2015-2016, un projet sera élaboré afin de déterminer les enseignements tirés en ce qui concerne les conséquences immédiates et à long terme des réponses de l'UE et des États membres pour les personnes concernées, y compris leurs perspectives d'intégration. Des données seront collectées sur les obstacles qui entravent l'inclusion sociale des migrants dans les sociétés européennes et les pratiques professionnelles pour les surmonter afin d'assurer le respect des droits fondamentaux.

Projet A 7.1 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet assure le suivi d'activités menées dans le cadre de projets antérieurs et couvre les demandes de soutien ponctuelles formulées par les institutions européennes, ainsi que des initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures. Les activités principales menées dans le cadre du projet consisteront à communiquer les conclusions des recherches et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux organismes et institutions de l'UE dans des domaines tels que les systèmes européens d'information, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, le retour et la réadmission, les évaluations de Schengen et l'intégration des réfugiés/migrants. Des conseils fondés sur des éléments probants seront également fournis à des décideurs politiques nationaux clés ainsi qu'à d'autres parties prenantes concernées. La FRA élaborera ou actualisera également des rapports, manuels et/ou lignes directrices sur les droits fondamentaux. Elle participera à des réunions de coordination avec les agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) et à des réunions d'experts organisées par la Commission européenne. Le projet permet également à la FRA de participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et d'offrir un avis d'expert et un soutien au CEPOL, à l'EASO, à eu-LISA, à Europol et à Frontex, en étroite coopération avec la Commission.

OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des preuves tangibles lorsqu'il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les questions en matière de droits fondamentaux relatives aux systèmes d'information à grande échelle, à l'exploitation grave par le travail, à l'intégration des réfugiés et à d'autres questions de politique pertinentes.
- Informer régulièrement les parties prenantes des principales avancées en matière de droits fondamentaux dans les États membres les plus touchés par les mouvements migratoires.
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux émanant d'institutions de l'UE.
- Conseiller la Commission européenne, les États membres et Frontex sur les méthodes d'intégration des droits fondamentaux dans les évaluations de Schengen.
- Fournir des conseils opportuns et solides sur le plan juridique à Frontex, à l'EASO et à eu-LISA, ainsi qu'à Europol, à la CEPOL et à l'ECDC, concernant l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines de travail respectifs.
- Élaborer des outils et des orientations pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et analyser des données. • Élaborer des rapports, des manuels et d'autres publications et/ou mettre à jour d'anciennes publications ou des parties de celles-ci. • Traduire et réimprimer des rapports existants, selon les besoins. • Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes. • Participer et fournir des contributions sur mesure aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, aux réunions d'experts organisées par la Commission européenne ou des agences de l'UE ainsi qu'à d'autres événements soigneusement choisis. • Dispenser des formations et accompagner les missions d'évaluation de Schengen sur le terrain en qualité d'observateur, à la demande de la Commission. • Examiner les projets de documents transmis à la FRA par des parties prenantes pour commentaires. • Organiser des réunions d'experts, le cas échéant. • Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO. • Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EASO, Frontex et eu-LISA et fournir des avis d'experts au CEPOL et à Europol, le cas échéant. 	<p>Publications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour régulières de la FRA en ligne. • Orientations pratiques sur l'intérêt supérieur des enfants qui risquent de devenir victimes de la traite dans l'UE. • Production d'au moins deux nouveaux rapports (ou mises à jour d'anciens rapports) portant sur des questions liées à la politique. • Publication des résultats des recherches sur support papier et/ou sous forme électronique. • Formulation de trois avis juridiques maximum (si des institutions de l'UE en font la demande). • Publication d'environ 100 articles. <p>Expertise en matière de droits fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de contributions sur mesure sous la forme de documents législatifs, politiques ou autres à des institutions de l'UE. • Offre d'une expertise en matière de droits fondamentaux à l'EASO, à eu-LISA, à Frontex et/ou à d'autres agences de l'UE, en particulier concernant la protection des enfants et les personnes vulnérables. • Participation aux réunions du Forum consultatif de Frontex et de l'EASO et partage d'expertise. • Formation des évaluateurs de Schengen.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	2,75	1,4	-	4,15	330 000	-	-	330 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	2,75	1,4	-	4,15	330 000	-	-	330 000

Projet A 7.2 – Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet s'inscrit dans le droit fil du projet de la FRA intitulé « Formes graves d'exploitation par le travail » (SELEX I), mené entre 2013 et 2015. Alors que « SELEX I » consistait en une recherche documentaire dans les 28 États membres, menée parallèlement à des entrevues sur le terrain et à l'organisation de groupes de discussion dans 21 États membres de l'UE avec différents groupes professionnels – tels que la police, les inspections du travail et les syndicats –, SELEX II interrogera directement les groupes qui sont exposés aux formes graves d'exploitation par le travail – tels que les travailleurs saisonniers, détachés et domestiques, y compris les personnes qui ont subi une exploitation. Cette recherche interrogera les citoyens de l'UE et les citoyens de pays tiers. En ce qui concerne le second groupe, le projet s'efforcera d'interroger des personnes qui sont entrées dans l'UE au cours de la crise de l'asile/de la migration (pendant le second semestre de l'année 2015) et qui sont particulièrement exposées à une exploitation grave par le travail en vivant dans l'UE. Le projet SELEX II vient compléter le projet SELEX I, permettant ainsi de comparer les réponses des titulaires d'obligations et des titulaires de droits. Dans le cadre de son développement et des consultations à différentes étapes, le projet reflétera et s'appuiera sur le travail du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, et il garantira que l'approche méthodologique et les conclusions sont conformes à la directive 2011/36/UE et que les services concernés de la Commission seront consultés.

Parties prenantes clés : les autorités gouvernementales (en particulier les ministères de la justice et du travail), les inspections du travail, la police, les syndicats, les services de soutien aux victimes, les victimes des formes graves d'exploitation par le travail, les institutions de l'UE et les agences de l'UE, en particulier les agences JAI de l'UE, Eurofound et EU-OSHA ; les organismes internationaux (instances publiques et société civile) actifs sur le terrain de la lutte contre l'exploitation par le travail : l'OIT, la CSI, le CIDPM, l'ONU et l'OSCE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des informations dans certains États membres de l'UE sur les expériences des travailleurs qui sont exposés à un risque d'exploitation grave, ou de ceux pour lesquels il y existe des indications de précédents d'exploitation grave par le travail – comblant donc un manque d'éléments probants existants concernant la situation sur le terrain, ce qui peut servir à éclairer les réponses politiques au niveau de l'UE et des États membres.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Planification du projet et élaboration de lignes directrices/spécifications techniques. • Passation de contrats pour la recherche de terrain. • Éventuelle(s) réunion(s) d'experts – collaboration avec les groupes de parties prenantes lors de la phase de planification du projet. Nous envisageons la formation d'un « comité consultatif » d'experts pour aider à éclairer la recherche. • Participer à des réunions avec les agences JAI, des réunions de coordination du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains sur la base de la déclaration conjointe signée par des chefs de sept agences JAI le 18 octobre 2011 et d'autres réunions d'experts pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des lignes directrices/spécifications techniques. • Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,40	0,55	-	0,95	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	30 000	-	-	30 000
Total :	0,40	0,55	-	0,95	30 000	-	-	30 000

Projet A 7.3 – Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – les conséquences à long terme des réponses à la crise des demandeurs d’asile/de la migration en 2015

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La migration – et, plus spécifiquement, l’agenda européen en matière de migration – est l’un des dix domaines prioritaires de la Commission européenne. À la suite de la crise de l’asile/de la migration, qui a culminé en 2015, les implications en matière de droits fondamentaux des réponses politiques et pratiques à l’important afflux de personnes dans l’UE – au niveau des États membres individuels et de l’UE dans son ensemble – auront des répercussions importantes pour ceux qui sont entrés dans l’UE et y sont demeurés, ainsi que pour les pays « hôtes » de l’UE. Dans cette optique, l’agence a l’intention d’entreprendre une recherche impliquant des entretiens avec les personnes qui sont entrées dans l’UE, se concentrant sur les familles et les enfants (dont des adolescents), parallèlement à des entretiens avec des agents qui étaient chargés de répondre à la crise. Les entretiens seront axés sur l’équité et l’efficacité des procédures auxquelles les personnes interrogées ont été soumises au point d’entrée, durant le transit et dans leur pays d’accueil actuel, ainsi que sur les aspects pratiques et les défis liés à l’accès aux services de base, tant du point de vue des demandeurs d’asile que des fournisseurs de services locaux, et ce, dans le contexte des droits. Les informations recueillies seront contextualisées à l’aide des caractéristiques spécifiques des localités dans lesquelles l’intégration est censée s’effectuer. L’activité de recherche se concentrera sur certaines villes/régions des États membres qui ont accepté un nombre important de demandeurs d’asile. Les résultats de la recherche seront cartographiés dans un cadre d’indicateurs des droits fondamentaux – sous l’angle du droit, des politiques et de leur mise en œuvre et de l’exercice de certains droits par les demandeurs d’asile dans la pratique. Les résultats devraient fournir un aperçu des « enseignements tirés » dans le cadre des réponses apportées par différents États membres à la crise, ce qui pourra alimenter les réponses actuelles et futures aux mouvements de demandeurs d’asile à grande échelle.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir à l’UE et à ses États membres une vue d’ensemble comparative des réponses à la crise de l’asile de 2015 dans certaines villes des États membres qui ont accueilli un grand nombre de demandeurs d’asile – à l’aide d’un cadre d’indicateurs en matière de droits fondamentaux.
- Fournir à l’UE et à ses États membres des exemples de pratiques prometteuses en matière de procédures équitables et efficaces et d’accès aux services de base pour les demandeurs d’asile.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l’élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d’entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du projet de recherche – dont la sélection des villes et des régions pour la recherche de terrain. • Réunion d’experts pour orienter le développement du projet. • Passation de contrats pour la phase de terrain. • Lancement de la phase de recherche sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le site web de la FRA concernant le projet. • Présentations sur les objectifs et progrès du projet.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,55	0,25	-	1,8	40 000	-	-	40 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	-	10 000
Total :	1,55	0,25	-	1,8	50 000	-	-	50 000

Projet A 7.4 – Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux pour répondre aux défis opérationnels

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Conformément à l'agenda européen en matière de migration, la Commission européenne a développé une approche fondée sur les centres de crise (« hotspots »), selon laquelle des agences compétentes de l'UE travaillent sur le terrain, avec les États membres de première ligne, pour rapidement identifier et enregistrer les migrants nouvellement arrivés, relever leurs empreintes digitales et les aiguiller afin qu'ils entament les procédures adéquates. En octobre 2017, 10 dispositifs de ce type ont été mis en place : cinq en Grèce et cinq en Italie. Ils sont dirigés par les États membres de l'UE, avec un degré élevé de soutien de l'UE, en termes tant de financement que de présence opérationnelle. Les activités menées par l'UE dans ces infrastructures touchent à de nombreux droits prévus par la charte de l'UE. Depuis 2016, la FRA mène des missions de grande ampleur en Grèce et en Italie et une présence temporaire de l'agence sur le terrain a été établie en Grèce. La fourniture d'une expertise sur les droits fondamentaux sur le terrain est venue compléter le soutien en amont offert à la Commission européenne, à Frontex et à l'EASO, au niveau stratégique et de la planification.

En 2018, la FRA prévoit de poursuivre ses interventions sur le terrain, qui seront menées – en fonction de la situation – dans deux États membres de l'UE au maximum, au départ en Grèce et en Italie, bien que cela puisse changer en fonction des flux migratoires et des défis connexes en matière de droits fondamentaux. Les activités de la FRA seront menées en étroite coopération avec la Commission européenne, les agences de l'UE compétentes et les autorités nationales. Les experts de la FRA partageront des pratiques prometteuses et fourniront des conseils aux acteurs de l'UE et aux autorités nationales pour les aider à accomplir leurs tâches dans le respect total de la charte de l'UE. En s'appuyant sur le travail réalisé par l'agence en 2017 et en restant ouverte à d'autres défis liés aux droits fondamentaux, la FRA se concentrera particulièrement sur la protection des enfants, des personnes vulnérables et des personnes à risque.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir aux acteurs de l'UE et aux autorités des États membres actifs sur le terrain une expertise en matière de droits fondamentaux adaptée aux défis pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Affecter un membre du personnel en Grèce. • Entreprendre des missions à plus long terme en Italie ou auprès d'autres États membres de l'UE concernés par des arrivées. • Mettre en place des activités ciblées de renforcement des capacités. • Informer régulièrement l'UE et les États membres concernés des travaux menés par la FRA, des nouveaux défis en matière de droits fondamentaux et des solutions pour relever ceux-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication régulière aux acteurs de l'UE et aux États membres concernés d'informations sur les risques et les lacunes en matière de droits fondamentaux ainsi que sur les pratiques prometteuses. • Activités de renforcement des capacités sur mesure visant à remédier aux lacunes et aux risques recensés.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,8	-	-	1,8	60 000	-	40 000	60 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	40 000	-
Total :	1,8	-	-	1,8	60 000	-	80 000	60 000

Domaine d'action stratégique : RACISME

3.8 Domaine d'activité : Racisme, Xénophobie et Intolérance associée

Dans ce domaine de travail, la FRA suivra étroitement les travaux de la Commission européenne, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre du droit de l'UE en ce qui concerne la directive 43/2000 sur l'égalité raciale, la décision-cadre du Conseil sur le racisme et la xénophobie et toute évolution concernant la xénophobie, la haine raciale et la violence. Cela impliquera également une coopération étroite avec les coordinateurs de la Commission sur la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie. L'agence continuera de coordonner le sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

En 2018, la FRA aura achevé sa deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives, et aura rendu publiques certaines de ses conclusions. La FRA aura aidé les États membres qui commencent à mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer l'enregistrement des crimes de haine. La FRA aura publié un rapport sur l'enregistrement et les pratiques en matière de collecte des données relatives aux crimes de haine dans les États membres. Ce rapport portera également sur la coopération avec les fédérations d'organisations de la société civile à cet égard. La FRA aura mis en place une base de données fonctionnelle contenant des données et des éléments probants sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants dans l'UE.

Les questions susmentionnées seront traitées en 2018 en incluant ce qui suit :

Activités pluriannuelles en 2018 :

- Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine contre les personnes juives dans certains États membres de l'UE.
- Collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE.
- Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine, qui relève du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.
- Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données.
- Base de données en ligne sur les preuves de haine à l'égard des musulmans et des migrants.

Nouveaux projets en 2018 :

- Aucun en 2018.

Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux en 2018 :

- Offre d'une assistance et d'une expertise ciblées en matière de droits fondamentaux aux institutions/agences de l'UE, en réponse aux changements législatifs ou politiques de l'UE (y compris les demandes d'avis de la FRA) et aux urgences éventuelles en matière de droits fondamentaux (par ex. collecte et analyse de données ponctuelles).

Projet A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les données collectées par la FRA et l'OSCE au sujet des tendances en matière d'incidents antisémites enregistrés suggèrent que dans de nombreux États membres, les personnes juives continuent de faire face à des incidents répétés de violence et de discours de haine motivés par les préjugés contre les personnes juives. Dans le même temps, des recherches montrent que la plupart des incidents ne sont jamais signalés aux autorités et ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques. En 2012, la FRA a mené une enquête dans huit États membres de l'UE dans le but de collecter pour la première fois des données comparables au sujet des expériences vécues par des personnes juives. Cette enquête comprenait des questions sur la discrimination et les crimes de haine, mais aussi sur les préjugés contre les personnes juives, la sécurité et la possibilité de vivre ouvertement leur vie en tant que personnes juives. Les données contribuent à l'évaluation des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la décision-cadre du Conseil sur le racisme (2008/913/JAI), de la directive sur les victimes de la criminalité (2012/29/UE) ainsi que de la directive sur l'égalité raciale (2000/43/CE).

La deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives permettra à l'agence et à ses parties prenantes d'examiner les progrès réalisés en matière de protection des droits fondamentaux des personnes juives conformément à la législation et aux politiques existantes de l'UE. En s'appuyant sur les outils et méthodes de collecte de données élaborés dans le cadre de l'enquête de 2012, la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives permettra de collecter des données sur les expériences et les avis des personnes juives, en accordant une attention particulière aux manifestations d'antisémitisme en ligne et à l'impact des attaques violentes et des préjugés sur la vie des personnes juives vivant dans les États membres de l'UE. Les données collectées grâce à l'enquête compléteront les statistiques officielles et non officielles sur les incidents antisémites, l'enquête étant à même de contribuer à une compréhension plus complète et nuancée des défis en matière de droits fondamentaux auxquels les personnes juives sont confrontées dans l'UE. Les données que l'enquête permettra de récolter ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources, comme le démontre l'utilisation continue des résultats et de l'analyse de l'enquête 2012 de la FRA par ses parties prenantes et les médias.

OBJECTIFS DU PROJET

- Cerner l'évolution au fil du temps en partant des résultats de la première enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives menée en 2012.
- Continuer à développer des méthodologies de recherche pour mener des enquêtes auprès de groupes difficilement accessibles à l'aide d'outils de sondage en ligne.
- Contribuer à l'évaluation et à la poursuite du développement de politiques qui visent à protéger les droits fondamentaux des personnes juives vivant dans l'UE.
- Fournir aux principales parties prenantes de la FRA des données issues de recherches qui peuvent être utilisées pour sensibiliser aux droits fondamentaux et combler les lacunes en matière de protection de ces droits.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données d'enquête au moyen d'un questionnaire en ligne. • Suivi de l'actualité et de la qualité des activités de collecte de données et d'autres produits d'enquête. • Analyse des résultats. • Réunions avec les parties prenantes et des experts en enquêtes afin d'obtenir un retour d'information sur les résultats préliminaires. • Travaux préparatoires en vue du développement d'un outil en ligne d'exploration des données sur la base des résultats de l'enquête. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de données d'enquête prêt à être analysé par la FRA. • Résumé des contributions apportées lors des réunions de consultation avec les parties prenantes et les experts. • Documentation technique à propos de la méthodologie de l'enquête. • Diffusion de certaines conclusions.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,3	0,05	0,1	1,45	60 000	-	-	60 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	30 000	-	120 000	30 000
Total :	1,3	0,05	0,1	1,45	90 000	-	120 000	90 000

Projet A 8.2 – Antisémitisme : collecte et analyse de données

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Chaque année, l'agence compile les informations existantes sur la situation de la collecte de données concernant l'antisémitisme dans l'UE, ce qui permet d'identifier les tendances en matière de collecte de données, l'antisémitisme restant un sujet de préoccupation pour l'UE et ses États membres.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des données probantes aux décideurs politiques nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme, en faisant prendre conscience de l'étendue du phénomène et des mesures prises pour le combattre.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et analyse de données. • Publication et communication des résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour annuelle sur la situation de la collecte de données sur l'antisémitisme dans l'UE.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	0,1	0,1	5 000	-	-	5 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	-	-	0,1	0,1	5 000	-	-	5 000

Projet A 8.3 – Coordination du sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine au sein du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2015

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne a mis en place le groupe de haut niveau (GHN) de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance le 14 juin 2016 afin de donner suite aux conclusions du colloque annuel sur les droits fondamentaux de 2015 dont le thème était « La tolérance et le respect : prévenir et combattre l'antisémitisme et l'islamophobie en Europe ». La commissaire Věra Jourová a appelé le GHN à « élaborer, sous la direction de l'Agence des droits fondamentaux, une méthode commune pour l'enregistrement des incidents et la collecte de données comparables sur les crimes de haine ».

L'objectif de ce groupe de haut niveau (GHN) est de donner une nouvelle impulsion politique pour que l'UE et ses États membres progressent dans le domaine de la lutte contre la haine et l'intolérance en Europe. Comme le reflètent les conclusions du colloque de 2015 et comme cela a été rappelé à l'occasion du Conseil « Justice et affaires intérieures » des 8 et 9 octobre 2015, l'amélioration de l'enregistrement des crimes de haine par les services répressifs de première ligne sur le terrain et l'identification de méthodologies pour la collecte de données sur les crimes de haine, notamment en s'appuyant sur les modèles nationaux fructueux et l'expérience de la société civile, sont des domaines dans lesquels des progrès doivent être réalisés.

Le sous-groupe opérera pendant une période initiale de deux ans. Les activités et les résultats proposés, présentés ci-dessous, s'appuieront sur les travaux pertinents déjà menés par l'agence, en particulier les discussions et les réalisations du groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine (2014-2016). Les activités du sous-groupe contribueront également à la tâche qui incombe à l'agence de « mettre au point des méthodes et des normes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau européen », conformément à l'article 4, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

OBJECTIFS DU PROJET

- Lors de la période initiale de deux ans, l'objectif du sous-groupe sera de proposer des principes communs pour l'enregistrement des incidents et pour la collecte de données relatives aux crimes de haine.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<p>Les activités du sous-groupe sont discutées et adoptées par le groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. En 2018, la FRA propose que ces activités incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une analyse des pratiques actuelles en matière d'enregistrement des incidents relatifs à des crimes de haine. • une analyse des pratiques actuelles en matière d'élaboration de statistiques relatives aux données pertinentes au niveau national. • Un soutien aux États membres participants aux essais des modèles de meilleures pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion et coordination du sous-groupe. • Publication d'une analyse des pratiques actuelles en matière d'enregistrement des incidents relatifs à des crimes de haine.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,1	-	0,9	1	20 000	-	50 000	20 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,1	-	0,9	1	20 000	-	50 000	20 000

Projet A 8.4 – Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données

PRIORITÉ 3

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, aussi appelée la directive sur l'égalité raciale, invite la Commission européenne à établir un rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive dans les États membres. L'article 17 stipule en outre que le rapport de la Commission « *prend en considération, comme il convient, l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes* », désormais remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Dans le cadre de ce projet, des données et des éléments de preuve existants pertinents pour la mise en œuvre de la directive seront collectés et analysés, notamment les données collectées par les organismes de promotion de l'égalité. En 2018, si les ressources nécessaires sont disponibles, la FRA collectera les données pertinentes qui serviront à alimenter les rapports de la Commission relatifs à l'application de la directive sur l'égalité raciale ; dont la publication devrait avoir lieu en 2020. Ces travaux tiendront dûment compte de l'intersectionnalité du phénomène de discrimination, en incluant la dimension de genre.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des données et des éléments de preuve à la Commission européenne en ce qui concerne ses obligations au titre de l'article 17 de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

ACTIVITÉS

- Recherche documentaire et collecte de données (interne et FRANET).
- Analyse des données et des éléments probants (par exemple, EU-MIDIS II et données collectées pour différents rapports thématiques, ainsi que le rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'agence).
- Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Rapports FRANET.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	0,1	0,1	-	-	190 000	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	10 000	-
Total :	-	-	0,1	0,1	-	-	200 000	-

Projet A 8.5 – Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'arrivée massive de migrants et de demandeurs d'asile dans l'Union européenne ces dernières années, combinée aux attaques terroristes survenues dans plusieurs États membres de l'UE, a donné lieu à des manifestations plus ouvertes de xénophobie et de haine et de violence à caractère racial à l'encontre des musulmans et des migrants dans de nombreux pays. L'élaboration de réponses politiques ciblées et basées sur des données probantes au niveau de l'UE et au niveau national bénéficierait d'un ensemble de données sur la situation, réunissant des données et éléments probants existants au niveau international, au niveau de l'UE et au niveau national, qui sont pour l'instant dispersés et auxquels les acteurs politiques ont donc difficilement accès.

Dans le cadre de ce projet, une base de données en ligne rassemblant les statistiques disponibles sur la jurisprudence, les recherches nationales et d'autres informations sur l'islamophobie et la haine à l'encontre des migrants, sera créée. Elle sera mise à jour de manière périodique et contribuera à l'analyse des tendances. Ce projet tiendra compte du travail de suivi effectué par les organes des Nations Unies et le Conseil de l'Europe ainsi que des initiatives de l'OSCE/du BIDDH en faveur de la création de bases de données, telles que le système d'information sur la tolérance et la non-discrimination (Tolerance and Non-Discrimination Information System, TANDIS) et le site Legislationline.org. La base de données pourrait être développée en vue d'inclure d'autres formes de haine et d'intolérance motivées par des préjugés.

OBJECTIFS DU PROJET

- Gérer une base de données en ligne rassemblant des éléments de preuve sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants dans les États membres de l'UE.
- Veiller à ce que les données contenues dans la base de données soient ventilées par sexe, s'il y a lieu.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

ACTIVITÉS

- Gestion et mise à jour de la base de données en ligne.
- Missions et participation à des réunions externes, le cas échéant.

RÉSULTATS

- Base de données en ligne fonctionnelle.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,2	0,2	0,1	0,5	30 000	-	200 000	30 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,2	0,2	0,1	0,5	30 000	-	200 000	30 000

Projet A 8.6 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence assure le suivi de ses recherches pertinentes à travers l'engagement et la sensibilisation ciblés des parties prenantes principales pour s'assurer que les éléments probants leur parviennent et éclairent leurs débats et leurs décisions. Cela inclura des activités liées à la discrimination ethnique, au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, ainsi que le suivi des évolutions pertinentes pour le code de conduite contre les discours haineux illégaux en ligne sur lequel la Commission européenne et les entreprises des technologies de l'information se sont mises d'accord en mai 2016.

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; États membres ; INDH/organismes de promotion de l'égalité ; société civile ; Conseil de l'Europe ; OSCE/BIDDH.

OBJECTIFS DU PROJET

- Proposer des conseils fondés sur des avis et des données probantes.
- Publier des analyses et des articles en se fondant sur le matériel existant, selon les besoins, et actualiser certaines publications.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques.
- Sensibilisation pertinente par le biais d'activités de communication et de coopération.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les conclusions des recherches aux décideurs politiques clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'à d'autres acteurs pertinents. • Élaborer des analyses et des notes ciblées. • Réimprimer des rapports existants, le cas échéant. • Participer à des réunions et à des événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler des avis d'experts à l'intention des parties prenantes. • Certaines publications (entièrement ou partiellement) mises à jour. • Préparer et présenter des opinions, des publications, des exposés et d'autres contributions pertinentes, selon les besoins.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1,1	0,2	0,2	1,5	15 000	-	5 000	15 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	5 000	5 000
Total :	1,1	0,2	0,2	1,5	20 000	-	10 000	20 000

Domaine d'action stratégique : ENGAGEMENT

3.9 Domaine d'activité : Activités et projets transversaux

INTRODUCTION

Les projets et les activités couvrant plusieurs domaines de travail thématiques de la FRA sont présentés dans le nouveau domaine thématique de l'agence intitulé « Activités et projets transversaux ». L'agence utilise les ressources et les synergies de différents départements afin d'adopter une approche intégrée et globale en matière de recherche.

RAPPORTS ANNUELS

Le rapport sur les droits fondamentaux 2018 couvrira les évolutions en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne entre janvier et décembre 2018 dans les domaines couverts par le cadre pluriannuel. Chaque chapitre se terminera par des avis pertinents pour la politique et fondés sur les données probantes identifiées et analysées dans le rapport. Le conseil d'administration doit encore décider du thème de la section « Focus ».

ENQUÊTE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

L'année 2018 verra la finalisation des travaux sur le terrain et le début de l'analyse des données de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux (fiche de projet A 9.2). Les données de l'enquête fourniront un aperçu unique des connaissances et des avis de la population des 28 États membres au sujet de leurs droits et, surtout, de leurs expériences dans la pratique, notamment en ce qui concerne le signalement des violations des droits et le contact avec les services compétents. Elles refléteront les chapitres de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et les actes de droit dérivé pertinents.

FORUM DES DROITS FONDAMENTAUX

En 2018, la FRA organisera la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux - un événement de trois jours qui rassemble près de 400 participants : des professionnels de terrain, des décideurs politiques européens, des représentants de la société civile, des INDH, des organismes de promotion de l'égalité, le monde universitaire, le monde des entreprises et des arts, ainsi que les organes de la FRA. Dans le cadre du thème général de l'« appartenance », les participants seront invités à discuter et à dégager des « meilleures pratiques » innovantes pour aborder les questions urgentes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne, notamment dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et du socle social de l'UE.

SENSIBILISATION AUX DROITS FONDAMENTAUX ET PROMOTION DE CES DROITS

La FRA organisera la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux (fiche de projet A 9.13), qui permettra un échange intense entre les différents réseaux et rassemblera plus de 600 acteurs clés du domaine des droits fondamentaux dans l'UE.

L'une des dix orientations politiques de la Commission européenne pour 2014-2019 porte sur un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle et repose sur la notion selon laquelle l'UE est « *aussi une Union de valeurs partagées, consacrées dans les traités et dans la Charte des droits fondamentaux* », et que les citoyens « *attendent de leurs gouvernements qu'ils leur assurent justice, protection et équité, ainsi que le plein respect des droits fondamentaux et de l'État de droit.* »

Le principal objectif du programme de sensibilisation aux droits fondamentaux et de promotion de ces droits (fiches de projet A 9.3 et A 9.4) est donc d'apporter une contribution importante au renforcement d'une culture de protection, de promotion et de respect des droits fondamentaux dans l'Union européenne et ses États membres.

À cette fin, la FRA mettra en œuvre en 2018 un programme pluriannuel de sensibilisation aux droits fondamentaux et de promotion de ces droits dont les objectifs sont les suivants :

- fournir des conseils stratégiques aux institutions nationales et de l'UE au sujet de la sensibilisation aux droits fondamentaux et la promotion de ces droits ;
- renforcer les capacités des structures nationales des droits de l'homme dans les États membres afin qu'elles puissent promouvoir les droits fondamentaux et la sensibilisation à ces droits ;
- doter les responsables, les groupes professionnels et les détenteurs des droits des moyens nécessaires et renforcer leurs capacités à assurer le respect des droits fondamentaux.

Projet A 9.1 – Rapports annuels

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les conclusions du rapport sur les droits fondamentaux sont utilisées comme des éléments probants par la Commission européenne lorsqu'elle rédige son rapport annuel sur l'application de la Charte des droits fondamentaux ainsi que par le Parlement européen lorsqu'il rédige son rapport sur la situation des droits de l'homme dans l'UE. En outre, le Conseil de l'Union européenne fait référence au rapport de l'agence dans ses conclusions en la matière. Le rapport sur les droits fondamentaux s'efforce d'identifier des tendances en recourant à des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux qui se fondent, le cas échéant, sur une matrice « structure-processus-résultat ». Il propose également un ensemble de pratiques encourageantes dans le domaine des droits de l'homme pouvant être appliquées dans toute l'UE. Enfin, le rapport vise à accroître la sensibilisation à l'utilisation de la Charte au niveau national, notamment par les administrations, les parlements, mais en particulier par les systèmes judiciaires nationaux.

Outre le rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, l'agence élabore aussi un rapport d'activité annuel qui décrit en détail les activités spécifiques menées par l'agence pour atteindre ses objectifs clés.

OBJECTIFS DU PROJET

- Identifier et analyser les tendances principales dans le domaine des droits fondamentaux.
- Assister l'UE et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des conclusions fondées sur des données probantes.
- Identifier et diffuser des exemples de meilleures pratiques.
- Renforcer la sensibilisation dans le domaine des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et analyse de données. • Le rapport sur les droits fondamentaux sera rédigé par des chercheurs en interne à partir des données et informations collectées dans le cadre de toutes les activités de recherche et d'éléments complémentaires collectés expressément à cette fin à travers FRANET, le réseau de recherche interdisciplinaire de l'agence, ainsi que par d'autres moyens. Ces éléments peuvent aussi être présentés sous la forme d'une documentation en ligne. • Le rapport de la FRA sur les droits fondamentaux sera élaboré, traduit, publié, diffusé et présenté au Parlement européen et à d'autres institutions de l'UE et des États membres. Une présentation à l'intention des médias sera organisée en parallèle. • L'agence diffusera les résultats de son travail et les différents documents aux parties prenantes concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. • Bref rapport réunissant toutes les conclusions thématiques du rapport sur les droits fondamentaux. • Composante en ligne du rapport sur les droits fondamentaux. • Rapport d'activité annuel.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	2,6	0,3	0,15	3,05	285 000	-	-	285 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	145 000	-	100 000	145 000
Total :	2,6	0,3	0,15	3,05	430 000	-	100 000	430 000

Projet A 9.2 – Enquête sur les droits fondamentaux - réalisation d'une enquête à l'échelle de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2014

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux est la première enquête à l'échelle de l'UE visant à produire des données comparables sur les expériences vécues par la population européenne dans le domaine des droits fondamentaux au fil du temps (à chaque édition de l'enquête) dans l'UE. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, cette enquête ne porte pas uniquement sur les attitudes ou les opinions des personnes, mais aussi sur leurs actions et leurs expériences liées à l'exercice des droits fondamentaux. Elle complète les enquêtes EU-MIDIS menées par l'agence puisqu'elle assure (dans la mesure du possible) un lien avec certaines questions posées dans les enquêtes EU-MIDIS en ce qui concerne les minorités ethniques et les groupes d'immigrants, et ce à des fins de comparaison. Le module de base de l'enquête, répété au minimum tous les cinq ans, a pour but de collecter des données au sujet d'un large éventail de questions liées aux droits fondamentaux, telles que la discrimination fondée sur différents motifs, la sensibilisation aux droits, la protection des consommateurs, la protection des données et le droit à une bonne administration. Cette collecte se concentrera sur les domaines pour lesquels aucune donnée n'est disponible via Eurostat, Eurobaromètre ou d'autres enquêtes existantes à l'échelle de l'UE ou pour lesquels aucune collecte régulière de données n'est menée à des fins de comparaison au moyen d'un instrument d'enquête. À cet égard, l'enquête est élaborée en étroite collaboration avec les acteurs pertinents, y compris la Commission, afin de garantir la complémentarité et afin d'éviter les doubles emplois. En outre, elle permettra de collecter des données sur les expériences des citoyens en tant que victimes de la criminalité, qui constitueront autant de données précieuses pour les travaux de l'agence relatifs aux victimes de la criminalité et offriront des éclairages stratégiques essentiels au vu de l'absence actuelle d'enquête à l'échelle de l'UE sur la criminalité. Le module de base peut être complété par des modules supplémentaires, qui répondront aux besoins de données d'autres projets spécifiques de la FRA, le cas échéant. Le contenu et la portée de l'enquête ont été définis au moyen de consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l'Europe et le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'enquête vise à combler le manque actuel de données fiables et comparables dans la plupart des domaines des droits fondamentaux au sujet des expériences vécues « sur le terrain » par les citoyens en ce qui concerne une série de droits.
- Fournir des données relatives à des indicateurs clés sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE.
- Les futures éditions de l'enquête (au minimum tous les cinq ans) permettront d'identifier pour la première fois des tendances spécifiques au fil du temps, ce qui aidera les décideurs politiques au niveau européen et au niveau national à prendre des décisions fondées sur des données probantes en ce qui concerne la future législation et l'affectation des ressources.
- Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'agence dans d'autres projets et domaines thématiques spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les résultats des enquêtes pilotes menées en 2017. • À la suite des ajustements apportés à la conception de l'enquête sur la base des projets pilotes, la FRA entamera la principale phase de collecte des données d'enquête. • Informer les principales parties prenantes des progrès de l'enquête. • Analyser les données (juridiques et sociales) contextuelles collectées par l'intermédiaire de FRANET. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'avancement internes élaborés par le contractant au sujet de la collecte de données dans les États membres de l'UE. • Résultats de la demande FRANET disponibles pour être analysés par la FRA.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	2,3	0,3	-	2,6	1 740 000	-	260 000	1 740 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	2,3	0,3	-	2,6	1 740 000	-	260 000	1 740 000

Projet A 9.3 – Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les praticiens du droit et les décideurs de l'Union européenne ont souvent besoin de données probantes sur différentes questions relatives aux droits fondamentaux. De très nombreuses données, informations et analyses sont disponibles dans le cadre des mécanismes de contrôle existants et d'autres processus associés aux droits de l'homme aux niveaux européen et international. Toutes ces ressources ne sont toutefois pas toujours facilement accessibles et les différents niveaux et mécanismes ne sont pas suffisamment liés les uns aux autres. Un seul et unique point d'accès améliorerait grandement la connaissance et l'utilisation de ces ressources, car il permettrait de regrouper les documents pertinents des États membres de l'UE – un système d'information de l'UE pour les droits fondamentaux (appelé EFRIS par la FRA en 2014 et mentionné dans un rapport du PE en 2016). Améliorer l'accessibilité et la visibilité des sources existantes au niveau européen permettra d'accroître leur importance, ce qui peut à son tour améliorer le soutien apporté aux organes de contrôle des Nations Unies et du Conseil de l'Europe et à leurs analyses.

Dans ce contexte, l'agence a suggéré, dès 2014 (rapport annuel), et en 2016 (avis sur les valeurs de l'UE), la mise au point d'un tel « système d'information sur les droits fondamentaux » pour l'UE rassemblant des ressources émanant de plusieurs sources traitant des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et l'UE. Un tel système permettrait d'améliorer la transparence et l'objectivité et de sensibiliser le public aux normes européennes et internationales dans le cadre de l'UE. Sa valeur ajoutée réside dans la mise à disposition d'informations relatives à l'engagement de l'UE et des États membres de l'UE (y compris les pays candidats qui participent aux travaux de la FRA en tant qu'observateurs) en faveur des traités relatifs aux droits de l'homme et au respect de ceux-ci dans un format visualisé, permettant des recherches et régulièrement mis à jour. Il permettra aux praticiens d'évaluer de façon éclairée et plus facilement la situation des droits fondamentaux d'un pays dans un domaine spécifique (par exemple, dans le cadre de l'asile et de la reconnaissance mutuelle).

Un système d'information de l'UE pour les droits fondamentaux devrait être mis à disposition en ligne et offrir une interface permettant d'effectuer des recherches structurées par sujet, droit et État membre de l'UE, présentant ainsi les informations disponibles des mécanismes de contrôle existant aux différents niveaux (ONU, OSCE, Conseil de l'Europe, UE, etc.). Lors d'une première étape, le système se concentrera sur l'engagement formel des États membres dans le cadre de leurs obligations internationales (adhésion aux conventions et aux protocoles supplémentaires, acceptation des adhésions et des retraits, procédures de plaintes, etc.) À ce stade, le projet explorera, pilotera et évaluera également ce que la technologie a à offrir (notamment les « méta-recherches » des bases de données existantes) ; comment refléter correctement les données, les informations et les recommandations des mécanismes de contrôle dans un outil en ligne ; et comment rendre l'outil le plus convivial et opérationnel possible pour les praticiens au sein de l'UE.

Lors d'une deuxième étape, les données, les informations et les analyses fournies par les mécanismes des droits de l'homme seront proposées à partir d'un point d'entrée unique, tout en conservant les intentions et le sens critique des sources originales. Le système sera présenté de façon à permettre, autant que possible, une comparaison dans le temps et entre les États membres et à offrir une orientation en contexte, notamment d'éventuelles limitations des données, des informations et des analyses.

Le projet reposera sur les travaux menés par le HCDH, comme la base de données sur la jurisprudence (<http://juris.ohchr.org>) et l'index universel des droits de l'homme (<http://uhri.ohchr.org>) ainsi qu'HUDOC du Conseil de l'Europe, et a été élaboré en consultation avec ces organisations en particulier.

OBJECTIFS DU PROJET

- Explorer, piloter et évaluer un outil en ligne qui regroupe des données et des informations relatives à la situation des droits fondamentaux au sein de l'UE.
- Élaborer des recommandations accessibles et conviviales sur l'utilisation efficace de la base de données et sur les recherches dans celle-ci.
- Contribuer à l'amélioration des droits fondamentaux au sein de l'UE, notamment en améliorant la confiance mutuelle

LIEN AVEC LES OBJECTIFS PLURIANNUELS DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion d'experts/de parties prenantes avec 15 participants. • Consultations d'un site web d'essai. • Site web d'essai. 	<ul style="list-style-type: none"> • Site web d'essai lancé pour consultation. • Rapport interne des avis des utilisateurs après essai. • Document montrant la contribution potentielle d'EFRIS au débat sur l'État de droit au niveau de l'UE.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	0,4	0,2	-	0,6	100 000	-	90 000	100 000
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	0,4	0,2	-	0,6	100 000	-	90 000	100 000

Projet A 9.4 – Forum des droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : NOUVEAU

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2018, la FRA organisera la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux - un événement de trois jours qui rassemble près de 400 participants : des professionnels de terrain, des décideurs politiques européens, des représentants de la société civile, des INDH, des organismes de promotion de l'égalité, le monde universitaire, le monde des entreprises et des arts, ainsi que les organes de la FRA. Dans le cadre du thème général de l'« appartenance », les participants seront invités à discuter et à dégager des « meilleures pratiques » innovantes pour aborder les questions urgentes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne, notamment dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et du socle social de l'UE. Le Forum a pour objectif d'encourager un respect strict des droits de l'homme par le pouvoir législateur de l'UE et d'apporter une réflexion nouvelle et viable à des problèmes complexes. Les discussions menées à l'occasion du Forum seront tournées vers l'avenir et prendront en compte les élections de 2019 lors desquelles le Parlement européen sera renouvelé. Le Forum créera des possibilités d'amélioration des partenariats entre les titulaires de droits, leurs communautés et les institutions, qui entretiennent rarement un dialogue entre elles. Dans la perspective du Forum, l'objectif consistera également à se pencher sur la contribution de l'Union au programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, dans le cadre duquel 193 pays, notamment tous les États membres de l'UE, ont ratifié les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Le Forum sera également le lieu dans lequel un suivi des travaux de la FRA sera effectué dans les domaines suivants : un espace propice à la société civile, les arts et les droits de l'homme, les villes des droits de l'homme, les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que la religion et les droits de l'homme. Les résultats du Forum seront communiqués et présentés sous la forme de messages concrets tout au long du Forum à l'aide d'outils de communication modernes proposés avec l'aide de partenaires, ainsi qu'en utilisant les canaux de communication existants de la FRA et par des partenariats stratégiques (médias).

OBJECTIFS DU PROJET

- Susciter des débats innovants et axés sur la recherche de solutions parmi les titulaires d'obligations, les titulaires de droits ainsi que d'autres acteurs au niveau national et au niveau de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau, de partenariats et de partage des pratiques prometteuses afin de soutenir le respect et la promotion des droits fondamentaux.
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les parties prenantes clés et continuer d'examiner de nouvelles façons de dialoguer avec celles-ci.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Le Forum des droits fondamentaux (événement de trois jours), notamment des groupes de travail et des expositions artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration du Forum des droits fondamentaux • Plusieurs résultats thématiques issus des sessions de travail du Forum

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	8,95	3,3	0,7	12,95	450 000	-	-	450 000
Total :	8,95	3,3	0,7	12,95	450 000	-	-	450 000

Projet A 9.5 – Promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont à plusieurs reprises souligné la nécessité d'une plus grande sensibilisation aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Ces appels sont lancés dans les rapports annuels sur la mise en œuvre effective de la Charte, dans la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, dans le nouveau récit pour l'Europe et le programme pour la diversité dans l'éducation et la promotion de la citoyenneté active, dans la communication de la Commission européenne relative à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme, ainsi que dans de nombreuses résolutions du Parlement européen. Les recherches de la FRA ont révélé que la connaissance des droits fondamentaux parmi les responsables et les titulaires de droits dans l'UE est extrêmement faible. Ce point a également été mis en évidence lors du Forum des droits fondamentaux 2016. Le plan stratégique de la FRA pour 2013-2017 a fait de la promotion des droits, des valeurs et des libertés une priorité.

Pour s'exécuter de manière efficace, la FRA entend promouvoir les droits fondamentaux au moyen d'activités de communication, de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'une interaction avec les partenaires stratégiques dans l'UE et les États membres. La valeur ajoutée apportée par l'agence sera le renforcement du rôle de la promotion des droits de l'homme sur le plan institutionnel au niveau national, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux de promotion des droits de l'homme. Dès lors, la FRA continuera de travailler en étroite collaboration avec ses réseaux de liaison nationaux établis, les institutions nationales des droits de l'homme (de manière bilatérale ou via le REINDH), les organismes de promotion de l'égalité (de manière bilatérale ou via Equinet), les médiateurs (de manière bilatérale ou via le Réseau européen des médiateurs), la société civile (via la plate-forme des droits fondamentaux), les parlements nationaux (via les points focaux au sein des parlements nationaux), ainsi qu'avec le groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. L'action conjointe favorisera une culture des droits fondamentaux et contribuera à la construction de sociétés inclusives, respectueuses et cohésives. Les partenariats stratégiques, les nouvelles alliances et la mise en contexte croissante des droits fondamentaux de manière interdisciplinaire contribueront également à changer les discours.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils aux institutions et aux États membres de l'Union européenne au sujet de la promotion des droits fondamentaux et de la sensibilisation à ces droits, en particulier en lien avec les communications clés de la Commission européenne, qui abordent la question de la sensibilisation. Promouvoir et faciliter les débats au sujet des droits de l'homme dans l'Union européenne, notamment sur l'éducation à la citoyenneté et sur des sociétés inclusives et cohésives.
- Sensibiliser à la Charte des droits fondamentaux et à ses implications en termes de droits et de responsabilités. Travailler avec les partenaires afin de développer une série de formations à l'intention de groupes spécifiques, notamment les praticiens du droit. Élaborer des outils pratiques, notamment l'application « Know your rights » (*Connaitre vos droits*), afin de renforcer la connaissance qu'ont les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités, et améliorer le signalement des violations des droits.
- Renforcer les capacités des responsables, de certains groupes professionnels et des titulaires de droits afin de leur donner les moyens de promouvoir les droits fondamentaux. En ce qui concerne les groupes professionnels, le programme sera axé sur des segments de la société civile, y compris ceux visés dans le règlement fondateur de la FRA, ainsi que sur les *nouveaux* partenaires avec lesquels l'agence peut conjointement promouvoir les droits fondamentaux dans l'Union européenne et ses États membres, notamment les organisations et les individus qui investissent dans le changement social et les droits de l'homme, comme Norway Grants.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les établissements d'enseignement et de formation dans les États membres de l'Union européenne. • Nouer une relation avec les bailleurs de fonds qui travaillent dans le domaine des droits fondamentaux et du changement social. • Coordonner des activités de sensibilisation avec celles de la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux. • En fonction des résultats du projet pilote : lancement éventuel d'un outil de sensibilisation sur les médias sociaux. • Conclure de nouvelles alliances stratégiques avec des parties prenantes existantes et de nouvelles parties prenantes afin de promouvoir conjointement les droits fondamentaux. • Coopération et communication régulières avec les parlements nationaux, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité et les médiateurs, notamment dans le cadre du suivi du Forum des droits fondamentaux 2016. • Renforcer la coopération stratégique avec Equinet, le REINDH et le réseau européen des médiateurs à travers des activités conjointes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches d'information, documents « Focus », recueils de meilleures pratiques en matière de droits fondamentaux au niveau local. • Webinaires sur les droits fondamentaux. • Outils de formation dans le domaine de l'inclusion effective, du recrutement inclusif et des mesures antidiscriminatoires. • Réunions d'experts provenant de divers groupes professionnels européens en préparation du Forum des droits fondamentaux 2018. • Pour davantage de résultats spécifiques, veuillez consulter les fiches de sous-projet ci-dessous.

NOTE : le projet « Promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés » comprend les sous-projets suivants, pour lesquels l'affectation des ressources humaines et financières respectives est indiquée :

- Projet A 9.5.1 – Arts et droits de l'homme
- Projet A 9.5.2 – Médias et droits de l'homme
- Projet A 9.5.3 – Communiquer sur les droits

Projet A 9.5.1 – Arts et droits de l’homme

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les arts et les droits de l’homme présentent de nombreux points communs. L’étude des liens entre la pratique artistique et les droits de l’homme dans le contexte de l’UE et de la FRA a démontré qu’il existe un créneau à explorer, afin d’unir les forces disponibles et de renforcer la promotion des droits de l’homme à travers ces liens. Les principales parties prenantes concernées sont les suivantes : les artistes, les conservateurs de musée, les universitaires, le personnel des musées, les organisations de la société civile qui défendent la liberté artistique, les spécialistes des droits de l’homme ainsi que leurs publics respectifs et les réseaux et les publics habituels de la FRA.

La défense des droits de l’homme bénéficie des collaborations, de l’enrichissement mutuel des différents publics et de la diversification des moyens de communication en vue de véhiculer le même message final à tous les niveaux et d’améliorer sa visibilité. Lors du Forum des droits fondamentaux de 2016, la FRA a commencé à réunir des experts pour recenser les points communs entre les arts et les droits de l’homme et mener des actions conjointes sur les bienfaits que les droits de l’homme peuvent apporter aux arts, et inversement.

Ce projet serait en accord avec les appels lancés à plusieurs reprises par la Commission européenne et le Parlement européen en faveur d’une plus grande sensibilisation aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l’UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Promouvoir les droits fondamentaux à travers les arts, les réseaux d’artistes et leurs publics.
- Mener régulièrement des recherches comparatives sur la liberté artistique et l’accès aux financements et à l’espace publics.
- Créer des réseaux avec les organisations de la société civile actives dans ce domaine.
- Sensibiliser à la situation des arts dans l’Union européenne.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d’entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données dans l’ensemble de l’Union européenne sur la liberté artistique et l’accès aux financements et à l’espace publics (<i>article 13</i>). • Nouer des relations avec les réseaux connexes, les services de la Commission européenne et d’autres organisations internationales. • Lancer un festival européen du film sur les droits de l’homme, avec des festivals synchronisés dans plusieurs États membres de l’Union européenne. • Recenser les initiatives menées conjointement avec les États membres et discuter avec ceux-ci de la définition des résultats identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation d’informations et de pratiques des États membres quant à leur approche de la liberté artistique et de l’accès aux financements. • Tenue d’un module sur les arts et les droits de l’homme à l’occasion du Forum des droits fondamentaux 2018 de la FRA. • Festival annuel du film sur les droits de l’homme à Vienne et dans d’autres capitales. • Termes de référence et premières réunions d’un « groupe de travail » de la FRA avec les États membres sur la liberté artistique et le plan de travail.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2019

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	0,67	0,4	0,23	1,3	90 000	-	-	90 000
Total :	0,67	0,4	0,23	1,3	90 000	-	-	90 000

Projet A 9.5.2 – Médias et droits de l'homme

PRIORITÉ 3

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'élaboration d'une boîte à outils pour les médias est inscrite dans le [document de programmation de la FRA 2017/2019](#), qui évoque la nécessité de donner aux titulaires de droits les moyens d'agir en renforçant les capacités des responsables et des groupes professionnels tels que les médias. La nécessité de donner aux médias les moyens d'agir est également mentionnée dans le [colloque annuel de la Commission européenne sur les droits fondamentaux de 2016](#), axé sur le pluralisme des médias et la démocratie. L'une des conclusions fait référence au savoir-faire et à l'expertise de la FRA et salue donc la décision de l'agence de mettre à jour son guide de la diversité culturelle de 2008 à destination des médias afin d'y intégrer des conseils pratiques pour ceux qui couvrent l'actualité.

La FRA collabore depuis de nombreuses années avec des professionnels des médias, des réseaux de médias et des organismes de formation des professionnels des médias. Le guide de la diversité culturelle à destination des médias est un outil pratique qui, conjointement avec l'Union européenne de radio-télévision (UER), s'est avéré être un outil utile pour les radiodiffuseurs de service public. Cet outil a montré à quelle fréquence les programmes peuvent renforcer les stéréotypes et perpétuer les malentendus au sujet des minorités et de quelle manière empêcher de telles situations dans des reportages de qualité grâce à l'analyse d'échantillons, à des conseils et à des outils.

Les partenaires pour l'élaboration d'une boîte à outils en ligne pour les médias sont l'Union européenne de radio-télévision (UER), le Réseau pour un journalisme éthique (*Ethical Journalism Network*), la Fédération européenne des journalistes (FEJ), le Centre média et diversité (*Media Diversity Institute*), l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), ainsi que les organismes nationaux chargés de la défense des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme.

OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer la capacité globale des professionnels des médias à établir des liens entre les comptes-rendus factuels et les droits fondamentaux, en fournissant des orientations pratiques et des conseils pour ancrer les droits fondamentaux dans les reportages.
- Renforcer la capacité des professionnels des médias à identifier les violations de droits en tant que telles et à en rendre compte fidèlement, d'une façon plus équilibrée, précise et fondée sur les droits. La boîte à outils renforcera cette capacité via un ensemble de modules de formation différents, fondés sur des exemples factuels représentant des dilemmes qui se posent aujourd'hui dans les salles de rédaction.
- Faire prendre conscience des préjugés inconscients et fournir des conseils pratiques pour les éviter, en se concentrant sur les méthodes pour lutter contre les stéréotypes négatifs afin de refléter la diversité de la société. À cette fin, la boîte à outils comprendra des modules d'auto-évaluation pour faciliter l'auto-apprentissage.
- Mettre à disposition des sources d'informations multiples pour mieux refléter la diversité de la société, par exemple en établissant des contacts avec des experts issus de groupes minoritaires, des représentants de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme, etc.
- Fournir des liens vers des informations et des données objectives, pertinentes, fiables et comparables au sujet des droits fondamentaux.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux principaux événements médiatiques pour promouvoir les outils de formation des médias de la FRA. • Faciliter le renforcement des capacités des professionnels des médias au niveau national en nouant des partenariats avec les organismes nationaux de formation des professionnels des médias et les réseaux de médias et médias respectifs. • Poursuivre la collecte et l'analyse d'exemples d'actualités pour la plate-forme d'apprentissage en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la plate-forme en ligne de renforcement des capacités, qui constitue un moyen d'offrir aux professionnels des médias des connaissances pratiques pour couvrir l'actualité sous l'angle des droits fondamentaux. • Fournir une aide directe/un renforcement des capacités aux professionnels des médias afin de diversifier leurs points de références et leurs sources d'informations, varier leurs profils d'experts en rassemblant des exemples de comptes-rendus factuels issus de différents genres médiatiques et fournir des outils pratiques tels que des listes de contrôle. • Travailler en partenariat avec des médias et des experts de contenu, d'examen et d'analyse de matériel d'actualités afin de mettre au point un outil pratique d'auto-apprentissage et de formation en face à face dans des salles de classe ou par des pairs à destination des professionnels des médias.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2019

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	1,02	0,35	0,28	1,65	40 000	-	-	40 000
Total :	1,02	0,35	0,28	1,65	40 000	-	-	40 000

Projet A 9.5.3 – Communiquer sur les droits

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La nécessité pressante de communiquer de manière plus efficace au sujet des droits de l'homme, l'importance de ces droits pour tous et la nécessité et la responsabilité conjointe de les protéger ont abouti à la création d'un réseau d'organisations et d'institutions, de spécialistes de la communication et d'autres acteurs. Au cours des deux à trois dernières années, la FRA a collaboré avec ces institutions pour trouver des méthodes pour mieux communiquer sur les droits et les valeurs. La priorité accordée aux messages fondés sur des valeurs, la nécessité d'utiliser un langage simple et accessible et la volonté d'éviter les idées abstraites forment l'essence des besoins recensés pour attirer le grand public. La nécessité de rendre la communication plus visuelle a également été mise en avant, car les informations visuelles peuvent être intégrées beaucoup plus rapidement et facilement que les informations textuelles.

La FRA a détecté des lacunes dans ce domaine et a investi des ressources pour y remédier, car, si de nombreux acteurs ont contribué à définir le problème, peu d'efforts collectifs ont été déployés à ce jour pour le résoudre et proposer des modèles de solution.

OBJECTIFS DU PROJET

- Améliorer les compétences de communication des responsables de la communication/des relations publiques/des relations avec les médias au sein des organisations internationales, des INDH, des agences, etc.
- Établir une communauté des pratiques et harmoniser les messages de communication.
- Sensibiliser à la communication sur les droits et les valeurs.
- Formuler des conseils sur la communication sur les droits et les valeurs.
- Fournir des sources multiples d'informations/de pratiques sur les stratégies, modèles, etc. de communication.

LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PLURIANNUELS DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le réseau de spécialistes de la communication RH établi en 2018. • Déployer la liste de contrôle/boîte à outils élaborée en 2018. • Mettre en place un groupe de travail avec les États membres et prévoir des réunions annuelles. • Collaborer avec les parties prenantes actives dans le domaine des droits de l'homme et de l'éducation civique afin de promouvoir des activités dans les États membres concernant la communication au sujet des droits, des valeurs et des libertés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en cause les informations fausses ou erronées dans le débat public dans les États membres en y opposant des faits et des preuves relatifs aux droits de l'homme. • Contribuer à l'instauration d'une culture de la communication conviviale pour le public. • Créer une coalition de communautés de pratiques. • Fournir une aide directe/un renforcement des capacités aux États membres.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2019

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	1,76	0,25	0,29	2,3	45 000	-	-	45 000
Total :	1,76	0,25	0,29	2,3	45 000	-	-	45 000

Projet A 9.6 – Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE :
pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

À l'échelle des États membres de l'UE, l'agence améliorera la visibilité de ses échanges avec les acteurs nationaux engagés dans la défense des droits de l'homme. En outre, elle améliorera la pertinence et l'impact de ses données probantes et de son aide en matière de droits fondamentaux au niveau national et local, y compris pour les autorités publiques et les organisations de la société civile. En coopération avec d'autres acteurs de l'UE, la FRA pourrait jouer un rôle de catalyseur pour démontrer l'importance accordée par l'UE aux droits fondamentaux et à leur promotion dans les États membres à tous les niveaux de gouvernance, y compris au niveau local. Cela soulignera également l'importance d'institutions nationales indépendantes pour un système « sain » de défense des droits de l'homme.

Pour porter cette ambition, et au regard des résultats du Forum des droits fondamentaux 2018, l'agence réunira des acteurs nationaux et locaux pour discuter et traiter de questions spécifiques d'importance nationale particulière relatives aux droits de l'homme, comme cela a été fait en ce qui concerne les crimes de haine et l'intégration des Roms.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils aux institutions et aux États membres de l'UE au sujet de la promotion des droits fondamentaux et de la sensibilisation à ces droits, en particulier en lien avec les communications clés de la Commission européenne, qui abordent la question de la sensibilisation. Promouvoir et faciliter les débats au sujet des droits de l'homme dans l'UE, notamment sur l'éducation à la citoyenneté et sur des sociétés inclusives et cohésives.
- Renforcer les infrastructures relatives aux droits de l'homme au niveau national, et promouvoir les droits de l'homme avec les villes et les capitales de l'UE. Sensibiliser à la Charte des droits fondamentaux et à ses implications en termes de droits et de responsabilités. Travailler avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les réseaux de villes et d'autres partenaires afin de déployer une série de formations destinées à des groupes spécifiques, notamment les praticiens du droit. Élaborer des outils pratiques, notamment l'application « Know your rights » (*Connaitre vos droits*), afin de renforcer la connaissance qu'ont les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités, et améliorer le signalement des violations des droits.
- Renforcer les capacités des responsables, de certains groupes professionnels et des titulaires de droits afin de leur donner les moyens de promouvoir les droits fondamentaux. En ce qui concerne les groupes professionnels, la FRA se concentrera sur des segments de la société civile, y compris ceux visés dans le règlement fondateur de la FRA, ainsi que sur les *nouveaux* partenaires avec lesquels l'agence peut conjointement promouvoir les droits fondamentaux dans l'UE et ses États membres, notamment les organisations et les individus qui investissent dans le changement social et les droits de l'homme, comme les subventions de la Norvège.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les établissements d'enseignement et de formation dans les États membres de l'UE ; • Se conformer aux processus clés internationaux et de l'UE en ce qui concerne l'éducation civique, notamment l'ODD 4. • Nouer une relation avec les bailleurs de fonds qui travaillent dans le domaine des droits fondamentaux et du changement social. • Conclure de nouvelles alliances stratégiques avec des parties prenantes existantes et de nouvelles parties prenantes afin de promouvoir conjointement les droits fondamentaux. • Coopérer et communiquer de manière régulière avec les agents de liaison nationaux, les parlements nationaux, les INDH, les organismes de promotion de l'égalité et les médiateurs. • Renforcer la coopération stratégique avec Equinet, le REINDH et le réseau européen des médiateurs. • Engager un dialogue avec les réseaux clés de villes et les associations de villes et municipalités concernant la manière de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les villes et capitales européennes et favoriser la création d'une coalition de partenaires pour soutenir la mise en place et la viabilité d'une plate-forme européenne des villes des droits de l'homme. • Dialoguer avec les capitales européennes de la culture 2019 et la Commission européenne en vue d'inclure un module relatif aux droits fondamentaux dans les programmes. • Améliorer la coopération avec la société civile au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une note stratégique de la FRA à l'intention des décideurs sur les interactions entre une gouvernance fondée sur les droits de l'homme dans les villes et les dossiers stratégiques clés de l'UE. • Une réunion d'experts avec les réseaux clés de villes et avec les partenaires internationaux et européens sur une plate-forme européenne des villes des droits de l'homme. • Réunions avec les maires des capitales de l'UE qui ont reçu la visite du directeur de la FRA lors des visites nationales. • Pour davantage de résultats spécifiques, veuillez consulter les fiches de sous-projet ci-dessous.

NOTE : le projet « Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide » inclut les sous-projets suivants pour lesquels l'affectation des ressources humaines et financières respectives est indiquée :

- Projet A 9.6.1 – Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- Projet A 9.6.2 – Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux
- Projet A 9.6.3 – Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux
- Projet A.9.5.5 – Espace sûr et propice à la société civile dans la promotion des droits fondamentaux

Projet A 9.6.1 – Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La charte est le principal point de référence normatif de l'UE en ce qui concerne les droits fondamentaux et les droits de l'homme. Au vu de sa récente création dans le cadre d'une procédure très transparente, la charte « *constitue l'expression, au plus haut niveau, d'un consensus politique élaboré démocratiquement sur ce qui doit aujourd'hui être considéré comme le catalogue des droits fondamentaux garantis [de l'UE]* ». La charte est une norme essentielle de la FRA. Le règlement fondateur souligne que le « *lien étroit [de l'agence] avec la charte* » ressort de son nom et établit que l'agence est légalement tenue de faire référence aux droits fondamentaux tels qu'ils figurent « *en particulier dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* ». La charte est rédigée dans un langage clair et accessible et couvre l'ensemble des droits pertinents, des droits politiques aux droits socio-économiques, et constitue un outil permettant de sensibiliser aux droits fondamentaux. Même si tous ces droits ne s'appliquent pas dans tous les contextes nationaux, la charte est susceptible d'accroître la sensibilisation aux droits de l'homme grâce à laquelle les titulaires de droits peuvent se tourner vers les sources et les moyens nationaux appropriés. La charte de l'UE est un domaine dans lequel l'agence est censée apporter des résultats grâce à ses parties prenantes essentielles et constitue un outil de sensibilisation aux droits fondamentaux. Conformément aux objectifs stratégiques de l'agence visant à soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme, l'agence fournira son soutien et son expertise à différents niveaux de gouvernance sur la charte de l'UE. La contribution de l'agence s'appuie sur les plans d'action nationaux existants concernant les droits de l'homme et sur les programmes gouvernementaux clés, y compris ceux ayant trait à l'éducation en matière de droits de l'homme et à l'éducation civique, ainsi que sur les retours d'information de la société civile et des INDH/organismes de promotion de l'égalité. De nombreux INDH et États membres de l'UE ont communiqué à la FRA le besoin d'un soutien ciblé dans la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, dans le contexte des activités d'éducation en matière de droits de l'homme et d'éducation civique. Dans le cadre du programme de travail 2017, l'agence a piloté un projet de renforcement des infrastructures des ressources humaines dans les États membres de l'UE, en s'appuyant sur un inventaire des besoins en matière d'infrastructures des ressources humaines dans les États membres respectifs, et elle a mis en œuvre des activités de promotion de la charte dans les États membres suivants : en Allemagne, en Belgique, en Finlande, en France, en Italie, en Croatie et aux Pays-Bas. En 2018, l'agence examinera plus en détail les possibilités qui existent de soutenir le rôle accru des INDH dans l'éducation en matière de droits de l'homme et la promotion de la charte de l'UE, à l'aide de deux activités en faveur de la poursuite du dialogue : 1) un séminaire sur la charte de l'UE en coopération avec le REINDH et un suivi des activités nationales afin de sensibiliser à la charte de l'UE ; et 2) une coopération avec le GIC pour les droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté, à l'occasion du Forum des droits fondamentaux 2018. En 2018, l'agence mettra à jour et développera davantage Charterpedia. En 2015, et à nouveau en 2017, le Conseil de l'UE a appelé la FRA à développer davantage Charterpedia et « *[a] soulign[é] le rôle essentiel de l'agence dans la sensibilisation à la charte dans les États membres de l'UE* ». Parties prenantes clés : la Commission européenne, les États membres de l'UE, les INDH/organismes de promotion de l'égalité, les praticiens du droit, la société civile.

OBJECTIFS DU PROJET

- Déployer une liste de contrôle et une explication à la valeur ajoutée de l'application de la charte de l'UE par rapport à d'autres dispositions nationales et internationales en matière de droits fondamentaux.
- En s'appuyant sur les travaux existants (par exemple, les lignes directrices relatives à Charterclick, Charterpedia, etc.) et les données de la FRA (les rapports sur les droits fondamentaux), la FRA et des partenaires nationaux (notamment des organismes de promotion de l'égalité) élaborent des modules de formation et des outils appropriés dans les langues nationales des États membres sélectionnés en priorité dans le cadre du projet de la FRA sur la promotion de la charte et le renforcement des infrastructures des droits de l'homme dans les États membres de l'UE.
- Transformer Charterpedia en base de données transnationale unique qui propose une collecte de données comparatives et viables et une analyse de l'utilisation de la charte à l'échelle nationale et européenne.
- Faire de la FRA un centre d'excellence de la charte en prodiguant des conseils à l'UE et aux États membres.
- Renforcement par la FRA des infrastructures des droits de l'homme dans les États membres de l'UE au moyen d'un renforcement des capacités, de visites nationales ciblées et de la fourniture de conseils stratégiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018	
ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> Déployer la « liste de contrôle de la charte » pour les parlements et les gouvernements nationaux (y compris les traductions). Élaborer et mettre en œuvre des modules de formation qui renforcent l'application de la charte dans les infrastructures des droits de l'homme dans sept États membres de l'UE. Mener des activités de renforcement des capacités sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE en partenariat avec le REINDH. Forum des droits fondamentaux 2018. Mise à jour régulière de Charterpedia. 	<ul style="list-style-type: none"> Traductions de la liste de contrôle de la charte. Un renforcement des capacités au niveau de l'UE. Sept renforcements des capacités au niveau des États membres. Réunion avec la communauté de la FRA à l'occasion des visites nationales effectuées par son directeur. Atelier thématique à l'occasion du Forum des droits fondamentaux 2018 en coopération avec des partenaires. Participation de partenaires nationaux clés à l'occasion du Forum des droits fondamentaux 2018.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018								
	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	40 000	-	-	40 000
Communication et sensibilisation	0,77	0,5	-	1,27	100 000	-	-	100 000
Total :	0,77	0,5	-	1,27	140 000	-	-	140 000

Projet A 9.6.2 - Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les États membres de l'UE sont des parties prenantes clés dans le travail de l'agence. Le rôle de l'agence consiste à leur apporter une expertise sur les questions liées aux droits fondamentaux lors de la mise en œuvre du droit de l'UE. Une partie importante des produits et des activités de l'agence a un impact direct ou indirect sur le travail des administrations nationales. C'est pourquoi il est très important pour l'agence de s'engager auprès des représentants des États membres pour s'assurer que leurs besoins sont pris en considération, le cas échéant, et construire des relations avec les États membres afin de leur fournir des conseils fondés sur des éléments probants au moment opportun. Pour ce faire, l'agence travaille en étroite collaboration avec les représentants des administrations nationales qui agissent en qualité d'agents de liaison nationaux (ALN). La FRA informe les agents de liaison nationaux en temps utile sur les activités et les nouveaux produits de l'agence et travaille avec eux sur les moyens d'encourager l'utilisation des avis fondés sur des éléments probants de la FRA dans les administrations concernées. Les webinaires font partie des nouveaux outils par le biais desquels la FRA communique avec les administrations nationales. Les agents de liaison nationaux fournissent un retour d'information sur la pertinence et l'utilité des produits de l'agence pour l'élaboration des politiques et le travail des administrations nationales. Pour favoriser cette coopération, la FRA invite les agents de liaison nationaux à une réunion officielle ou à une réunion d'un groupe de travail. En outre, la coopération s'appuie sur la communication par courriel et sur des contacts directs. Les agents de liaison nationaux assument leur rôle dans les grands domaines suivants : 1) réponse aux consultations liées aux projets et aux stratégies de la FRA, 2) diffusion des rapports et autres produits à usage externe de la FRA, 3) utilisation des avis fondés sur des éléments probants de la FRA, 4) apport de retours d'information à la FRA issus des administrations nationales, et 5) soutien apporté à la FRA quant à la promotion de l'agence et des droits fondamentaux.

OBJECTIFS DU PROJET

- Garantir la coordination et la communication en temps utile et adéquates en ce qui concerne les produits et les activités de l'agence.
- Garantir le partage et l'échange d'informations réguliers et en temps utile.
- Garantir un retour d'information en temps utile sur le programme de travail annuel ainsi que d'autres produits et activités de l'agence.
- Sensibiliser les administrations nationales au travail de l'agence.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions pertinentes entre la FRA et les agents de liaison nationaux et collecte de leur retour d'information à propos des travaux récents de la FRA. • Communication hebdomadaire aux agents de liaison nationaux concernant les activités en cours et communication ponctuelle sur des sujets spécifiques. • Distribution aux administrations pertinentes de la boîte à outils de la FRA destinée aux parties prenantes nationales. • Soutien aux actions des agents de liaison nationaux pour accroître l'utilisation des avis fondés sur des éléments probants et des informations de la FRA au sein des administrations pertinentes par la fourniture de rapports et d'éléments livrables pertinents ainsi que par des présentations ciblées données par un expert de la FRA. • Soutien à la participation d'agents de liaison nationaux au Forum des droits fondamentaux 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions, dont éventuellement une réunion du groupe de travail entre la FRA et les agents de liaison nationaux, et comptes-rendus de réunions correspondants. • Webinaires. • Retour d'information spécifique des États membres sur les rapports et les autres éléments livrables de la FRA. • Réunion avec la communauté de la FRA à l'occasion des visites nationales de son directeur. • Participation de partenaires nationaux clés à l'occasion du Forum des droits fondamentaux 2018.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	0,52	-	0,6	1,12	40 000	-	-	40 000
Total :	0,52	-	0,6	1,12	40 000	-	-	40 000

Projet A 9.6.3 – Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence travaille en étroite coopération avec des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux aux niveaux local, national, européen ou international. Pour faciliter cette coopération, l'agence a créé – comme le prévoit le règlement fondateur – un réseau de coopération (la plate-forme des droits fondamentaux) composé d'organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, de syndicats et d'organisations patronales, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organes et organisations européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux est un espace de contact et de conversation, ainsi qu'un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun de connaissances. Eu égard au travail de l'agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés : elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel ; elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseil d'administration concernant le rapport sur les droits fondamentaux ; elle contribue aux projets de la FRA, du lancement à la livraison ; et elle participe aux activités de sensibilisation. En 2017, le travail de la FRA avec la plate-forme des droits fondamentaux se concentre sur la mise en œuvre de la « Coopération stratégique pour l'amélioration de l'impact entre la FRA et des organisations de la société civile par le biais de la plate-forme des droits fondamentaux ». Le nouveau panel consultatif a été créé et la plate-forme des droits fondamentaux a été relancée. En 2018, la plate-forme sera encore renforcée par la mise en place de « groupes de coopération thématique ». Au-delà de la coopération entre les projets de la FRA, l'agence se concentrera sur la coopération en matière de sensibilisation dans les États membres de l'UE. Plus spécifiquement, la FRA constituera également une base de données factuelles dans le contexte juridique et politique dans lequel la société civile travaille (« réduction de l'espace civique ») dans les États membres de l'UE.

OBJECTIFS DU PROJET

- Garantir un retour d'information par les participants à la FRP sur le programme de travail et le rapport annuel de l'agence.
- Améliorer l'impact de la production de la FRA au niveau européen, national et local.
- Sensibilisation aux droits fondamentaux avec la société civile.
- Assurer le lien avec les organisations de la société civile et permettre le dialogue.
- Éliminer la segmentation entre les différentes parties prenantes à travers le dialogue.
- Renforcement et habilitation des organisations de la société civile.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Consultations de la FRP sur le PTA de la FRA et le rapport annuel de la FRA. • Coopération régulière et communications avec les organisations participant à la plate-forme des droits fondamentaux ; • Nouveau modèle organisationnel de la FRP - mise en œuvre (« groupes de coopération thématique »). • Réunion du panel consultatif de la plate-forme des droits fondamentaux. • Multiplier les contacts avec les organisations de la société civile dans les États membres de l'UE. • Soutien à la participation de la société civile au Forum des droits fondamentaux 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la FRP concernant des suggestions sur le programme de travail de l'agence. • Retour d'informations de la FRP sur le rapport des droits fondamentaux de l'agence. • Rapports des réunions du panel consultatif. • Participation de la société civile au Forum des droits fondamentaux 2018.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2019

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	35 000	-	-	35 000
Communication et sensibilisation	0,77	-	-	0,77	50 000	-	-	50 000
Total :	0,77	-	-	0,77	85 000	-	-	85 000

Projet A 9.6.4 – Espace sûr et propice pour la société civile dans la promotion des droits fondamentaux

PRIORITÉ 1

STATUT : **NOUVEAU**

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La coopération avec la société civile est au cœur du mandat et de la mission de la FRA. La coopération de la FRA avec la société civile est définie à l'article 10 de son règlement fondateur et est détaillée dans les termes de référence de la plate-forme des droits fondamentaux. La société civile qui œuvre en faveur des droits fondamentaux dans l'UE doit être soutenue. La FRA fonde son soutien à la société civile sur trois piliers : 1) une coopération thématique accrue et un dialogue structuré avec la plate-forme des droits fondamentaux (voir fiche AJOUTER LE NUMÉRO) ; 2) des données et une analyse ; 3) un renforcement des organisations de la société civile dans les États membres de l'UE. La FRA met en œuvre ses travaux sur les organisations de la société civile en partenariat avec celles-ci et consulte et coopère avec des organisations clés : OIG – CdE, BIDDH, HCDH ; UE : DG JUST – unité des droits fondamentaux, DG HOME – unité des citoyens et programme « l'UE pour les citoyens », DG NEAR, DG DEVCO, SEAE ; bailleurs de fonds, organisations de la société civile et Partenariat pour un gouvernement transparent, INDH et BE.

L'agence occupe une position unique dans l'UE qui lui permet de fournir un espace – un observatoire sur l'environnement propice aux organisations de la société civile – en utilisant plusieurs méthodes et approches permettant de fournir des avis fondés sur des éléments probants aux décideurs lorsqu'ils prennent des décisions et de sensibiliser à l'importance d'une société civile durable, active et solide en faveur des droits de l'homme dans l'UE. La valeur ajoutée des projets se traduit des façons suivantes : 1) en fournissant une méthodologie et des données factuelles systématiques sur la collecte de données et d'éléments permettant de comprendre l'environnement (politique, juridique, financier) dans lequel évolue la société civile ; 2) en fournissant un espace dans l'UE dans lequel différentes parties prenantes (société civile, décideurs, bailleurs de fonds et entreprises) peuvent traiter la question d'un espace propice aux organisations de la société civile qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme dans l'UE ; 3) en sensibilisant au cadre juridique et politique qui sous-tend les travaux de la société civile ; et 4) en soutenant les États membres dans la mise au point des méthodes de collecte de données qui permettraient une comparaison dans le temps.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir régulièrement des données et des éléments permettant de comprendre l'espace civique dans l'UE et les États membres.
- Élaborer une méthodologie de collecte des données en partenariat avec les parties prenantes nationales.
- Améliorer la coopération avec le Conseil de l'Europe (CdE), le HCDH et l'OSCE en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'homme.
- Contribuer aux processus politiques de l'UE qui abordent la question de la création d'un espace civique propice.
- Sensibiliser aux droits fondamentaux avec la société civile à l'échelle nationale.
- Éliminer la segmentation entre les différentes parties prenantes à travers le dialogue.
- Aborder la problématique du paysage fragmenté en matière de droits de l'homme et des structures faibles (selon les pays), en incluant la société civile.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel ;
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2019

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche, collecte des données. • Contacts et coopération accrus avec la société civile dans les États membres. • Évaluation de l'évolution des conditions applicables à la société civile ainsi qu'aux institutions nationales de défense des droits de l'homme. • Sensibilisation aux conclusions et à l'importance de la société civile en matière de droits de l'homme. • Suivi de la réunion des experts de haut niveau sur la religion et les droits de l'homme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des rapports. • Deux activités de renforcement des capacités. • Réunion avec les organisations internationales et les partenaires travaillant sur les questions de religion et de droits de l'homme.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2019

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	15 000		-	15 000
Communication et sensibilisation	0,64	0,3	-	0,94	15 000		-	15 000
Total :	0,64	0,3	-	0,94	30 000		-	30 000

Projet A 9.7 – Promotion des droits fondamentaux par l'intermédiaire des conférences de la FRA en collaboration avec les présidences de l'UE et d'autres institutions

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La collaboration avec l'État membre qui assure la Présidence tournante de l'Union européenne pour six mois constitue une méthode efficace et éprouvée pour influencer la prise de décisions européennes. Avant cette période, la FRA identifie généralement avec la Présidence les domaines dans lesquels l'impact de ses travaux peut être renforcé, en tenant compte des priorités définies par la Présidence. Dans le cadre de cette collaboration, des réunions spécifiques et des conférences de haut niveau peuvent être (co-)organisées avec l'État membre qui assure la Présidence et d'autres partenaires, y compris les subventions de la Norvège/l'Espace économique européen (EEE) dans le cadre de l'accord de coopération signé par la Norvège/l'EEE et la FRA. Celles-ci permettent à la FRA de présenter ses conclusions, qui aideront les décideurs politiques à examiner les principaux défis en matière de droits fondamentaux dans l'UE et à définir des pistes d'action pour mieux garantir leur protection. Ces réunions rassemblent des hauts fonctionnaires et des experts des gouvernements nationaux, des parlements nationaux, des organes de l'UE, des organisations intergouvernementales, des autorités locales, de la société civile et des organismes nationaux des droits de l'homme. Les thèmes de ces conférences sont choisis dans le contexte de la politique européenne et des évolutions législatives actuelles. En 2018, la Présidence sera assurée par l'Autriche et la Bulgarie.

Décideurs politiques (niveaux de l'UE, national, régional/local) ; législateurs (européens et nationaux) ; organes de protection des droits de l'homme (INDH, organes de promotion de l'égalité) ; organisations non gouvernementales des droits de l'homme ; organisations intergouvernementales des droits de l'homme ; experts et groupes de réflexion dans le domaine des droits de l'homme, organisations de la société civile ; secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des éléments de preuve et une expertise afin d'éclairer le débat entre les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau et de partage des pratiques encourageantes afin de soutenir l'accès aux droits fondamentaux.
- Faciliter les interactions de la FRA avec les parties prenantes clés et continuer d'examiner de nouvelles façons de dialoguer avec celles-ci.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec les Présidences autrichiennes et bulgares du Conseil de l'UE pour l'organisation d'événements conjoints dans le cadre des priorités de la Présidence de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de conférence. • Autres réalisations.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	0,35	0,05	-	0,4	50 000	-	-	50 000
Total :	0,35	0,05	-	0,4	50 000	-	-	50 000

Projet A 9.8 – Fournir des conseils et une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences et aux autres organes de l'UE

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L'agence travaille en étroite collaboration avec les institutions, agences et autres organismes de l'UE qui sont les principaux bénéficiaires des données et des avis fondés sur des données factuelles et sur l'expertise de la FRA. Les échanges réguliers avec les acteurs à l'échelle de l'UE aident l'agence à définir, élaborer et coordonner ses priorités de façon à garantir un degré optimal de pertinence politique et d'opportunité de ses travaux, ainsi que leur complémentarité par rapport aux travaux d'autres institutions et organismes et la meilleure utilisation possible des synergies existantes. La coopération et la consultation avec les partenaires concernés sont un élément essentiel de tous les projets de l'agence, tout au long de la durée des projets. En outre, l'agence participe à différentes activités de coopération qui touchent à tous ses travaux thématiques et qui prennent la forme de réunions de coordination, de groupes de travail ad hoc ou de séminaires de spécialistes européens dans différents domaines du travail de l'agence, en fonction des besoins. Cela concerne la coopération avec les institutions et les organes suivants au niveau international et de l'UE : Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; agences de l'UE, en particulier les agences chargées de la justice et des affaires intérieures ; Comité européen des régions, Comité économique et social européen ; organisations intergouvernementales y compris Conseil de l'Europe, Nations Unies, OSCE et subventions de l'EEE et de la Norvège.

OBJECTIFS DU PROJET

- Aider l'UE et ses États membres dans leur prise de décisions en fournissant des données, des avis fondés sur des données factuelles et des avis concernant des questions thématiques.
- Favoriser une synergie et une coordination avec les organisations intergouvernementales.
- Informer les publics ciblés à travers des activités de sensibilisation.
- Diffuser des exemples de bonnes pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'avis opportuns fondés sur des données factuelles aux institutions de l'UE et aux parties prenantes au niveau international pour soutenir la prise de décisions grâce à une expertise en matière de droits fondamentaux. • Réunions avec des institutions, des organes et des agences au niveau international et de l'UE afin de coordonner des activités et réaliser des synergies. • Consultation des parties prenantes pertinentes pour obtenir un retour d'information sur l'utilité des travaux de l'agence et l'impact de ses travaux. • Présentations ciblées au sein d'enceintes internationales et de l'UE pour sensibiliser aux travaux et aux conclusions de la FRA, et partager les pratiques prometteuses. • Partage et échange d'informations réguliers, pertinents pour la politique et en temps opportun avec les parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contributions de la FRA aux discussions législatives et politiques au sein du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. • Références à l'agence et à ses conclusions dans les documents stratégiques pertinents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (par exemple, le rapport annuel du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, les conclusions du Conseil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux). • Présentations des conclusions de la FRA au Comité des régions et au Comité économique et social européen. • Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication entre la FRA et les parties prenantes de l'UE. • Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication entre la FRA et des organes internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'OSCE et les subventions de l'EEE et de la Norvège. • Dialogue annuel sur la protection à plusieurs niveaux des droits fondamentaux avec le Comité des régions. • Consultations des parties prenantes et rapports sur les réunions des parties prenantes. • Retours d'information opportuns par l'UE et les parties prenantes internationales concernant le programme et les résultats de la FRA.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	2,4	0,3	-	2,7	100 000	-	-	100 000
Total :	2,4	0,3	-	2,7	100 000	-	-	100 000

Projet A 9.9 – Promotion de l'impact des réalisations de la FRA

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La FRA est tenue de diffuser les résultats de ses travaux et de sensibiliser le public, conformément au règlement portant sa création [article 4, points a) et h)].

Les activités de communication de la FRA visent à faire en sorte que ses messages parviennent aux publics appropriés au moment approprié et dans un format approprié à travers les canaux appropriés. Ainsi les publics ciblés pourront-ils comprendre les messages de la FRA et en tirer parti, et favoriser par conséquent la mission globale de la FRA, c'est-à-dire contribuer à faire des droits fondamentaux une réalité pour chacun dans l'Union européenne.

L'agence visera les principaux groupes de parties prenantes et publics clés tels que décrits dans le cadre de communication et de coopération de la FRA.

Les activités et outils de communication en ligne ont été développés ces dernières années afin de se conformer aux normes modernes ; de nouvelles technologies ont permis l'introduction de caractéristiques supplémentaires comme la capacité multilingue, la visualisation des données, une convivialité améliorée, l'interactivité et l'accès des personnes handicapées. Ces canaux seront développés et adaptés aux divers besoins en matière de communication des différents publics clés de l'agence et permettront à la FRA de s'adresser à ses parties prenantes de façon opportune et interactive, permettant la collaboration et l'échange d'informations en ligne et hors ligne.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet contribue aux priorités stratégiques de la FRA telles que définies dans son plan stratégique 2013-2017, principalement à sa priorité 3.5 : « Améliorer l'impact de la communication et de la sensibilisation de la FRA ». « Améliorer l'impact de la communication et de la sensibilisation de la FRA ».

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables.
- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Activités et matériel d'information proactifs et ciblés dans plusieurs langues pour différents publics de la FRA. • Poursuite de l'élaboration et de la mise à jour de documents politiques, fiches d'information, infographies, brochures et autres matériels promotionnels non liés à un projet (« horizontaux »). • Travail de la FRA vis-à-vis des médias - poursuite du développement des relations avec les médias « multiplicateurs ». • Service de contrôle des médias et de coupures de presse. • Poursuite du développement et de la mise en œuvre de l'identité et de l'image de marque de la FRA. • Soutien aux projets par le biais de campagnes et de publications sur des médias sociaux. • Développement permanent et réactif du site web : le processus de relance du site web de la FRA sera remis sur les rails en prenant en compte les réalisations et les résultats de l'évaluation externe de la communication en ligne. • Le site web sera mis à jour et maintenu en permanence à l'aide d'un contenu neuf adapté aux priorités de l'agence et aux besoins des parties prenantes. • Les outils de visualisation de données de la FRA seront développés et davantage de données de la FRA seront accessibles par visualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication permanente de la FRA sur ses activités, ses productions, son mandat. • Activités de communication ponctuelle sur demande. • Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA dans diverses langues. • Sensibilisation à la FRA, son travail et sa valeur ajoutée. • Autres activités de communication (information par courriel, programme du visiteur, stands d'information, promotion des événements de la FRA, identité visuelle et sa conception). • Contrôle des médias. • Mise en réseau ciblée avec des multiplicateurs pertinents des conseils fondés sur des éléments probants de la FRA. • Développement en cours du nouveau site web de la FRA. • Analyse et début de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe de la communication en ligne. • Autres outils en ligne novateurs pour la promotion des droits fondamentaux et conclusions de la FRA habilitant les titulaires des droits. • Campagnes sur les réseaux sociaux pour soutenir des projets.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Communication	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	2,55	1,85	-	4,4	360 000	-	-	360 000
Total :	2,55	1,85	-	4,4	360 000	-	-	360 000

Projet A 9.10 – Production et diffusion des produits de communication

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En complément des nombreux éléments livrables relatifs aux résultats de recherche, tels que répertoriés dans les différentes fiches de projet présentées dans les chapitres précédents, l'agence produira un certain nombre de produits d'information, y compris du matériel de sensibilisation, qui sera distribué aux principaux groupes de parties prenantes, aux acteurs clés et à d'autres publics ciblés (par exemple, le public intéressé). Il s'agira également de produits adaptés aux groupes de parties prenantes spécifiques.

OBJECTIFS DU PROJET

Le projet cherche à contribuer aux objectifs à long terme suivants de la FRA :

- informer les groupes de parties prenantes, les acteurs clés et les publics cibles au moyen de documents sous forme imprimée ;
- identification et diffusion d'exemples de pratiques prometteuses.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Assurer une promotion efficace des droits, des valeurs et des libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser différents types de publications imprimées, notamment des documents de recherche et d'information sur les questions générales relatives aux droits fondamentaux, conformément à la stratégie de communication de l'agence, en ciblant plusieurs publics. • Adapter et mettre à jour le matériel informatif de la FRA déjà disponible concernant les droits fondamentaux. • Renforcer la stratégie de communication axée sur les parties prenantes de l'agence, grâce à des envois réguliers de publications récentes de la FRA à ses parties prenantes clés. • Ajustement de sa stratégie de diffusion en répondant aux besoins nouveaux et changeants, tels que : 1) mener des enquêtes parmi les organes de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union pour examiner l'intérêt envers les publications de la FRA ; 2) diffuser les rapports de la FRA sur le site web EU Bookshop et une liste d'envoi à l'échelle de l'UE, notamment les centres d'informations et les bibliothèques dépositaires de l'UE à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union ; 3) étendre les contributions de la FRA aux événements nationaux et aux journées internationales. • Examiner de nouveaux canaux de diffusion des conclusions et des résultats de ses recherches, comme le monde universitaire. • Le système de gestion des stocks suit une double approche : 1) à travers le contractant-cadre de l'Office des publications, Arvato, en France, et 2) directement de l'agence, à Vienne, afin de satisfaire aux demandes de diffusion urgentes. • Garantir la fourniture en temps opportun des documents et rapports sous forme imprimée aux conférences et événements ou aux principaux groupes de parties prenantes grâce à un accès direct au système de logistique intégré (ILMS) de l'Office des publications. 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de divers types de matériel imprimé. • Politique de diffusion et gestion des stocks.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	2,2	1,35	-	3,55	115 000	-	-	115 000
Total :	2,2	1,35	-	3,55	115 000	-	-	115 000

Projet A 9.11 – Performances, suivi et évaluation

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le cadre de la performance expose les mesures pratiques nécessaires pour évaluer les performances de la FRA, en détaillant certains aspects importants (tels que la définition d'informations quantitatives et qualitatives plus précises à collecter, la sélection des méthodes et outils de collecte des données de surveillance) ainsi qu'en fournissant une vue d'ensemble claire et précise de la mesure dans laquelle les activités contribuent aux résultats de la FRA.

OBJECTIFS DU PROJET

- Un des objectifs majeurs du suivi et de l'évaluation des performances de la FRA est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de collecter des données concernant tant 1) les réalisations que 2) les résultats de l'agence. Le contrôle des performances de la FRA sera réalisé conformément à un modèle logique (composé des réalisations, des résultats immédiats, intermédiaires et ultimes) qui inclut la liste des mesures de performances;
- L'agence a mis en place un cadre de mesure des performances (voir annexe II) afin de suivre, rendre compte de ses performances et les évaluer, étant donné que cela aidera la FRA à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi qu'à renforcer l'alignement des projets de l'organisation sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
- Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants.
- Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les réalisations, les informations de contrôle seront basées sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives solides et fiables, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA. Au niveau des réalisations, les principales sources d'information à utiliser comprennent les modèles de rapports, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle pour évaluer la qualité des résultats obtenus. En ce qui concerne les résultats, les informations de contrôle seront basées sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et solides concernant l'adoption ou le suivi des conclusions et avis clés de la FRA par les « institutions, organismes, offices et agences concernés de la Communauté et de ses États membres ». Au niveau des résultats, les sources d'informations clés incluront des enquêtes et des données des études documentaires soutenues par des panels d'experts et des réunions de groupes thématiques organisées pour chacun des domaines thématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de suivi et d'évaluation.

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche, coopération avec les parties prenantes	1	-	-	1	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	1	-	-	1	-	-	-	-

Projet A 9.12 - Organes de l'agence

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2007

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), des réunions du bureau exécutif, des réunions du comité scientifiques et des réunions des membres du CA en groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

OBJECTIFS DU PROJET

- Organisation harmonieuse des activités du conseil d'administration, du bureau exécutif et du comité scientifique.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
- Contribuer à améliorer le processus législatif et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Appuyer des réponses politiques respectueuses des droits : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	PRODUITS
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du conseil d'administration. • Réunions du bureau exécutif. • Réunions du comité scientifique. • Traductions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions du Conseil d'administration (2). • Organisation des réunions du Bureau exécutif (4). • Organisation des réunions du Comité scientifique (4).

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	1	1	-	2	250 000	-	-	250 000
Total :	1	1	-	2	250 000	-	-	250 000

RÉSERVES OPÉRATIONNELLES**A 9.13 - Collecte de données complémentaires et autres activités afin d'étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes**

PRIORITÉ 1

STATUT : en cours

TYPE : pluriannuel

DÉBUT : 01/01/2018

DESCRIPTION et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Les travaux de recherche de la FRA ainsi que les activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés sous des rubriques de projets spécifiques. Les crédits en l'espèce sont destinés à couvrir les éléments livrables et les mesures concernant des questions et événements qui se présentent pendant l'exercice en cours, par exemple des réponses aux demandes d'aide et d'expertise de l'agence formulées par des parties prenantes, des réponses aux demandes d'événements conjoints (par exemple formulées par les présidences de l'UE), des données ou informations supplémentaires requises par des projets de recherche qui n'auraient pu être prévues, des données et informations supplémentaires pour le rapport sur les droits fondamentaux, des réunions d'experts ponctuelles, y compris des réunions d'information/coordination générales avec des contractants de FRANET. Ci-dessous quelques exemples récents pour de telles demandes ponctuelles supplémentaires :

- Le rapport « Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010 » préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011.
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise sur le thème de la protection des victimes dans l'UE et des orientations envisageables pour l'avenir (mars 2011).
- L'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012.
- La conférence « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » en coopération avec la Présidence danoise, en mars 2012.
- Les réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux.
- Les contributions d'experts aux conférences et événements de l'UE sur des thèmes relatifs aux droits fondamentaux.

Différentes parties prenantes de la FRA en fonction de la question.

OBJECTIFS DU PROJET

- Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis par cette activité.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS PLURIANNUELLES DE LA FRA

- Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables.
- Contribuer à améliorer le processus législatif et la mise en œuvre de la législation : fournir des conseils indépendants.
- Appuyer des réponses politiques respectueuses des droits : fournir une assistance et une expertise en temps réel.
- Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide.
- Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés.

PLAN DE PROJET POUR 2018

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> • Des activités de collecte des données seront réalisées, étant donné que les besoins peuvent évoluer. • Activités de communication et de sensibilisation ; • Une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes spécifique au projet sera élaborée. 	<p>Activités de collecte de données, de communication et de communication avec les parties prenantes.</p>

RESSOURCES DU PROJET POUR 2018

	RESSOURCES HUMAINES				BUDGET (EUR)			
	AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ	TOT 1 ^{re} PRIORITÉ
Recherche et coopération avec les parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Communication et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total :	-	-	-	-	-	-	-	-

Annexes

Annexe I : Affectation des ressources par activité 2018

			Affectation RH 2018				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ
ACTIVITÉ 2 - Victimes de la criminalité et accès à la justice									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 1.1	Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative	Recherche et engagement des parties prenantes	0,5	0,2	-	0,7	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	72 000	-	-
		TOTAL	0,5	0,2	-	0,7	72 000	-	-
NOUVELLES ACTIVITÉS PLANIFIÉES									
A 1.2	Entreprises et droits de l'homme	Recherche et engagement des parties prenantes	0,2	-	-	0,2	-	-	250 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,2	-	-	0,2	-	-	250 000
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 1.3	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine des « Victimes de la criminalité et accès à la justice »	Recherche et engagement des parties prenantes	0,65	0,1	0,2	0,95	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	15 000	-	-
		TOTAL	0,65	0,1	0,2	0,95	15 000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1,35	0,3	0,2	1,85	87 000	-	250 000
			Affectation RH 2018				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ
ACTIVITÉ 2 - Coopération judiciaire, excepté en matière pénale									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 2.1	Détenition pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	75 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,1	0,3	-	0,4	75 000	-	-
NOUVELLES ACTIVITÉS PLANIFIÉES									
A 2.2	Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux	Recherche et engagement des parties prenantes	0,7	0,3	0,4	1,4	-	-	10 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,7	0,3	0,4	1,4	-	-	10 000
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 2.3	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »	Recherche et engagement des parties prenantes	0,65	0,1	0,2	0,95	35 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,65	0,1	0,2	0,95	35 000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1,45	0,7	0,6	2,75	110 000	-	10 000

			Affectation RH 2018				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ
ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 3.1	Mise à jour du Guide pour prévenir le profilage discriminatoire	Recherche et engagement des parties prenantes	0,15	0,25	0,3	0,7	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	150 000
		TOTAL	0,15	0,25	0,3	0,7	50 000	-	150 000
NOUVELLES ACTIVITÉS PLANIFIÉES									
A 3.2	Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de protection des données	Recherche et engagement des parties prenantes	0,15	0,25	0,3	0,7	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	150 000
		TOTAL	0,15	0,25	0,3	0,7	50 000	-	150 000
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 3.3	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »	Recherche et engagement des parties prenantes	0,8	0,4	0,35	1,55	11 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,8	0,4	0,35	1,55	11 000	-	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1,1	0,9	0,95	2,95	111 000	0	300 000
			Affectation RH 2018				BUDGET		
			AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ

ACTIVITÉ 4 - égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 4.1	Droit des personnes handicapées à une vie autonome	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	1	-	1,1	10 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	50 000	-	-
		TOTAL	0,1	1	-	1,1	60 000	-	-
A 4.2	Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination ;	Recherche et engagement des parties prenantes	-	0,1	-	0,1	-	-	35 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	20 000	-	350 000
		TOTAL	-	0,1	-	0,1	20 000	-	385 000
A 4.3	Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	-	-	100 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	20 000	-	-
		TOTAL	0,1	0,3	-	0,4	20 000	-	100 000
A 4.4	Participation au cadre de l'UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l'application de la CDPH	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	0,3	-	0,4	20 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	-

		TOTAL	0,1	0,3	-	0,4	25 000	-	-	
A 4.5	Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	0,1	0,2	0,4	-	-	550 000	
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	
		TOTAL	0,1	0,1	0,2	0,4	-	-	550 000	
Projet thématique dans le cadre de cette activité										
A 4.6	EU MIDIS II	Recherche et engagement des parties prenantes	1,1	0,4	-	1,5	40 000	-	5 000	
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	80 000	-	110 000	
		TOTAL	1,1	0,4	-	1,5	120 000	-	115 000	
NOUVELLES ACTIVITÉS PLANIFIÉES										
A 4.7	Mesure de l'ampleur de la discrimination dans l'UE par l'utilisation du test de situation	Recherche et engagement des parties prenantes	0,15	0,9	0,2	1,25	-	-	50 000	
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	15 000	
		TOTAL	0,15	0,9	0,2	1,25	-	-	65 000	
A 4.8	Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE	Recherche et engagement des parties prenantes	0,35	-	-	0,35	300 000	-	350 000	
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	
		TOTAL	0,35	-	-	0,35	300 000	-	350 000	
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES										
A 4.9	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine suivant: « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »	Recherche et engagement des parties prenantes	1,5	0,2	0,5	2,2	10 000	-	-	
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	-	
		TOTAL	1,5	0,2	0,5	2,2	20 000	-	-	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			3,5	3,3	0,9	7,7	565 000	0	1 565 000	
				Affectation RH 2018				BUDGET		
				AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ
ACTIVITÉ 5 – Droits de l'enfant										
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES										
A 5.1	Bien-être et pauvreté des enfants	Recherche et engagement des parties prenantes	0,3	-	0,5	0,8	5 000	-	180 000	

		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	20 000
		TOTAL	0,3	-	0,5	0,8	15 000	-	200 000
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 5.2	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine des « Droits de l'enfant »	Recherche et engagement des parties prenantes	1,6	-	1,2	2,8	20 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	35 000
		TOTAL	1,6	-	1,2	2,8	25 000	-	35 000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			1,9	0	1,7	3,6	40 000	0	235 000

				Affectation RH 2018				BUDGET		
				AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ

ACTIVITÉ 6 - Intégration et inclusion sociale des Roms									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 6.1	Collecte de données sur l'intégration des Roms	Recherche et engagement des parties prenantes	1,1	0,7	0,2	2,0	900 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	1,1	0,7	0,2	2,0	900 000	-	-
A 6.2	Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	0,7	0,2	1,0	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	85 000	-	-
		TOTAL	0,1	0,7	0,2	1,0	85 000	-	-
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 6.3	Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'« Intégration et inclusion sociale des Roms »	Recherche et engagement des parties prenantes	1,4	0,3	0,5	2,2	10 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	10 000
		TOTAL	1,4	0,3	0,5	2,2	10 000	-	10 000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			2,6	1,7	0,9	5,2	995 000	0	10 000

				Affectation RH 2018				BUDGET		
				AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ

ACTIVITÉ 7 - Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 7.1	Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	Recherche et engagement des parties prenantes	2,75	1,4	-	4,15	330 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	2,75	1,4	-	4,15	330 000	-	-
A 7.2	Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)	Recherche et engagement des parties prenantes	0,40	0,55	-	0,95	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	30 000	-	-

		TOTAL	0,40	0,55	-	0,95	30 000	-	-
A 7.3	Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015	Recherche et engagement des parties prenantes	1,85	0,25	-	2,1	40 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	10 000	-	-
		TOTAL	1,85	0,25	-	2,1	50 000	-	-
A 7.4	Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels	Recherche et engagement des parties prenantes	1,8	-	-	1,8	60 000	-	40 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	40 000
		TOTAL	1,8	-	-	1,8	60 000	-	80 000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			6,5	2,2	0	8,7	470 000	0	80 000

		Affectation RH 2018				BUDGET		
		AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORI TÉ	2 ^e PRIORI TÉ	3 ^e PRIORI TÉ

ACTIVITÉ 8 - Racisme, xénophobie et intolérance associée									
ACTIVITÉS PLURIANNUELLES									
A 8.1	Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives	Recherche et engagement des parties prenantes	1,3	0,05	0,1	1,45	60 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	30 000	-	120 000
		TOTAL	1,3	0,05	0,1	1,45	90 000	-	120 000
A 8.2	Antisémitisme : Collecte et analyse de données	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	0,1	0,1	5 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	-	-	0,1	0,1	5 000	-	-
A 8.3	Coordination du sous-groupe sur les méthodologies d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine, qui relève du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance	Recherche et engagement des parties prenantes	0,1	-	0,9	1,0	20 000	-	50 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,1	-	0,9	1,0	20 000	-	50 000
A 8.4	Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse des données	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	0,1	0,1	-	-	190 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	10 000
		TOTAL	-	-	0,1	0,1	-	-	200 000
A 8.5	Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants	Recherche et engagement des parties prenantes	0,2	0,2	0,1	0,5	30 000	-	200 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,2	0,2	0,1	0,5	30 000	-	200 000
DEMANDES D'ACTIVITÉS PONCTUELLES									
A 8.6	Réponses aux demandes ponctuelles et aux	Recherche et engagement des parties prenantes	1,1	0,2	0,2	1,5	15 000	-	5 000

urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine suivant: « Racisme, xénophobie et autres formes d'intolérance »	Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	5 000	-	5 000
	TOTAL	1,1	0,2	0,2	1,5	20 000	-	10 000
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ		2,7	0,45	1,5	4,65	165 000	0	580,000

Affectation RH 2018				BUDGET		
AT	AC	END	TOT	1 ^{re} PRIORITÉ	2 ^e PRIORITÉ	3 ^e PRIORITÉ

ACTIVITÉ 9 - Projets et activités transversaux

ACTIVITÉS PLURIANNUELLES

A 9.1	Rapports annuels	Recherche et engagement des parties prenantes	2,6	0,3	0,15	3,05	285 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	145 000	-	100 000
		TOTAL	2,6	0,3	0,15	3,05	430 000	-	100 000
A 9.2	Enquête sur les droits fondamentaux – mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Recherche et engagement des parties prenantes	2,3	0,3	-	2,6	1 740 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	2,3	0,3	-	2,6	1 740 000	-	-
A 9.3	Système d'information européen sur les droits fondamentaux - EFRIS	Recherche et engagement des parties prenantes	0,4	0,2	-	0,6	100 000	-	90 000
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	0,4	0,2	-	0,6	100 000	-	90 000
A 9.4	Forum des droits fondamentaux	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	8,95	3,3	0,7	12,95	450 000	-	-
		TOTAL	8,95	3,9	0,7	12,95	450 000	-	-
A 9.5	Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés								
A 9.5.1	Arts et droits de l'homme	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,67	0,4	0,23	1,3	90 000	-	-
		TOTAL	0,67	0,4	0,23	1,3	90 000	-	-
A 9.5.2	Médias et droits de l'homme	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	1,02	0,35	0,28	1,65	40 000	-	-
		TOTAL	1,02	0,35	0,28	1,65	40 000	-	-
A 9.5.3	Communiquer sur les droits	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	1,76	0,25	0,29	2,3	45 000	-	-
		TOTAL	1,76	0,25	0,29	2,3	45 000	-	-

A 9.6 Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide									
A 9.6.1	Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	40 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,77	0,5	-	1,27	100 000	-	-
		TOTAL	0,77	0,5	-	1,27	140 000	-	-
A 9.6.2	Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,52	-	0,6	1,12	40 000	-	-
		TOTAL	0,52	-	0,6	1,12	40 000	-	-
A 9.6.3	Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	35 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,77	-	-	0,77	50 000	-	-
		TOTAL	0,77	-	-	0,77	85 000	-	-
A 9.6.4	Espace sûr et propice pour la société civile dans la promotion des droits fondamentaux	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	15 000	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,64	0,3	-	0,94	15 000	-	-
		TOTAL	0,64	0,3	-	0,94	30 000	-	-
A 9.7	Promotion des droits fondamentaux par l'intermédiaire des conférences de la FRA en coopération avec les présidences de l'UE et d'autres institutions	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	0,35	0,05	-	0,4	50 000	-	-
		TOTAL	0,35	0,05	-	0,4	50 000	-	-
A 9.8	Fourniture de conseils et de l'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, agences et autres organes de l'UE	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	2,4	0,3	-	2,7	100 000	-	-
		TOTAL	2,4	0,3	-	2,7	100 000	-	-
A 9.9	Promotion de l'impact des réalisations de la FRA	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	2,55	1,85	-	4,4	360 000	-	-
		TOTAL	2,55	1,85	-	4,4	360 000	-	-
A 9.10	Production et diffusion de produits de communication	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	2,2	1,35	-	3,55	115 000	-	-
		TOTAL	2,2	1,35	-	3,55	115 000	-	-
A 9.11	Performance, suivi et évaluation	Recherche et engagement des parties prenantes	1	-	-	1	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	1	-	-	1	-	-	-
A 9.12	Organes de l'agence	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	1	1	-	2	250 000	-	-
		TOTAL	1	1	-	2	250 000	-	-

		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	29,9	10,45	2,25	42,6	4 325 000	<i>190 000</i>
		TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	51	20	9	80	6 608 000	
Réserves opérationnelles								
A 9.13	Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes	Recherche et engagement des parties prenantes	-	-	-	-	-	-
		Communication, promotion et sensibilisation	-	-	-	-	-	-
		TOTAL	-	-	-	-	-	-
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	-	-	-	-	0	0
		TOTAL GÉNÉRAL	51	20	9	80	6 608 000	

Domaine d'activité	Ressources humaines allouées				Budget des ressources financières		
	AT	AC	END	Total des RH	Priorité budget I	Frais généraux	Coût total
ACTIVITÉ 1 - Victimes de la criminalité et accès à la justice	1,35	0,3	0,2	1,85	87 000	255 462	342 462
ACTIVITÉ 2 - Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	1,45	0,7	0,6	2,75	110 000	379 741	489 741
ACTIVITÉ 3 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	1,1	0,9	0,95	2,95	111 000	407 359	518 359
ACTIVITÉ 4 - Égalité et toute forme de discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	3,5	3,3	0,9	7,7	565 000	1 021 849	1 586 849
ACTIVITÉ 5 - Droits de l'enfant	1,9	0	1,7	3,6	40 000	524 733	564 733
ACTIVITÉ 6 - Intégration et inclusion sociale des Roms	2,6	1,7	0,9	5,2	995 000	731 865	1 726 865
ACTIVITÉ 7 - Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	6,5	2,2	0	8,7	470 000	1 187 554	1 657 554
ACTIVITÉ 8 - Racisme, xénophobie et intolérance associée	2,7	0,45	1,5	4,65	165 000	683 534	848 534
ACTIVITÉ 9 - Activités et projets transversaux	29,9	10,45	2,25	42,6	4 065 000	5 854 919	9 919 919
TOTAL GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	51	20	9	80	6 608 000	11 047 018	17 655 018
Réserves opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT TOTAL	-	-	-	-	6 608 000	11 047 018	17 655 018
Activités de soutien	21	12	1	34	-	4 694 982	4 694 982
TOTAL GÉNÉRAL	72	32	10	114	6 608 000	15 742 000	22 350 000

Annexe II: Perspectives en matière de ressources financières pour 2018-2020

Tableau 1 – Dépenses

Dépenses	2017		2018	
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
Titre 1	12,973,250	12,973,250	13,485,000	13,485,000
Titre 2	2,380,000	2,380,000	2,257,000	2,257,000
Titre 3	7,499,000	7,499,000	6,608,000	6,608,000
Dépenses totales	22,852,250	22,852,250	22,350,000	22,350,000

DÉPENSES	Crédits d'engagement						
	Budget exécuté 2016	Budget 2017	Projet de budget 2018		VAR 2018 / 2017	Envisagé en 2019	Envisagé en 2020
			Demande de l'agence	Prévisions budgétaires			
Titre 1						106%	102%
Dépenses de personnel	11,618,709	12,973,250	14,090,000	12,873,000	-0.77%	14,296,000	1,577,000
11 Traitements et indemnités	10,420,802	11,399,250	12,550,000	11,530,000	1.15%	12,553,000	12,796,000
- dont postes inscrits au tableau des effectifs	7,963,444	8,609,500	9,368,000	8,640,000	-0.35%	9,597,000	9,780,000
- dont personnel externe	2,457,358	2,789,750	3,182,000	2,890,000	-3.59%	2,956,000	3,016,000
12 Dépenses liées au recrutement de personnel	49,173	193,000	127,000	90,000	-53.37%	150,000	153,000
13 Frais de missions	66,596	80,000	90,000	75,000	-6.25%	90,000	92,000
14 Infrastructure socio-médicale	104,453	130,000	135,000	115,000	-11.54%	165,000	169,000
15 Formation	105,822	175,000	185,000	125,000	-28.57%	250,000	255,000
16 Services externes	66,196	112,000	115,000	95,000	-15.18%	120,000	123,000
17 Réceptions et événements	1,431	3,000	3,000	3,000	0%	3,000	4,000
18 Protection sociale	804,236	881,000	885,000	840,000	-4.65%	965,000	985,000
19 Autres dépenses liées au	-	-	-	-		-	-

personnel								
Titre 2						99%	102%	
Dépenses d'infrastructure et opérationnelles	2,342,944	2,380,000	2,443,000	2,343,000	-1.55%	2,240,000	2,289,000	
20 Location d'immeubles et frais accessoires ²	1,391,464	1,380,000	1,396,000	1,387,000	-0.07%	1,190,000	1,214,000	
21 Technologies de l'information et de la communication	782,045	764,000	802,000	760,000	-0.52%	824,000	841,000	
22 Biens mobiliers et frais accessoires	11,509	25,000	32,000	20,000	-20.00%	25,000	26,000	
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	34,465	46,000	50,000	38,000	-17.39%	51,000	53,000	
24 Affranchissement / télécommunications	89,322	126,000	132,000	108,000	-14.29%	123,000	126,000	
25 Frais de réunions	9,343	11,000	11,000	10,000	-9.09%	11,000	12,000	
26 Frais de gestion liés aux activités opérationnelles	-	-	-	-		-	-	
27 Information et publication	-	-	-	-		-	-	
28 Études	24,795	20,000	20,000	20,000	0.00%	16,000	17,000	
Titre 3						87%	102%	
Dépenses opérationnelles	7,641,347	7,499,000	7,411,000	7,134,000	-4.87%	5,727,000	5,842,000	
32 Libertés	2,166,272	1,607,000	410,000	410,000	-74.49%	817,000	834,000	
33 Égalité	1,632,366	2,880,000	1,770,000	1,700,000	-40.97%	1,245,000	1,270,000	
36 Justice	1,919,631	277,000	2,762,000	2,600,000	838.63%	475,000	483,000	
37 Activités horizontales opérationnelles	1,605,243	2,080,000	1,995,000	1,950,000	-6.25%	2,840,000	2,897,000	
38 Organes de l'Agence et mécanisme de consultation	317,836	500,000	390,000	390,000	-22.00%	350,000	357,000	
39 Réserve pour Titre 3	-	155,000	84,000	84,000	-45.81%	-	-	
Titre 4								
Dépenses opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-	

² Y compris l'éventuel remboursement des intérêts ; des informations détaillées relatives à la politique immobilière sont fournies dans le tableau à l'annexe III.

40 Accords de coopération	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	21,603,000	22,852,250	23,944,000	22,350,000	-2.20%	22,263,000	22,708,000

Tableau 2 – Recettes

Recettes	2017	2018
	Recettes estimées par l'agence	Prévisions budgétaires
Contribution de l'UE	22,567,000	22,180,000
Autres recettes	285,250	170,000
Total des Recettes totales	22,852,250	22,350,000

Tableau 3 – Résultat budgétaire et annulation de crédits

RECETTES	2016	2017	2018		VAR 2018/2017	Envisagé en 2019	Envisagé en 2020
	Budget exécuté	Recettes estimées par l'agence	Comme demandé par l'agence	Prévisions budgétaires			
1. RECETTES DES REDEVANCES ET DES TAXES	-	-	-	-		-	-
2. CONTRIBUTION DE L'UE	21,359,000	22,567,000	23,774,000	22,180,000	-1,71%	22,088,000	22,530,000
dont recettes administratives (titre 1 et titre 2)	13,717,653	15,353,250	16,416,000	15,216,000	-0,89%	16,407,000	16,734,000
dont recettes opérationnelles (titre 3)	7,641,347	7,213,750	7,358,000	7,134,000	-3,46%	5,681,000	5,796,000
dont recettes affectées provenant des excédents des exercices précédents	156,000	104,000	201,117	202,738	94,94%	-	-
3. CONTRIBUTION DES PAYS TIERS (y compris pays de AELE et pays candidats)	-	41,250	170,000	170,000	312,12%	175,000	178,000

dont AELE	-	-	-	-		-	-
dont pays candidats	-	41,250	170,000	170,000	312,12%	175,000	178,000
4. AUTRES CONTRIBUTIONS	244,000	244,000	-	-		-	-
dont convention de délégation, subventions ad hoc	-	-	-	-		-	-
5. OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES	-	-	-	-		-	-
6. RECETTES DES SERVICES RENDUS CONTRE PAIEMENT	-	-	-	-		-	-
7. CORRECTION DES DÉSÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES	-	-	-	-		-	-
TOTAL DES RECETTES	21,603,000	22,852,250	23,944,000	22,350,000	-2,20%	22,263,000	22,708,000

Résultat budgétaire	➤ * 2014	➤ * 2015	➤ * 2016
Recettes effectivement reçues (+)	21,483,149	21,609,340	21,603,837
Paiements effectués	-15,008,498	-15,483,290	-15,881,760
Report de crédits (-)	-6,764,405	-6,401,560	-5,965,240
Annulation de crédits reportés (+)	147,430	104,366	201,117
Ajustement pour report de crédits de recettes affectées de l'exercice précédent (+)	299,902	279,077	244,000
Différences de taux de change (+/-)	-632	-3,689	783
Ajustement pour solde négatif de l'exercice précédent (-)			
Total	156,946	104,245	202,737

Annexe III: Ressources humaines– quantitatives

Tableau 1 – Effectifs et leur évolution ; aperçu de toutes les catégories de personnel

Effectifs		Réellement pourvus au 31.12.2015	Autorisés au titre du budget 2016 de l'UE ³	Réellement pourvus au 31.12.2016	Autorisés au titre du budget 2017 de l'UE	Pourvus au 31.12.2017	Projet de budget pour l'exercice 2018 ⁴	Envisagés en 2019	Envisagés en 2020
Fonctionnaires	AD	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST	-	-	-	-	-	-	-	-
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
AT	AD	44	48	45	46	46	47	48	48
	AST	27	26	25	26	24	25	25	25
	AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-
Total ⁵		71	74	70	72	70	72	73	73
AC GF IV		10	22	13	26	14	20	22	22
AC GF III		14	9	12	9	11	10	11	11
AC GF II		5	2	5	2	5	2	2	2
AC GF I		-	-	-	-	-	-	-	-
Total AC ⁶		29	33	30	37	30	32	35	35
END ⁷		8	9	5	10	8	10⁸	10⁹	10¹⁰
Prestataires de services structurels ¹¹		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		108	116	105	119	108	114	118	118
Personnel externe ¹² à des fins de remplacement ponctuel ¹³		1	-	1	-	-	-	-	-

Tableau 2 – Plan pluriannuel en matière de politique du personnel 2018-2020

3 D'après les autorisations pour les agents temporaires (AT) et d'après les estimations pour les agents contractuels (AC) et les experts nationaux détachés (END).

4 Ces chiffres ne devraient pas dépasser ceux indiqués dans la fiche financière législative jointe à l'acte fondateur (ou à l'acte fondateur révisé), moins les réductions d'effectifs effectuées dans le contexte de la réduction globale de 5% au cours de la période 2013-2017.

5 Effectifs

6 Effectifs

7 Effectifs

8 Comprenant 1 END sans coût

9 Comprenant 1 END sans coût

10 Comprenant 1 END sans coût

11 Les prestataires de services sont engagés par une entreprise privée et effectuent des tâches spécialisées externalisées de nature horizontale/de soutien, par exemple, dans le domaine des technologies de l'information. Auprès de la Commission, les critères généraux suivants doivent être remplis : 1) pas de contrat individuel avec la Commission ; 2) dans les locaux de la Commission, habituellement avec un PC et un bureau; 3) suivi administratif effectué par la Commission (badge, etc.) ; et 4) contribution à la valeur ajoutée de la Commission.

12 ETP

13 Par exemple, remplacement en raison d'un congé de maternité ou d'un long congé de maladie.

Catégorie et grade	Tableau des effectifs dans le budget de l'UE pour 2016		Pourvus au 31.12.2016		Modifications en 2016 en application de la règle de flexibilité ¹⁴		Tableau des effectifs dans le budget de l'UE voté pour 2017 ¹⁵		Modifications en 2017 en application de la règle de flexibilité ¹⁶		Tableau des effectifs dans le projet de budget de l'UE pour 2018 ^{17*}		Tableau des effectifs 2019		Tableau des effectifs 2020	
	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT	fonctionnaires	AT
AD 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AD 15	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 14	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	1
AD 13	-	2	-	1	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2	-	2
AD 12	-	10	-	-	-	-	-	8	-	-	-	6	-	7	-	7
AD 11	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
AD 10	-	14	-	2	-	-	-	12	-	-	-	12	-	9	-	9
AD 9	-	11	-	7	-	-	-	11	-	-	-	12	-	12	-	12
AD 8	-	1	-	8	-	-	-	1	-	-	-	4	-	8	-	8
AD 7	-	5	-	15	-	-	-	7	-	-	-	6	-	2	-	2
AD 6	-	3	-	6	-	-	-	3	-	-	-	3	-	1	-	1
AD 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AD	-	48	-	45	-	-	-	46	-	-	-	47	-	48	-	48
AST 11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 10	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	2
AST 9	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	4	-	3	-	3
AST 8	-	3	-	3	-	-	-	3	-	-	-	3	-	5	-	5
AST 7	-	6	-	3	-	-	-	6	-	-	-	6	-	7	-	7
AST 6	-	12	-	3	-	-	-	12	-	-	-	10	-	7	-	7
AST 5	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
AST 4	-	1	-	8	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-
AST 3	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST	-	26	-	25	-	-	-	26	-	-	-	25	-	25	-	25
AST/SC1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

14 Conformément à l'article 32, paragraphe 1, du règlement financier-cadre, le conseil d'administration peut modifier, sous certaines conditions, le tableau des effectifs en principe jusqu'à 10% des postes autorisés, à moins que la réglementation financière de l'organisme concerné ne prévoit un pourcentage différent.

15 Comme indiqué au point 6 du « Document de position du réseau des agences de l'UE » (Position paper of the EU Agencies Network), les agences désapprouvent la proposition de réduction supplémentaire des effectifs formulée par la Commission européenne en vue de la création d'une « réserve de redéploiement ». Par conséquent et pour éviter de réduire son efficacité, la FRA propose de maintenir en 2016 le même nombre de postes qu'en 2015. Toutefois, si l'autorité budgétaire décide de réduire le nombre de postes, l'agence pourrait envisager de libérer un poste AST 7.

16 Conformément à l'article 32, paragraphe 1, du règlement financier-cadre, le conseil d'administration peut procéder à des modifications du tableau des effectifs, sous certaines conditions, en principe jusqu'à concurrence de 10% des postes autorisés, à moins que la réglementation financière de l'organisme concerné ne prévoit un pourcentage différent.

*Afin de garantir l'égalité des chances en matière d'avancement professionnel, l'agence propose la révision suivante des grades de ses postes en 2018 : 3 AD7 à AD9, 2 AD6 à AD8, 1 AD8 à AD10, 1 AST8 à AST9 et 1 AST6 à AST8

AST/SC5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AST/SC6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	74	-	70	-	-	-	72	-	-	-	72	-	73	-	73

A. Nouvelles tâches et accroissement des tâches existantes

Le nombre de tâches supplémentaires assignées à la FRA a sensiblement augmenté depuis la mi-2015, lorsque l'Union européenne s'est trouvée confrontée à un afflux croissant de réfugiés et de migrants, d'une part, et à de nouvelles menaces pour la sécurité intérieure, d'autre part. La FRA a déjà porté à son maximum l'utilisation de ses ressources pour exécuter les nombreuses nouvelles tâches qui lui ont été confiées et se conformer pleinement à ses obligations au titre de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 concernant la réduction des effectifs. En outre, elle a dû réduire ses effectifs de 4 autres postes supplémentaires pour la « réserve de redéploiement », atteignant une réduction globale de 10% du personnel en 2017.

Ces réductions, couplées à l'augmentation subite de la demande d'assistance de la FRA, affaiblissent considérablement sa capacité à continuer de répondre rapidement au nombre croissant de sollicitations émanant de ses parties prenantes. Les domaines suivants sont particulièrement touchés par les tâches supplémentaires qui ont été confiées à la FRA et par une forte augmentation de la charge de travail :

Migration

L'agence est très impliquée dans les domaines de la migration, de l'intégration et de la protection des réfugiés – le niveau des demandes de soutien et d'expertise de l'agence émanant des États membres et des institutions de l'UE a fortement augmenté, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour l'agence.

Les demandes adressées à l'agence comprennent des avis juridiques sur la législation de l'UE et les dossiers stratégiques pendants [par exemple, sur la proposition de règlement relatif aux pays d'origine sûrs, sur les propositions de modification du règlement de Dublin et d'Eurodac et sur les difficultés relatives aux droits fondamentaux dans les centres d'enregistrement (« hotspots »)], le soutien lors de l'élaboration de l'analyse d'impact des futures propositions législatives (par exemple, concernant les modifications apportées au système d'information Schengen ou la révision de l'acquis de l'UE pour lutter contre le trafic de migrants), la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de l'UE (stratégie de l'UE contre la traite des êtres humains, plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants, plan d'action de l'UE concernant les retours), l'intégration des droits fondamentaux dans le mécanisme d'évaluation de Schengen et une assistance sur le terrain pour relever les défis des droits fondamentaux dans les centres d'enregistrements (« hotspots »).

Plus particulièrement, en 2016, l'agence a constaté une augmentation de 600 pour cent des demandes officielles d'avis juridiques émanant des institutions de l'UE concernant les dossiers clés dans les domaines de l'asile, de la migration et du contrôle aux frontières – tels que le système ECRIS en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers, la proposition de règlement relatif aux listes de pays d'origine sûrs, la refonte de Dublin et Eurodac.

Depuis avril 2016, l'agence a déployé des effectifs dans le cadre de missions de longue durée en Grèce, chargés d'examiner en particulier les questions relatives à la protection de l'enfance, à l'identification des personnes vulnérables, au respect des garanties procédurales en matière d'asile, à la détention et aux procédures de retour. Le succès de la contribution de l'agence a entraîné une augmentation des demandes concernant sa présence en Grèce – l'agence ayant récemment signé un protocole d'accord avec les autorités grecques en vue d'un certain nombre d'activités pour 2017 et au-delà. Il est donc nécessaire de renforcer le soutien opérationnel de l'agence en élargissant la réserve de ses experts internes, notamment pour fournir des capacités de déploiement sur le terrain.

Inclusion et non-discrimination

Les institutions de l'UE attendent de l'agence une analyse, sous l'angle des droits fondamentaux, des évolutions importantes dans les domaines de l'intégration des migrants et des réfugiés et des principales difficultés qui se posent en relation notamment avec le racisme et les crimes de haine. Cela comprend des rapports, des documents d'orientation sur l'asile, une contribution concernant l'intégration des ressortissants de pays tiers, et de leurs descendants, dans des domaines essentiels de la vie sociale, tels que l'emploi, l'éducation et la participation à la vie sociale, les mesures visant à combattre la discrimination et les crimes racistes, en particulier au regard des droits des enfants. En outre, l'agence a élargi l'étendue de son travail concernant le racisme en termes de collecte de données et coordonne un sous-groupe du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, chargé d'améliorer l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine.

La question des crimes de haine constitue par ailleurs une priorité de l'agenda politique des institutions de l'UE et l'agence peut s'attendre à être sollicitée à l'avenir afin d'intensifier ses activités dans ce domaine. L'agence apporte déjà une contribution en produisant des analyses ciblées fondées sur les données statistiques de ses enquêtes et en facilitant les travaux d'un sous-groupe dédié d'États membres, qui fait partie du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Cette tâche devrait prendre plus d'importance à mesure que les États membres améliorent leur capacité d'enregistrement et de collecte de données sur les crimes de haine.

Parallèlement, le domaine de l'intégration des migrants revêt une importance de plus en plus critique dès lors que les réfugiés et les migrants récemment arrivés participent plus activement à l'éducation et au marché du travail dans de nombreux États membres. L'agence mène actuellement d'autres recherches sur les expériences de ces migrants et réfugiés et s'attend à voir augmenter dans les prochaines années la demande de données et d'analyses de la part des institutions de l'UE, en relation également avec les aspects de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux portant sur la non-discrimination.

Sécurité et protection des données

Au cours de la période à venir, l'agence devra renforcer ses capacités dans les domaines liés à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données concernant de nouveaux aspects qui appellent une attention croissante – à savoir les mégadonnées et l'interopérabilité des données. Le travail de l'agence au sein du groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité et sa collaboration renforcée avec des agences comme eu-LISA indiquent que des projets devront être lancés pour aborder directement les questions des mégadonnées et de l'interopérabilité des données afin que l'agence soit en mesure d'agir efficacement en matière de migration, d'asile et de sécurité, dans la mesure où ces questions sont liées aux évolutions récentes de la collecte et de l'échange de données – par exemple dans le cas des systèmes VIS, SIS et ETIAS.

De plus, étant donné que les activités liées aux domaines de la sécurité et de la migration devraient conserver, dans les mois et les années à venir, une haute importance pour la Commission, d'autres institutions de l'UE et les États membres – comme en atteste la désignation d'un commissaire chargé de l'union de la sécurité –, les demandes de contributions de l'agence dans ces domaines ont augmenté, y compris les demandes directes d'expertise émanant du Parlement et de la Commission, sur des questions qui vont du chiffrement à la lutte contre le terrorisme. La participation de l'agence au groupe d'experts de haut niveau sur les systèmes d'information et l'interopérabilité, aux côtés du CEPD, ainsi qu'au groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE/BIDDH, indique clairement que son rôle est de plus en plus important. À cet égard, elle est en mesure de jouer un rôle complémentaire auprès d'autres acteurs comme le CEPD, étant donné qu'elle peut se référer à un large éventail de considérations en matière de droits fondamentaux – à côté de la vie privée et de la protection des données, qui relèvent de son mandat – telles que l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant et l'accès à la justice.

Forte demande pour la recherche

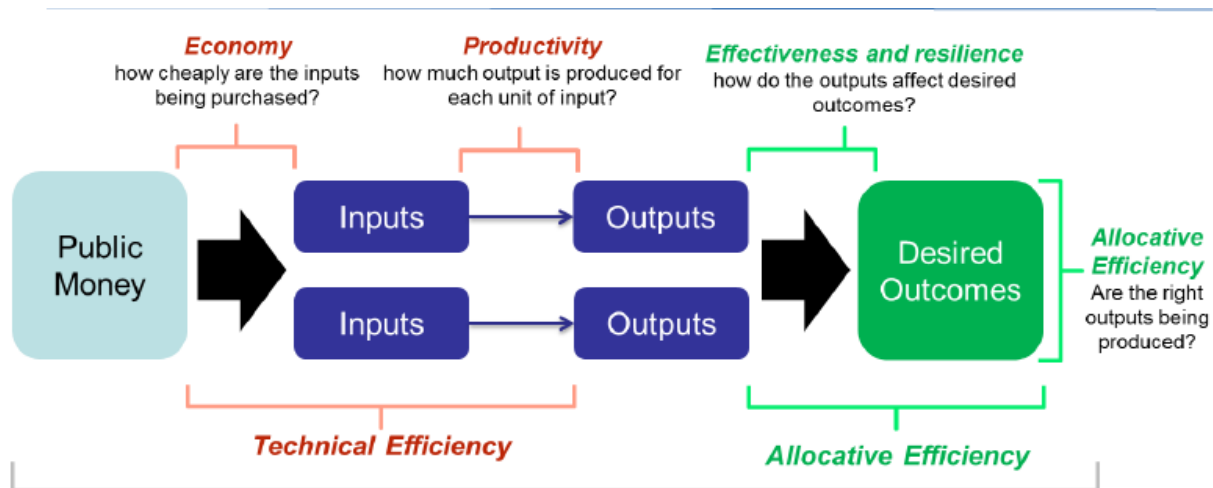
Le succès des activités de l'agence en matière d'analyse de données et d'enquêtes quantitatives à grande échelle a débouché sur des demandes l'invitant à collecter toujours plus de données et à renouveler ses enquêtes, car ces travaux produisent généralement des données sans équivalent dans des domaines essentiels des droits fondamentaux qui, autrement, ne seraient pas couverts au niveau des États membres et de l'Union. C'est le cas, par exemple, des rapports mensuels établis par l'agence sur la crise de l'asile et de l'enquête EU-MIDIS sur les minorités ethniques et les immigrants. Ainsi, en 2016, la Commission a demandé à l'agence de répéter l'enquête sur les expériences et les perceptions des personnes juives de l'antisémitisme, l'enquête sur les personnes LGBT et l'enquête sur les Roms, tout en réalisant sa première enquête sur les expériences et les opinions de la population en général à propos des droits fondamentaux (en plus de l'enquête EU-MIDIS et des rapports mensuels sur la migration). Il s'ensuit que, pour la première fois à ce jour dans l'histoire de l'agence, la FRA gère actuellement cinq enquêtes en même temps. Pour mettre au point et gérer efficacement ces enquêtes, ainsi que d'autres aspects de la collecte et de l'analyse de données dont elle s'occupe à tous les niveaux (de la conception à l'analyse), l'agence a besoin d'effectifs supplémentaires. C'est indispensable pour que la collecte de données et les enquêtes puissent s'effectuer en temps utile et conformément à des normes de qualité élevées, de sorte que les résultats soient exploitables par la Commission, le Parlement européen et le Conseil dans des domaines stratégiques déterminants tels que l'asile et l'intégration.

En outre, l'agence propose de réviser les grades de certains postes en 2018 afin de garantir l'égalité des chances en matière d'avancement professionnel, dans les limites légales.

B. Gains d'efficacité

Dans un contexte de réduction des dépenses et de pression accrue sur les agences, l'importance des gains d'efficacité dans le secteur public n'est plus à démontrer, mais les enjeux de l'efficacité vont au-delà des économies pécuniaires ou de l'obtention des résultats globaux demandés en termes de réduction des effectifs.

Si la productivité du secteur public correspond au rapport entre le volume de la production et chaque unité de facteur de production, l'efficacité concerne l'ensemble du processus qui consiste à transformer l'argent public en facteurs de production et en réalisations pour aboutir finalement aux résultats recherchés. Il est donc crucial de bien comprendre les concepts. Un modèle simplifié du processus est proposé ci-après pour appréhender les différents types d'efficacité et leur rôle dans un cadre de référence :



Le modèle présenté ci-dessus fait ressortir les types d'efficacité suivants :

1. efficacité technique (« faire correctement les choses ») : faire davantage pour un coût/des ressources similaires ou moindres ;
2. efficacité de l'allocation des ressources (« faire les choses correctes ») : trouver de nouveaux moyens d'obtenir les résultats recherchés pour un coût/des ressources similaires ou moindres.

Sur la base de ce qui précède, l'élaboration d'une stratégie de gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

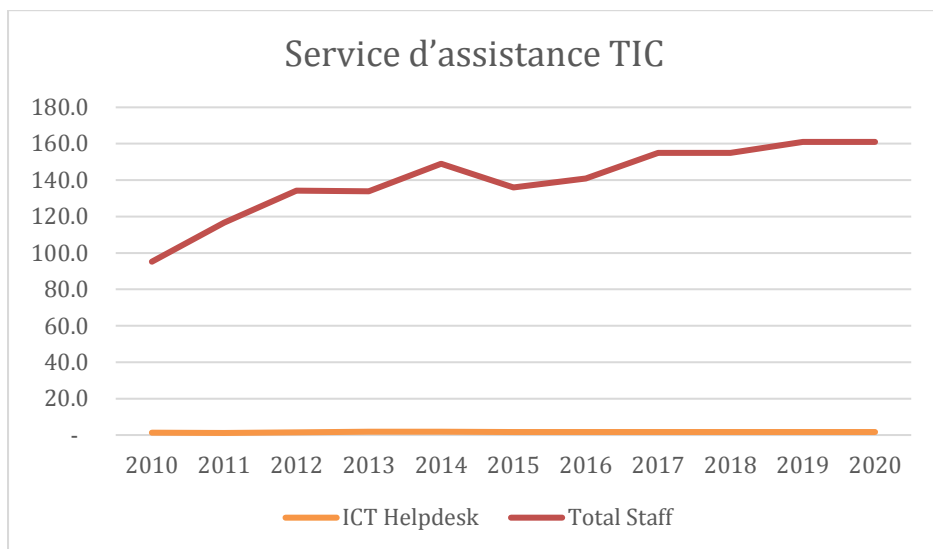
- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements ;
- introduire des changements dans les systèmes – gains d'efficacité grâce à l'automatisation de tâches répétitives ;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes ;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences ;
- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources financières et humaines, afin de faciliter l'obtention de gains d'efficacité ;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l'efficacité.

Dans cette optique, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir tout à la fois l'efficacité technique et l'efficacité de l'allocation des ressources et pour libérer le potentiel d'amélioration de l'efficacité.

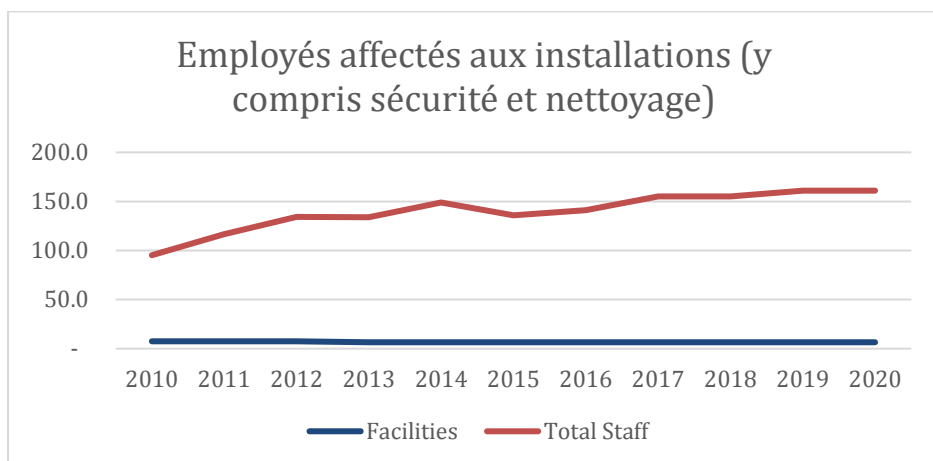
À cette fin, l'agence a pris plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et des gains d'efficacité. Afin d'aller encore plus loin dans cette direction, l'agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d'efficacité :

Pôle I : TIC et infrastructures

Au cours des années écoulées, l'agence a rapidement modernisé ses technologies de l'information et de la communication en adoptant des outils, une architecture commune et des solutions informatiques de pointe permettant la création de postes de travail entièrement mobiles qui rendent possible un environnement de travail numérique plus collaboratif. Grâce aux synergies créées et aux gains d'efficacité obtenus, le service d'assistance informatique est resté en mesure d'aider au mieux un personnel toujours plus nombreux, malgré ses moyens limités. De même, l'agence a pu conserver des effectifs affectés aux installations relativement peu nombreux.



Évolution des effectifs dans le domaine de l'assistance TIC au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.



Évolution des effectifs dans le domaine des installations au regard de l'accroissement du nombre général d'utilisateurs.

L'agence continue d'optimiser ses ressources afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires. La liste suivante illustre les mesures déjà prises ou en cours de déploiement :

1. Numérisation des flux de travail internes : la mise en service d'une application électronique de gestion des flux de travail est en cours afin de remplacer les flux des opérations financières (engagements et paiements) sur

support papier (4^e trimestre 2017 – 1^{er} trimestre 2018). Il est prévu ensuite de numériser d'autres flux de travail qui s'effectuent actuellement sur support papier (2018).

2. Les sites extranet de l'agence ont été externalisés vers l'infrastructure Drupal de la Commission au 3^e trimestre 2017, permettant ainsi de réaliser des économies sur les coûts d'hébergement et de maintenance d'une telle application.
3. Les demandes de mission sont examinées plus attentivement en vue d'apprécier s'il est possible d'y donner suite au moyen des technologies de vidéoconférence déjà en usage au sein de l'agence. L'augmentation du nombre de demandes de vidéoconférences et de conférences en ligne au cours des deux dernières années constitue un indicateur pertinent à cet égard.
4. Ces dernières années, l'agence a pris des mesures pour réduire ses coûts liés aux installations en optimisant la gestion interne des infrastructures, a changé de fournisseur d'électricité et a perfectionné le système de refroidissement de son centre de données. Ces changements ont permis de diminuer les coûts de gestion des installations de 10% au total et de maintenir cette consommation réduite tout au long des deux dernières années (2015-2016).
5. Recours à des contrats-cadres interinstitutionnels concernant, par exemple, les TIC, les installations et d'autres services administratifs.

Pôle II : Système de gestion de la qualité

1. Les circuits financiers pour le Titre I ont été simplifiés, avec une réduction de la chaîne de contrôle ainsi qu'une fusion de certaines fonctions de contrôle (FVA/AO). Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme en attestent les résultats positifs des audits externes (Cour des comptes, IAS).
2. Dans le processus de mise en œuvre des projets de recherche, la phase de planification a été simplifiée grâce à une nouvelle approche intégrée permettant de réduire la fréquence de certaines réunions (par exemple, dans le cas de la FRAPPE), qui créaient des difficultés du point de vue du respect du calendrier. Cela favorisera une mise en œuvre standardisée des projets et une productivité accrue du fait du remplacement de réunions de coordination par le recours à des outils informatiques existants (par exemple, Matrix).
3. Un processus de contrôles ex-post a été conçu d'après un modèle fondé sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent une analyse solide des données statistiques recueillies durant l'exécution du budget. Cela permettra d'effectuer des contrôles sur un échantillon de transactions ciblées combinant différentes dimensions de risques. Une augmentation appréciable de la productivité devrait être obtenue grâce à la réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui porteraient autrement sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.
4. Depuis 2016, un processus de vérifications de la conformité est en place afin d'intégrer le travail d'organes d'audit externes dans certains domaines. Ce processus analyse l'exécution correcte des flux de travail, tout en évaluant la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes. Le premier contrôle du processus « édition et production » a mis en évidence des possibilités d'amélioration en termes d'efficacité (réduction des coûts de stockage) et de productivité (réduction du nombre de corrections d'épreuves fondée sur une analyse statistique des résultats). D'autres contrôles récemment effectués sur le processus de « demandes d'avis émanant des institutions » font apparaître des possibilités de réduction du temps de travail dans la chaîne de contrôle de la qualité.
5. Une proposition a été formulée en vue de rationaliser les réunions internes en évitant des réunions de routine improductives grâce à des échanges par courrier électronique et via l'intranet. Cet aspect peut être mesuré au moyen d'une analyse du temps consacré aux réunions par chaque membre du personnel dans les rapports générés par le module ABB.

6. Une proposition a été émise en vue de rationaliser les missions (justification, durée, fréquence, valeur ajoutée, nombre de personnes participant à la même mission, possibilité de téléconférence), ce qui devrait réduire sensiblement les coûts engendrés par les missions et la perte de productivité causée par les transferts, déplacements et autres pertes de temps.

Pôle III : Planification, suivi, évaluation et rapports

1. À la suite de l'adoption de la feuille de route en réponse aux objectifs de l'approche commune visant à renforcer les gains d'efficacité, une nouvelle approche de planification intégrée a été introduite en 2017 afin de satisfaire plus efficacement aux exigences du document unique de programmation, d'optimiser la gestion de projets et de rationaliser les processus et outils de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation.

En particulier, tout en apportant une solution aux problèmes recensés, la nouvelle approche crée des synergies et une cohérence à tous les stades de la programmation, de la gestion de projets, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, dans le cadre d'un cycle unique englobant l'ensemble des processus et outils de planification. Ce cycle couvre la rédaction des documents de programmation récemment introduits, la définition de nouveaux projets, l'harmonisation des consultations avec les diverses parties prenantes internes et externes, ainsi que les étapes de la mise en œuvre de tous les projets de la FRA et la préparation de rapports de suivi simplifiés et de leur évaluation ultérieure.

Il s'ensuit que cette approche simplifie considérablement les nombreux processus et outils qui existaient auparavant (en remplaçant, par exemple, les multiples réunions FRAPPE grâce à un usage plus efficace de l'outil MATRIX), du fait d'une optimisation des ressources, d'allègements potentiels de la charge de travail et d'une augmentation de la productivité.

2. La FRA mesure l'incidence de l'agence au moyen des indicateurs clés de performance (ICP) introduits par un cadre de mesure des performances adopté en 2011. L'utilisation de ces ICP permet à la direction de la FRA d'évaluer les performances de l'agence afin d'assurer la réalisation des objectifs pluriannuels et d'atteindre les cibles qualitatives et quantitatives requises. Les ICP ont été rationalisés en 2013 et leur utilisation a permis d'améliorer la qualité, le respect des délais, la précision et la clôture du cycle d'établissement de rapports nécessaire pour démontrer l'efficacité et l'efficience de la FRA. Par exemple, le rapport d'activité annuel, les rapports d'inventaires et d'autres rapports relatifs aux performances sont désormais établis de manière centralisée et optimisée. À cet égard, la FRA compte renforcer sa structure d'objectifs stratégiques et d'indicateurs clés de performance pour la période de programmation 2018-2022.
3. La FRA réalise des évaluations des projets et des activités transversales depuis 2011. Si les évaluations constituent un outil très important pour mesurer efficacement les performances réelles des interventions de la FRA au regard des attentes initiales et pour apprécier de manière critique si les activités de l'agence sont de nature à produire les changements souhaités, la mise en place, la gestion et la conduite des évaluations ex ante et ex post ont demandé des efforts considérables, du point de vue technique et administratif. Dans les deux cas, elles ont été mises en œuvre en interne ou le travail a été externalisé auprès de prestataires. Depuis 2017, la FRA est associée au contrat-cadre interagences destiné à permettre la fourniture de services d'évaluation à plusieurs agences de l'Union (EUROFOUND, CRU, CDT, EIOPA, EU-OSHA, ETF et AESA), qui débouchera sur une meilleure utilisation des capacités existantes pour la poursuite de la mise en œuvre du principe convenu dans le cadre de l'approche commune, notamment le partage des ressources et le développement de synergies entre les agences afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact.

Pôle IV : Gestion des ressources humaines

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. L'agence prévoit de mettre en place d'autres mesures qui renforceront les gains d'efficacité, par exemple :

1. L'optimisation de la structure organisationnelle de l'agence. Compte tenu de la réduction des effectifs, il a été nécessaire de renforcer l'impact et l'efficacité organisationnelle globale de l'Agence en introduisant des synergies qui ont optimisé l'utilisation des ressources de la FRA tout en soutenant ses capacités organisationnelles. Pour y parvenir, l'agence a modifié sa structure organisationnelle en 2016 en fusionnant deux départements d'appui administratif en une seule entité « Services administratifs ».
2. Les recours à des contrats-cadres interinstitutionnels dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.
3. L'agence a introduit des outils informatiques modernes pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, ainsi que l'apprentissage et le développement. Actuellement, l'agence s'emploie à rassembler ces outils dans un portail unique, englobant les services offerts par le PMO, le RCAM, la DG HR et la DIGIT.
4. Le travail préparatoire en vue de la mise en œuvre de SYSPER pour rationaliser et automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
5. L'accord de niveau de service renforcé avec le PMO destiné à rendre plus efficace l'utilisation des capacités existantes.

Il convient de souligner que les services de gestion des ressources humaines dispensés par le secteur RH à l'agence diffèrent des services fournis par la DG HR à la Commission. En particulier, la gestion des salaires, les droits et obligations, les services d'éducation et les recrutements sont traités au sein du secteur RH de l'agence, tandis qu'à la Commission, ces services sont principalement assurés par le PMO, l'EPSO ou l'École européenne d'administration. Malgré ses ressources limitées, le secteur RH dispense non seulement un ensemble de services de gestion des ressources humaines de qualité, mais établit aussi des rapports fonctionnels à l'usage des entités d'audit (Cour des comptes, IAS), des parties prenantes et des acteurs externes qui soumettent des demandes ponctuelles.

La modernisation des outils de gestion des ressources humaines et l'optimisation de ses processus ont permis à l'agence de réduire les effectifs travaillant dans le domaine RH et de redéployer 3 personnes dans des départements opérationnels. Comme le montre clairement le tableau présenté ci-dessous, bien que le nombre de bénéficiaires des services à la FRA ait fortement augmenté, l'agence est parvenue non seulement à ne pas augmenter les effectifs chargés de la gestion des ressources humaines, mais même à en réduire le nombre pour porter le ratio total au niveau

de 1:39. À titre de comparaison, l’objectif que s’est fixé la Commission européenne en matière de gains d’efficacité et de synergies dans l’ensemble de la communauté RH est d’atteindre un ratio estimé à 1:40¹⁸ d’ici à 2019.

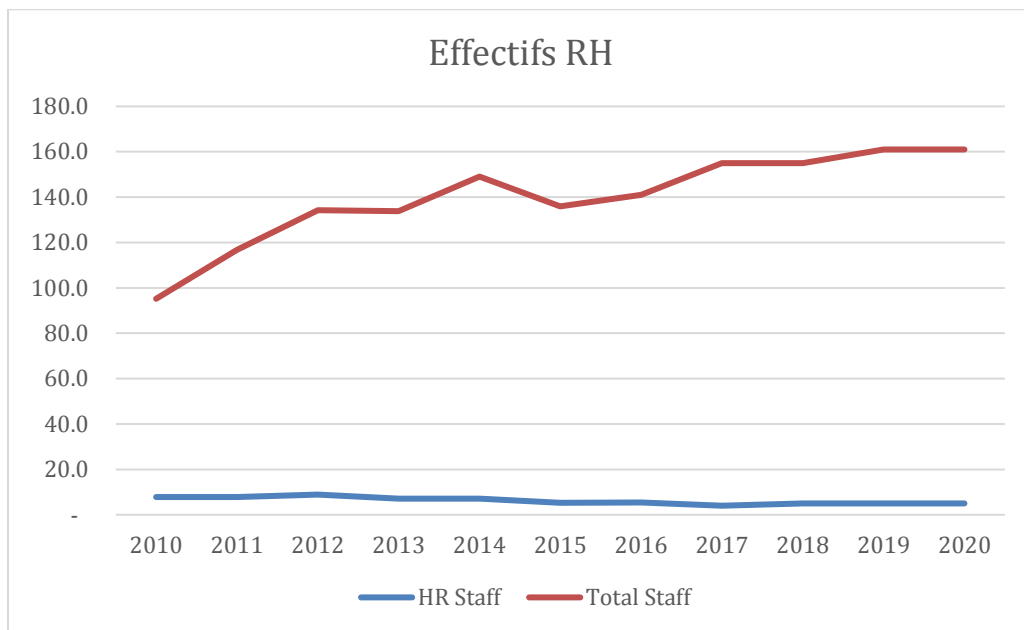
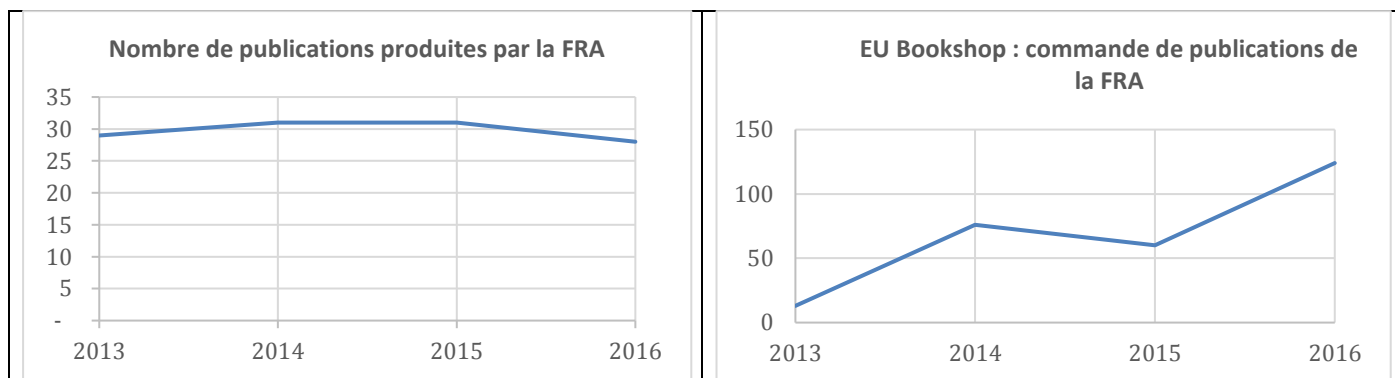


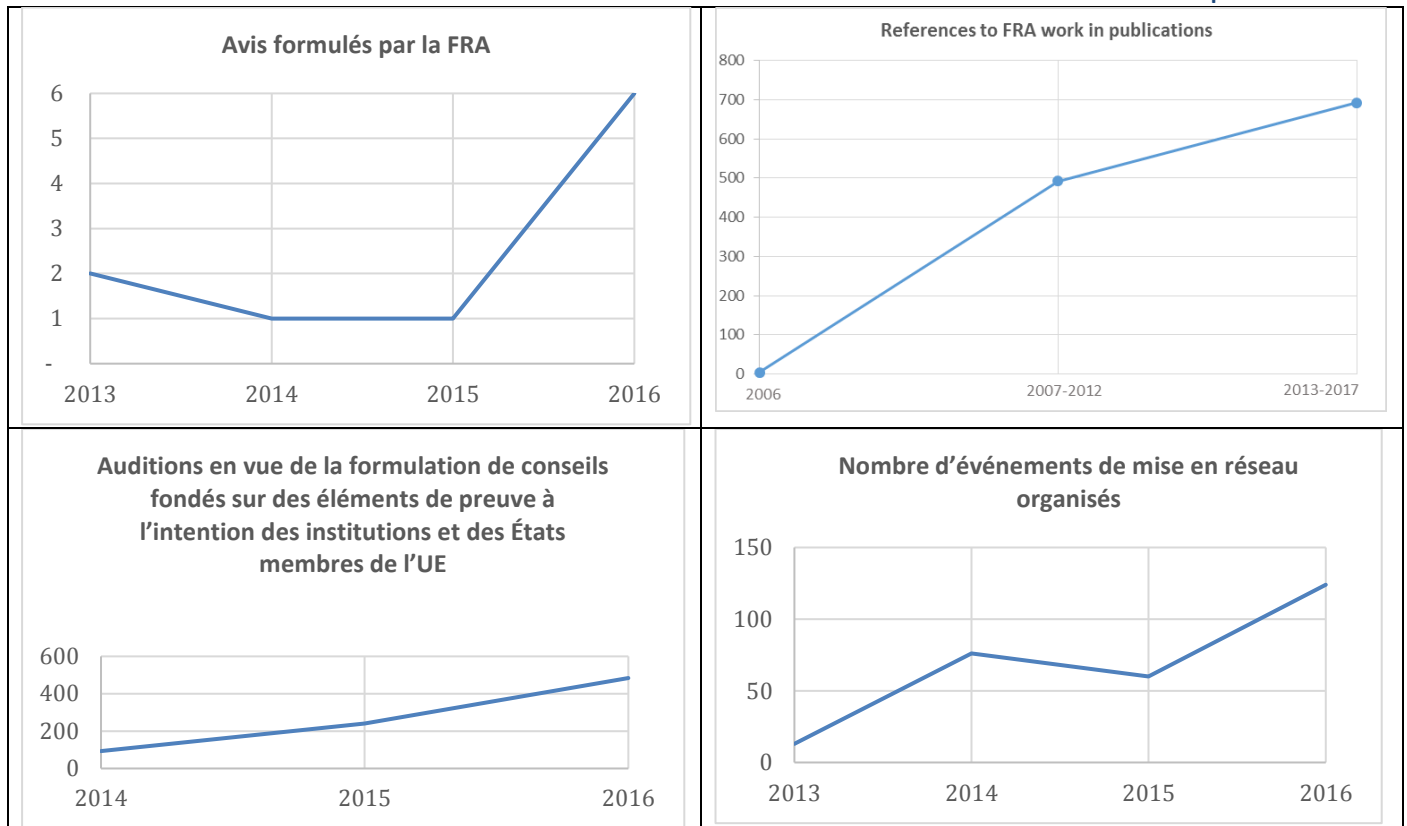
Tableau XY : Évolution des effectifs dans le domaine des ressources humaines au regard de l’accroissement du nombre général d’utilisateurs.

Il est important de noter que si l’agence s’est efforcée de réaliser des gains d’efficacité technique et d’efficacité de l’allocation des ressources, elle est également parvenue à améliorer ses performances générales dans l’exécution de son mandat. En particulier, tout en renforçant sa productivité et son efficacité, l’agence a classé ses activités principales par ordre de priorités et a veillé à fournir ses services et à produire ses réalisations pertinentes dans les délais.

À cet égard, les exemples présentés à la page suivante démontrent qu’une combinaison appropriée de réalisations a été mise en place pour atteindre les résultats recherchés et que la FRA demeure un partenaire très précieux pour toutes ses parties prenantes.



¹⁸ Communication à la Commission Synergies et gains d’efficience à la Commission – Nouvelles méthodes de travail ; SEC(2016) 170 final. 4.4.2016.



Toutefois, malgré les capacités supplémentaires obtenues jusqu'à présent en améliorant plusieurs processus ou engendrés par d'autres initiatives de gain d'efficacité visant à couvrir la réduction de postes, la demande en ressources humaines augmente, afin de répondre à la complexité des tâches et la charge de travail sans cesse croissante liée aux activités principales de la FRA.

L'agence maintiendra ses efforts pour parvenir à d'autres gains d'efficacité, mais nous prévoyons qu'en 2018-2020, les besoins en ressources humaines et les augmentations des capacités escomptées ne seront pas en équilibre. La FRA devra demander du personnel supplémentaire aux autorités budgétaires ou appliquer des priorités négatives (voir le point suivant).

C. Priorités négatives

La FRA ne sera peut-être pas en mesure de continuer à répondre rapidement aux demandes de plus en plus nombreuses de ses parties prenantes, si elle ne reçoit pas les effectifs et les ressources financières adéquats. Il se peut aussi qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer ses tâches principales en matière de collecte et d'analyse de données comparatives, du fait de la demande croissante de renouvellement de ses enquêtes, afin de produire des données comparables au niveau de l'UE qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source (par exemple sur l'antisémitisme et les personnes LGBT).

Les tâches suivantes pourront en être affectées, à moins que la demande de ressources humaines supplémentaires ne soit satisfaite :

<p>1) Collecte et analyse de données/enquêtes comparatives</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>Forte du succès des recherches qu'elle a menées à ce jour – dans des domaines qui ne sont pas ordinairement couverts par les collectes de données des États membres, notamment l'enquête de la FRA sur l'antisémitisme, son enquête sur les populations LGBT et son enquête sur les minorités ethniques, en particulier les Roms et les immigrants (par exemple) –, l'agence a été chargée de répéter régulièrement ces enquêtes. Toutefois, comme l'agence manque d'analystes de données aptes à effectuer ce travail à intervalles réguliers, elle pourrait être contrainte de suspendre un certain nombre d'enquêtes dans la période à venir et devrait aussi réexaminer sa capacité à établir des rapports réguliers sur l'incidence de la crise de l'asile, en ce qui concerne l'analyse de données. Cela affecterait en particulier la collecte de données par l'agence au sujet des minorités ethniques, des immigrants et des nouvelles arrivées dans l'UE occasionnées par la crise de l'asile – ce qui entraînerait l'absence de collecte et d'analyse de données complètes dans des domaines stratégiques essentiels se rapportant à des questions comme l'intégration, qui ne seraient pas couverts par la collecte de données assurée par d'autres organisations, y compris Eurostat.</p>	<p>2 analystes de données de grade AD6-8 (travaillant sur la collecte et l'analyse de données relatives au racisme/à l'antisémitisme) ;</p> <p>3 analystes de données de grade AD et 3 analystes de données de grade CA GF IV [pour travailler sur le renouvellement d'enquêtes établies de la FRA (comme l'enquête sur l'antisémitisme, l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBT), et sur la collecte de nouvelles données et l'analyse de sources existantes en relation avec les nouvelles arrivées dans l'UE occasionnées par la crise de l'asile].</p>
<p>2) Le nouveau cadre pluriannuel étend les motifs de discrimination que l'agence est censée en fonction de la « nationalité »</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>Cela suppose d'examiner certains aspects de la mise en œuvre de la directive sur la libre circulation pour lesquels aucune donnée n'est disponible, comme la discrimination en matière d'emploi ou d'accès aux services pour les citoyens de l'UE résidant dans un autre État membre. Ces questions revêtent une importance particulière pour les initiatives de l'UE destinées à réaménager ou proposer des actes législatifs relevant du socle européen des droits sociaux.</p>	<p>2 experts juridiques de grade AD7-9 (l'un travaillant sur les questions de libre circulation et l'autre sur les questions d'inclusion sociale/de travail).</p>

<p>3) Présence ponctuelle de la FRA dans les centres d'enregistrement (« hotspots ») grecs</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>La FRA est actuellement présente sur le terrain en Grèce, où elle apporte une contribution et un soutien ciblés en matière de droits fondamentaux à la Commission et à d'autres agences de l'UE – à savoir Frontex et l'EASO – ainsi qu'aux autorités grecques. Elle s'emploie en outre à formuler des orientations pratiques et à organiser des formations pour aider les principaux acteurs à veiller au respect des droits fondamentaux. Le personnel de la FRA en mission en Grèce dispense actuellement des conseils d'expert concernant : la protection de l'enfance (en particulier les mineurs non accompagnés) ; l'identification des personnes vulnérables ; et le respect des garanties de procédure en matière d'asile, de détention et de retour. Un déploiement similaire devrait être assuré dans les centres d'enregistrement italiens. Toutefois, il n'est actuellement pas possible pour l'agence d'apporter une contribution sur le terrain en Italie en raison des ressources humaines limitées dont elle dispose.</p>	<p>3 experts juridiques/sociaux de grade CA GF IV – à déployer dans les centres d'enregistrement (Grèce et Italie).</p>
<p>4) Appui à la Commission européenne sous la forme d'une expertise en matière de droits fondamentaux pour la planification et la mise en œuvre des évaluations Schengen</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>La Commission européenne demande régulièrement à la FRA de lui soumettre une évaluation annuelle des risques, conformément à l'article 8 du règlement (UE) n° 1053/2013, et de participer en qualité d'observateur à toutes les missions sur place visant à évaluer l'acquis de l'UE en matière de retour. À ce jour, la FRA a accompli cette tâche pour 10 États membres de l'UE. L'agence apporte aussi un appui à Frontex et au CEPOL dans le cadre de la formation des évaluateurs (six formations en 2015 et 2016). Des réductions d'effectifs compromettraient considérablement le travail réalisé jusqu'à présent afin de garantir la prise en considération des droits fondamentaux dans les évaluations Schengen.</p>	<p>1 expert juridique de grade AD (pour appuyer le travail de la Commission et d'autres agences concernant les évaluations Schengen et les activités connexes en rapport avec les projets de la FRA ; par exemple sur la détention).</p>
<p>5) Formation au contrôle des retours forcés</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>La FRA a été chargée d'élaborer des orientations et des outils, et d'organiser une formation pour une réserve de contrôleurs en matière de retour forcé, afin d'aider Frontex en assurant la participation de contrôleurs bien formés aux opérations conjointes de retour forcé, comme le prévoit l'article 8, paragraphe 6, de la directive retour (2008/115/CE). L'absence de cette activité se traduirait par une réserve de contrôleurs mal équipés pour exercer leurs fonctions, ce qui serait préjudiciable pour les personnes à renvoyer comme pour les policiers qui les escortent.</p>	<p>//</p>
<p>6) Élaboration d'indicateurs et de critères, et actions de sensibilisation, dans le cadre du suivi de l'application de la CDPH (article 33.2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées)</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>Une réduction des effectifs peut compromettre cette tâche et nuire à la capacité de l'Union de contrôler efficacement la mise en œuvre de la première et la seule convention des Nations Unies à laquelle elle a adhéré, ce qui comporte par conséquent un risque pour la réputation de l'UE dans son ensemble.</p>	<p>1 expert juridique/social/politique de grade AD6-7 (travail sur les aspects de la CDPH couverts par notre fonction dans le cadre de suivi de l'UE)</p>

<p>7) Aide aux États membres pour l'élaboration d'indicateurs fondamentaux et de méthodes de collecte de données permettant l'établissement efficace de rapports sur la situation des Roms dans l'UE (recommandation du Conseil des 9 et 10 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms)</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>La FRA a entrepris un travail important dans ce domaine, qui comprend des indicateurs et un outil d'établissement de rapports fondé sur les déclarations de 22 États membres en 2016 à l'intention de la Commission concernant les progrès accomplis. De plus, l'agence a aidé différents États membres à mettre au point des processus de suivi et d'évaluation plus efficaces en matière d'intégration des Roms. Toute réduction des ressources humaines actuelles compromettrait les travaux entrepris par la FRA en application de la recommandation du Conseil.</p>	<p>1 expert social/politique de grade AD6 (travaillant sur l'élaboration d'indicateurs et l'appui aux activités de suivi et d'évaluation, y compris la formation au sujet des Fonds ESI) ;</p> <p>1 analyste de données de grade AD6-8 (travaillant sur la collecte et l'analyse de données relatives aux Roms/à l'égalité).</p>
<p>8) Recherches dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données</p>	<p><i>Besoins en ressources humaines à compter de 2018</i></p>
<p>La FRA est de plus en plus sollicitée par différentes institutions au niveau de l'UE afin qu'elle entreprenne des recherches dans les domaines de la société de l'information, de la vie privée et de la protection des données. De plus, la FRA s'est engagée dans une initiative de recherche conjointe avec eu-LISA dans le domaine de la biométrie, sur laquelle s'appuie le travail d'eu-LISA, et il lui est demandé de poursuivre sa collaboration avec cette agence et d'autres acteurs concernés par ces domaines, dont l'ENISA. Or, la capacité de la FRA à continuer à travailler sur des questions touchant à la société de l'information, à la vie privée et à la protection des données – liées à la stratégie numérique de l'UE – est fortement limitée du fait de ses ressources humaines très restreintes.</p>	<p>1 expert juridique de grade AD ; 1 informaticien/ingénieur de grade CA GF IV (aptes à relever les nouveaux défis en matière de droits fondamentaux dans ce domaine). NOTE : Bien que ce domaine compte parmi les neuf grands thèmes du cadre pluriannuel de l'agence, seuls 2 membres de son personnel sont actuellement affectés à plein temps à ces questions (1 AD et 1 AST).</p>

D. Redéploiement

Au cours des cinq années écoulées, quatre membres du personnel occupant initialement des fonctions d'appui administratif ont été réaffectés pour renforcer la capacité opérationnelle de l'agence. Compte tenu de la taille de l'agence, les possibilités de redéploiement supplémentaire sont limitées. Néanmoins, l'agence poursuivra ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité en procédant, entre autres, à un audit des compétences, en adaptant son cadre de compétences et en continuant, dans la mesure du possible, à simplifier ses procédures.

Annexe IV: Ressources humaines – qualitatives

A. Politique de recrutement

À la suite de la réforme du statut de 2014, dans le cadre de laquelle une nouvelle catégorie d'agents temporaires pour les agences de l'UE a été créée, l'agence a adopté une nouvelle mesure d'exécution (à savoir la décision 2015/01 du bureau exécutif du 23 septembre 2015) concernant l'engagement et l'utilisation du personnel temporaire conformément à l'article 2 septies du régime applicable aux autres agents. Cette nouvelle politique assure une politique du personnel plus cohérente parmi les agences de l'UE. Les procédures de sélection des agents temporaires conformément à l'article 2 bis du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne suivent la décision 2009/3 du bureau exécutif. Les procédures de sélection pour le personnel d'encadrement intermédiaire sont régies par la décision 2012/01 du bureau exécutif. Les trois décisions ont été adoptées selon la procédure en vertu de l'article 110 du statut.

Conformément à la nouvelle politique, chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant AT 2f, le poste peut être pourvu par mobilité interne, par mobilité entre les agences de l'Union ou par procédure de sélection externe.

La FRA, afin de remplir ses objectifs, a identifié les profils d'emploi types suivants:

- Middle Managers (cadres intermédiaires): assurent la gestion stratégique et financière et supervisent l'encadrement opérationnel dans leur champ respectif couvrant différents domaines d'activités de la FRA, dans le respect d'une bonne gestion financière. Ces postes sont généralement occupés par des agents temporaires dont le grade se situe entre AD 9 et AD 12.

- Senior Officers/Programme Managers (agents d'encadrement/gestionnaires de projet) : rédigent des rapports, fournissent analyses et conseils pour la hiérarchie dans des domaines spécifiques tels que la recherche, la planification, les ressources humaines, la passation de marchés et les finances. Les Senior Officers peuvent jouer un rôle crucial dans des procédures générales et budgétaires et assistent la hiérarchie afin d'assurer la continuité des activités. Les Programme Managers peuvent gérer un projet de recherche spécifique ou représenter la FRA dans des activités externes. Les Senior Officers/Programme Managers peuvent coordonner le contenu du travail d'une équipe sous l'autorité d'un Middle Manager. Ces postes sont généralement occupés par des agents temporaires dont le grade est situé entre AD 8 et AD 10.

- Officers/Programme Managers (agents/gestionnaires de projet): jouent un rôle clé dans le cadre des procédures générales, rédigent des rapports, mettent en œuvre des politiques, coordonnent des domaines d'activité spécifiques ou le contenu du travail d'une équipe, ou représentent la FRA dans le cadre d'activités externes. Ces postes sont généralement remplis par des agents temporaires dont le grade est situé entre AD 5 et AD 7, des agents contractuels FG IV et des experts nationaux détachés. Les agents temporaires au grade AD 5 et les agents contractuels du groupe de fonctions IV sous supervision directe peuvent contribuer à la réalisation des tâches citées plus haut et jouer un rôle de soutien actif dans le développement de l'ensemble des tâches et travaux.

- Senior Assistants/Officers (assistants principaux/agents): fournissent un soutien pour la rédaction de documents et une assistance dans la mise en œuvre de politiques et de procédures dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, en suivant les conseils de la hiérarchie. Ces postes sont en général occupés par des agents temporaires dont le grade est situé entre AST 10 et AST 11.

- Assistants/Support Officers (assistants/agents de soutien): apportent leur soutien dans des domaines tels que l'administration, la passation de marchés, les finances, les ressources humaines, la recherche, la communication, sous la supervision d'un Senior Assistant et/ou d'un membre du personnel d'un niveau de fonction plus élevé. Ces postes sont en général occupés par des agents temporaires dont le grade est situé

entre AST 1 et AST 9, et par des agents contractuels des groupes de fonctions II et III.

En plus des profils types mentionnés ci-dessus, afin d'améliorer son efficacité et son efficience, l'agence a adopté en 2012 une décision (décision HRP/030/2012) relative à l'affectation des chefs de secteurs. Leur rôle est de coordonner et de superviser des activités spécifiques entreprises par le personnel travaillant dans le secteur dont ils sont responsables.

En termes de types de contrats et de grade de recrutement pour les différentes catégories de fonctions présentées ci-dessus, la FRA a identifié l'ensemble des postes d'agents temporaires, à l'exception du directeur, comme étant des postes de longue durée.

Conformément à la réforme du statut, la FRA applique par analogie la décision C(2013) 8979 final de la Commission concernant les types de poste et les titres de poste avec certains changements techniques en annexe A qui reflètent la spécificité de l'agence.

a. Agents temporaires de longue durée

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste de longue durée sont les suivants:

- pour les postes impliquant des tâches de nature permanente comme résultant du mandat et du programme de travail de l'agence ; et
- pour garantir la continuité de l'expertise dans les domaines spécifiques relatifs aux droits humains.

Les agents temporaires de longue durée seront recrutés aux niveaux indiqués ci-après afin de permettre un développement à long terme de leur carrière:

- AST 1 à AST 4 pour la catégorie AST;
- AD 5 à AD 8 pour la catégorie AD.

Des agents temporaires de longue durée seront également recrutés au niveau AD 9 à AD 11 et, dans des cas exceptionnels, au grade AD 12. Dans tous les cas, avant d'annoncer la vacance d'un poste, l'agence prendra le soin d'évaluer toutes les options afin de ne pas recruter à un niveau trop élevé. Le recrutement d'experts aux grades AD 9-AD 11 et, de manière exceptionnelle, au grade AD 12, ne doit pas excéder la limite de 20% des recrutements effectués chaque année sur une période de cinq années consécutives en ce qui concerne l'emploi de longue durée au sein de l'agence.

Les agents temporaires de longue durée se voient offrir un contrat à durée indéterminée. L'agence requière un personnel technique qualifié doté de connaissances et d'une expérience particulières pour la plupart de ses activités, notamment dans les domaines de compétence spécifiques en lien avec sa réglementation et sa stratégie. Toutefois, ceci est également valable pour le personnel travaillant dans l'administration, les finances, les ressources humaines, la comptabilité, les marchés publics et les technologies de l'information et de la communication puisque, dans de nombreux cas, le nombre de postes devant couvrir chaque activité spécifique est extrêmement limité. Dans bien des cas, il est de la plus haute importance que le personnel dispose d'un large éventail de connaissances et d'une expertise étendue dans les domaines d'activités concernés. Par le passé, l'agence a connu des difficultés lors du recrutement de personnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de cette mesure, de même que d'autres avantages sociaux, la quantité comme la qualité des candidats ont augmenté de manière significative.

Agents temporaires employés à court/moyen terme

Le directeur est recruté pour une période de cinq ans qui peut être prolongée une seule fois pour une durée de trois ans (cf. article 15, paragraphe 3 du règlement (CE) N° 168/2007 du 15 février 2007 portant création de l'agence). De ce fait, ce poste est considéré comme étant à court terme.

b. Agents contractuels de longue durée

Les critères utilisés par l'agence pour identifier un poste d'agent contractuel de longue durée sont les suivants:

- renforcement des capacités dans des domaines d'expertise spécifiques dans lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires;

- renforcement des capacités existantes dans des fonctions de soutien quand cela est nécessaire.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat initial de deux ans, renouvelable pour une nouvelle période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Un second renouvellement fera l'objet d'un contrat à durée indéterminée à condition que les deux premiers contrats couvrent une période minimale de cinq années sans interruption. C'est ce qui figure dans les modalités d'exécution pour l'engagement et l'utilisation des agents contractuels adoptées par le conseil d'administration de l'agence (décision 2008/4 du conseil d'administration).

Les renouvellements de contrat dépendront des besoins opérationnels futurs de la fonction exercée, des performances et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les procédures de sélection pour le recrutement d'agents contractuels suivent la décision 2008/4 du conseil d'administration. De plus, l'agence a signé en 2010 un accord de niveau de service avec l'Office européen de sélection du personnel selon lequel elle peut utiliser la base de données des candidats sélectionnés afin de remplir un poste d'agent contractuel vacant.

- Agents contractuels employés à court/moyen terme

Les critères utilisés pour identifier un poste d'agent contractuel à court terme sont les suivants:

- pour travailler sur des projets spécifiques et limités dans le temps ;
- pour répondre au besoin de personnel à l'occasion par exemple d'un congé maternité ou parental, ou d'un congé maladie de longue durée.

Les agents contractuels se voient proposer un contrat à durée déterminée dont la longueur est fondée sur la durée des tâches à accomplir. Le contrat peut être renouvelé pour une seconde période déterminée si la durée du projet spécifique est prolongée. Tout renouvellement de contrat dépendra des besoins opérationnels pour la fonction exercée et des dispositions budgétaires disponibles.

c. Experts nationaux détachés

La FRA engage des experts nationaux afin de développer une mise en réseau active et de renforcer la coopération avec les États membres.

B. Évaluation des performances et reclassement/promotions

Tableau 1 - Reclassification of temporary staff/promotion of officials

Au moment de la rédaction du présent document, l'exercice de reclassement pour l'année 2017 est en cours.

Catégorie et grade	Personnel en activité au 1.01.2015		Combien de membres du personnel ont été promu / reclassés en 2016		Nombre moyen d'années dans le grade du membre du personnel promu / reclassé
	Fonctionnaires	AT	Fonctionnaires	AT	
AD 16	-	-	-		
AD 15	-	-	-		
AD 14	-	1	-	1	4 ans et 6 mois
AD 13	-	1	-		
AD 12	-	3		1	3 ans et 6 mois
AD 11	-	4	-		

AD 10	-	4	-	1	3 ans et 6 mois
AD 9	-	4		1	2 ans et 6 mois
AD 8	-	9		6	4 ans, 7 mois et 5 jours
AD 7	-	17		1	5 ans et 3 mois
AD 6	-	3	-		
AD 5	-	-	-		
Total AD	-	46	-		
AST 11	-	-	-		
AST 10	-	-	-		
AST 9	-	1	-		
AST 8	-	2	-		
AST 7	-	3	-		
AST 6	-	5		2	8 ans et 10 mois
AST 5	-	8		3	4 ans, un mois et 20 jours
AST 4	-	8	-		
AST 3	-	-	-		
AST 2	-	-	-		
AST 1	-	-	-		
Total AST	-	28	-		
AST/SC1	-	-	-		
AST/SC2	-	-	-		
AST/SC3	-	-	-		
AST/SC4	-	-	-		
AST/SC5	-	-	-		
AST/SC6	-	-	-		
Total AST/SC	-	-	-		
Total	-	74	-		

Tableau 2 - Reclassement du personnel contractuel

Groupe de fonctions	Grade	Personnel en activité au 1.01.2015	Combien de membres du personnel ont été reclassés en 2016	Nombre moyen d'années dans le grade du membre du personnel reclassé
AC IV	18	-	-	
	17	-	-	
	16	-	-	
	15	-	-	
	14	4	1	4 ans et 3 mois
	13	3	-	
AC III	12	-	-	
	11	1	1	3 ans et 6 mois
	10	1	2	5 ans et 3,5 mois
	9	8	1	3 ans, 9 mois et 16 jours
AC II	8	5	-	
	7	-	-	
	6	1	1	5 ans, 5 mois et 16 jours
	5	1	1	3 ans et 5 mois
	4	3	-	

AC I	3	-	-	
	2	-	-	
	1	-	-	
Total		27		

La politique de l'agence en matière d'évaluation des performances et promotion/reclassement – brève description

La FRA met en œuvre un programme annuel de développement de carrière. Un plan de développement de carrière individuel est formulé au début de l'année, afin d'exposer des objectifs mesurables de manière claire et constructive à l'aide d'indicateurs de performance solides, en lien avec le programme de travail. Une évaluation des performances en termes d'efficacité, d'aptitudes et de comportement a lieu au début de l'année suivante sur la base des indicateurs de performance figurant dans le plan de développement annuel.

La FRA a adopté par analogie la décision de la Commission relative à l'évaluation (décision 2013/02 du bureau exécutif du 12 décembre 2013 et décision C(2014)2226 final de la Commission du 7 avril 2014 en ce qui concerne les agents contractuels), y compris les changements introduits par les modifications du statut entrées en vigueur le 1er janvier 2014 (par exemple, le rapport d'évaluation doit inclure une évaluation générale indiquant si les performances de l'intéressé ont donné satisfaction).

La politique de l'agence au sujet du processus de reclassement est régit par la décision 2016/01 du bureau exécutif du 26 février 2016 pour les agents temporaires ainsi que par la décision 2016/05 du 7 octobre 2016 pour les agents contractuels.

Pour les années à venir, la FRA examinera les taux de reclassement afin de respecter le mieux possible les taux indiqués à l'annexe IB du statut.

L'exercice d'évaluation contribue également au plan d'apprentissage et de développement du personnel fondé sur l'identification de besoins afin de satisfaire à leur développement de carrière. Un plan d'apprentissage et de développement est élaboré chaque année sur la base de besoins spécifiques, en adéquation avec les priorités stratégiques de la FRA et de sa politique en matière d'apprentissage et de développement. Cette dernière intègre cette politique dans son plan de soutien financier en faveur d'études pour son personnel. La politique de la FRA est que tous les membres du personnel doivent pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'accès à une formation appropriée, en adéquation avec les besoins et le budget disponible. Il existe des programmes de formation en interne, offerts de manière locale ou externe, de même que des formations en ligne. En 2015, la durée moyenne de formation par membre du personnel était de 5. Ce chiffre tient compte des cours de langue.

C. Politique en matière de mobilité

Mobilité interne

Selon la nouvelle politique d'engagement et d'occupation des agents temporaires 2f adoptée en Septembre 2015, chaque fois que l'agence décide de pourvoir un poste vacant TA 2f, le poste peut être pourvu dans le cadre de la procédure de mobilité interne, par mobilité inter-agences ou par une procédure de sélection externe. La Mobilité interne inclut la publication en interne du poste et le redéploiement de personnel dans l'intérêt du service. En 2016, l'agence a publié deux postes en interne.

Mobilité entre les agences (marché du travail inter-agences)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique sur l'engagement d'agents temporaires 2f, les formulaires du marché de travail inter-agences sont devenues parties intégrantes de la nouvelle politique.

En 2015, la FRA a publié un poste sur le marché du travail inter-agences. En 2015, un poste est devenu vacant

en raison du départ d'un membre du personnel vers une autre agence, et aucun emploi ni fonction n'ont été remplis par un membre du personnel venant d'une autre agence.

Mobility between the agencies and the institutions

FRA does not pro-actively pursue such mobility since it does not have any permanent posts in its Establishment Plan and therefore such mobility may not be possible. In the future by creating permanent posts the possibility for mobility in this sense will be feasible.

In 2016, zero temporary agent posts became vacant due to the departure of staff to the European Commission. At the same time zero posts or positions were filled by staff coming from other EU institutions.

Stage

Suite à la révision des règles régissant les stages à FRA, entrée en vigueur le 16 novembre 2017, la FRA propose des stages une fois par an à partir du 1er octobre. La période de stage est au minimum de 3 mois et ne peut excéder 12 mois. Les stagiaires reçoivent une subvention mensuelle correspondant à 25% du salaire d'un agent temporaire AD5 / échelon 1, reflétant la politique applicable aux stagiaires de la Commission européenne. Le programme de stages s'adresse principalement aux jeunes diplômés universitaires. Il vise à fournir aux stagiaires une compréhension des objectifs et des activités de l'Agence, une expérience pratique et la connaissance du travail quotidien de la FRA. A cela s'ajoute la possibilité de mettre leurs connaissances en pratique afin de contribuer à la mission de l'Agence.

En 2017, la FRA a offert des stages à 37 stagiaires.

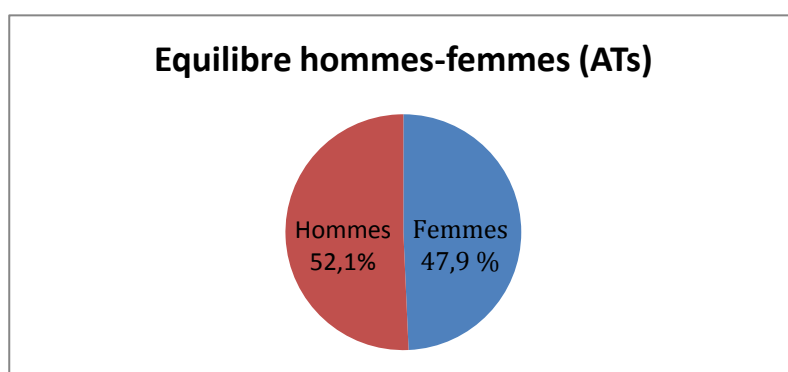
La procédure de sélection est ouverte et transparente. Un appel à candidatures est publié sur le site internet de la FRA. Les règles détaillées régissant le programme de stages à FRA peuvent être consultées à l'adresse suivante: www.fra.europa.eu/en/about-fra/recruitment/traineeship.

D. Équilibre entre hommes et femmes et répartition géographique

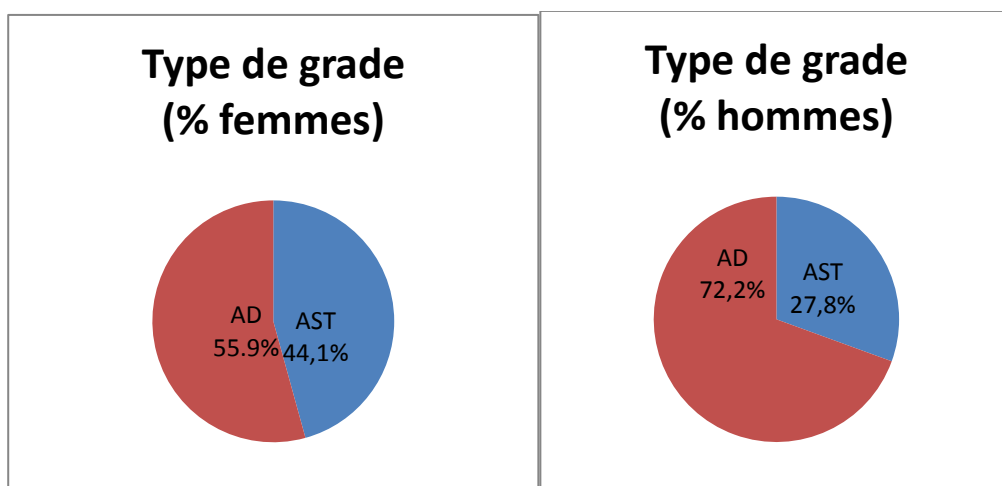
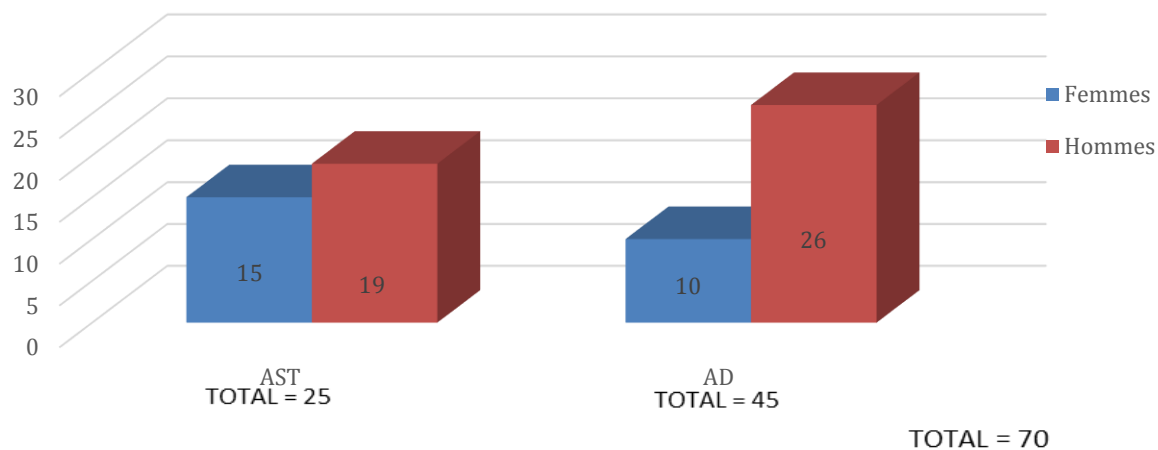
Équilibre entre hommes et femmes

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des membres du personnel par type de contrat et par groupe de fonctions, ainsi que l'équilibre entre les hommes et les femmes en date du 31 décembre 2016:

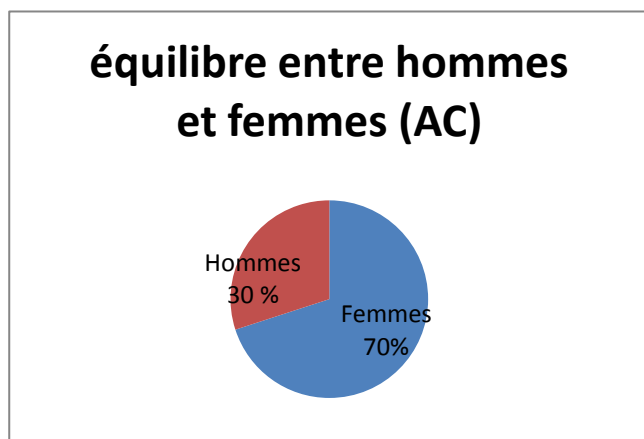
i) Agents Temporaires:

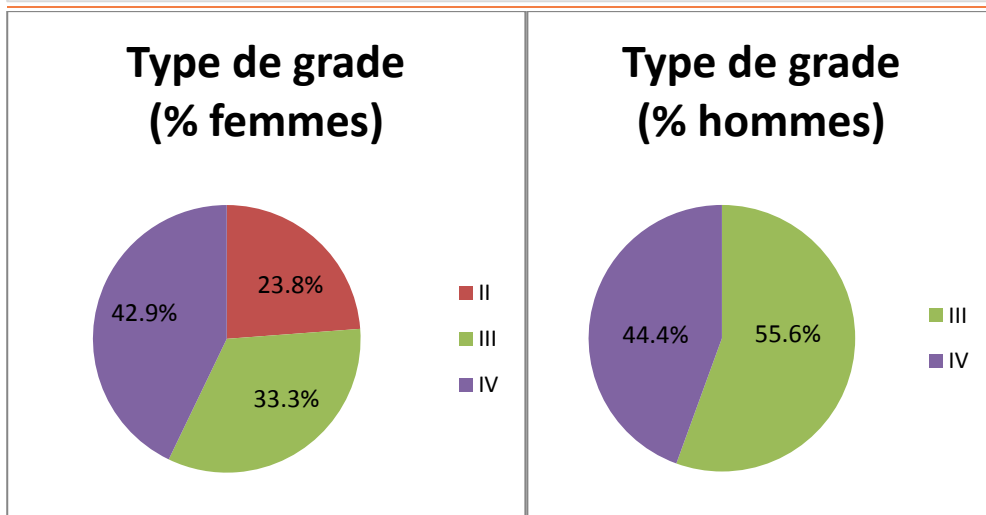
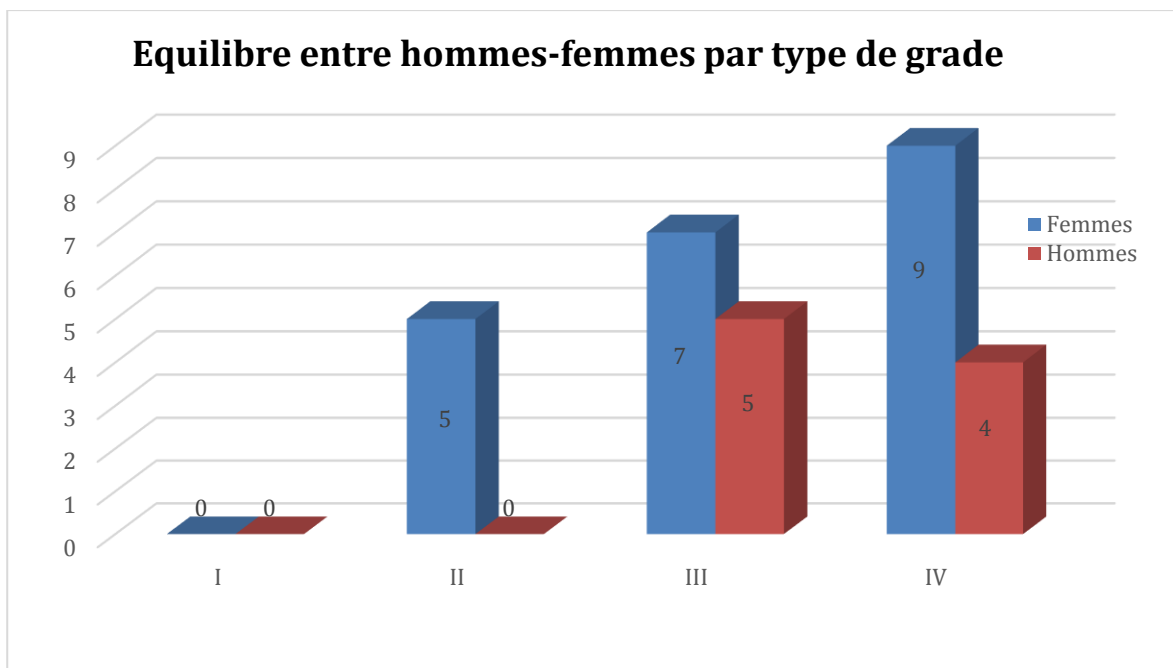


Équilibre entre hommes et femmes par type de grade

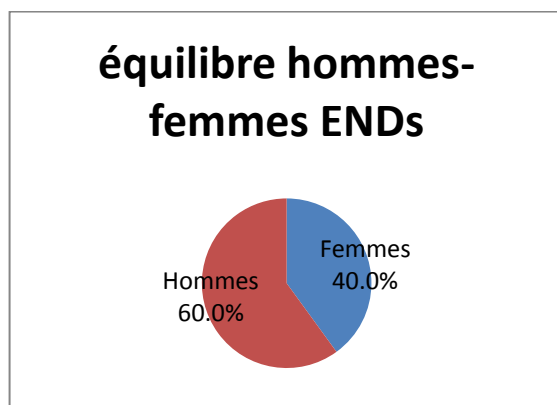


ii) Agents contractuels:



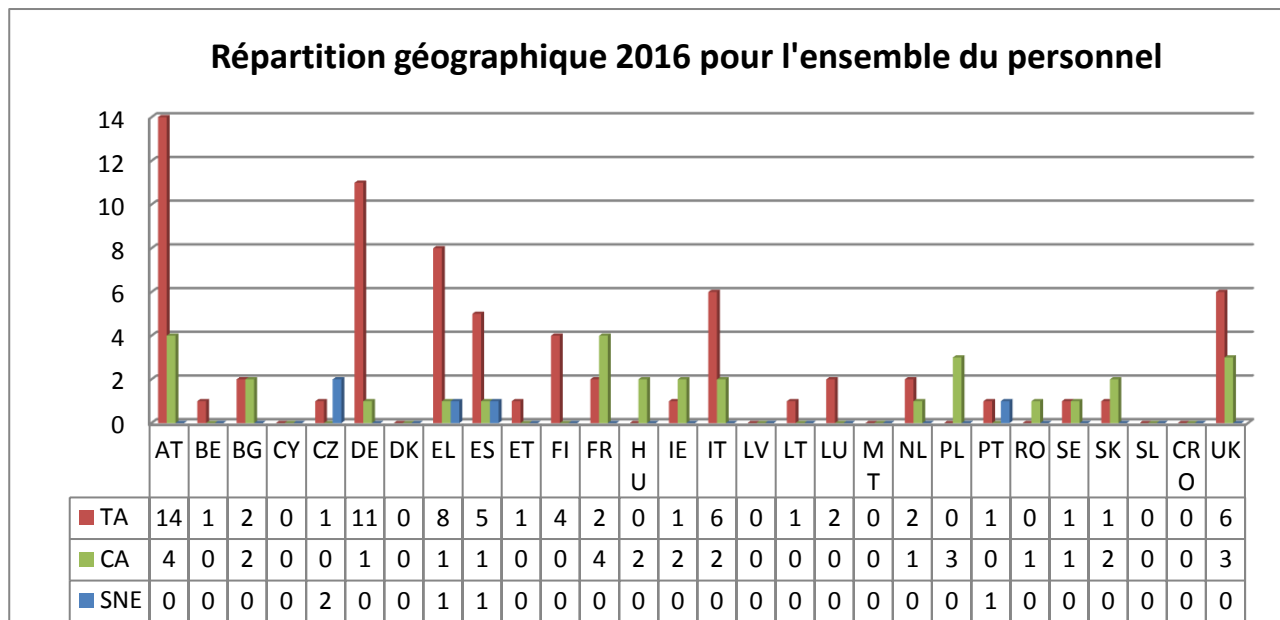


iii) Experts nationaux détachés (END):



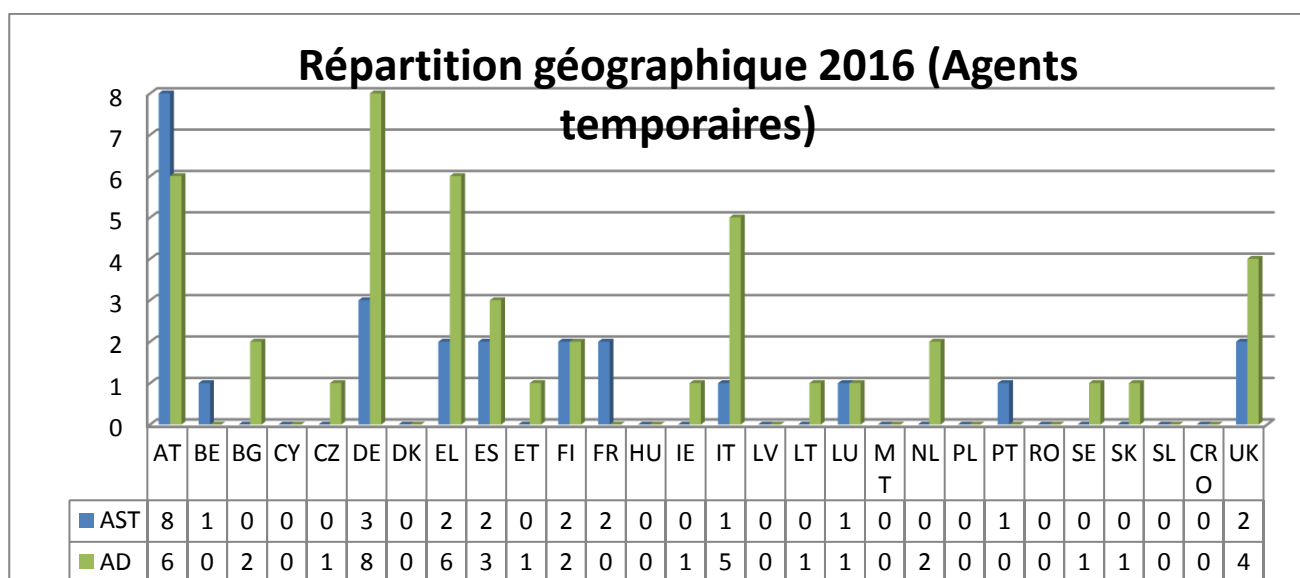
Répartition géographique

Au 31 décembre 2016, 22 nationalités sur un total de 28 États membres étaient représentées dans les effectifs de la FRA. L'agence va poursuivre ses efforts dans le but de se développer et d'augmenter le nombre de nationalités représentées.

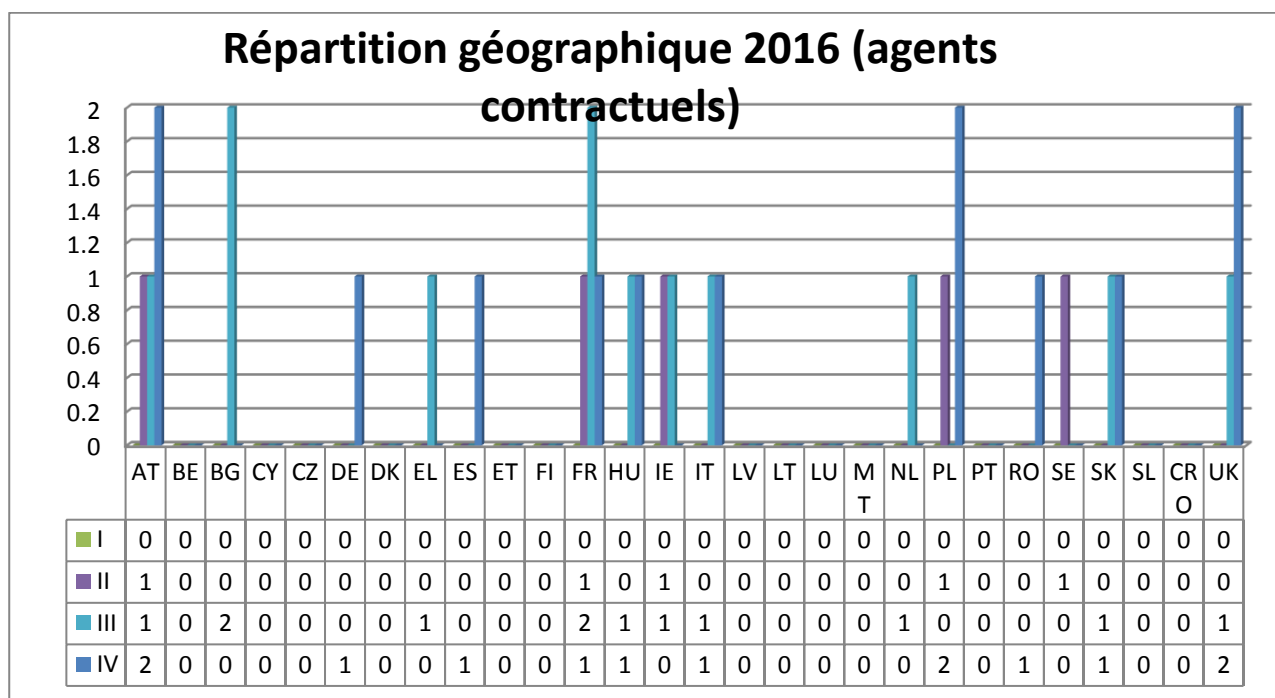


Une ventilation détaillée par type de contrat (par exemple agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés) et par groupe de fonctions est présentée ci-dessous.

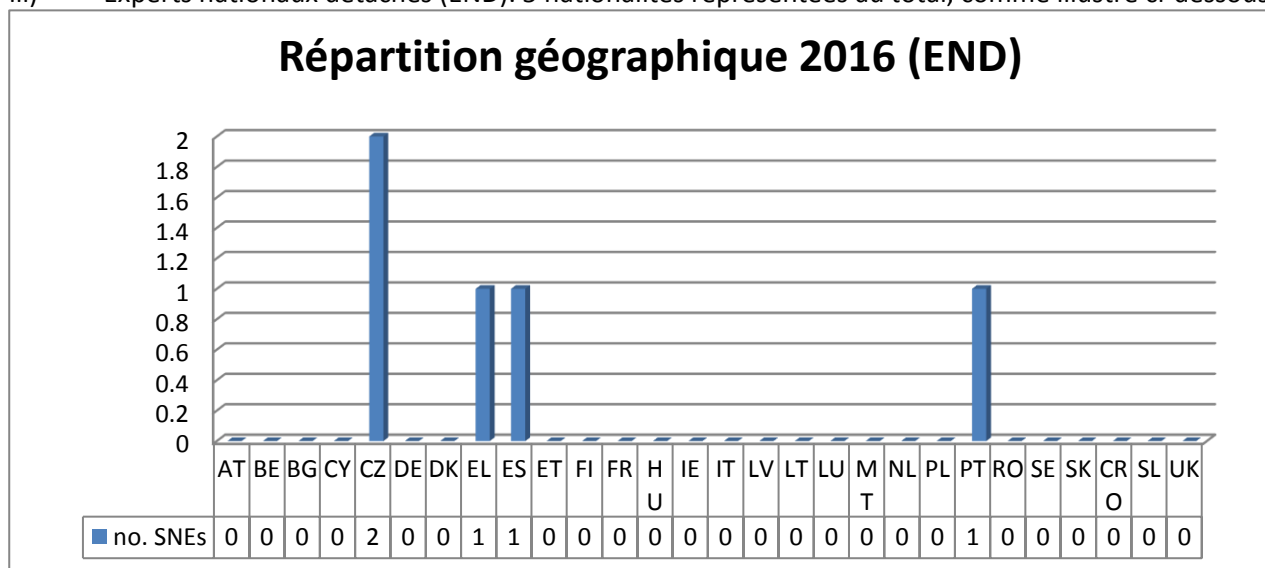
- i. Agents temporaires: 19 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous:



ii. Agents contractuels : 14 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous:



iii) Experts nationaux détachés (END): 5 nationalités représentées au total, comme illustré ci-dessous:



E. Scolarité

La scolarité est un des facteurs clés qui permettent d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié. En l'absence d'école européenne et de section européenne en Autriche, le conseil d'administration de la FRA a révisé deux décisions en 2013: l'une concernant les coûts de services de garde des écoles préparatoires (décision 2013/06 du conseil d'administration); la seconde concernant les frais de scolarité (décision 2013/07 du conseil d'administration). Conformément à ces décisions, l'agence a signé plusieurs accords de niveau de service.

Les membres du personnel qui bénéficient de ces mesures ne sont pas autorisés à percevoir les allocationsscolaires prévues à l'article 3 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires, les écoles étant considérées comme non-payantes.

Annexe V: Immeubles

	Nom, lieu et type de bâtiment	Autres remarques
Informations à fournir pour chaque immeuble :	Schwarzenbergplatz11, Vienne, AT-1040, Autriche	Néant
Surface (en mètres carrés)	5,546	Il convient de noter que les bureaux se trouvent dans un bâtiment ancien qui a été rénové en conservant son agencement original et n'offrant aucune commodité luxueuse ou moderne. En outre, le prix par m2 pour la superficie nette des bureaux (à savoir 3 704 m2) est égal à la moyenne des prix dans les quartiers du centre de Vienne.
- dont espaces de bureaux	3,704	
- dont autres espaces	1,842	
Loyer annuel (en EUR)	804.245,85	Néant
Type et durée du contrat de location	Contrat de location pour une période initiale de 10 ans comprenant une clause de durée indéterminée	Néant
Subvention ou aide du pays hôte	Sur la base d'une lettre d'intention des autorités autrichiennes, le pays hôte subventionne le loyer à hauteur d'un tiers.	Néant
Valeur actuelle de l'immeuble	N/A	Néant

Projets immobiliers au stade de la planification

[Le cas échéant : informations relatives à la politique immobilière, évolution attendue de la superficie, ainsi qu'une description des projets immobiliers au stade de la planification qui sont déjà déterminés.]

Projets immobiliers soumis au Parlement européen et au Conseil.

Annexe VI: Privilèges et immunités

Privilèges de l'agence	Privilèges accordés aux membres du personnel	
	Protocole sur les privilèges et immunités / statut diplomatique	Éducation / garde
L'agence est reconnue comme une organisation internationale.	Le directeur, les chefs de département, les chefs de secteur et deux membres de l'encadrement supérieur désignés de grade AD 9 ou supérieur, bénéficient du statut diplomatique. Ils peuvent prétendre à un remboursement de la TVA et immatriculer un véhicule hors taxes tous les deux ans.	En l'absence d'école européenne et de secteur européen en Autriche, l'agence a adopté deux mesures sociales : l'une concerne une aide financière pour les écoles maternelles et les crèches, l'autre concerne les frais relatifs à une scolarité multilingue pour les enfants du personnel de l'agence à Vienne.
L'agence bénéficie d'une exonération de la TVA.	Le personnel de l'agence (les autres agents temporaires et l'ensemble des agents contractuels) peut immatriculer un véhicule hors taxes tous les quatre ans.	-
Aucun autre privilège n'est accordé à l'agence.	L'agence s'est vu accorder l'accès à l'économat des Nations Unies, où son personnel peut acquérir certains articles hors taxes dans une certaine limite basée sur le salaire annuel, conformément aux conditions des Nations Unies.	-

Annexe VII : Évaluation de la FRA

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Les exigences relatives aux évaluations de la FRA sont définies dans de nombreux documents, y compris dans le règlement fondateur de la FRA, la feuille de route sur le suivi de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'Union européenne, les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, etc.

Pour ce faire, la FRA a élaboré et adopté une **politique d'évaluation**. Axée sur les exigences concernant la conduite des activités d'évaluation, cette politique d'évaluation définit les principes, les processus et les outils d'évaluation utilisés à la FRA, décrit les différents types d'évaluation, constitue une source d'informations en ce qui concerne la façon de rendre compte des activités d'évaluation et comprend un aperçu de l'ensemble des activités d'évaluation menées par la FRA. Sur la base de la politique et du guide d'évaluation, chaque année, un plan d'évaluation est élaboré. Celui-ci recense les projets pour lesquels des évaluations ex ante et ex post seront menées pendant l'année en cours.

Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- évaluations ex ante ;
- évaluations ex-post.

Les évaluations ex ante et ex post sont menées au niveau des projets à l'aide de modèles définis. Conformément à l'article 30, paragraphe 3, du règlement fondateur, « l'agence commande une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus au cours de ses cinq premières années de fonctionnement sur la base d'un mandat délivré par le conseil d'administration en accord avec la Commission ». Par ailleurs, l'article 30, paragraphe 4, dispose que « [l]e conseil d'administration, en accord avec la Commission, décide du calendrier et de la portée des évaluations externes ultérieures, qui sont réalisées périodiquement ».

L'évaluation ex ante est une évaluation prospective des objectifs, des activités et de l'allocation des ressources d'un projet. Elle vise à mesurer l'adéquation des modalités d'une intervention avant sa mise en œuvre et ainsi évaluer si les objectifs et les ressources du projet sont conformes aux besoins d'intervention et s'ils sont susceptibles de contribuer à atteindre les cibles définies. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute proposition de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes¹⁹, est soumise à une **évaluation ex ante**.

L'évaluation ex post (ou évaluation rétrospective) évalue la mesure dans laquelle les effets attendus d'un projet ont été atteints. Une évaluation ex post évalue une intervention selon certains critères d'évaluation ou questions d'évaluation sélectionnées en fonction des objectifs de l'évaluation et des enseignements qu'on espère tirer de sa mise en œuvre. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, tout programme, projet ou activité, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années

¹⁹ La méthode de calcul : Au début de chaque exercice budgétaire (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les exercices N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le montant total est divisé par trois et le pourcentage appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations ex ante pour l'exercice N. Les modifications budgétaires sont respectivement prises en compte.

précédentes²⁰, est soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une **évaluation ex post** portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

Les conclusions des évaluations de projet figureront dans l'annexe consacrée à l'évaluation du rapport d'activité annuel consolidé.

A. Évaluations ex-ante

Titre du projet	Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE
Type	Projet
Domaine thématique	Equality
Description du projet	<p>Les améliorations apportées aux cadres juridiques et politiques au niveau de l'UE et national pour protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont encourageantes. En 2018-2019, l'agence lancera la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI, en élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin de recueillir des éléments de preuve sur la façon dont ces améliorations sont vécues par les détenteurs de droits sur le terrain. Il n'existe pas d'autres données statistiques au niveau de l'UE fondées sur des enquêtes portant sur des questions pertinentes ventilées par orientation sexuelle ou identité de genre. La première vague de cette enquête a été lancée par l'agence en 2012 en réponse à une demande de la Commission européenne. Quelque 93 000 répondants LGBT y ont participé, ce qui en fait la plus grande enquête de ce genre. Dans sa Liste d'actions pour faire progresser l'égalité des personnes LGBTI, publiée en décembre 2015, la Commission européenne a demandé à l'agence de reconduire l'enquête en 2019. Plusieurs États membres, réunis au sein du réseau des points focaux gouvernementaux sur les personnes LGBTI, ainsi que des ONG représentant les personnes LGBTI, ont également proposé à la FRA de réaliser une nouvelle enquête. Parallèlement, l'enquête EU-LGBT de la FRA a servi de source d'inspiration à d'autres institutions nationales, telles que l'Institut national français d'études démographiques (INED), pour la conception et la réalisation d'enquêtes nationales similaires sur les personnes LGBT, et des organisations internationales, telles que la Banque mondiale, ont entrepris de compiler des données en dehors de l'UE. Contrairement à l'enquête EU-LGBT, ces efforts n'ont toutefois pas abouti à la production de données permettant des comparaisons entre les États membres de l'UE et donnant une vue d'ensemble de la situation au niveau de l'UE.</p> <p>La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données également sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aideront l'UE et ses États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. Les instruments stratégiques et législatifs de l'UE applicables dans ce domaine incluent les directives européennes relatives à l'égalité de traitement en matière d'emploi, la directive sur les droits des victimes, la directive relative aux conditions que doivent remplir les demandeurs d'asile, la directive relative à la libre circulation et la directive sur le regroupement familial. Par ailleurs, l'enquête peut aider à déceler les lacunes dans la protection d'autres droits fondamentaux qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes LGBTI.</p>
Année de lancement	2018
Total du budget estimé	Budget par année 2018 – 300 000 EUR - 2019 - 400 000 EUR

²⁰ La méthode de calcul : Au début de chaque exercice budgétaire (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les exercices N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le montant total est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant résultant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'exercice N. Les modifications budgétaires sont respectivement prises en compte.

Titre du projet	Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés
Type	Projet
Domaine thématique	Engagement
Description du projet	<p>En 2018, la FRA organisera la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux - un événement de trois jours qui rassemble près de 400 participants : des professionnels de la base, des décideurs politiques européens, la société civile, des INDH, des organismes de promotion de l'égalité, le monde universitaire, le monde des entreprises et des arts, ainsi que les organes de la FRA. Dans le cadre du thème général de l'« appartenance », les participants seront invités à discuter et à dégager des « bonnes pratiques » innovantes pour aborder les questions urgentes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne, notamment dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et du pilier social de l'UE. Le Forum vise à inspirer une législation européenne renforcée et respectueuse des droits de l'homme et à apporter un nouvel éclairage viable aux problèmes complexes. Lors du Forum, les débats seront tournés vers l'avenir, en gardant à l'esprit les élections de 2019 pour un nouveau Parlement européen. Le Forum créera des opportunités de renforcement des partenariats entre les titulaires de droits, leurs communautés et institutions, qui dialoguent peu ensemble. Dans la perspective du Forum, l'objectif consistera également à examiner la contribution de l'Union à l'agenda des Nations Unies à l'horizon 2030, dans le cadre duquel 193 pays, notamment tous les États membres de l'UE, ont ratifié les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Le Forum sera également le lieu dans lequel un suivi des travaux de la FRA sera effectué dans les domaines suivants : un espace propice pour la société civile, les arts et les droits de l'homme, les villes des droits de l'homme, les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que la religion et les droits de l'homme. Les résultats du Forum seront communiqués et rendus sous forme de messages efficaces à tous les participants, grâce à des outils de communication modernes fournis en collaboration avec des partenaires et grâce aux canaux de communication existants de la FRA et à des partenariats (médiatiques) stratégiques.</p>
Année de lancement	2018
Total du budget estimé	Budget par année 2018 - 175 000 EUR - 2019 - 250 000 EUR

B. Évaluations ex-post

Titre du projet	Forum des droits fondamentaux
Type	Projet
Domaine thématique	Engagement
Description du projet	<p>En 2018, la FRA organisera la deuxième édition du Forum des droits fondamentaux - un événement de trois jours qui rassemble près de 400 participants : des professionnels de la base, des décideurs politiques européens, la société civile, des INDH, des organismes de promotion de l'égalité, le monde universitaire, le monde des entreprises et des arts, ainsi que les organes de la FRA. Dans le cadre du thème général de l'« appartenance », les participants seront invités à discuter et à dégager des « bonnes pratiques » innovantes pour aborder les questions urgentes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne, notamment dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et du pilier social de l'UE. Le Forum vise à inspirer une législation européenne solide et respectueuse des droits de l'homme et à apporter un nouvel éclairage viable aux problèmes complexes. Lors du Forum, les débats seront tournés vers l'avenir, en gardant à l'esprit les élections de 2019 pour un nouveau Parlement européen. Le Forum créera des opportunités de renforcement des partenariats entre les titulaires de droits, leurs communautés et institutions, qui dialoguent peu entre eux. Dans la perspective du Forum, l'objectif consistera également à examiner la contribution de l'Union à l'agenda des Nations unies à l'horizon 2030, qui a contraint 193 pays, dont tous les États membres de l'UE, à adhérer aux <u>objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)</u>. Le Forum sera également l'occasion de suivre davantage les travaux de la FRA dans les domaines suivants : un espace sûr et propice pour la société civile, les arts et les droits de l'homme, les villes des droits de l'homme, les entreprises et droits de l'homme, ainsi que la religion et droits de l'homme. Les résultats du Forum seront communiqués et rendus sous forme de messages efficaces à tous les participants, grâce à des outils de communication modernes, réalisés en collaboration avec des partenaires et grâce aux canaux de communication existants de la FRA et à des partenariats (médiatiques) stratégiques.</p>
Fin de l'année	2018
Budget total	450 000 EUR

Titre du projet	Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile			
Type	Projet			
Domaine thématique	Migration			
Description du projet	<p>Le projet analyse les implications en termes de droits fondamentaux de la collecte et du traitement de données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile. Il étudie les risques ainsi que l'incidence positive éventuelle du traitement de données biométriques sur les droits fondamentaux. Le partage d'informations avec des parties et des pays tiers sera également intégré aux analyses.</p> <p>Les systèmes informatiques à grande échelle mis en place ou planifiés par l'UE envisagent la collecte de données personnelles, y compris des identifiants biométriques, pour presque tous les ressortissants de pays tiers qui voyagent dans cette zone. Le projet de la FRA explore les conséquences de ce phénomène de manière globale pour la première fois.</p> <p>Acteurs clés : États membres de l'UE, institutions et organes de l'UE, tels qu'eu-LISA, EASO, eu-LISA et Frontex, dans le cadre de la mise en œuvre de la législation européenne ; les agences de l'ONU, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs travaillant sur l'éthique des technologies de l'information – tels que le CCR.</p>			
Fin de l'année	2017			
Budget total	1 101 997 EUR			
(budget par année)	2017 - 60 000 EUR	2016 - 20 000 EUR	2015 - 600 000 EUR	2014 - 421 997 EUR

Annexe VIII : Cadre de mesure des performances

Les indicateurs de performance sont au cœur des activités de planification, de surveillance, d'évaluation et de compte rendu de la FRA. Les indicateurs fixés dans le cadre de mesure des performances (CMP) sont utilisés pour mesurer les performances de l'agence. LE CMP comporte des indicateurs au niveau des projets, qui décrivent le résultat attendu de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.), ainsi que des indicateurs à court terme, des indicateurs à long terme et des indicateurs de l'impact visé, dont la majorité ne peuvent être mesurés qu'après finalisation des activités du projet. Le CMP est lié à la fois au plan stratégique et aux programmes de travail annuels. Le CMP de la FRA est organisé de manière à soutenir l'analyse des performances (c'est-à-dire les activités de suivi, d'évaluation et de compte rendu) à différents niveaux de l'agence, à savoir au niveau du projet, de l'activité, du domaine thématique et de la stratégie.

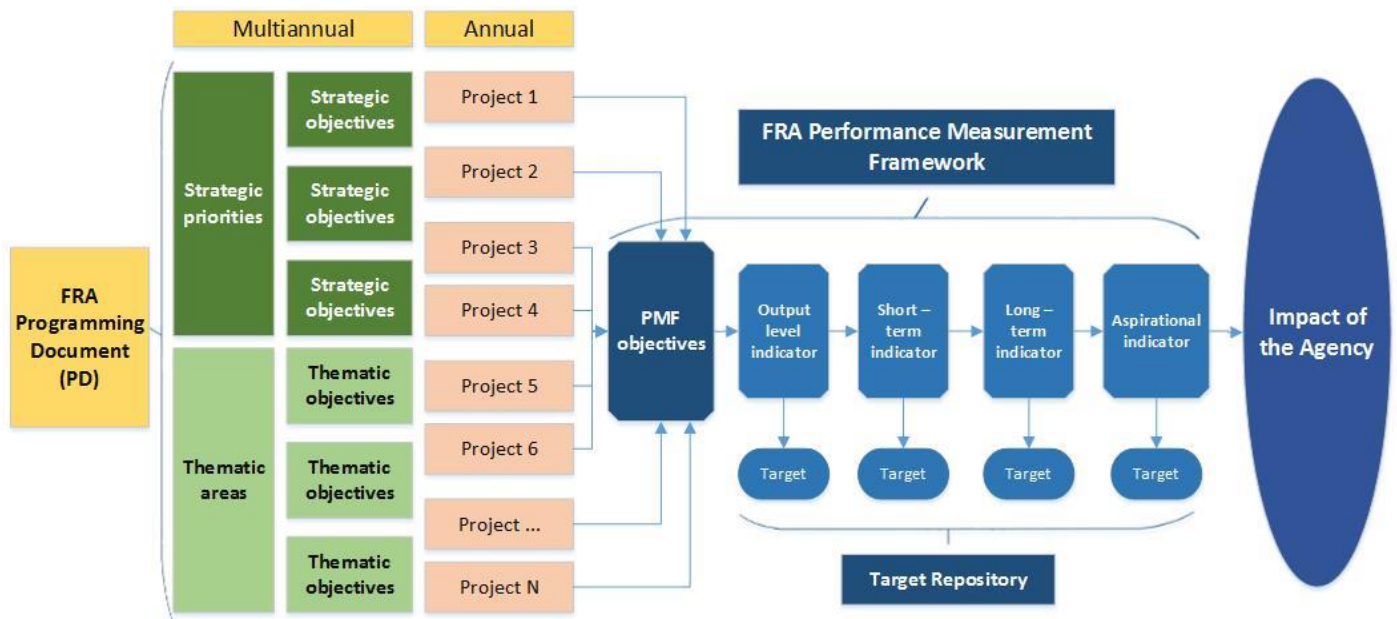


Figure 1: Aperçu du lien entre le document de programmation, le Cadre de mesure des performances et le référentiel cible

Le cadre de mesure des performances de la FRA prévoit une logique d'intervention et une liste des indicateurs de performance, assortie des objectifs, des critères d'appréciation, des mesures, des sources et des outils correspondants. Le cadre de mesure des performances rassemble l'ensemble des informations et des données ayant trait aux performances dans un cadre logique. La logique d'intervention de la FRA illustre les liens logiques qui existent entre les ressources (ou les intrants), les activités, les résultats et l'impact d'une action.

Le cadre d'indicateurs est directement lié au cadre logique de la FRA et fournit donc un cadre permettant de déterminer dans quelle mesure les activités de la FRA aboutissent à des résultats et à des effets. Chaque indicateur est lié à un objectif, à un critère de jugement et à une mesure :

- un objectif est ce qu'une activité ou une série d'activités vise à réaliser,
- un critère de jugement définit un aspect des activités de la FRA dont le caractère bénéfique ou la réalisation peut être évalué, et
- une mesure correspond à l'unité de mesure et aux calculs associés utilisés pour obtenir la valeur de l'indicateur ou d'un jugement fondé sur ces critères.

Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, à long terme ou impact visé) et selon le niveau d'activités figurant dans le cadre logique.

La perspective de planification pluriannuelle est présentée à la section II du présent document, tandis que la perspective de planification annuelle est présentée à la section III. La section II définit l'approche à long terme adoptée par l'agence en ce qui concerne les questions de droits fondamentaux et fixe des objectifs spécifiques.

La section III livre des informations sur la nature et les objectifs des projets et des activités transversales devant être menés annuellement, ainsi que sur les ressources humaines et les budgets disponibles. La planification annuelle est

directement liée à la planification pluriannuelle en ce qui concerne les objectifs et les activités.

Le cadre est lié à la fois à la planification annuelle et à la planification pluriannuelle. Chaque projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques et thématiques de la FRA.

A. Indicateurs clés de performance de la FRA

Le tableau ci-après contient l'éventail d'indicateurs identifiés pour évaluer les résultats et les réalisations des activités de la FRA. Les indicateurs sont différenciés en fonction du niveau de réalisation (résultat, impact à court terme, impact à long terme et impact visé) et selon le niveau de logique d'intervention.

Indicateurs de résultats	
I1	Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils
I3	Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats, par zone géographique]
I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)
I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)
I6	Nombre de parties prenantes pertinentes qui reçoivent des informations de la FRA
I7	Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications
I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)
I9	Nombre d'événements de constitution de réseau organisés
I10	Nombre de participants aux événements de la FRA
I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation
Indicateurs à court terme	
I12	Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont : pertinents, fiables, de haute qualité et utiles
I13	Proportion de parties prenantes et d'experts clés qui considèrent que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe cible prévu. [par type de résultats]
I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile
I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux
I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux
I17	Proportion de parties prenantes qui ont été en contact avec la FRA à la suite d'activités de communication
I18	Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.
I19	Proportion de parties prenantes qui considèrent qu'elles n'auraient pas eu connaissance de la FRA si celle-ci était moins active dans la communication
I20	Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA [par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique]
Indicateurs à long terme	
I21	Proportion de parties prenantes concernées qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I22	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I23	Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I24	Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
I25	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
Indicateurs d'impact visé	
I26	Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en

matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]
I27 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM [par type d'activités]
I28 Proportion de parties prenantes qui considèrent que la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux
I29 Proportion des parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux
I30 Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont eu une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux
I31 Proportion de citoyens de l'UE qui connaissent leurs droits fondamentaux et la Charte

B. Programmation pluriannuelle 2018-2020 : Indicateurs et cibles par objectif

Le tableau ci-après contient les indicateurs et cibles pertinents identifiés pour chaque objectif stratégique illustré à la section 2 « Programmation pluriannuelle 2018-2020 ». Les indicateurs sont rappelés par un code, comme expliqué dans le tableau ci-dessus.

Priorité 1 : Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
1.1) Produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiable pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux	I3	I12	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif minimum :70%	Objectif moyen : 50%
1.2) Élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations	I8	I12		
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%		
1.3) Utiliser l'analyse des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle nationale et de l'UE	I8	I12	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif minimum :70%	Objectif moyen : 50%
Priorité 2 : Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre : fournir des conseils indépendants				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
2.1) Renforcer le rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union	I1	I12	I21, I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ; Objectif minimum :70%	Objectif moyen : 50%
2.2) Fournir, à la demande des	I2	I12	I21	I26

institutions européennes, des avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
2.3) Fournir des conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'UE lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA	I1	I12	I24	I27
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif moyen : 30%	Objectif moyen : 50%

Priorité 3 : Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux: offrir l'assistance et l'expertise en temps réel

Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
3.1) Renforcer la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'UE	I1, I3	I12	I21	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
3.2) Informer les autorités nationales et européennes sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires	I1, I3	I12, I13	I22	I26
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum :70% Objectif moyen : 75%	Objectif minimum :70%	Objectif moyen : 50%
3.3) Soutenir les actions menées sur le terrain pour relever les défis en matière de droits fondamentaux		I12, i14	I24	I27
		Objectif minimum :70% Objectif moyen : 50%	Objectif moyen : 30%	Objectif moyen : 50%

Priorité 4 : Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
4.1) Sensibiliser systématiquement à la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne	I11	I16, i20	I21	I31
	Nombre moyen : 2	Objectif moyen : 50% Objectif minimum de mentions dans les médias (au niveau de l'agence) : 4	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
4.2) Créer un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer un programme essentiel	I9, i10	I15, i17	I21	I30
	1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 50% Nombre moyen : 2	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
4.3) Communiquer de manière	I6	I17, i18	I21	I30

intelligente pour optimiser l'effet des réalisations de la FRA	Évalué séparément pour chaque projet individuel	Nombre moyen : 2 Objectif moyen : 50%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
Priorité 5 : Renforcement de la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide				
Objectifs stratégiques	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
5.1) Améliorer la pertinence et l'impact des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale	I9	I13	I21	I26
	1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM	Objectif moyen : 75%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
5.2) Soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme	I9, i10	I14	I21	I30
	1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM Évalué séparément pour chaque projet individuel	Objectif moyen : 50%	Objectif minimum : 50% (au niveau de l'UE) et objectif moyen : 30% (au niveau des États membres) ;	Objectif moyen : 50%
5.3) Aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres de l'UE	I3	I12	I22	I29
	Évalué séparément pour chaque projet individuel 100%	Objectif minimum : 70%	Objectif minimum : 70%	

C. Rapport annuel 2018 : Indicateurs et cibles par projet

Le tableau ci-après contient la liste des projets pluriannuels et des nouveaux projets décrits à la section 3 « Programme de travail 2018 ». Pour chaque projet, plusieurs indicateurs et cibles pertinents ont été identifiés, afin d'évaluer leurs réalisations et leur impact.

Domaine d'activité : Victimes de la criminalité et accès à la justice				
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
A 1.1 Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative	I1, I3	I12, I13		
	5 minimum Recherches documentaires et recherches comparatives sur le terrain	Objectif minimum : 70% Objectif moyen : 75 %		
A 1.2 Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours	I3, I7	I12, I27		
	1 100	70% 70%		

A 1.3 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice »	I 1, I2, I5	I12, I13, I18		
Domaine d'activité : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale				
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
A 2.1 Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle	I1, I4, I8	I12, I17		
	Minimum : 5 Minimum : 1 par domaine thématique 2 outils produits	Objectif minimum : 70% 75%		
A 2.2 Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux	I3, I8	I13, I17		
A 2.3 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »	I1, I2	I12, I13		
	5 minimum 100% (pour les avis demandés par le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen)	Objectif minimum : 70% Objectif moyen : 75%		
Domaine d'activité : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel				
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
A 3.1 Mise à jour du Guide pour prévenir le profilage discriminatoire	I1, I5, I9	I12, I15, I17		
	1 au niveau de l'UE 1 publication 1 réunion d'évaluation par les pairs avec experts	Objectif minimum : 70% Objectif minimal 70% Objectif minimal 70%		
A 3.2 Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de protection des données	I1, I5	I12, I17, I18		
	Minimum : 3 1 publication	Objectif minimum : 70% Objectif minimum : 70% 100%		
A 3.3 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »	I1, I2, I8	I12, I13, I25		
	Minimum : 3 100% (pour les avis demandés par le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen) Recherches documentaires comprenant des stratégies, un cadre et un plan d'échantillonnage	Objectif minimum : 70% Objectif minimum : 70% Objectif moyen : 7		
Domaine d'activité : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité				
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			

	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
A 4.1 Droit des personnes handicapées à une vie autonome	I1, I4, I5, I8, I9, I10	I13, I16	I21	
	Minimum : 5 Minimum : 3 6 rapports 1 analyse de données comparative (y compris un rapport technique), 4 études de cas nationales (une pour chaque pays/localité de recherche) Minimum : 2 1 au niveau de l'UE 5 au niveau des EM 200 participants au minimum	Objectif moyen : 70% Objectif moyen : 40%	Objectif minimum : 50%	
A 4.2 Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination	I1, I5	I12, I13		
	Minimum : 5 Minimum : 1	Objectif minimum : 70% Objectif moyen : 75%		
A 4.3 Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union	I1, I5		I21	
	Minimum : 5 1		Objectif moyen : 40%	
A 4.4 Participation au cadre de l'UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	I1, I9	I12		
	Minimum : 1 Minimum : 2	Objectif minimum : 70%		
A 4.5 Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté	I3, I9, I10	I12		
	Recherches secondaires (recherches documentaires) - 28 EM Recherches primaires (travail de terrain) dans un certain nombre d'EMUE (8 minimum) 1 15	Moyenne : 50%		
A 4.6 EU-MIDIS II	I1, I3, I7, I9, I10	I13, I15	I25	
	10 2-3 rapports thématiques élaborés incluant l'analyse de données, la description et l'interprétation des résultats Nombre minimum de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 1000 2 50-100	50% 60%	10	
A 4.7 Mesure de l'ampleur de la discrimination dans l'UE par l'utilisation du test de situation	I1, I8			
	1 1			
A 4.8 Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE				
A 4.9 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le	I1, I2	I13		
	Minimum : 5 80%	60%		

domaine suivant: « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »				
Domaine d'activité : Droits de l'enfant				
Projets	Ensemble d'indicateurs PMF et cibles visées			
	Produit	À court terme	À long terme	D'impact visé
A 5.1 Bien-être et pauvreté des enfants	I3, I6, I8	I13, I15		
	Recherche documentaire, analyse de méthodologies Moyenne : 500 1 rapport	Objectif moyen : 75% Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 25%		
A 5.2 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine des « Droits de l'enfant »	I1, I3, I4, I5, I8, I9, I10	I13, I15	I21, I24, I25	
	Minimum : 5 Moyenne : 5 Minimum : 1 Minimum : 1 Moyenne : 5 1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM 20 participants en moyenne	Objectif moyen : 70% Objectif moyen : 50% Objectif minimum : 25%	Objectif minimum : 50% Objectif moyen : 30% Objectif moyen : 7	
Domaine d'activité : Intégration et inclusion sociale des Roms				
Projets	Ensemble d'indicateurs du CMP et cibles visées			
	Résultat	Court terme	Long terme	Impact visé
A 6.1 Collecte de données sur l'intégration des Roms	I1, I3, I5, I7, I8, I10	I12, I13		
	Minimum : 5 3 2 documents « Focus » 500 1 100	75% 90%		
A 6.2 Engagement local pour l'intégration des Roms	I1, I4, I5, I7, I8	I12, I13, I16		
	2 15 2 (1 rapport de synthèse + 1 rapport technique) 200 1 rapport technique	75% 90% 100%		
A 6.3 Réponses aux demandes	I1, I2, I8, I9, I10		I23, I24, I25	

ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Intégration et inclusion sociale des Roms»	10 100% (pour l'avis demandé par le Conseil, la CE et le PE) 5 1 au niveau de l'UE 1 au niveau des EM 80 participants		Objectif moyen : 30% Objectif moyen : 30% Objectif moyen : 7	
Domaine d'activité : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants				
Projets	Ensemble d'indicateurs du CMP et cibles visées			
	Résultat	Court terme	Long terme	Impact visé
A 7.1 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures	I1, I2, I5, I7	I12, I13	I23, I25	
	5 en moyenne 100% (Pour les avis demandés par le Conseil, la CE et le PE) Objectif minimal : 2 Nombre minimum de téléchargements par publication : 500 Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000			
A 7.2 Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)	I1, I5	I12	I12	
	Minimum 5 3 (rapport analytique, document « Focus » et fiche d'information)	Objectif minimal : 70%	Objectif moyen : 70%	
A 7.3 Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015	I1, I3, I6			
	1 6 EMUE 15 zones géographiques 50			
A 7.4 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels	I1, I6			
	20 visites à des centres de crise 5			
Domaine d'activité : Racisme, xénophobie et intolérance associée				
Projets	Ensemble d'indicateurs du CMP et cibles visées			
	Résultat	Court terme	Long terme	Impact visé
A 8.1 Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives	I1, I3	I12, I13, I16		
	Minimum : 5 élaboration de 2 rapports comprenant une analyse de données, une description et une interprétation des résultats (rapport technique, rapport sur les résultats)	60% 50% 50%		
A 8.2 Antisémitisme : collecte et analyse de données	I1, I5	I12, I13		
	1 1	Objectif minimal : 70% Objectif moyen : 75%		
A 8.3 Coordination du sous-groupe sur les méthodologies l'enregistrement et la collecte de données sur les crimes de haine du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et les autres formes	I1, I8, I9	I12		
	2 1 1	60%		

d'intolérance				
A 8.4 Racisme et discrimination ethnique : collecte et analyse de données	I3, I5 1 1 base de données en ligne	I12, I13 60% 60%		
A 8.5 Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants	I3, I11 1 base de données en ligne 2 recherches secondaires (rapports de recherches documentaires) - 28 EMUE Base de données en ligne avec une réserve unique de données à la disposition des parties prenantes	I13 60%		
A 8.6 Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine du racisme, de la xénophobie et d'autres formes d'intolérance	I1, I2 5 80%	I13 60%		
Domaine d'activité : Projets et activités transversaux				
Projets	Ensemble d'indicateurs du CMP et cibles visées			
	Résultat	Court terme	Long terme	Impact visé
A 9.1 Rapports annuels	I1, I4, I5, I7 Minimum : 5 Minimum : 1 Objectif minimal : 25 publications 1 rapport sur les droits fondamentaux 24 avis du rapport sur les droits fondamentaux dans les langues nationales Nombre minimum de téléchargements par publication des avis nationaux du rapport sur les droits fondamentaux : 50 Nombre moyen de téléchargements : 3000	I12, I13	I25 Objectif moyen : 7	
	A 9.2 Enquête sur les droits fondamentaux - mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux	I3, I8 Collecte de données pour la phase principale de l'enquête lancée dans l'UE-28 Données contextuelles collectées grâce à des discussions thématiques de groupe dans sept États membres de l'UE. Résumé des résultats pilotes	I13, I15 Minimum : 50% Objectif moyen : 50% Objectif minimal : 25%	I24 Minimum 50%
A 9.3 EU Système d'information sur les droits fondamentaux (EFRIS)	I9	I12, I13		
	2 (une réunion d'experts et une de mise en réseau)	70% 70%		
A 9.4 Forum des droits fondamentaux	I1, I9, I10 2 600 (Forum)	I15, I16, I20 75%	I25	I27
	A 9.5 Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés	I6, I10, I11 250-350 Plusieurs centaines Environ 5	I14, I16 90% 80%	
A 9.5.1 Arts et droits de l'homme	I9, I10	I15, I16		

	Environ 10	75%		
	Plusieurs centaines	80%		
A 9.5.2 Médias et droits de l'homme	16	116		
	250-350	80%		
A 9.5.3 Communiquer sur les droits	11, 14, 19	116, 117		126
	5	85%		80%
	10	80%		
	3			
A 9.6 Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide	13, 16, 19	114, 115, 116		
	5	70%		
	600	75%		
	5	75%		
A 9.6.1 Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE	13, 110	115, 118		
	5	75%		
	80	75%		
A 9.6.2 Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux	19, 110	115	123	
	Au moins 1 réunion d'ALN	70%	Objectif moyen: 70%	
	23 ALN sur 28			
A 9.6.3 Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux	16, 19, 110	114, 115, 130		
	400	75%		
	4	75%		
	80	50%		
A 9.6.4 Espace sûr et propice pour la société civile dans la promotion des droits fondamentaux	13, 110	114, 116		
	2	75%		
	100	75%		
A 9.7 Promotion des droits fondamentaux au moyen des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et autres institutions de l'UE	15, 16, 17, 110, 111	114, 115, 116, 120		130, 131
	Minimum: 1	Objectif moyen :: 50%		Objectif moyen :: 50%
	Objectif moyen: 2000	Objectif minimal :: 40%		
	Nombre minimum de téléchargements par publication : 500	Objectif moyen :: 50%		
	Nombre moyen de téléchargements par publication : 3000n : 500	Objectif minimal :: 25%		
	Nombre moyen de téléchargements :: 3000	Objectif moyen :: 70%		Objectif moyen :: 10%
	Nombre moyen de participants :: 200	Objectif minimal de mentions dans les médias (au niveau de l'agence) :: 4		
	Nombre moyen :: 2			
A 9.8 Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, aux agences et aux autres organismes de l'UE	11, 12, 16, 19, 110	112, 113	123	
	Minimum : 15			
	100% (pour les avis demandés par le Conseil, la CE et le PE)	Objectif minimal :: 70%	Objectif moyen :: 30%	
	Objectif moyen : 2000			
	1 au niveau de l'UE	Objectif moyen :: 75%		
	1 au niveau des EM			
	Plusieurs centaines			
A 9.9 Promotion de l'impact des réalisations de la FRA	16, 111	117, 118		
	Objectif moyen :: 2000			
A 9.10 Production et diffusion des	15, 16, 111			

produits de communication	Objectif minimal :: 1 Objectif moyen ::2000 Nombre moyen :: 2			
A 9.11 Performance, suivi et évaluation	18			
	Minimum : 1			
A 9.12 Organes de l'agence	I9, I10			
	10 réunions minimum Quorum (deux tiers des membres de chaque organe)			

D. Indicateurs clés de performance applicables aux directeurs

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE (*Commission Guidelines on key performance indicators (KPI) for directors of EU decentralised agencies*), les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

OBJECTIF	ICP	CIBLE
Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	<i>Décembre N-2</i> <i>Janvier N-1</i> <i>Décembre N-1</i>
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	80%
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	80%
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	80%
Utilisation rapide, complète et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 95%
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	< 5%
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE et du total des recettes provenant des taxes reçus, le cas échéant, au cours de l'année N).	> 95%
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	> 80%
Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne	Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations «souhaitables»)	90%
	Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin	< 5% du nombre total de postes

	d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	
	Avis positif du comité d'opinion de la FRA sur les publications de l'agence contenant des avis	100%
	Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'agence	100%
	Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	80%
Preuves du niveau de bien-être du personnel	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'agence	<i>Tous les deux ans</i>
	Nombre moyen annuel de jours de congé maladie de courte durée par membre du personnel	< 8
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel	< 5
Présentation externe des activités de l'agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'agence	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	> 4
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'agence	4
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias	12 au cours de l'année
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et agences de l'UE, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	> 200 réunions bilatérales > 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA 1 réunion des ALN 1 événement majeur (Forum des droits fondamentaux) > 6 visites aux institutions, organes et agences de l'UE

Annexe IX : Risques pour l'exercice 2018

Conformément aux normes de contrôle internes, l'agence a effectué un exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, elle a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes sont recensées:

- le risque
- le type de risque
- les conséquences éventuelles
- la probabilité sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne, élevée)
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave)

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants

E	Externe
I1	Interne/planification, processus, systèmes
I2	Interne/personnes, organisation
I3	Interne/légalité, régularité
I4	Interne/information de communication

La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction juge pertinents pour la mise en œuvre du programme de travail annuel. Durant le premier semestre de 2017, l'agence réalisera son exercice annuel d'évaluation des risques qui intégrera et complétera les présentes informations.

Détails du risque		Évaluation des risques					Gestion des risques		
Type de risque	Description des risques	Conséquences éventuelles	Probabilité	Impact potentiel			Risque résiduel L*1	Titulaire de l'action	Action (champ jaune) (uniquement si le risque résiduel doit encore être évité/réduit/transféré après évaluation des contrôles existants)
				Objectifs	Finances	Réputation			

Recherche et analyse

I1	Difficultés à mesurer l'impact des travaux de l'agence à tous les niveaux de résultats	Incapacité à mettre sur pied des mesures d'amélioration. Critiques de la part des EM.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Tous	- Évaluations ex ante et ex post en cours. - Faciliter la mise en œuvre des recommandations qui pourraient être formulées à
----	--	---	--------------	-------------------	-------------	-------------------	------------	------	--

									la suite de la deuxième évaluation externe indépendante.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Gestion et planification									
11	Nombre accru de demandes d'avis en raison de la forte fiabilité de l'expertise de la FRA et du processus d'élaboration interne, mais ressources ou flexibilité limitées pour fournir une réponse rapide.	Perte de confiance dans l'agence. Pression politique.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Tous	- Consolider le processus existant et introduire une évaluation en temps opportun des ressources et de la flexibilité en matière de réaffectation des ressources.

Annexe X : Plan de passation des marchés publics 2018 (décisions de financement)

Activité 1 : Victimes de la criminalité et accès à la justice

A 1.1 – Le droit des victimes de la criminalité d'accéder à la justice - analyse comparative

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 72 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03630 - Victimes de la criminalité et indemnisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e - 3^e trimestre de l'année

A 1.2 Affaires et droits de l'homme

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 250 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03630 - Victimes de la criminalité et indemnisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 1.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Victimes de la criminalité et accès à la justice »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 15 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : activités de recherche/de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année, selon les besoins

Activité 2 : Coopération judiciaire, excepté en matière pénale

A 2.1 – Détention pénale au sein de l'UE – conditions et contrôle

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 75 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e - 3^e trimestre de l'année

A 2.2 Accès à un avocat et mandat d'arrêt européen : application dans la pratique au regard des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 10 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 2.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Coopération judiciaire, excepté en matière pénale »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 35 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03630 - Victimes de la criminalité et indemnisation

Objet des contrats envisagés : activités de recherche/promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28-3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année, selon les besoins

Activité 3 : Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

A 3.1 – Mise à jour du guide visant à prévenir le profilage discriminatoire

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 50 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 3.2 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de protection des données

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 50 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 3.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la « Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 11 000 EUR.

Ligne budgétaire : B03211 - Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés :

Type de contrat :

Type de marché :

Nombre indicatif de contrats envisagés :

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :

Activité 4 : Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité

A 4.1 – Droit des personnes handicapées à une vie autonome

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 60 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 4.2 – Mise à jour du Manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 20 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 4.3 – Vivre dans un autre État membre : non-discrimination et citoyenneté de l'Union

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 20 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 4.4 – Participation au cadre de l'UE visant à promouvoir, protéger et contrôler l'application de la CDPH

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 25 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année

A 4.5 – Obstacles empêchant les personnes âgées de mener une vie autonome dans la communauté

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 550 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28 (contrats FRANET dans tous les États membres de l'UE)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : s.o.

A 4.6 – EU-MIDIS II

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 120 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication, recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2 (recherche) + 3 ou 4 (édition et production)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} - 2^e trimestre (recherche); 2^e - 3^e trimestre de l'année (communication)

A 4.7 – Mesure de l'ampleur de la discrimination dans l'UE par l'utilisation du test de situation.

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 65 000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28 (contrat FRANET dans tous les États membres de l'UE)

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : s.o.

A 4.8 Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 300 000 EUR (1^{ère} priorité)

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre

A 4.9 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine « Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 20 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03321 - Discrimination
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} - 4^e trimestre de l'année

Activité 5 : Droits de l'enfant

A 5.1 – Bien-être et pauvreté des enfants

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 15 000 EUR (1^{ère} priorité)
 Ligne budgétaire : B03350 - Droits de l'enfant
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 5.2 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine des « Droits de l'enfant »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 25 000 EUR (1^{ère} priorité)
 Ligne budgétaire : B03350 - Droits de l'enfant
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 6
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 6 : Intégration et inclusion sociale des Roms

A 6.1 – Collecte de données sur l'intégration des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 900 000 EUR (1^{ère} priorité)
 Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat direct
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 1 à 3; en 2017 ou en 2018, nous concluons un contrat avec jusqu'à deux experts seniors en statistiques afin de soutenir la mise en œuvre du projet
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : dernier trimestre de 2017

A 6.2 – Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2018 s'élève à 85 000 EUR (1^{ère} priorité)
 Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 6.3 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 10 000 EUR (1^{ère} priorité)
 Ligne budgétaire : B03340 - Intégration des Roms
 Objet des contrats envisagés : recherche
 Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant
 Type de marché : service
 Nombre indicatif de contrats envisagés : 2
 Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 7 : Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

A 7.1 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 330 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 7.2 Formes graves d'exploitation par le travail – perspectives des travailleurs (SELEX II)

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 30 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 7.3 - Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – l'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 50 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 8

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 7.4 Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux afin de faire face aux défis opérationnels

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 60 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03230 - Immigration et intégration des migrants;

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Activité 8 : Racisme, xénophobie et intolérance associée**A 8.1 – Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives**

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 90 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 8.2 – Antisémitisme : collecte et analyse de données

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 5 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 8.3 – Coordination du sous-groupe sur les méthodologies appliquées à la collecte et à l'enregistrement des données sur les violences motivées par la haine ; le sous-groupe relève du groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 20 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 8.4 – Racism and ethnic discrimination: data collection and analysis

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 200 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 29

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 3^e trimestre de l'année

A 8.5 – Base de données en ligne sur la haine à l'égard des musulmans et des migrants

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 30 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 2

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 8.6 – Réponses aux demandes ponctuelles et aux urgences en matière de droits fondamentaux dans le domaine suivant: « Racisme, xénophobie et autres formes d'intolérance »

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 20 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03311 - Racisme, xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} - 4^e trimestre de l'année

Activité 9 : Projets et activités transversaux

A 9.1 – Rapports annuels

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 430 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03702 - Rapport annuel

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.2 – Enquête sur les droits fondamentaux – mettre en place une enquête dans l'ensemble de l'UE sur les tendances en matière de droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 1 740 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : enquête – collecte de données sur le terrain (1 730 000 EUR)

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03620 - Accès à la justice

Objet des contrats envisagés : recherche – Missions du personnel de la FRA (10 000 EUR)

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.3 – Système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS)

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 100 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : services de communication TIC

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : travaux

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.4 – Forum des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 450 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.5 – Promouvoir efficacement les droits

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 175 000 EUR (1^{ère} priorité)

A 9.5.1 Arts et droits de l'homme

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 90 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 4^e trimestre de l'année

A 9.5.2 Médias et droits de l'homme

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 40 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.5.3 Communiquer sur les droits

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 45 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.6 Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 295 000 EUR (1^{ère} priorité)

A 9.6.1 Promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 140 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat direct

Type de marché : travaux

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.6.2 Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 40 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.6.3 – Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 85 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.6.4 – Espace sûr et propice pour la société civile dans la promotion des droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 30 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03802 - Mécanismes de consultation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.7 – Promotion des droits fondamentaux au moyen des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et d'autres institutions de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 50 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 3

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.8 – Fourniture de conseils et d'expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, aux agences et aux autres organismes de l'UE

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 100 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant et accords de niveau de service avec les institutions de l'UE

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

A 9.9 – Promotion de l'impact des réalisations de la FRA

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 360 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : Activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 5

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année

A 9.10 – Production et diffusion de supports de communication

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 115 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : recherche

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant, contrats directs

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 28

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : tout au long de l'année

A 9.11 – Performance, suivi et évaluation

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 0 EUR.

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : évaluation

Type de contrat : nouveau contrat-cadre

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 2^e trimestre de l'année

A 9.12 – Organes de l'agence

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 250 000 EUR (1^{ère} priorité)

Ligne budgétaire : B03801 - Organes de l'agence

Objet des contrats envisagés : assistance technique

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant, contrat direct

Type de marché : service

Nombre indicatif de contrats envisagés : 13

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} - 4^e trimestre de l'année

A 9.13 Collecte de données complémentaires et autres activités pour étayer des avis fondés sur des données factuelles pour les parties prenantes

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2018 s'élève à 0 EUR

Ligne budgétaire : B03711 - Communication et sensibilisation

Objet des contrats envisagés : activités de promotion et de communication

Type de contrat : contrat spécifique basé sur un contrat-cadre existant

Type de marché : service

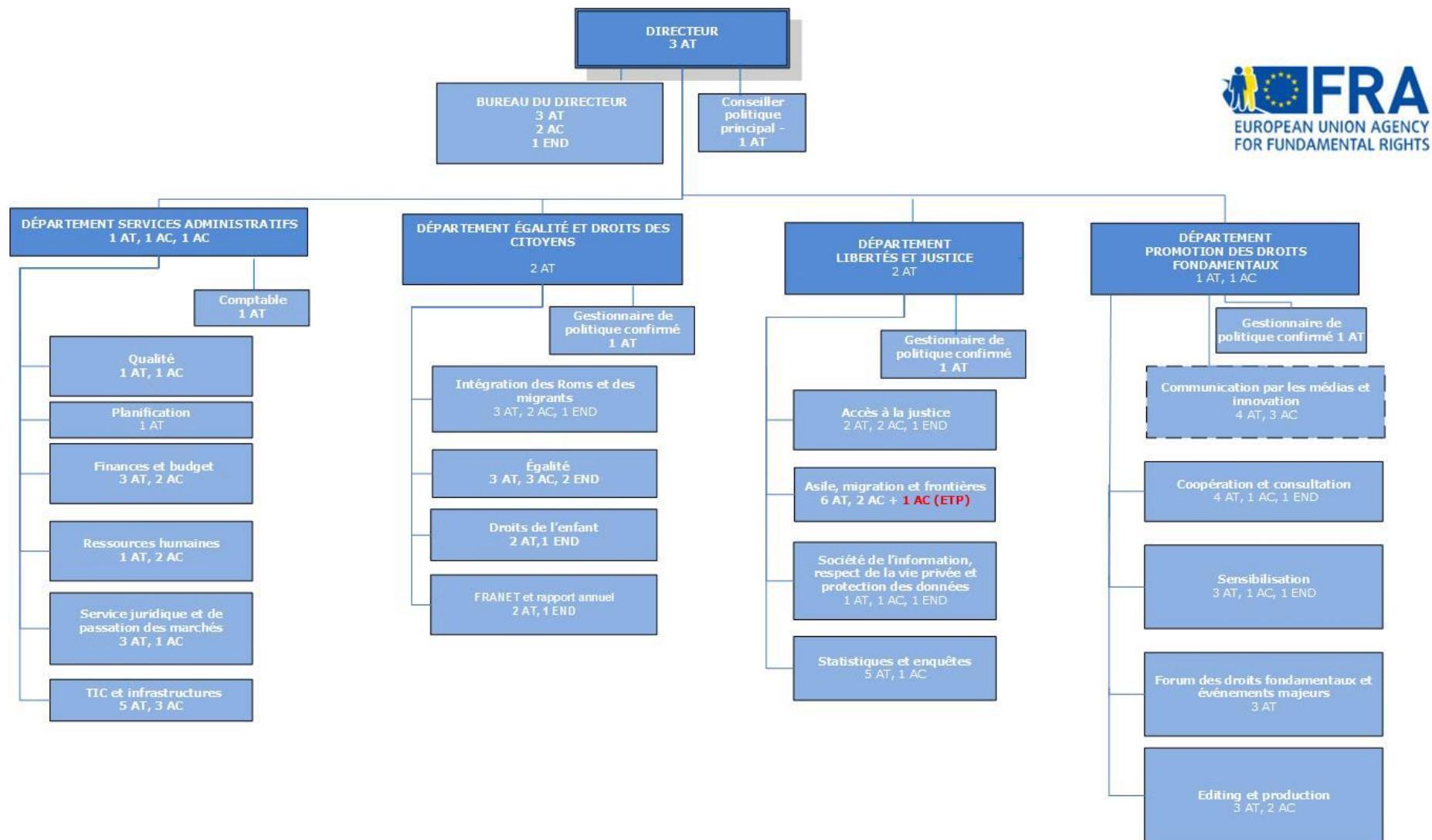
Nombre indicatif de contrats envisagés : 1

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : 1^{er} trimestre de l'année

Annexe XI : Organigramme

Structure organisationnelle :

La structure de l'agence au 31 décembre 2017 comprenait un bureau du directeur et cinq départements comme indiqué ci-dessous :



Annexe XII : Activités de soutien

Services administratifs

Comptabilité

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Préparer et tenir les comptes annuels 2018 de la FRA, conformément au règlement financier et aux règles comptables de la Commission. Maintenir et valider les systèmes comptables.	Réalisation du projet de comptes et des comptes définitifs 2017 en respectant les délais mentionnés dans le règlement financier. -	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'observations de la CCE/IAS au cours de l'année. - Nombre de réserves dans les rapports d'audit. - Respect pendant l'année des délais relatifs à la soumission des comptes provisoires et définitifs mentionnés dans le règlement financier. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'observations de la CCE/IAS. Comptes annuels 2017 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves. Tous les délais respectés. - 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'observations de la CCE/IAS. Comptes annuels 2017 certifiés à l'issue d'un audit, c.-à-d. pas de réserves. Tous les délais respectés. -
Exécuter les instructions de paiement correctement dans les trois jours ouvrables à compter de la signature des ordonnateurs, tout en conservant suffisamment de liquidités pour payer les dettes à leur échéance.	- Tous les paiements exécutés correctement dans les trois jours ouvrables à compter de leur signature par les ordonnateurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de paiements retardés par des problèmes de trésorerie pendant l'année. - Nombre de paiements exécutés après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie. - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de paiement retardé par des problèmes de trésorerie. - Pas de paiement exécuté après trois jours ouvrables à compter de la signature par l'ordonnateur.
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	0	0	1
Budget disponible	20 000 EUR			

Technologies de l'information et de la communication (TIC) et installations

Le département « TIC et installations » (ICTF) relève des services administratifs et fournit à l'agence l'infrastructure et les services sous-jacents en la matière. Il est responsable de la fourniture et de la gestion de l'infrastructure TIC, du centre de données ainsi que des applications et systèmes TIC. Il couvre également les services liés aux installations, qui comprennent les services de maintenance, de sécurité et de réception des bâtiments.

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Assurer la bonne exécution du titre II	- Exécution en temps opportun des engagements du titre II (environ 100 opérations) et des paiements (environ	<ul style="list-style-type: none"> - % de l'exécution budgétaire - % du budget exécuté en octobre 	<ul style="list-style-type: none"> >95% >80% 	<ul style="list-style-type: none"> 99% 80%

	250 opérations)			
Assurer la continuité maximale des systèmes TIC pendant les heures de travail	- Fonctionnement ininterrompu des systèmes TIC, sauf durant les périodes de maintenance prévues	% de la continuité des systèmes TIC	99,99%	99,99%
Assurer des réponses en temps voulu aux demandes liées aux TIC et aux installations, telles que prévues dans les procédures qui s'y rapportent	Fourniture des services liés aux TIC et aux installations dans les délais prescrits	% des demandes à exécuter conformément aux délais de procédure prévus	97%	97%
Veiller à ce que toutes les demandes de changement des TIC soient autorisées	- Exécution des demandes de changement des TIC	- % des demandes de changement autorisées	- 100%	- 100%
Réduire l'empreinte écologique de l'agence.	- Réduire la consommation d'énergie et de chauffage	% de réduction de la consommation d'énergie et de chauffage	5% de réduction	5% de réduction
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	4	5	0	9
Budget disponible	2 401 932 EUR			

« Finances et budget » et « Affaires juridiques et passation des marchés »

Les départements « Finances et budget » et « Affaires juridiques et passation des marchés » fournissent des services financiers axés sur le service et assurent la bonne gestion des ressources financières de l'agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières applicables (légalité et régularité). Ils élaborent des rapports fiables concernant la gestion financière afin de faciliter le processus de prise de décisions. L'agence gère ses ressources en suivant l'approche de gestion par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne budgétaire. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources par projet. L'agence dispose également d'un logiciel par le biais duquel le personnel indique le nombre réel d'heures consacrées à chaque projet. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Maintenir un haut niveau de gestion budgétaire	- 700 engagements budgétaires ¹ - 3 200 paiements ¹	- % d'exécution budgétaire - % du résultat - % de paiements retardés - Nombre d'exceptions enregistrées	- >95% - >95% - <10% - =< par rapport à l'année précédente	- 100% - 99% - <5% - =< par rapport à l'année précédente
Réaliser des procédures de passation des marchés légales et régulières	- 16 procédures d'appel d'offres ¹ - 660 contrats ¹	- Nombre d'échecs de procédures - Nombre de plaintes d'opérateurs économiques non retenus - Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou des contractants	- <5% - <5% - <1	- <2% - <2% - <0
Fournir des rapports de gestion financière fiables en temps opportun	- rapports d'exécution mensuels	- Nombre de jours entre la fin du mois et la publication du rapport	- <15	- 7

Améliorer l'efficacité et la productivité des circuits de financement	- flux de travail entièrement électroniques -	- délai requis pour la réalisation de chaque flux de travail financier	- réduit de 10%	- initialement réduit de 5%
Améliorer l'efficacité et la productivité du circuit des marchés publics	- renforcer les systèmes locaux pour la gestion des offres et des contrats	- délai requis pour la réalisation de chaque procédure de passation de marché	- réduit de 10%	- réduit de 10%
Gestion des missions	- Traitement en temps utile des ordres et des indemnités de mission - Gestion efficace du contrat de l'agence de voyage	- % d'exécution des missions - gestion en temps utile de l'agence de voyage	- >80% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.	Ordres de mission approuvés dans les délais. 90% des demandes et factures liées aux missions soumises par l'agence de voyage sont payées dans le délai de 30 jours.
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	5	3	-	8
Budget disponible	2 700 EUR			

Gestion de la qualité

Le département « Qualité » coordonne la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de la FRA et veille à son amélioration continue. Ses principales responsabilités en la matière sont les suivantes : gestion des risques, conception des processus, liaison avec le service d'audit interne, contrôles de conformité et suivi continu de la mise en œuvre des contrôles internes ainsi que des mesures correctives et préventives nécessaires.

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Couverture complète et consolidation de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision et mise à jour continues pour des raisons d'efficacité	Description de processus pour les procédures appropriées et mise à jour continue pour des raisons d'efficacité.	Nombre de procédures révisées et délai pour l'évaluation de la qualité.	Révision de la qualité dans les deux semaines	< 2 semaines
Consolidation des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche)	Contrôles de la qualité au niveau du projet (sur demande)	Exécution des contrôles de la qualité et émission de recommandations en matière d'amélioration.	100% des interventions demandées réalisées dans les délais convenus.	100%
Adoption et introduction du nouveau cadre de contrôle interne, contrôle de la conformité. Évaluation de la pleine conformité aux normes ISO 9001.	Analyse des lacunes	Évaluation de la conformité (estimation en %)	90% de conformité au nouveau cadre de normes de contrôle interne. 90% de conformité aux normes ISO.	90% 90%
Gestion annuelle des risques et mesures préventives efficaces	Exercice annuel d'évaluation des risques et adoption du registre des risques.	Nombre de mesures préventives convenues et suivies.	Évaluation des risques et délivrance du registre réalisées pour avril et 80% des mesures préventives entreprises dans le délai convenu.	Avril 2018 75 %
Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction de	Adoption d'un plan de contrôle de la conformité pour les processus	Niveau de mise en œuvre du plan.	80% du plan mis en œuvre.	80%

vérifications internes de la qualité au niveau des processus	internes et mise en œuvre.			
Liaison avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives, préparation des audits	Action rapide concernant les recommandations formulées.	Niveau de mise en œuvre du plan	90% des mesures prises à la suite des recommandations dans le délai convenu.	90%
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	1		2
Budget disponible	0			

Secteur de planification

L'objectif principal du secteur est de créer et de gérer la planification de l'agence par la conception et la mise en œuvre de processus et d'outils de programmation stratégiques et opérationnels ainsi que par la surveillance et l'évaluation efficaces des objectifs et activités de la FRA conformément aux normes de l'UE ainsi que sur la base des besoins des parties prenantes pour renforcer les performances, la responsabilité et l'apprentissage de l'agence. Les activités du secteur sont directement liées aux priorités stratégiques de la FRA (voir le plan stratégique 2013-2017, priorité stratégique « 1.1.6. Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact ») et aux activités opérationnelles de la FRA (voir également la fiche projet A 9.7 – Performances, suivi et évaluation).

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Renforcer tous les processus de planification et intégrer les outils en élaborant et en fournissant les documents clés pertinents en temps opportun.	- Documents de programmation 2019-2021. - Note de programmation 2020.	- Nombre de documents de programmation soumis au CA.	- Le DP 2019-2021 est adopté pour décembre 2017. - La note de programmation 2020 sera rédigée pour mai 2018.	- Les documents de programmation sont approuvés en temps utile par le CA et soumis à la CE.
	- Cadre des indicateurs de performances clés.	- Nombre d'indicateurs simplifiés/introduits.	- Le cadre des indicateurs est mis à jour pour décembre 2017.	- La gestion basée sur les performances est renforcée à la FRA.
Assurer la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation systématiques des projets et activités de la FRA.	- Processus d'évaluation externe 2013-2017.	- Le processus d'évaluation est mis en œuvre de façon harmonieuse et les résultats sont délivrés en temps opportun.	- Le rapport d'évaluation est soumis pour la fin de 2017.	- Les principales conclusions de l'évaluation sont intégrées dans les documents de programmation.
	- Rapports d'évaluation ex ante.	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation 2018.	- Quatre rapports d'évaluation.	- Les résultats des évaluations alimentent le processus de planification.
	- Rapports d'évaluation ex post.	- Nombre de rapports d'évaluation produits conformément au plan d'évaluation.	- Trois rapports d'évaluation.	- Les résultats des évaluations sont résumés dans le rapport d'activité annuel consolidé 2017.
Renforcer la gestion des projets et activités de la FRA.	- Logique d'intervention des projets et activités de la FRA.	- Nombre de cadres logiques élaborés.	- En 2018, tous les nouveaux projets sont dotés du cadre logique pertinent.	- Tous les projets de la FRA sont basés sur un cadre logique consolidé comprenant les objectifs, les résultats, etc.

Veiller à ce que les parties prenantes de la FRA soient constamment impliquées et consultées dans le cycle du PMER.	- Consultations des parties prenantes concernant les documents de planification pertinents.	- Nombre de consultations entreprises. - Taux de réponse des parties prenantes de la FRA.	- Une consultation sur le PTA 2019. - Une consultation sur les objectifs pluriannuels 2018-2020 de la FRA.	- Les contributions des parties prenantes sont prises en compte pendant tout le cycle du PMER.
Renforcer les outils de compte rendu de l'agence et assurer la fourniture en temps opportun.	- Rapport d'activité annuel consolidé 2017.	- Nombre de rapports d'activités annuels consolidés.	- Un rapport d'activité annuel consolidé.	- Le rapport d'activité annuel consolidé est préparé et adopté par le CA en mai 2018.
	- Rapports de suivi des performances.	- Nombre de rapports de suivi des performances concernant les domaines de travail de la FRA.	- Trois rapports de performances.	- Fournir les rapports de suivi de la stratégie et du PTA à la direction chaque trimestre.
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	1	-	-	-
Budget disponible	S.O.			

Ressources humaines

L'objectif est de fournir des ressources humaines et des services juridiques de haute qualité et modernes et de créer et maintenir un environnement de travail agréable et apprécié.

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Fournir des services de RH de premier ordre.	Tous les emplois du tableau des effectifs et tous les postes non statutaires sont pourvus.	- Taux d'occupation moyen du personnel statutaire. - Taux des procédures de recrutement lancées/réalisées avec succès.	- 90%	- >80%
	Mise en œuvre du plan d'apprentissage et développement 2018 et rapport d'évaluation annuel.	- % de réalisation du plan d'apprentissage et développement. - Résultats de l'évaluation.	- >90%	- >80%
	Évaluations 2018 et reclassements 2018 du personnel statutaire.	- Mise en œuvre et suivi de l'évaluation et des reclassements.	- Deux exercices d'évaluation et de reclassement (un pour chaque catégorie de personnel statutaire).	- 100% du lancement et clôture des exercices.
	Traitement des demandes du personnel, y compris les réclamations et les litiges.	- Traitement harmonieux des demandes du personnel conformément aux règles exposées dans le statut et ses dispositions d'exécution. - Traitement harmonieux des réclamations et des litiges dans les délais statutaires.	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires.	Traitement harmonieux et en temps utile des dossiers et en conformité avec les exigences statutaires.
	Optimisation des systèmes informatiques des RH.	- Taux d'optimisation.	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH. - Mise en œuvre du plan SYSPER 2018.	- Bon fonctionnement des systèmes informatiques des RH. - Mise en œuvre du plan SYSPER 2018.

	Suivi de l'enquête sur le bien-être de 2017.	% de mise en œuvre des activités de 2018.	>90% du plan annuel mis en œuvre.	- 80%
Élaboration et suivi des politiques de RH, y compris le dialogue social.	- Nombre de politiques de RH élaborées/révisées. - Nombre de réunions garantissant le dialogue social.	- % d'adoption des politiques. - Temps moyen consommé. - Nombre de consultations. - Nombre de réunions.	- Consultations dans les délais statutaires. - Réalisation de toutes les réunions prévues.	- Adoption harmonieuse et en temps utile des politiques. - Communication au personnel.
Gestion du titre I du budget en collaboration avec l'administration.	- Suivi et exécution du titre I du budget 2018. - Élaboration du titre I du budget 2019.	- % de l'exécution budgétaire. - % de réalisation du projet de titre I du budget 2019.	>95%	- 95%
Mise en œuvre du plan d'action stratégique Égalité et diversité 2016-2020.	- Hiérarchisation des activités 2018.	- % de mise en œuvre du plan annuel.	>90% du plan annuel mis en œuvre.	- 80%
Gestion des programmes de stages et de visites d'étude.	- Gestion harmonieuse des programmes conformément au cadre réglementaire.	- Taux moyen d'occupation.	- 90%	- 90%
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	2	4	1	8
Budget disponible	s.o.			

Directeur, bureau du directeur et secrétariat des organes de l'agence

Vous trouverez les indicateurs de performances clés (IPC) et les objectifs du directeur dans l'annexe VIII disponible aux pages 163 et 164.

Le bureau du directeur assiste le directeur dans l'administration quotidienne, dans la représentation de l'agence à l'extérieur et dans ses efforts visant à garantir que l'objectif global de l'agence et les tâches associées, qui sont établies dans son règlement fondateur, soient réalisés de manière efficiente et efficace et dans le respect des priorités stratégiques pluriannuelles définies par le conseil d'administration de l'agence.

Le bureau du directeur fait également office de secrétariat pour les autres organes de l'agence, c'est-à-dire pour le conseil d'administration (CA), le bureau exécutif (BE) et le comité scientifique (CS). Dans le cadre de cette activité, il soutient le fonctionnement efficace des organes, y compris des groupes de travail, et se charge de l'organisation des réunions périodiques du CA, du BE et du SC. Cette activité porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés au CA et au BE.

Description de l'activité en 2018				
Objectifs	Résultats	Indicateurs	Buts	Résultats escomptés
Soutenir et conseiller le directeur dans le maintien de relations efficaces avec les parties prenantes au niveau national ainsi qu'avec des organisations internationales et la société civile.	Visites nationales et réunions avec les parties prenantes de l'agence au niveau national, y compris avec les agents de liaison nationaux et les organismes publics compétents en matière de défense des droits de l'homme dans les États membres (y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme).	- Nombre de visites nationales.	4	Sensibilisation accrue à la FRA et à ses conclusions au niveau national.
		- Nombre de réunions avec des agents de liaison nationaux, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organismes de lutte contre les discriminations..	> 2	Coopération efficace avec les États membres.

	Réunions et événements avec la société civile (dont des participants à la plate-forme des droits fondamentaux).	- Nombre d'événements de la FRA auxquels la société civile participe.	4	Coopération efficace avec la société civile.
	Réunions avec des organisations internationales et présentations à ces mêmes organisations.	- Nombre de réunions avec le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et l'OSCE et de présentations à ces mêmes organisations.	> 4	Synergie avec les organisations internationales.
Soutenir et conseiller le directeur dans le maintien de relations efficaces avec les institutions, les organes et les agences de l'UE.	Réunions avec les institutions, organes et agences de l'UE et présentations à l'intention de celles-ci.	- Nombre de présentations au Parlement européen et au Conseil (y compris ses organes préparatoires) ou autres structures de l'UE, telles que les événements clés de la Commission (par exemple, le colloque annuel sur les droits fondamentaux).	> 6	Sensibilisation accrue à la FRA et à ses conclusions au niveau national
		- Nombre de visites en provenance ou à destination des institutions, organes et agences de l'UE.	> 6	Coopération efficace avec les parties prenantes au niveau de l'UE.
Soutenir et conseiller le directeur dans le maintien de relations efficaces avec la communauté diplomatique et les organisations internationales établies à Vienne.	Réunions avec des ambassadeurs de l'UE en Autriche et des organisations internationales et présentations à ces ambassadeurs et organisations.	- Nombre de réunions avec des ambassadeurs de l'UE et des dirigeants d'organisations internationales à Vienne et de présentations à l'intention de ceux-ci.	≥ 6	Coopération efficace avec les États membres et synergie avec les organisations internationales.
Soutenir et conseiller le directeur sur des questions juridiques et de qualité scientifique.	Avis du comité scientifique (CS).	- Taux (%) d'avis positifs émis par le CS vis-à-vis des publications de la FRA.	100%	L'exactitude juridique et la qualité scientifique de l'ensemble des publications de la FRA sont garanties.
	Réunions du comité d'opinion de la FRA.	- Taux (%) de publications de la FRA ayant reçu un avis positif après examen.	100%	
Soutenir et conseiller le directeur en matière de médias et de communication au public.	Entretiens ou mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias.	- Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias.	12	Sensibilisation accrue à la FRA et à ses conclusions.
	Discours publics.	- Nombre de discours publics.	12	
Assister le directeur dans l'administration quotidienne et rendre compte de ses activités.	Organisation, préparation relative aux questions de fond et suivi des missions extérieures du directeur, y compris l'administration financière.	- Nombre de missions extérieures du directeur.	> 50	Gestion efficace des missions internes et externes du directeur.
	Organisation, préparation relative aux questions de fond et suivi de la coordination interne et réunions hebdomadaires de l'équipe de gestion.	- Nombre de réunions internes organisées. - Actions de l'équipe de direction mises en œuvre.	>1000 >90%	
	Rapport du directeur pour le conseil d'administration.	- Nombre de rapports du directeur.	2	Le conseil d'administration est pleinement informé des activités du directeur.
Soutenir le fonctionnement efficace du conseil d'administration.	- Deux réunions du CA. - Décisions du CA.	- Nombre de décisions du CA. - Nombre de participants à chaque réunion.	- 95% des décisions adoptées. - Quorum (2/3 de l'ensemble	- 100% des décisions adoptées. - 95% de l'ensemble des membres.

			des membres) pour la prise de décisions par le CA.	
Soutenir le fonctionnement efficace de l'organe exécutif.	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre réunions du BE. - Décisions du bureau exécutif. - Propositions soumises au BE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décisions du BE. - Nombre de propositions acceptées par le BE. - Nombre de participants à chaque réunion. 	<ul style="list-style-type: none"> - 95% des décisions adoptées. - 95% des propositions acceptées. - Quorum (trois membres) pour la prise de décisions par le BE. 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des décisions adoptées. - 100% des propositions acceptées. - 95% de l'ensemble des membres.
Soutenir le fonctionnement efficace du comité scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre réunions du CS. - Avis du comité scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports examinés. - Nombre de participants à chaque réunion. 	<ul style="list-style-type: none"> - 95% des rapports examinés. - Quorum de 2/3 de l'ensemble des membres (pour l'adoption des avis du CS). 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des rapports examinés. - 95% de l'ensemble des membres.
Ressources pour l'activité en 2018				
Ressources humaines	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
	7	2	1	9
Budget disponible	250 000			